

Avenant n°1

à la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de la Communauté de Communes Mellois en Poitou

Annexe n°2 – Répertoire des actions

N° de la fiche	Localisation	Intitulé
Fiche n° MP-01	Bourgs structurants de Mellois en Poitou	Amélioration de l'habitat : Accompagnement financier et technique des propriétaires privés
Fiche n° MP-02	Bourgs structurants de Mellois en Poitou	Création de lieux dédiés aux nouvelles pratiques de travail
Fiche n° MP-03	Bourgs structurants de Mellois en Poitou	Dynamisation des commerces
Fiche n° MP-04	Bourgs structurants de Mellois en Poitou	Accompagner les changements de pratiques dans l'aménagement et la gestion durables des espaces urbains végétalisés

Fiche BB-01	Brioux-sur-Boutonne	Mise en place d'une charte architecturale pour affirmer le cœur de bourg
Fiche BB-02	Brioux-sur-Boutonne	Mise en place d'une stratégie de sauvegarde et d'acquisition des locaux commerciaux
Fiche BB-02b		Mise en place d'une stratégie de reconquête des logements de la rue du commerce
Fiche BB-03	Brioux-sur-Boutonne	Réhabilitation de la mairie et de la salle du parquet
Fiche BB-04	Brioux-sur-Boutonne	Réhabilitation du presbytère pour accueillir des activités tertiaires ou associatives

N° de la fiche	Localisation	Intitulé
Fiche BB-05	Brioux-sur-Boutonne	Création de parallèles végétales reliant les quartiers du bourg à la Boutonne
Fiche BB-06	Brioux-sur-Boutonne	Mettre en scène le champ de foire comme espace de transition entre les mondes parallèles et affirmer sa multifonctionnalité
Fiche BB-07	Brioux-sur-Boutonne	Requalification de la place des halles
Fiche BB-08	Brioux-sur-Boutonne	Requalification des entrées Nord et Sud du centre-bourg
Fiche BB-09	Brioux-sur-Boutonne	Création d'un sentier d'interprétation du marais
Fiche BB-10	Brioux-sur-Boutonne	Requalification de la rue Louis Blériot
Fiche BB-11	Brioux-sur-Boutonne	Création d'un pôle culturel et de services autour de la salle Chantecler
Fiche BB-12	Brioux-sur-Boutonne	Soutenir l'animation commerciale du bourg
Fiche BB-13	Brioux-sur-Boutonne	Redynamisation du marché hebdomadaire de Brioux
Fiche BB-14	Brioux-sur-Boutonne	Mise en place d'une communication/stratégie d'information audacieuse s'appuyant sur le concept des mondes parallèles

Fiche CB-01	Commune de Chef-Boutonne	Réhabilitation de cellules commerciales vacantes pour renforcer le linéaire commercial autour de la Place Cail
Fiche CB-02	Commune de Chef-Boutonne	Renforcement des liens économiques et touristiques entre le château et le centre ancien
Fiche CB-03	Commune de Chef-Boutonne	Requalification de la Place Cail et des espaces publics adjacents pour élargir le cœur commercial
Fiche CB-04	Commune de Chef-Boutonne	Requalification des rues de la Cité en favorisant les déplacements non motorisés
Fiche CB-05	Commune de Chef-Boutonne	Création d'un parcours patrimonial invitant à la découverte du bâti et de l'histoire du bourg

N° de la fiche	Localisation	Intitulé
Fiche CB-06	Commune de Chef-Boutonne	Composition de trames piétonnes pour retrouver le lien entre le bourg et sa rivière
Fiche CB-07	Commune de Chef-Boutonne	Amélioration de la qualité paysagère des entrées de bourg pour mieux accueillir les visiteurs
Fiche CB-08	Commune de Chef-Boutonne	Renforcement des parcours du cœur vers les quartiers, les villages et les communes environnantes via des mobilités alternatives
Fiche CB-09	Commune de Chef-Boutonne	Transformation de la Maison Ida Lucas en un lieu partagé pour regrouper en cœur de bourg des activités qui créent du lien
Fiche CB-10	Commune de Chef-Boutonne	Aménagement de la Place Pré en un espace d'initiatives partagées en lien avec la transition écologique et climatique
Fiche CB-11	Commune de Chef-Boutonne	Réhabilitation exemplaire de l'immobilier de propriété communale pour diversifier l'offre de logements locatifs ou pour créer des équipements structurants
Fiche CB-11-1	Commune de Chef-Boutonne	Création de 7 logements locatifs neufs Place Cail / Grand'Rue du commerce
Fiche CB-11-2	Commune de Chef-Boutonne	Création de 1 à 3 Logements locatifs Place du Grand four / Rue de la Justice
Fiche CB-11-3	Commune de Chef-Boutonne	Création d'une nouvelle résidence habitat jeunes

Fiche n°LZ-01	Lezay	Intervention sur les espaces publics de façon respectueuse de l'environnement et en cohérence avec l'identité de la commune
Fiche n°LZ-02	Lezay	Réorganisation des circulations au service du « récit » de revitalisation du centre bourg
Fiche n°LZ-03	Lezay	Ouverture du bourg vers le nord pour se reconnecter au Chaboussant
Fiche n°LZ-04	Lezay	Mise en valeur, découverte du bourg et identification du Marais
Fiche n°LZ-05	Lezay	Démarche de diversification de l'habitat locatif

N° de la fiche	Localisation	Intitulé
Fiche n°LZ-06	Lezay	Développement d'activités autour du développement durable sur le site du Moulin du Marais
Fiche n°LZ-07	Lezay	Requalification de l'entrée de bourg sud (RD14 et rue de Melle)
Fiche n°LZ-08	Lezay	Requalification des espaces publics du cœur de bourg : Places du Champ de Foire, du Kiosque, de la Payse et du Marché
Fiche n°LZ-09	Lezay	Réinvestissement de la Place du « Parking »
Fiche n°LZ-10	Lezay	Requalification de l'entrée de bourg ouest
Fiche n°LZ-11	Lezay	Requalification architecturale et fonctionnelle de la Halle aux volailles
Fiche n°LZ-12	Lezay	Requalification architecturale et fonctionnelle de la Halle alimentaire
Fiche n°LZ-13	Lezay	Conforter le marché dans toutes ses dimensions
Fiche n°LZ-14	Lezay	Mise en œuvre d'une stratégie foncière et immobilière pour pérenniser l'offre de santé et les activités en lien avec la cohésion sociale

Fiche ML-01	Melle	Séquençage et requalification de la route de Poitiers RD 950
Fiche ML-02	Melle	Recomposition de l'articulation entre la RD 948 et RD 950
Fiche ML-03	Melle	Découverte de la ville à partir de ses entrées (ronds-points du parapluie et de la colonne)
Fiche ML-04	Melle	Création d'une "coulée douce" nord-sud à l'échelle de la commune nouvelle
Fiche ML-05	Melle	Prolongement de la métamorphose du chemin de la découverte

N° de la fiche	Localisation	Intitulé
Fiche ML-06	Melle	Insérer le pré Bachelier dans les limites du cœur de ville
Fiche ML-07	Melle	Requalification de l'avenue de Limoges
Fiche ML-08	Melle	Apaisement de l'avenue du Commandant Bernier
Fiche ML-09	Melle	Recomposition et effervescence des places
Fiche ML-10	Melle	Organisation du stationnement et schéma de circulation dans la cité
Fiche ML-11	Melle	Réorganisation et qualification douce de la place Aristide Briand
Fiche ML-12	Melle	Renforcement du parcours commerçant du cœur de ville
Fiche ML-13	Melle	Diversification des halles : faire vivre les halles au quotidien
Fiche ML-14	Melle	Valoriser l'entrée de ville du parc de la garenne
Fiche ML-15	Melle	Renforcement du pôle gare
Fiche ML-16	Melle	Affirmer un parc de promontoire de l'église Saint-Savinien à l'église Saint-Hilaire
Fiche ML-17	Melle	Requalifier le square du palais
Fiche ML-18	Melle	Resignifier la cité d'origine pour asseoir la centralité (ancien axe est-ouest)
Fiche ML-19	Melle	Révéler les remparts
Fiche ML-20	Melle	Valorisation des rues de la cité patrimoniale
Fiche ML-21	Melle	Mise en place d'une stratégie de déploiement d'une signalétique touristique
Fiche ML-22	Melle	Opérer une synergie avec le site des mines d'argent

N° de la fiche	Localisation	Intitulé
Fiche ML-23	Melle	Réhabilitation mixte du 12-14 grande rue
Fiche ML-24	Melle	Réhabilitation des logements du 20 grande rue
Fiche ML-25	Melle	Réhabilitation de l'ancienne école Jules Ferry en logements
Fiche ML-26	Melle	Réhabiliter l'Hôtel de Ménoc en lieu d'innovation et de vie culturelle
Fiche ML-27	Melle	Réhabilitation de l'ancien centre des impôts "Le trésor" en lieu dédié à l'économie créative
Fiche ML-28	Melle	Réhabiliter la salle Jeanne d'Arc en lieu de résidence artistique
Fiche ML-29	Melle	Reconfiguration et rénovation énergétique exemplaire de la salle Saint-Jo sports
Fiche ML-30	Melle	Reconfiguration de l'espace Sainte-Catherine

Fiche n° SV-01	Sauzé-Vaussais	Réaménagement de la Grand'Rue
Fiche n° SV-02	Sauzé-Vaussais	Stratégie de reconquête des locaux commerciaux
Fiche n° SV-03	Sauzé-Vaussais	Création d'un lieu dédié aux nouvelles pratiques de travail
Fiche n° SV-04	Sauzé-Vaussais	Création d'une halle de marché
Fiche n° SV-05	Sauzé-Vaussais	Réaménagement de l'entrée Est du centre-bourg et de requalification paysagère de la zone d'activités
Fiche n° SV-06	Sauzé-Vaussais	Renaturation de la place de la chaume
Fiche n° SV-07	Sauzé-Vaussais	Création d'un jardin public en cœur d'îlot
Fiche n° SV-08	Sauzé-Vaussais	Elaboration d'une charte architecturale et paysagère

N° de la fiche	Localisation	Intitulé
Fiche n°SV-09	Sauzé-Vaussais	Amélioration de l'habitat
Fiche n° SV-10	Sauzé-Vaussais	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire
Fiche n° SV-11	Sauzé-Vaussais	Conception d'un événement fédérateur et évocateur
Fiche n° SV-12	Sauzé-Vaussais	Réaménagement de la place du grand puits
Fiche n° SV-13	Sauzé-Vaussais	Elaboration d'un schéma collectif de mobilité

Fiche n°MG-01	Mougon (Aigondigné)	Traversée du cœur de bourg / place de la fruitière
Fiche n°MG-02A	Mougon (Aigondigné)	Renforcer la trame paysagère du bourg : les ruelles du bourg
Fiche n°MG-02B	Mougon (Aigondigné)	Renforcer la trame paysagère du bourg : les cours Oasis
Fiche n°MG-02C	Mougon (Aigondigné)	Renforcer la trame paysagère du bourg : la vallée sèche
Fiche n°MG-02D	Mougon (Aigondigné)	Renforcer la trame paysagère du bourg : le bois
Fiche n°MG-03A	Mougon (Aigondigné)	Mettre en œuvre le plan de résilience énergétique : power road
Fiche n°MG-03B	Mougon (Aigondigné)	Mettre en œuvre le plan de résilience énergétique : fermes solaires
Fiche n°MG-04A	Mougon (Aigondigné)	Développer la polarité Gaillard : un nouveau pôle sportif
Fiche n°MG-04B	Mougon (Aigondigné)	Développer la polarité Gaillard : la création d'un équipement périscolaire
Fiche n°MG-05A	Mougon (Aigondigné)	Reconquérir les friches du cœur de bourg : création d'une mairie centralisée
Fiche n°MG-05B	Mougon (Aigondigné)	Reconquérir les friches du cœur de bourg : la maison Nina Proust

N° de la fiche	Localisation	Intitulé
Fiche n°MG-05C	Mougon (Aigondigné)	Reconquérir les friches du cœur de bourg : de nouveaux ateliers municipaux
Fiche n°MG-05D	Mougon (Aigondigné)	Reconquérir les friches du cœur de bourg : l'immeuble des Trois Marchands
Fiche n°MG-06A	Mougon (Aigondigné)	Réhabiliter le foncier privé du bourg : l'îlot Le Ballet / rue des Fressines
Fiche n°MG-06B	Mougon (Aigondigné)	Réhabiliter le foncier privé du bourg : l'îlot Le Ballet / élargi

Fiche n°CZ-01	Chizé	Agrandir la maison médicale
Fiche n°CZ-02	Chizé	Structurer le Tiers lieu Béguier
Fiche n°CZ-03	Chizé	Reconquérir l'immobilier stratégique du bourg : les logements Béguier
Fiche n°CZ-04	Chizé	Reconquérir l'immobilier stratégique du bourg : l'îlot 53 rue Duguesclin
Fiche n°CZ-05	Chizé	Végétaliser la cour de l'école
Fiche n°CZ-06	Chizé	Valoriser les traversées de la Boutonne
Fiche n°CZ-07A	Chizé	Requalifier les espaces publics du bourg : l'entrée nord
Fiche n°CZ-07B	Chizé	Requalifier les espaces publics du bourg : les espaces centraux et patrimoniaux

Fiche n°LM-01A	La Mothe-Saint-Héray	Reconquérir les îlots dégradés du cœur de bourg : le linéaire Joffre
Fiche n°LM-01B	La Mothe-Saint-Héray	Reconquérir les îlots dégradés du cœur de bourg : l'îlot des Ouches
Fiche n°LM-01C	La Mothe-Saint-Héray	Reconquérir les îlots dégradés du cœur de bourg : l'îlot du Rempart
Fiche n°LM-02A	La Mothe-Saint-Héray	Requalifier les espaces publics du bourg : la place Clémenceau

N° de la fiche	Localisation	Intitulé
Fiche n°LM-02B	La Mothe-Saint-Héray	Requalification des espaces publics du bourg : la rue Joffre
Fiche n°LM-03A	La Mothe-Saint-Héray	Requalification des entrées du bourg : entrée sud (collège et Orangerie)
Fiche n°LM-03B	La Mothe-Saint-Héray	Requalification des entrées du bourg : entrée ouest (Moulin l'Abbé)
Fiche n°LM-04A	La Mothe-Saint-Héray	Développer les rues jardinées : la rue de l'Ouche
Fiche n°LM-04B	La Mothe-Saint-Héray	Développer les rues jardinées : la rue des petites boucheries
Fiche n°LM-05	La Mothe-Saint-Héray	Moderniser l'offre touristique du Moulin l'Abbé
Fiche n°LM-06	La Mothe-Saint-Héray	Aménager la Plaine sportive
Fiche n°LM-07	La Mothe-Saint-Héray	Veille et prospective sur le devenir de l'ancienne laiterie

FICHE ACTION N° BB-01

MISE EN PLACE D'UNE CHARTE ARCHITECTURALE POUR AFFIRMER LE CŒUR DE BOURG

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : <i>une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La rue du commerce est la rue vitrine de Brioux-sur-Boutonne. Elle souffre néanmoins d'un manque d'identification et d'une image négative renvoyée par des locaux commerciaux vacants, un traitement inégal du bâti patrimonial qui affaiblit sa lisibilité, pour les visiteurs notamment, et un axe traversant minéral et dédié à l'automobile. Dans l'optique d'une future Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat portée par la Communauté de communes Mellois en Poitou, il apparaît judicieux de proposer un outil guidant les réhabilitations potentielles à venir des façades d'immeuble. Ainsi, une charte architecturale proposant matériaux, types d'enduit, couleurs des menuiseries ou encore composition des devantures commerciales est envisagée. La charte aura une valeur incitative. Ce sera l'occasion d'avoir une connaissance plus fine du patrimoine du cœur du bourg. Son élaboration pourra être l'occasion de proposer des animations aux habitants (balade urbaine, chantiers de rénovations respectueuses du bâti ancien, etc.). Un travail avec les artisans pourra aussi être mené. La charte, qui devra être un document pédagogique, concis et d'un format pratique, sera le fruit d'un travail mobilisant les partenaires référents en la matière, notamment le CAUE 79 ou le Pays d'art et d'histoire. Une commission dédiée permettra de suivre le projet et son évolution (objectifs, périmètre, références inspirantes, rôle et implication des partenaires, format, plan de communication, calendrier de mise en œuvre...). <i>NB : le périmètre de la charte correspondra a minima au périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat envisagé dans la fiche BB-02.</i> Les réhabilitations de bâti engagées par la commune devront être exemplaires et suivre les préconisations de la charte afin d'inciter les habitants à faire de même. La réhabilitation du presbytère ou du petit bâtiment de la place des halles pourront être des démonstrateurs.
Partenaires	- Commerçants du bourg et association des commerçants - Communauté de communes Mellois en Poitou (PAH, direction de l'aménagement et de l'habitat, direction de l'attractivité économique et touristique)

	- Chambres consulaires - Office du tourisme Mellois en Poitou - CAUE 79 - Fondation du Patrimoine, Maisons Paysannes... - Artisans locaux - Habitants
Dépenses prévisionnel / définitif	Coût : Temps Homme pour l'élaboration de la charte OU externalisation de l'élaboration de la charte à un cabinet spécialisé de l'ordre de 6 000 à 8 000 € HT Coûts de conception graphique, d'impression et de communication
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Possibilité de financement via l'Approche Territoriale des Fonds Européens (en lien avec l'affirmation de l'identité des centres-bourgs)
Calendrier	Elaboration de la charte en 2024 (en anticipation d'une potentielle OPAH et règlement ACP en 2025)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'immeubles réhabilités selon les préconisations Nombre de devantures refaites Nombre de commerces repris / baisse de la vacance commerciale
Conséquence sur la fonction de centralité	Affirmation du pôle commercial entre la place des halles et la place de la mairie Valorisation de l'image du bourg et cohérence de la centralité renforçant l'attractivité, l'identité et l'accueil de nouveaux habitants ou porteurs de projet Création d'une dynamique commune avec les habitants et les commerçants
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-02

MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE SAUVEGARDE ET D'ACQUISITION DES LOCAUX COMMERCIAUX

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : <i>une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le tissu commercial de Brioux-sur-Boutonne se développe le long de la rue du Commerce sur plus de 500 mètres de long. Malgré sa diversité, la forte discontinuité du commerce, l'étirement de l'axe et le très fort taux de vacance commerciale (41 %), fragilisent et paupérissent le tissu commercial de la commune. La vacance est particulièrement concentrée au nord de l'axe. Or, le maintien du commerce de proximité constitue un enjeu fort, tant pour des raisons économiques que sociales : il est vecteur de lien social et d'animation urbaine. Méthodologie : 1. Engager une démarche communale concertée et globale, en relation avec les partenaires locaux, et notamment les chambres consulaires, afin de valider la proposition d'un périmètre de sauvegarde 2. Initier un dispositif d'observation et de veille (différents indicateurs renseignés : localisation, surface, qualité, prix, propriétaire, etc.) 3. Puis, sur plusieurs années, évaluer l'évolution de la situation, anticiper des départs à la retraite, engager des discussions avec les propriétaires (notamment en cas de prix au-dessus du marché) 4. Si la situation le nécessite, préempter les baux commerciaux et artisanaux pour préserver l'équilibre et l'attractivité commerciale 5. Surveiller les bâtiments stratégiquement bien situés pour réfléchir sur l'acquisition des murs, la réhabilitation du local en rez-de-chaussée à des fins de re commercialisation à des conditions locatives préférentielles Dans le cadre de l'étude globale de redynamisation du centre-bourg réalisée en 2022-2023, un périmètre prioritaire a été proposé pour la sauvegarde des cellules commerciales avec l'acquisition de bâtiments et leur réhabilitation. La mise en place d'accompagnements spécifiques, type couveuse commerciale ou « boutique à l'essai », pourra également être étudiée pour favoriser la reprise du local commercial acquis. Le périmètre de sauvegarde permettra d'avoir une meilleure connaissance des cessions et mutations des RDC commerciaux et artisanaux à travers un outil permettant d'agir concrètement en faveur de la diversité de l'offre commerciale, en préservant les activités dont la pérennité peut être menacée et en favorisant l'implantation de nouveaux commerces répondant aux besoins de la population.

	Cette action est par ailleurs étroitement liée au maintien de l'outil « linéaire commercial » dans le futur PLUi-H, en cours de création, pour interdire le changement de destination des rez-de-chaussée commerciaux en habitation.
Partenaires	- Chambres consulaires - Association des commerçants (experts des besoins et des remontées terrain) - Agences immobilières (lien entre les propriétaires et les porteurs de projets et experts du marché immobilier) - Notaires (Lien entre les propriétaires et les porteurs de projets et experts du marché immobilier) - Communauté de communes Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Périmètre de sauvegarde, inventaire, veille : <i>Temps Hommes</i> Acquisition de baux, d'immeubles, réhabilitation : <i>selon nature du projet</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Cofinancements identifiés : Fonds de Restructuration des Locaux d'Activités
Calendrier	2023-2024 : mise en place du périmètre de sauvegarde
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réduction de la vacance Nombre de locaux commerciaux préemptés Nombre d'acquisitions de bâtiments avec locaux commerciaux par la mairie Nombre d'accompagnements mis en place auprès de porteurs de projet
Conséquence sur la fonction de centralité	Affirmation du pôle commercial entre la place des halles et la place de la mairie et maintien de la dynamique commerciale
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-02b

MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE RECONQUÊTE DE LA RUE DU COMMERCE, EN PRÉSERVANT SA MIXITÉ D'USAGE

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : <i>une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La rue du commerce présente une concentration de bâti dégradé et de logements de faible qualité (dévalorisation de la rue liée au fort trafic de la RD 950). L'offre en habitat doit être améliorée, comme sur l'ensemble du territoire de Mellois en Poitou, sur lequel on constate une demande en logements régulière (le plus souvent : T3 minimum avec un espace extérieur). La Communauté de communes envisage par ailleurs de lancer un outil d'amélioration de l'habitat dans les années à venir, type OPAH (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat). Méthodologie : 1. Inventorier / Disposer d'une connaissance fine de la rue en créant un outil de veille permettant d'identifier les îlots dégradés à réhabiliter et les friches, et de recenser le bâti vacant 2. Sensibiliser les propriétaires et les locataires en faisant connaître les aides financières pour réhabiliter les logements ou les remettre sur le marché (<i>dispositif Denormandie, aides de l'ANAH, aides de l'Etat...</i>), évaluer la pertinence des outils existants (<i>permanences organisées, outils de diffusion, etc.</i>) <i>NB : L'instauration d'un "permis de louer" avec un opérateur dédié, pourrait permettre d'améliorer la qualité de l'offre locative privée. De plus, la mise en place d'une taxe sur le logement vacant pourrait permettre des réhabilitations ou ventes d'immeubles délaissés.</i> 3. Réaliser une action exemplaire : la commune dispose de plusieurs bâtiments communaux pouvant faire l'objet de réhabilitation afin de proposer de nouveaux logements sur le marché locatif (petit bâtiment des halles avec la possibilité de créer 2 logements T2 - pour étudiants, touristes ou logements passerelles pour actifs cherchant à s'installer sur le territoire – maison Goyer, etc.) 4. Expérimenter / acquérir, avec la possibilité de mettre en place un appel à candidature pour repenser l'organisation d'un bâtiment à réhabiliter entièrement (lors de l'OPAH par exemple) en offrant les conseils d'un architecte pour aider à repenser les logements rue du commerce et les tourner vers les cœurs d'îlots. <i>NB : un accompagnement potentiel d'un porteur de projet privé souhaitant mener une opération de réhabilitation globale à l'entrée nord de la rue du commerce (logements,</i>

	<i>cellules commerciales et dépendances) est aujourd'hui identifié et pourrait permettre de définir une méthodologie de projet exemplaire pour la commune.</i>
Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou - DDT79 / Bureau habitat - ADIL79 - EPF Nouvelle-Aquitaine - ANAH - Conseil Départemental 79 - ADEME, CRER - Notaires et agences immobilières - Artisans
Dépenses prévisionnel / définitif	Inventaire de l'offre en logement : temps hommes Exemple du bâtiment place des halles : estimé à 187 000 € HT, hors études préalables et maîtrise d'œuvre Etablissement d'un règlement d'aides par la commune, lors de l'OPAH et/ou lors de la mise en place de la charte architecturale
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Cofinancements identifiés : DETR, Fonds friche si acquisition/réhabilitation d'immeubles, etc.
Calendrier	2024 : identification des ilots stratégiques / 1^{er} accompagnement dédié 2025 : mise en place d'un outil d'amélioration de l'habitat type OPAH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements vacants remis sur le marché Nombre d'actions de sensibilisation organisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Adaptation et modernisation de l'offre en habitat Préservation du patrimoine bâti, amélioration du cadre de vie des habitants
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-03

RÉHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DU PARQUET

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : <i>une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La mairie et la salle du parquet constituent un ensemble immobilier remarquable du centre-bourg, stratégiquement placé le long de la RD 950 et à proximité immédiate du champ de foire. Il s'agit néanmoins de bâtiments vieillissants et nécessitant une réhabilitation thermique importante. Les usages des bâtiments sont également à repenser : - la configuration des espaces de la mairie est à optimiser pour mieux répondre aux besoins des usagers, - il existe un logement vacant au 1er étage de la mairie, - la salle du parquet doit être modernisée afin d'être plus fonctionnelle, - la bibliothèque est aujourd'hui peu attrayante et manque d'espace et de visibilité. Au cours de l'étude de redynamisation du centre-bourg menée en 2022-2023, les principes programmatiques ont été définis : - Réorganiser la mairie sur la partie Est de l'ensemble immobilier (rdc, 1er étage et combles), - Sortir la bibliothèque du programme et l'inscrire au sein du pôle Chantecler, - Repenser la salle du parquet et ses annexes (sanitaires, stockage) en intégrant le volume de la bibliothèque, pour mieux accueillir les associations locales, - Possibilité d'imaginer une salle dédiée au patrimoine briouxais La réhabilitation de cet ensemble immobilier doit se penser en lien avec les aménagements du champ de foire, afin de trouver un dialogue entre le bâti et son contexte. A noter que les toilettes publiques situées à l'extrémité de la salle du parquet pourraient être démolies, de manière à créer une percée visuelle vers la salle Chantecler (voir fiche BB06). Méthodologie : 1. Mise en place d'une concertation avec le monde associatif et les usagers afin de définir les besoins d'usage de la mairie et de la salle du parquet (<i>à mener en parallèle avec la réflexion sur le pôle Chantecler</i>) 2. Formaliser avec les élus une pré-programmation des espaces souhaités / estimer l'enveloppe de travaux via la mise en œuvre d'une étude de faisabilité

	3. Réaliser les études de projet (AVP/PRO) avec un architecte et des bureaux d'études techniques (fluides, acoustique...) 4. Consultation des entreprises, réalisation des travaux La qualité architecturale du bâtiment et sa situation nécessitent de réaliser une réhabilitation dans le respect du bâti ancien, avec des matériaux adaptés.
Partenaires	- Habitants, associations locales - Communauté de communes Mellois en Poitou pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (mission Revitalisation ou service Grands Projets) - Structures conseils (CAUE79...) - Maîtrise d'œuvre et bureaux d'études techniques, artisans
Dépenses prévisionnel / définitif	Chiffrage sur la base d'une esquisse sommaire, non compris le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre et études préalables, ainsi que les incidences éventuelles liées aux diagnostics structure, amiante et plomb à effectuer avant travaux (coût prévisionnel de 2000€/m) ² HT soit un total de 957 880,00€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert (axe 1 - rénovation énergétique des bâtiments publics locaux), SIEDS : financement partiel des audits énergétiques + programme Rénovation énergétique sieds/Etat
Calendrier	2029/2031
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'actions de concertation menées Fréquentation de la mairie et de la salle du parquet Qualité de l'environnement de travail des agents Baisse des consommations énergétiques des bâtiments
Conséquence sur la fonction de centralité	Préservation du patrimoine bâti de la commune et affirmation du point d'accueil central du cœur de bourg Amélioration des services et équipements offerts à la population
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-04

RÉAMÉNAGEMENT DU PRESBYTÈRE POUR ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS TERTIAIRES OU ASSOCIATIVES

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : <i>une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le presbytère de Brioux-sur-Boutonne est un bâtiment remarquable du centre-bourg, stratégiquement placé le long de la RD 950 et à proximité immédiate des commerces et services du cœur de bourg. Il était occupé jusqu'à l'été 2023 par la paroisse locale et est aujourd'hui vacant. C'est un bâtiment vieillissant, qui comporte des éléments d'intérêt, tel son escalier desservant les 2 étages du bâtiment. Il présente des fragilités structurelles, n'est pas isolé et n'est pas conforme aux normes d'électricité actuelles. L'Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement créé en 1996) a sollicité la mairie pour investir les lieux, afin d'accueillir son équipe de 10 salariés actuellement installée dans les locaux du CNRS à Villiers-en-Bois. Pour y parvenir, une étude de faisabilité architecturale a été menée à l'automne 2023 afin d'évaluer les travaux liés à la réhabilitation complète du bâtiment : - La structure doit être renforcée, avec la pose de tirants, le remplacement de linteaux et la reprise de fissures (travaux préconisés par un diagnostic réalisé par un bureau d'études spécialisé), - Les combles (qui seront désormais aménagés), les murs périphériques, les planchers intermédiaires et le plancher bas doivent être isolés et les menuiseries extérieures remplacées, - L'ancienne chaudière à fioul doit être remplacée (projet : pompe à chaleur air/eau), - Une ventilation mécanique contrôlée doit être installée, - L'électricité de tout le bâtiment doit être remise aux normes, - Les revêtements de sol et des murs doivent être refaits, - Des toilettes PMR pourront être créées au rez-de-chaussée et la salle d'eau du premier étage rénovée. Le recrutement d'une maîtrise d'œuvre permettra de lancer la phase opérationnelle du projet de réhabilitation (études d'avant-projet et de projet, consultation des entreprises, chantier, etc.). Enfin, une mise en location du bâtiment via une convention d'occupation sera effectuée.

Partenaires	- Porteur de projet souhaitant investir le lieu - Bureaux d'études techniques, artisans
Dépenses prévisionnel / définitif	Frais de maîtrise d'œuvre : 39 700€ HT Missions complémentaires (études techniques, contrôles...) : 9 850€ HT Travaux : 380 600€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR Fonds vert (axe 1 - rénovation énergétique des bâtiments publics locaux) Région Nouvelle Aquitaine SIEDS RTE (Aide de compensation transformateur électrique)
Calendrier	2023 : étude de faisabilité 2024 : études de projet, consultation entreprises, travaux, livraison
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en location effective du bâtiment Baisse des consommations énergétiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Préservation du patrimoine bâti Création d'une dizaine d'emplois en cœur de bourg grâce à l'installation d'une structure associative dynamique
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-05

CRÉATION DE PARALLÈLES VÉGÉTALES RELIANT LES QUARTIERS DU BOURG A LA BOUTONNE

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : <i>un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Brioux-sur-Boutonne est historiquement un village-rue : la rue du commerce est l'axe principal du bourg, avec un trafic dense lié à son statut de route départementale. Il est alors difficile de percevoir l'épaisseur du bourg et ses richesses. La stratégie de revitalisation du centre-bourg s'appuie sur un contre-pied de l'aspect linéaire et omniprésent de la rue du commerce en valorisant les voies parallèles à la traversée avec des thèmes d'aménagement propres à chaque rue mettant ainsi en scène des « mondes parallèles ». Ces parcours, valorisés et végétalisés, ont pour objectif de relier les quartiers résidentiels vers la centralité, puis vers la Boutonne, créant ainsi de grandes liaisons vertes entre le nord et le sud du centre-bourg incitant le développement des mobilités actives. Les parcours passent tous par le champ de foire, qui s'en trouvera lui-même transformé. L'objectif est de scénographier un espace porteur d'imagination afin de susciter la curiosité des habitants et des visiteurs pour sortir de la traversée principale. L'action consiste à végétaliser de façon thématique chaque parallèle en investissant des pieds de murs, des trottoirs ou en créant des rétrécissements qui libèrent l'espace. La démarche pourra être renforcée par des éléments artistiques ou du mobilier. Aux carrefours et espaces connexes élargis, des points étapes particuliers seront aménagés. La rue du commerce fait partie des parallèles mais reste minérale (le « couloir de pierres »). La signalétique spécifique des « mondes parallèles » y sera tout de même implantée. 4 parallèles végétales sont envisagées : - Le chemin spirituel du marais, de la rue Saint-Martin à la rue Saint-Charles ; - Le chemin nourricier, du chemin de Fesneau au chemin des Verdines ; - Le chemin de l'antre-deux-vallées, de la rue des glycines au champ de foire ; - Le chemin des esprits de la Boutonne, le long de la Boutonne, à l'est du centre-bourg. Le recours à une mission d'accompagnement des élus et agents techniques, a minima avec un paysagiste-concepteur et un bureau VRD, sera essentiel : ce sera une aide dans la conception, la mise en œuvre et l'entretien des parallèles végétales.

	La concertation des habitants sera également un enjeu fort, pour les impliquer dans le récit et l'entretien des pieds de murs, complétés, par exemple, par des journées de jardinage collectif des rues.
Partenaires	- Services techniques de la ville - Riverains et habitants pour frontage (plantations en pied de murs) - Jeune public pour animations pédagogiques potentielles - Intervenants spécialisés pour conception et animation de journées collectives
Dépenses prévisionnel / définitif	Frais de prestation à un paysagiste concepteur : 7 150 € HT par parallèles Coûts prévisionnels des opérations (en régie, hors études complémentaires) : - Chemin spirituel du marais : 42 070 € HT (création d'écluses, structures, végétalisation et arbres fastigiés) - Chemin de l'antre-deux vallées : 35 680 € HT (création d'écluses, structures, haies, arbres) - Chemin nourricier : 37 870 € HT (création d'écluses, élargissement de placette, plantation d'un verger, palisse, végétalisation) - Chemin des esprits de la Boutonne : <i>non chiffré</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	Etude préalable à la 1^{ère} parallèle végétale : 2024 Réalisations des autres parallèles au fil de l'eau
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des parcours et du cœur de bourg par les piétons et vélos Nombre de m² débitumés et végétalisés Nombre de plants Nombre d'animations pédagogiques ou de sensibilisation
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des mobilités actives Amélioration du cadre de vie des habitants / végétalisation des espaces publics
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-06

METTRE EN SCENE LE CHAMP DE FOIRE COMME ESPACE DE TRANSITION ENTRE LES MONDES PARALLÈLES

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : <i>un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le champ de foire est l'espace emblématique du centre-bourg de Brioux. Témoin de l'histoire rurale et agricole du territoire, il apparaît aujourd'hui comme un espace bitumé et démesuré à l'échelle du bourg (près de 19 000 m²) et n'est que peu approprié par les habitants : à part la tenue du marché hebdomadaire le jeudi matin et l'organisation du festival « Au Village » tous les ans en juillet, aucune manifestation n'y prend place. La place sert essentiellement de lieu de stationnement, pour accéder à la mairie, aux équipements publics à proximité (Poste, épicerie sociale...) ou pour accueillir les utilisateurs de la salle des fêtes. Par ailleurs, il détient un rôle stratégique dans le bourg mais également au sein de la stratégie de revitalisation imaginée : le champ de foire est le pivot du bourg, qui centralise les différents parcours (la coulée verte du nord au sud, l'accès vers les équipements sportifs et le collège à l'ouest, le lien avec la rue du commerce...) et marque la transition entre les « mondes parallèles » à révéler. Au regard de son importance dans la structure urbaine du bourg et de l'attachement des habitants à son histoire, le projet de réaménagement du champ de foire se doit d'être un exemple de réaménagement urbain, répondant notamment aux enjeux de la transition climatique et de gestion intégrée des eaux pluviales. Le projet sera mené en concertation avec les habitants et les acteurs locaux, afin de proposer un espace convivial, agréable à parcourir et qui affirme une véritable multifonctionnalité. Le questionnement de cet espace public majeur sera intimement lié à celui mené autour du marché hebdomadaire, à ses besoins et à sa possibilité de dynamisation (halle éventuelle), afin que la place réponde de manière cohérente aux attentes des différents usagers. Le projet devra également prendre en considération, voire valoriser un élément patrimonial particulier : une nécropole mérovingienne se situant sous le champ de foire. L'aménagement pourra s'appuyer sur un séquençage du champ de foire, afin de créer différents espaces, ambiances et usages. La méthodologie de projet est composée des étapes suivantes : - Préalable : Se rapprocher de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) au sujet de l'archéologie préventive et des incidences sur le projet.

	- Etape 1 : Choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour aider à mettre en œuvre et animer le projet - Etape 2 : Définition d'une gouvernance (comités de pilotage, comités techniques, commissions à mobiliser ...) - Etape 3 : Détermination des modalités de concertation à poursuivre dans le cadre des études de projet. - Etape 2 : Engager la concertation très en amont et tout au long du projet, en ciblant différents publics tels que les habitants, les associations culturelles et équipements qui gravitent autour de cet espace, les commerçants sédentaires et non sédentaires, les services de la Communauté de communes, etc. Il s'agira notamment de recueillir les besoins d'usages pour permettre d'amender le futur cahier des charges de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre. - Etape 5 : Rédaction du cahier des charges de consultation des bureaux d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre, incluant à minima les compétences suivantes : architecte-urbaniste, paysagiste concepteur, VRD. - Etape 6 : Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre. - Etape 7 : Mission de maîtrise d'œuvre (depuis les études préliminaires jusqu'à la réception du chantier).
Partenaires	- Habitants - Exposants et usagers du marché - Associations locales dont Scènes Nomades par exemple (Festival Au Village), la Maison des Arts... - Commerces et équipements des abords du champ de foire - Structures conseils (CAUE79, ID79) - Communauté de communes Mellois en Poitou (services déchets, assainissement...) - DRAC (archéologie préventive)
Dépenses prévisionnel / définitif	Coût des opérations en HT (hors honoraires mission maîtrise d'œuvre et études complémentaires) estimé à 1 400 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert, Département des Deux-Sèvres, Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	2026-2029
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du champ de Foire Nombre de m² débitumés et végétalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants Redonner sa fonction de place publique au Champ de Foire (lieu fédérateur et convivial)
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-07

REQUALIFICATION DE LA PLACE DES HALLES

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : <i>un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La place des halles, marquant l'entrée nord du cœur de bourg, est une place à taille humaine, encadrée de fronts bâtis de qualité architecturale. Elle a quelque peu perdu son statut de place publique au profit d'un grand parking qui dessert les commerces implantés autour : en effet, la place apparaît comme un espace clé de la dynamique commerciale du cœur de bourg, avec un turn-over important de véhicules souhaitant y stationner. L'enjeu du projet est de repenser l'aménagement pour gommer son caractère très routier et rompre avec l'effet giratoire de la place. Le piéton doit redevenir prioritaire sur cet espace, en créant notamment des espaces de rencontres, tout en maintenant les capacités de stationnement nécessaires au fonctionnement des commerces. La commune a par ailleurs acquis un bâtiment en fond de place avec un ancien jardin : celui-ci devra être intégré à la réflexion globale de requalification, en offrant un espace d'intimité privilégié. Enfin, un travail parallèle sur la valorisation des autres espaces de stationnement situés à proximité de la place devra être mené pour simplifier et fluidifier les déplacements, en prenant en compte la mise en sécurité du carrefour de la rue du pont et de la RD 950. La méthodologie de projet est composée des étapes suivantes : - Etape 1 : Choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour aider à mettre en œuvre et animer le projet ; - Etape 2 : Définition d'une gouvernance (comités de pilotage, comités techniques, commissions à mobiliser ...) ; - Etape 3 : Détermination des modalités de concertation à poursuivre dans le cadre des études de projet, notamment avec les commerçants ; - Etape 4 : Consulter les partenaires (monde associatif, commerçants, usagers ...) sur leurs besoins d'usage de la place des halles (ils peuvent évoluer au fil du temps), notamment en matière d'usage de stationnement, pour permettre d'amender le futur cahier des charges de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre ; - Etape 5 : Rédaction du cahier des charges de consultation des bureaux d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre., incluant à minima les compétences suivantes : architecte-urbaniste, paysagiste concepteur, VRD ; - Etape 6 : Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;

	- Etape 7 : Mission de maîtrise d'œuvre (depuis les études préliminaires jusqu'à la réception du chantier) ; - Etape 8 : Possibilité de prévoir une phase-test pour les sens de circulation sur la place (aide pour détermination du sens le plus pertinent), si nécessaire
Partenaires	- Habitants - Commerces et équipements des abords de la place des halles - Structures conseils (CAUE79, ID79 ...) - Chambres consulaires (CCI et CMA79) - Département des Deux-Sèvres
Dépenses prévisionnel / définitif	Coût des opérations (hors honoraires mission maîtrise d'œuvre et études complémentaires) : Place des halles : 380 000€ HT Parking du pont : 140 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert, Département des Deux-Sèvres (CADS), Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	Etudes d'avant-projet : 2024-2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation (par des habitants, habitués et aussi par les touristes ou gens de passage) de la place des halles et des commerces Nombre de m ² débitumés et végétalisés Fréquentation des zones de stationnement annexes (parking près du pont)
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants Renforcement d'une polarité commerciale du cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-08

REQUALIFICATION DES ENTRÉES NORD ET SUD DU CENTRE-BOURG

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : <i>un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le bourg de Brioux, ancien village-rue, a une configuration urbaine qui rend difficile la compréhension de ses limites. L'entrée nord est très étirée, avec un passage sur la Boutonne qui marque le cœur de bourg mais qui est peu valorisé. Au sud, l'entrée est beaucoup plus resserrée, avec le supermarché et le garage automobile comme éléments repères. Il s'agit de proposer des aménagements sur la RD 950 permettant de bien signaler les limites et entrées du nouveau cœur de bourg, en proposant une gradation et un séquençage du parcours (marquer des seuils, offrir des vues sur le paysage, etc.). Les aménagements proposés viennent s'appuyer sur les éléments structurants et identitaires de la commune (patrimoine bâti, naturel, paysager ...) pour les mettre en valeur. La méthodologie de projet est composée des étapes suivantes : - Préalable : Revérifier l'emprise exacte des zones de limitation de vitesse (zone 30, zone 20) et les adapter / les renforcer, si besoin ; - Etape 1 : Choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour aider à mettre en œuvre et animer le projet ; - Etape 2 : Définition d'une gouvernance (comités de pilotage, comités techniques, commissions à mobiliser ...) - Etape 3 : Détermination des modalités de concertation à poursuivre dans le cadre des études de projet, notamment avec les commerçants de la zone sud, les équipements situés le long de la RD 950 et avec les habitants. - Etape 4 : Consulter les partenaires, notamment le Conseil Départemental. Redéfinir les réels besoins (par exemple en lien avec les écoles de l'entrée nord), en matière d'usage des lieux, de circulation et de desserte, de zones de limitation de la vitesse ... pour permettre d'amender le futur cahier des charges de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre ; - Etape 5 : Rédaction du cahier des charges de consultation des bureaux d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre., incluant à minima les compétences suivantes : architecte-urbaniste, paysagiste concepteur, VRD. - Etape 6 : Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

	- Etape 7 : Mission de maîtrise d'œuvre (depuis les études préliminaires jusqu'à la réception du chantier).
Partenaires	- Habitants - Commerces et équipements des abords des zones aménagées - Ecoles (trajet et usages des écoliers) - Structures conseils (CAUE79, ID79 ...) - Département des Deux-Sèvres
Dépenses prévisionnel / définitif	Entrée nord (hors Moe et études complémentaires) : 390 000€ HT Entrée sud (hors Moe et études complémentaires) : 450 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Cofinancements identifiés : DETR, Département des Deux-Sèvres (CADS)
Calendrier	2029/2031
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mesure de la réduction de la vitesse des véhicules au sein du cœur de bourg Fréquentation du cœur de bourg par les gens de passage
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'attractivité du bourg et l'envie de s'y arrêter Amélioration et sécurisation du cadre de vie des habitants
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-09

CRÉATION D'UN SENTIER D'INTERPRÉTATION DU MARAIS DE LA BOUTONNE

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : <i>un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Mêlant culture de maïs, peupleraies et paysage de ripisylve, le marais de la Boutonne est situé à proximité immédiate du centre-bourg de Brioux-sur-Boutonne. Inclus dans la zone Natura 2000, il reste peu valorisé, avec seulement des éléments d'un parcours santé mais aucun élément pédagogique évoquant les lieux ou son histoire. Plusieurs itinéraires de randonnée ou cyclables traversent le site, allant de la valorisation locale, supra-communale ou régionale, tels le parcours pédestre « Palisses et Boutonne », la véloroute V93, reliant la Vendée au Lac de Vassivière, dans le Limousin, ou encore un parcours Terra Aventura à vocation cyclable. La majorité des itinéraires emprunte un chemin aujourd'hui communal, créé lors du remembrement des années 1990. Le site est également ponctué d'éléments de petit patrimoine témoignant de son histoire, notamment des ponts en pierre qui permettaient de relier les différentes parcelles mais qui jouaient aussi un rôle dans l'irrigation du marais avec un système d'empellement aujourd'hui toujours visible. L'enjeu principal du projet de création du sentier d'interprétation (boucle d'environ 5 kms) est de valoriser les richesses environnementales et l'histoire du marais, en faisant perdurer la mémoire des lieux. Il a également pour but d'offrir aux habitants de Brioux un lieu de promenade, en lien direct avec le cœur de bourg, tout en développant leur sentiment de fierté quant au patrimoine naturel et culturel de leur commune. Le projet est également l'opportunité de renforcer l'attractivité touristique du bourg, en offrant une accroche ludique et originale aux visiteurs le découvrant. L'écho avec la stratégie globale de redynamisation et de la révélation des « mondes parallèles » de Brioux-sur-Boutonne induit ainsi la conception d'un sentier à destination environnementale mais aussi artistique, en s'appuyant sur un imaginaire évoquant les « étranges créatures » du marais. Le projet nécessite des études préalables (mise à jour de l'inventaire faunistique du site, étude d'impact Natura 2000, recueil de la mémoire des lieux), ainsi que des travaux d'aménagements : création de passerelles, réfection de petits ponts en pierre permettant de varier les parcours au sein du marais, défrichage de berges, installation de supports pédagogiques, de mobilier et de signalétique depuis le bourg. Ces travaux pourront être réalisés via un partenariat avec le lycée

	agricole de Melle, dans le cadre d'un projet tutoré, dans le cadre d'un chantier d'insertion ou par des entreprises spécialisées. La mise en récit du parcours sera également une étape essentielle : le recours à un scénographe est ainsi envisagé afin de développer des éléments pédagogiques et artistiques développant la compréhension et l'imaginaire des lieux. Le fil conducteur sera travaillé avec les habitants du bourg, grâce à l'organisation de temps dédiés. Un comité de suivi permettra de suivre et valider la méthodologie de projet et son avancement.
Partenaires	- Syndicat mixte pour les études, les travaux d'aménagement et de gestion du bassin de la Boutonne (SYMBO) - Associations ou structures spécialisées : Deux-Sèvres Nature Environnement, CPIE de la Gâtine, APIEEE - Communauté de communes Mellois en Poitou (Pays d'art et d'histoire, direction de l'aménagement) - Office de Tourisme Mellois en Poitou - Fédérations de pêche et de chasse - Représentants des exploitants du marais (peupleraies et agriculteurs) - Acteurs culturels (Maison des arts...) - Lycée agricole de Melle - AIPM - Habitants (concertation et chantier participatif des berges) - Communes limitrophes - Ifrée, en tant qu'intervenant potentiel quant à la mise en œuvre de la concertation
Dépenses prévisionnel / définitif	Travaux d'aménagement, mobilier : 45 000,00 € HT Supports pédagogiques : 30 000,00 € HT Prestations intellectuelles (scénographe, artistes, Ifrée, animations...) : 24 240,00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Appel à projet « sentier de nature » du CEREMA (jusqu'à 80% de financement des dépenses éligibles) / date limite de dépôt : 31 octobre 2024 Ou Approche Territoriale des Fonds européens (FEDER)
Calendrier	2024 : études préalables (inventaire, négociation des droits de passage, recueil de la mémoire, etc.) et mise en récit 2025 : chantier participatif des berges, aménagement, inauguration
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du marais Nombre d'animations pédagogiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation des richesses environnementales et de l'histoire de la commune Amélioration du cadre de vie des habitants Développement de l'attractivité touristique du bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-10

REQUALIFICATION DE LA RUE LOUIS BLÉRIOT

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : <i>un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Si la RD 950 est un axe nord-sud structurant du bourg, la rue Louis Blériot est également une voie majeure desservant sa partie ouest, en liant le cœur de bourg aux équipements sportifs (futur gymnase, stade, piscine), le collège et les quartiers d'habitation. La rue est néanmoins peu qualitative, avec des largeurs de voirie très importantes, alors qu'elle marque la limite de la zone Natura 2000 et amène vers le parcours santé. Il s'agit donc de repenser cette rue pour favoriser les parcours piétons et vélo. La création d'une voie cyclable structurante à l'échelle du bourg, reliant l'école, la rue du pont, le champ de foire et les équipements sportifs permettrait de proposer un parcours sécurisé et répondant aux usages du quotidien. Les carrefours devraient être redessinés pour donner plus de place aux mobilités actives, les éléments de petit patrimoine (puits...) seront également valorisés. Le réaménagement de la rue Louis Blériot doit s'articuler avec la réflexion sur le devenir de l'ancienne coopérative située en bord de rue : une Orientation d'Aménagement et de Programmation est à concevoir dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H de Mellois en Poitou, afin de proposer une offre nouvelle d'habitat en intégrant l'aménagement piéton et le volet paysager. Le projet sera mené grâce au recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre (a minima urbaniste + paysagiste + bureau technique VRD) et à la mise en place d'une concertation spécifique des usagers de la rue et des équipements situés à proximité (habitants, collégiens, parents d'élèves, etc.) qui permettra d'amender le cahier des charges. Il est également possible d'organiser par la suite des balades vélos avec les habitants afin de favoriser la « culture vélo » dans le bourg (savoir prendre sa place sur la chaussée, proposer des ateliers de réparation vélos, etc.).
Partenaires	- Département (RD 102) - Structures conseils (CAUE79, ID79 ...)

	- Habitants, collégiens, parents d'élèves...
Dépenses prévisionnel / définitif	Non chiffré
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Cofinancements identifiés : DETR, Département des Deux-Sèvres (CADS)
Calendrier	2025/2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la piste cyclable / réduction de la place de la voiture
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation des mobilités actives dans le bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-11

CRÉATION D'UN POLE CULTUREL ET DE SERVICES AUTOUR DE LA SALLE CHANTECLER

Orientation stratégique	La convergence des mondes : <i>un bourg convivial, magnétique, aux services repensés</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Ancienne salle de cinéma, la salle Chantecler est située au cœur du centre-bourg. Auparavant uniquement accessible depuis la rue du commerce, la municipalité a acquis un ensemble immobilier (maison Goyer et dépendances) dont l'ouverture a permis de créer un lien direct avec le champ de foire. La salle accueille aujourd'hui le club d'escalade, avec l'installation d'une structure de pratique et de stockage de matériel, ainsi que le club de peinture et sculpture local. Le site dispose d'un potentiel d'évolution certain, avec les granges attenantes de l'ensemble Goyer, aujourd'hui à disposition du club de pétanque, et un jardin en lien direct avec la salle Chantecler accueillant un tilleul remarquable. La municipalité envisage d'implanter sur ce site stratégique une bibliothèque, voire un médiathèque, une fois que la livraison du nouveau gymnase à l'ouest du centre-bourg sera réalisé. Les bâtiments pourraient également accueillir d'autres fonctions complémentaires, telles l'accueil de salles associatives, du coworking ou des activités liées à l'enfance ou la culture, afin de proposer un équipement structurant et fédérateur dans le cœur de bourg. La perméabilité du site devra également être questionnée, avec l'opportunité de relier le site à la rue du pont, au nord, ou encore la possibilité d'acquérir des parcelles attenantes pour une meilleure exploitation des abords de la salle. Une première phase de pré-programmation devra ainsi être entamée dans l'optique de répondre au mieux aux besoins des habitants, du monde associatif local et en complémentarité avec l'offre culturelle du territoire. La concertation avec ces différents acteurs sera un élément déterminant et permettra d'amender les futurs cahiers des charges des études à engager (étude de faisabilité et étude de maîtrise d'œuvre). La méthodologie de mise en œuvre du projet sera notamment ponctuée par le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, une concertation poussée tout au long de la conception ou encore la définition d'une gouvernance adaptée.
Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou

	- Structures conseils (CAUE79, ID79) - Habitants et associations locales - Structures culturelles locales (Maison des arts, etc.) - Agents en charge de la bibliothèque - Département des Deux-Sèvres (médiathèque)
Dépenses prévisionnel / définitif	Chiffrage sur la base d’une esquisse sommaire <i>(non comprises le montant des honoraires de maîtrise d’œuvre et études préalables, ainsi que les incidences éventuelles liées aux diagnostics structure, amiante et plomb à effectuer avant travaux)</i> : coût prévisionnel de 2200€/m² HT soit un total de 1 379 400,00€ HT (comprenant salle Chantecler, maison Goyer et dépendances)
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert (axe 1 - rénovation énergétique des bâtiments publics locaux), SIEDS, Département des Deux-Sèvres
Calendrier	2024/2025 : pré-programmation, étude de faisabilité, diagnostics 2025/2026 : selon faisabilité, études d’avant-projet et de projet
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Nombre de bâtiments du site réhabilités Nombre d’ateliers ou réunions de concertation Fréquentation de la médiathèque et des services ou espaces proposés
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l’offre en équipements et services du bourg Valorisation patrimoniale et de l’histoire du bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-12

SOUTENIR L'ANIMATION COMMERCIALE DU BOURG

Orientation stratégique	La convergence des mondes : <i>un bourg convivial, magnétique, aux services repensés</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le projet de redynamisation du centre-bourg de Brioux s'appuie sur son dynamisme économique et commercial, avec une vitalité directement visible dans la rue du commerce. Cela induit, en plus d'aménagements spécifiques et d'une politique de reconquête des locaux commerciaux (voir fiche BB-02), la mise en place d'événements ou manifestations qui permettent de valoriser le tissu commercial et aux habitants de se retrouver et créer du lien. Cette animation repose à la fois sur les acteurs économiques mais aussi sur la collectivité, qui doit proposer un accompagnement technique et/ou matériel aux initiatives imaginées. Sur la base d'un atelier de travail avec les commerçants et artisans organisé en janvier 2023, lors de la réalisation de l'étude stratégique de redynamisation du centre-bourg, plusieurs pistes d'actions ont été évoquées à travers 3 thématiques : - Animation et valorisation de l'offre, - Stationnement et signalétique, - Mise en place d'une communication spécifique. Parmi les actions emblématiques, relancer l'association des commerçants, ou en créer une nouvelle, semble incontournable. De même, initier un rendez-vous annuel entre la municipalité et les commerçants est essentiel, pour maintenir le lien du « faire ensemble » et afficher des objectifs partagés. Enfin, la formation des acteurs économiques est également à favoriser.
Partenaires	- Commerçants sédentaires et non sédentaires du bourg - Chambres consulaires (CCI 79, CMA 79) - Communauté de communes Mellois en Poitou (Direction de l'Attractivité Economique et Touristique) - Presse locale

Dépenses prévisionnel / définitif	Coûts Temps Homme pour animation et organisation de temps d'échanges + frais de réception Coûts selon nature des actions
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	2024 : mise en place d'un rendez-vous annuel Dès 2024 : expérimentations
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de rencontres municipalité/acteurs économiques organisées Nombre d'actions partagées ou d'événementiels mis en place
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'attractivité du cœur de bourg (pour les consommateurs potentiels et les porteurs de projet) Reprise de locaux commerciaux Renforcement de la convivialité
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-13

REDYNAMISATION DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Orientation stratégique	La convergence des mondes : <i>un bourg convivial, magnétique, aux services repensés</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La commune de Brioux-sur-Boutonne dispose d'un marché hebdomadaire accueillant une 10^{aine} de producteurs locaux. Le marché apporte ainsi une offre complémentaire aux boutiques du centre-bourg, avec une vocation majoritairement alimentaire et quelques manufacturés. Le marché se tient sur la place du champ de foire, tous les jeudis matin. En raison de ce jour de séance en semaine, il attire essentiellement une clientèle de seniors. Le marché manque de dynamisme et de convivialité, particulièrement lorsque les commerçants ne sont pas tous présents. Il nécessite également d'être modernisé pour mieux répondre aux modes de consommation actuels. Une réflexion sur l'évolution du marché hebdomadaire est nécessaire, afin de consolider cet élément fort de la vie locale rurale. Les pistes d'actions envisagées sont ainsi les suivantes : - Travailler avec les commerçants du marché pour proposer une nouvelle organisation spatiale des étals plus resserrée et conviviale (étals en dos-à-dos et en vis-à-vis), via une réunion préalable, - Recherche de nouveaux commerçants : producteurs, artisans créateurs, plats préparés...via un appel à candidature, - Monter régulièrement un stand « Ville » avec une permanence des élus pour créer des moments d'échange avec la population (4 fois par an par exemple, en début de chaque saison), - Réfléchir à un élargissement des horaires vers 14h avec intégration de foodtrucks, tables, chaises ou bancs, etc. en commençant par tester une fois par mois, - Tenter des animations estivales (groupes de musique ...), - Intégrer, au moment des travaux de réaménagement du champ de foire, les équipements nécessaires aux mises aux normes des marchés (bornes d'eau et d'électricité, toilettes dédiées aux commerçants...), - Communiquer régulièrement sur la présence du marché via le journal municipal, des flyers, etc.
Partenaires	- Commerçants du marché - Communauté de communes Mellois en Poitou

	- Chambres consulaires (CCI 79, CMA 79)
Dépenses prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	2024 : lancement de la réflexion sur l'évolution du marché 2025/2026 : 1 ^{ères} expérimentations
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation du nombre d'exposants Nombre d'expérimentations mises en place
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'attractivité du bourg Développement de la synergie avec le tissu commercial sédentaire
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-14

MISE EN PLACE D'UNE COMMUNICATION AUDACIEUSE S'APPUYANT SUR LE CONCEPT DES MONDES PARALLÈLES

Orientation stratégique	La convergence des mondes : <i>un bourg convivial, magnétique, aux services repensés</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le projet de redynamisation du bourg passe par une communication renouvelée, en offrant une vision différente de ses atouts. Le concept développé autour des « mondes parallèles » lors de l'étude stratégique menée en 2022-2023, peut ainsi devenir le fil conducteur d'une signalétique et d'outils de communication originaux et véritablement personnalisés pour le cœur de bourg. Il existe notamment un besoin fort de repenser la signalétique d'information locale (SIL), aujourd'hui obsolète et vieillissante, dans un bourg très fréquenté grâce à la RD 950. De plus, la vie culturelle du bourg est dynamique (rôle de la Maison des Arts, renommée du festival Au Village, vitalité des associations locales...) : une réflexion croisant les notions d'aménagement, de redynamisation et d'approche artistique serait ainsi intéressante à mener. Les pistes d'actions envisagées sont les suivantes : - Refonte de la SIL, avec mise à jour de l'inventaire des panneaux existants et choix sur les besoins de signalement d'activités au sein du bourg. Une réflexion sur les totems d'entrée de bourg doit être incluse, avec une communication spécifique lors du festival. Les liens avec les parcours touristiques sont également à identifier, afin de profiter de cette attractivité pour renvoyer vers les services et équipements existants (Véloroute V93 / chemin de Saint-Jacques / RD 950 / projet de Route de D'Artagnan), - Mise en place d'un workshop avec des étudiants en design afin d'approfondir la déclinaison du concept de « mondes parallèles » pour communiquer sur le bourg (signalétique originale, outils de communication modernisés, support touristique de découverte du bourg, livret d'accueil des nouveaux habitants, etc.), - Mise en place d'une action spécifique lors du festival « Au village » (stand, animation...) pour expliquer le récit des « mondes parallèles », en instaurant un partenariat fort avec les associations en charge de l'organisation, - Possibilité d'imaginer des installations artistiques dans le cœur de bourg de Brioux (par exemple fresque sur le pignon de la maison des halles, passages peints au sol, etc.) pour témoigner de l'esprit artistique lors de la traversée du bourg, - Possibilité d'imaginer des balades ou événements déclinant le concept des « mondes parallèles » avec les acteurs locaux (commerçants, écoles...) : un élément de gastronomie avec le concours des pâtisseries ou traiteurs, des animations dédiées par la bibliothèque ou la Maison des Arts, etc.

Partenaires	- Acteurs culturels du bourg : Maison des Arts, bibliothèque, organisateurs du festival « Au Village », - Commerçants - Habitants, jeune public
Dépenses prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Refonte de la SIL : 20 000,00€ HT Organisation d'un workshop d'une semaine avec des étudiants en design : entre 5 000,00 et 7 000,00€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	2024 : refonte de la SIL / workshop étudiants
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Déclinaisons du concept des « mondes parallèles » dans les outils d'information ou de communication du bourg Fréquentation touristique Nombre d'installations ou d'animations réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité touristique du bourg
Annexes	/



FICHE ACTION N° LZ-01

INTERVENTION SUR LES ESPACES PUBLICS DE FAÇON RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET EN COHERENCE AVEC L'IDENTITE DE LA COMMUNE

Orientation stratégique	Action transversale
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle Projet au long cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : Le fleurissement et le traitement paysager actuel se fait au coup par coup avec une palette végétale changeante et peu identitaire (plantes méditerranéennes et horticoles) en fonction des envies et la plupart du temps à l'initiative des agents. Un certain nombre de plantations comme des annuelles, jardinières, sont également arrosées à l'aide d'un forage communal ce qui ne donne pas forcément l'exemple de l'économie de l'eau même si cette ressource semble importante. Objectifs : - Déterminer une identité végétale propre à Lezay - Favoriser les cultures de pleine terre et les plantes vivaces afin de limiter les arrosages et l'entretien - Planter des arbres dans de bonnes conditions - Aller vers la gestion différenciée - Communiquer avec les habitants Deux ateliers avec agents et élus ont permis d'identifier le mode de fonctionnement actuel et de donner une direction. La proposition s'est orientée dans le sens de reconnecter les habitants avec l'eau et le marais en partant des surfaces minérales actuelles et de leur gestion des eaux pluviales qui peuvent être des amorces intéressantes sur le travail de l'identité végétale liées à l'eau. Il s'agit donc de concevoir les futurs espaces à végétaliser comme des impluviums ou des « jardins de pluies » permettant de planter des végétaux d'ambiance humide mais pouvant résister aux épisodes de sécheresse à travers le choix des espèces, leur agencement en multi-strate, l'utilisation d'un paillage, ... La mise en œuvre passera par des chantiers pilotes afin de tester l'acceptation par la population et le rendu que pourrait donner la nouvelle végétalisation du centre-bourg. Le premier chantier pourrait être la création de noues sur le parking du parc Hubert, entre les arbres existants qui souffrent du tassement du sol. La végétalisation de pied de murs ou de façades est également à développer notamment pour créer des accroches et des effets d'appel vers le marais et le CHABOUSSANT depuis les places centrales (par la rue du Marais ou la rue du Pont de l'Arceau par exemple). Points de vigilance : Bien s'assurer de la cohérence d'ensemble des aménagements, qu'ils soient petit ou grands, avec l'identité liée au « récit de redynamisation » et à la palette végétale déterminée avec les élus et les agents.

Partenaires	- les habitants de la commune - Associations locales (CPIE, Prom'Haies Nouvelle-Aquitaine) - Les pépiniéristes labellisés « végétal local » - Commerçants du bourg
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Travaux réalisés en régie - Location de matériel pour réaliser les travaux - Achats de végétaux - Travaux réalisés par des prestataires
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	A partir de 2024 Action transversale et réalisée au fil du temps, en débutant par des petits espaces tests et des espaces symboliques pour montrer l'exemple Réalisation en régie dans la majorité des cas
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de mètres linéaires de pieds de murs végétalisés Nombre de pieds d'arbres « libérés » du bitume Surfaces en m² désimperméabilisées Nombre d'arbres plantés
Conséquence sur la fonction de centralité	- Déploiement de végétaux issus de la palette végétale déterminée avec les élus et les agents - Embellissement du bourg, image verdie, en adéquation avec le « récit de redynamisation » lié au marais - Essaimage parmi les habitants et appropriation des pieds de murs par les habitants - Diminution des préjugés concernant la végétation locale et spontanée en ville, acceptation du concept de végétalisation plutôt que fleurissement - Changement de pratiques pour les agents techniques et changement de vision pour les élus - Mise en œuvre d'un plan de gestion différencié des espaces publics par la commune
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-02

REORGANISATION DES CIRCULATIONS AU SERVICE DU « RECIT » DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Orientation stratégique	Action transversale
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : La circulation dans le bourg de Lezay s'est développée au gré des besoins, en donnant cependant la priorité aux déplacements automobiles et aux poids lourds, afin de permettre le développement du marché aux veaux et de pouvoir également contourner rapidement le bourg lors d'un passage de transit. Aujourd'hui, il est constaté que cette facilitation des circulations automobiles s'est effectuée au détriment des mobilités douces et que la voiture non seulement occupe beaucoup de place dans l'espace public, mais peut induire parfois un sentiment d'insécurité pour les piétons. Par ailleurs, la signalétique s'est accumulée aux carrefours, hétérogène et surchargée, elle ne remplit plus son rôle d'information sur les sites principaux de destination et les directions à privilégier pour s'y rendre. Objectifs : Cette action transversale devra permettre de réguler des flux piétons, cyclistes et automobiles afin de favoriser et sécuriser les déplacements actifs, la mutualisation du stationnement, d'apaiser et rendre plus convivial l'espace public en organisant la présence de la voiture dans le cœur de bourg, tout en répondant aux besoins d'une population rurale qui, n'ayant pas accès aux transports en commun, est encore largement dépendante de l'utilisation de véhicules motorisés. Une mise en place d'une signalétique simplifiée permettra également de clarifier les circuits. Enfin, une réflexion particulière doit être menée sur ce que le centre bourg donne à voir lorsqu'on l'aborde et l'image perçue par les visiteurs. Description de l'action : Mise en forme d'un plan de déplacements à l'échelle du centre-bourg puis mise en œuvre de la réorganisation des circulations sur cette base, par le biais principalement d'implantation de panneaux de signalisation. Les premiers travaux auront pour effets de changer la manière dont on entre principalement dans le bourg : passage de la rue de Melle en sens unique, modification du carrefour rocade/RD14, diminution de l'emprise de la RD14 en agglomération, amélioration de la signalétique rue Gâte-bourse. Ainsi, la rue Gâte-Bourse deviendra la rue principale d'entrée dans le bourg. Elle dessert trois espaces de stationnement avant de déboucher sur les lieux symboliques du bourg (la mairie, le parc Honoré Canon, la Halle aux volailles). Les automobilistes pourront aisément se stationner pour ensuite parcourir le reste du bourg à pied.

	Ce nouveau plan de circulation prend en compte le circuit du bus scolaire (desservant l'école maternelle rue du Parc) et le Pédibus (desservant l'école primaire). Points de vigilance : Éviter la surenchère de signalisation, en privilégiant celle routière, pour la signalétique informative, se reporter à la fiche 4
Partenaires	- Conseil départemental 79 - Structures conseils (CAUE79, ID79 ...) - Commerçants et gestionnaires des équipements aux abords des zones concernées - Habitants
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Concertation - Travaux - Achat des panneaux de signalisation
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - DETR - Département des Deux-Sèvres - ARS si l'étude intègre une évaluation d'impact sur la santé (EIS)
Calendrier	A partir de 2024 Mise en œuvre au fur et à mesure des réaménagements des espaces publics
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de vélos et de piétons sur la voie Nombre d'enfants se déplaçant en autonomie Nombre de personnes âgées se rendant au marché ou au supermarché à pied Diminution du nombre de voitures stationnées sur la Place de la Payse
Conséquence sur la fonction de centralité	Apaisement des circulations dans le centre-bourg qui permettra plus de convivialité Diversification des modes de déplacement et augmentation des déplacements actifs
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-03

OUVERTURE DU BOURG VERS LE NORD POUR SE RECONNECTER AU CHABOUSSANT

Orientation stratégique	Une ville ancrée dans son identité : faire des caractéristiques patrimoniales, hydromorphologiques et environnementales un atout
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle Projet au long cours
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : La perception que l'on peut avoir aujourd'hui du bourg de Lezay est plutôt marquée par les grands espaces occupés par les places du centre bourg et par la rocade qui le contourne. Peu visibles, les sites naturels au nord du bourg, en lien avec le Chaboussant, sont donc méconnus, voire oubliés et pas assez pratiqués par les habitants. Objectifs : - Mieux révéler ce patrimoine naturel. - Créer des liaisons piétonnes, des ouvertures de passages vers le marais et le Chaboussant, identifier les actions foncières à mener. - Végétaliser la rue du Marais pour créer un appel visuel depuis la place de l'église, révéler le passage du Chaboussant au niveau de la Laiterie. - Aménager le chemin le long de le Chaboussant vers le Moulin du Marais. - Ouvrir la clôture du Parc Honoré Canon sur le bourg et la rue du Parc pour faciliter la connexion avec le nord en incitant plus à profiter de cet espace de qualité. Description de l'action : - Mise en exergue des sites les plus susceptibles de répondre à cette ambition en décrivant les aménagements potentiels à réaliser. - Lister les actions nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs. - Ces actions sont solidaires de celles de la fiche LZ-04, car elles concernent également des liaisons douces à créer Points de vigilance : Travailler en concertation étroite avec les riverains ou propriétaires de espaces concernés
Partenaires	Propriétaires privés pour la végétalisation de pieds de murs Association propriétaire du Parc Honoré Canon (Syndicat horticole de Lezay) Habitants Commerces et équipements des abords des espaces concernés Structures conseils (CAUE79...) Communauté de communes Mellois en Poitou

Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Concertation - Plantations, terre végétale, graines - Travaux de terrassement, de retrait du bitume
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - DETR - Département des Deux-Sèvres
Calendrier	A partir de 2025 Au fur et à mesure des besoins Réalisation en régie si opération simple ou accompagnement des propriétaires privés si portage non communal
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de mètres linéaires de pieds de murs végétalisés Nombre de pieds d'arbres « libérés » du bitume Surfaces en m² désimperméabilisées Nombre d'arbres plantés Nombre de visiteurs du site du Moulin du Marais Nombre d'habitants connaissant le marais
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduire l'artificialisation des sols du bourg, réduire les surfaces bitumées Perméabiliser l'espace urbain et faire dialoguer les deux espaces ensemble (bourg et marais) pour enrichir l'ambiance paysagère du cœur de bourg et le rendre plus attractif et hospitalier Changer l'image du bourg, rendre l'identité liée au marais plus perceptible
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-04

MISE EN VALEUR, DECOUVERTE DU BOURG ET IDENTIFICATION DU MARAIS

Orientation stratégique	Une ville ancrée dans son identité : faire des caractéristiques patrimoniales, hydromorphologiques et environnementales un atout
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle Projet au long cours
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : Le bourg de Lezay s'est aménagé autour des besoins liés à l'usage de l'automobile, parfois aux dépens des piétons et des cyclistes. Ces derniers ne se sentant plus en sécurité ont eu tendance à privilégier ensuite eux même l'usage de l'automobile. Objectifs : Engagée dans le redéveloppement de ces liaisons douces, la commune souhaite étoffer le réseau existant de façon à ce qu'il puisse répondre à tous les besoins, et ainsi : - Prolonger la volonté de faire découvrir le bourg dans ses spécificités historiques. - Inciter également à la déambulation dans les espaces plus contemporains et aux mobilités douces d'une façon générale, y compris celles liées aux déplacements plus fonctionnels. - Identifier les ruptures de continuité dans les parcours actuellement disponibles (traversées de la rocade, notamment si présence d'un rond-point qui oblige à un détour important et augment le sentiment d'insécurité). Description de l'action : - Identification des parcours existants et des sites présentant des ruptures de continuités - Gestion de la cohabitation avec les espaces circulés, notamment lors des traversées de voies. - Choix d'un aménagement adapté à la typologie recherchée : trottoir, voie partagée, chemin, voie mixte... Points de vigilance : Éviter un éparpillement des actions et assurer la continuité des liaisons douces.
Partenaires	Habitants Commerces et équipements des abords des espaces concernés Structures conseils (CAUE79...) Communauté de communes Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif :



	- Concertation - Travaux de terrassement, pose de revêtements, - Mobilier urbain, signalétique, bordures
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - DETR - Département des Deux-Sèvres
Calendrier	A partir de 2025 Au fur et à mesure des besoins Réalisation en régie si opération simple
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de mètres linéaires de cheminements créés ou aménagés
Conséquence sur la fonction de centralité	Découverte du bourg à pied facilitée Renforcement de la convivialité des espaces publics Réduction du nombre de voitures dans le centre-bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-05

DEMARCHE DE DIVERSIFICATION DE L'HABITAT LOCATIF

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : - Vacance de logements importante dans le bourg - nombre de demandes importantes en mairie pour du logement locatif non satisfaites Objectifs : - Remettre sur le marché locatif des logements vacants - Explorer de nouvelles formes d'habitat locatif groupé Description de l'action : 1/ Promouvoir les parcelles non bâties du lotissement communal en cœur de bourg auprès d'opérateurs et de privés pour inciter à la construction de nouveaux logements (campagne de communication) 2/ Promotion des avantages fiscaux type Denormandie auprès des habitants (via le bulletin trimestriel) et auprès des notaires, des agences immobilières, des entrepreneurs du bâtiment 3/ Prise de contact avec les propriétaires de logements vacants pour les sensibiliser aux outils financiers permettant la rénovation de logements et la mise en location 4/ Inventaire exhaustif des logements vacants et/ou potentiellement dégradés pour identifier les secteurs d'intervention prioritaires pour : - Une éventuellement intervention immobilière de la commune sur un îlot emblématique (avec une convention EPF par exemple) - Préparer les dispositions de la future OPAH menée par la communauté de communes 5/ Evaluer la faisabilité de projets d'habitat inclusif avec des partenaires privés (type béguinage, collocation intergénérationnelle...) avec la possibilité de mobiliser du foncier communal
Partenaires	Communauté de communes ANAH Etat Département, Région Nouvelle-Aquitaine SOLIHA Opérateurs privés
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour



Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	A partir de 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Evolution de la vacance de logements dans le bourg - Evolution du nombre d'habitants dans le bourg - Evolution des demandes d'accès aux logements locatifs non satisfaites par de nouveaux arrivants
Conséquence sur la fonction de centralité	- Augmenter la population en cœur de bourg pour renforcer la dynamique services / commerces - Réduire les problématiques de mobilité des habitants - réhabiliter le patrimoine immobilier du bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-06

DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES AUTOUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE SITE DU MOULIN DU MARAIS

Orientation stratégique	Développement économique et touristique
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mellois en Poitou
Description de l'action	Le site du Moulin du Marais, d'environ 3 hectares, au cœur du bourg de Lezay, a fait l'objet d'une réhabilitation massive entre 2004 et 2008, soutenue par un important subventionnement lié à sa labellisation « Pôle d'excellence rurale » de 2006. La réhabilitation du moulin et de ses annexes, ainsi que la construction de nouveaux bâtiments (salle de spectacle, chaufferie, vestiaire) ont été réalisées selon les principes de la construction écologique, avec notamment des matériaux locaux à haute performance (chanvre, châtaignier, brique de terre crue). Une réflexion a également été conduite sur les ressources et l'énergie afin de réduire l'impact environnemental du projet (récupération des eaux de pluie, panneaux solaires pour la production d'eau chaude, chaufferie collective au bois, toitures végétalisées). Ce site reconnu nationalement pour sa grande qualité architecturale et paysagère accueille depuis une quinzaine d'années un réseau associatif d'éducation populaire autour des arts de la parole (URFR), avec une programmation culturelle dense et des résidences d'artistes. Différentes structures d'insertion par l'activité économique ont également occupé le site pendant une dizaine d'années (culture et vente maraîchère, fabrication de briques de terre crue, restauration de petit patrimoine...) mais ces activités ont périclité. Aujourd'hui, le site du Moulin du Marais est occupé par l'URFR, une association d'habitants autour du jardinage amateur (les jardins du partage), une plateforme de distribution de produits locaux (le Clic paysan) et l'AIPM (association d'insertion, pour ses activités liées à la restauration du patrimoine et l'entretien des espaces verts). La Communauté de communes, propriétaire du lieu, souhaiterait lui donner une nouvelle dynamique, en valorisant sa dimension d'exemplarité en matière d'éco-construction et d'éco-réhabilitation. Pour la commune de Lezay, le site constitue également un axe fort de son projet de revitalisation, car il occupe un espace à la fois central et méconnu du bourg, que les habitants ne parviennent pas à s'approprier par manque d'invitation à le fréquenter et de lisibilité de ses fonctions. Un groupe de travail pluri-acteurs œuvre depuis 2021 pour définir une nouvelle identité au lieu et pour y attirer de nouveaux acteurs car une partie des bâtiments n'est plus utilisée. Les nouvelles activités ciblées pour relancer la dynamique de ces sites sont : - Un espace pédagogique autour de la gestion des déchets ménagers (zéro déchets et compostage) avec notamment une programmation de stages pratiques en lien avec le jardinage écologique, - Un espace de valorisation des éco-matériaux produits localement, dont le chanvre et la terre crue.

	Un travail de signalétique et d'information sur les caractéristiques du site sont également envisagées pour permettre une meilleure visibilité et une meilleure appropriation.
Partenaires	- Services de la communauté de communes : ▪ Direction de l'animation du territoire et le Service « Pays d'art et d'histoire » ▪ Direction de la prévention et de la gestion des déchets ▪ Direction des services techniques ▪ Direction de l'attractivité économique et touristique ▪ Mission « Plan climat » - Commune de Lezay - Ademe - Région Nouvelle-Aquitaine - Occupants du site (URFR, Jardins du partage, AIMP...)
Dépenses prévisionnel / définitif	Non défini
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini
Calendrier	Démarrage prévisionnel des travaux éventuels en 2024 Installation des nouvelles activités en 2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de participants aux nouvelles activités Nombre de visiteurs sur le site
Conséquence sur la fonction de centralité	- Créer un point d'attraction supplémentaire dans le bourg - Apporter des nouveaux clients potentiels aux commerces - Augmenter la fréquentation du bourg en dehors du mardi (jour du pic de fréquentation dû au marché forain) - Développement de la notoriété du site du moulin et du bourg grâce à des activités valorisantes socialement - Espace récréatif mieux investi par la population locale
Annexes	



FICHE ACTION N° LZ-07

REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE BOURG SUD (RD14 ET RUE DE MELLE)

Orientation stratégique	Une ville accessible et agréable à parcourir : Mettre en scène les parcours grâce au renforcement de la nature en ville
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : L'axe formé par la RD14 depuis le panneau d'entrée de bourg et la rue de Melle représente une colonne vertébrale dans la structuration des mobilités vers et dans le bourg. Cet axe permet de relier le collège, le gymnase, l'école primaire, le supermarché, un cabinet médical, des accueil collectifs de mineurs (espace jeunes, centre de loisirs, relai d'assistantes maternelles) à la mairie, au cinéma, à la médiathèque, jusqu'à des espaces récréatifs (parc paysager, terrains de jeux, étang, piscine, moulin du Marais). L'axe est interrompu par un carrefour destiné à organiser la circulation entre la rocade et la rue de Melle qui la traverse pour rejoindre le bourg. Cet espace est ressenti comme distendu, peu lisible et insécurisant en termes d'organisation des flux. Fortement empruntée à pied par les enfants et les jeunes de manière encadrée dans le cadre des changements de structure d'activité, cette rue reste peu utilisée par les piétons ou les cyclistes au quotidien, car non suffisamment aménagée pour en assurer leur sécurité. Le carrefour est également quotidiennement traversé par des seniors, résidents au village retraite, pour rejoindre le bourg ou le supermarché à pied. Cette entrée de bourg est également perçue comme peu attractive et peu représentative de l'identité de la commune, notamment des spécificités paysagères locales. Objectifs : - Aménager la voie pour faciliter les mobilités douces - Restructurer et réaménager le carrefour de l'Intermarché - Accompagner les aménagements de traitements paysagers importants pour retrouver l'identité du marais - Déminéraliser l'espace urbain pour amener plus de fraîcheur et de confort sur le parcours - Penser l'aménagement avec les habitants, dans une démarche d'urbanisme favorable à la santé et la qualité environnementale - Mettre en scène les parcours grâce au renforcement de la nature en ville Description de l'action : L'aménagement vise à redonner une place aux piétons et aux cyclistes, dans la mesure de l'espace disponible, en favorisant tout particulièrement les déplacements des enfants, des jeunes et des seniors, tout en ménageant des espaces de repos.

	Ainsi les interventions sont différenciées selon la séquence concernée. Plus naturelle et progressive au sud, elle fait la part belle à la végétation avec un espace de promenade généreux, plus urbaine au nord, elle organise les flux et le stationnement tout en redonnant la place à la gestion de l'eau.
Partenaires	- le Département 79, ID79, CAUE 79 - les gestionnaires des réseaux secs et humides - les habitants de la commune - l'école élémentaire, le collège, l'association des parents d'élèves, l'Espace Jeunes - les résidents du village retraite et les professionnels de santé - les associations sportives usagères des équipements sportifs - le(s) BE en charge du projet de réaménagement
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Concertation et démarche d'urbanisme favorable à la santé + études de conception niveau AVP : 90 000 € HT - Travaux : 1 300 000 € HT - Coûts MOE pour suivi du chantier : 90 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Europe : FEDER - Etat : DETR ; Fonds vert - Département des Deux-Sèvres - Fonds du projet de territoire de Mellois en Poitou
Calendrier	A partir de 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluation qualitative sur le bien-être des habitants, sur leur santé physique, leur sentiment de sécurité Nombre de vélos et de piétons sur la voie Nombre d'enfants se déplaçant en autonomie Nombre de séniors se déplaçant sur la voie Nombre de m² désimperméabilisés Nombre de mètres linéaires de canalisation pluviales déconnectées du réseau
Conséquence sur la fonction de centralité	Baisse de la vitesse des véhicules Augmentation du nombre de piétons et cyclistes dans la centralité Amélioration de l'image de la centralité
Annexes	/



FICHE ACTION N° LZ-08

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CŒUR DE BOURG : PLACES DU CHAMP DE FOIRE, DU KIOSQUE, DE LA PAYSE ET DU MARCHÉ

Orientation stratégique	Une ville accessible et agréable à parcourir : Mettre en scène les parcours grâce au renforcement de la nature en ville
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : Les grands espaces publics de centre bourg, historiquement en lien avec les grands marchés aux bestiaux d'antan sont aujourd'hui surdimensionnés et monofonctionnels. D'un revêtement exclusivement constitué d'enrobé, ces places sont peu conviviales et étant très peu végétalisées, sont de véritables îlots de chaleur. Objectifs : Restructurer pour redécouper le secteur en espaces à échelle humaine, créer des ambiances spécifiques en lien avec l'identité du marais (plantations arbres et pieds de mur, place de l'eau et gestion du pluvial), requestionner les usages (organiser le stationnement pour une meilleure identification de l'offre et une bonne lecture des cheminements doux, penser les espaces comme pluri fonctionnels. Description de l'action : Marquer les abords bâtis des places en révélant les façades, relier les bâtiments par le traitement au sol, redonner l'espace aux piétons et créer des îlots de fraîcheur. Cette action est en lien avec la réhabilitation des deux halles (cf fiches LZ-11 et LZ-12), d'autres réhabilitations de bâtiments seront nécessaires en accompagnement de cette action : le kiosque et l'Eglise qui devront également faire l'objet de travaux. Points de vigilance : Travailler en concertation étroite avec les riverains publics ou privés, notamment sur le traitement des accès aux équipements, commerces, parcelles.
Partenaires	- le Département 79, ID79, CAUE 79 - les habitants de la commune - les commerçants non sédentaires exposant sur le marché - Commerçants et gestionnaires des équipements aux abords des espaces concernés - l'association de commerçants et d'artisans - le(s) BE en charge du projet de réaménagement
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimatif des coûts de travaux (hors études, enfouissement réseaux) : - Voirie, terrassement : 1 800 000 € HT - Mobiliers, maçonneries : 100 000 € HT

	- Aménagements paysagers : 180 000 € HT TOTAL : environ 2 100 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Département des Deux-Sèvres - Etat : DETR, Fonds vert - Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	A partir de 2026 Phasage à mettre en œuvre, même au sein d'une phase qui peut faire l'objet de travaux en plusieurs séquences.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de manifestations se déroulant dans l'espace public Nombre d'habitants fréquentant les commerces sédentaires du bourg et non sédentaires les jours de marché Nombre de piétons et cyclistes traversant ces espaces publics Diminution du nombre de voitures en circulation dans cet espace du bourg
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement des espaces de convergence urbaine Revalorisation et attractivité de la centralité multifonctionnelle
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-09

REINVESTISSEMENT DE LA PLACE DU « PARKING »

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : L'entrée ouest du bourg est composée de différents carrefours, de la partie ouest de la rocade, et bordée par un site important dénommé la « Place du Parking ». Ces espaces devenus très routiers ne valorisent pas l'entrée de bourg et n'incitent pas, si l'on n'est pas en transit, à rentrer dans le cœur de bourg. La place du parking questionne par sa dimension et son délaissement, car elle est la plupart du temps vide. Son aspect très minéral n'incite pas à s'y engager. Objectifs : - Se réapproprier la place - Rendre ces espaces lisibles pour les habitants et les visiteurs de passage - Renforcer les fonctionnalités de ces espaces, au service de la revitalisation du cœur de bourg - Apporter une réflexion d'ensemble sur ces espaces d'entrée de bourg, en favorisant les déplacements doux - Valoriser l'image de la commune - Remettre la végétation au cœur des espaces urbains et les rendre plus confortables Description de l'action : La place du Parking sera restructurée afin d'optimiser son offre en stationnement et redonner de l'espace à la végétation tout en permettant l'implantation d'un équipement public. La restructuration de la place s'articulera autour des points suivants : - Préciser les usages tout en gardant une flexibilité dans les fonctions - Organiser l'offre en stationnement, notamment pour le marché - Clarifier les accès - Revégétaliser et créer des îlots de fraîcheur - Redonner la place aux mobilités douces - Marquer les entrées des équipements publics - Planter un équipement permettant de pérenniser l'offre de soin et de services de cohésion sociale - Construire un front urbain pour optimiser l'occupation de la parcelle et marquer la délimitation des espaces de la place

Partenaires	- Structures conseils (CAUE79, ID79...) - Habitants - CIAS de Mellois en Poitou - SDIS 79 - Département 79 - Professionnels de santé de la commune - Opérateurs privés
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour A déterminer en fonction du projet et du rapport végétation / terrassements / construction
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Etat : DETR, Fonds vert - Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	A partir de 2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Concrétisation d'un projet d'implantation d'un nouvel équipement sur la place Transformation de l'espace
Conséquence sur la fonction de centralité	Incitation à entrer dans le cœur de bourg Réorganisation des espaces de stationnement pour en libérer la centralité Composition urbaine d'une nouvelle entrée du cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-10

REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE BOURG OUEST

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : L'entrée ouest du bourg est composée de la rue de Chantalouette, de différents carrefours, de la partie ouest de la rocade, et bordée par un site important dénommé la « Place du Parking ». Ces espaces devenus très routiers ne valorisent pas l'entrée de bourg et n'incitent pas, si l'on n'est pas en transit, à rentrer dans le cœur de bourg. Objectifs : - Redonner un caractère urbain et une identité à cette entrée de bourg, en accord avec le « récit » de redynamisation axé sur le marais - Rendre ces espaces lisibles pour les habitants et les visiteurs de passage - Apporter une réflexion d'ensemble sur ces espaces d'entrée de bourg, en favorisant les déplacements doux - Valoriser l'image de la commune - Apaiser la circulation routière et sécuriser l'entrée dans le bourg Description de l'action : La rue de Chatalouette et la rue du Grand Pré sont aménagées pour améliorer la lisibilité des espaces et permettre le cheminement piéton vers le cœur de bourg, en - marquant et revégétalisant l'entrée - précisant les priorités - adaptant la signalétique (moins nombreuse et plus explicite) - adaptant ou redimensionnant la chaussée pour ralentir la vitesse - redonnant la place aux mobilités douces
Partenaires	- Structures conseils (CAUE79, ID79...) - Habitants - CIAS de Mellois en Poitou - SDIS 79 - Département 79 - Gestionnaires de réseaux secs et humides
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimatif : Travaux d'aménagements sur la chaussée et trottoirs rue de Chantalouette : 200 000 € HT



Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Etat : DETR, Fonds vert - Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	A partir de 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluation qualitative sur le bien-être des habitants, sur leur santé physique, leur sentiment de sécurité Nombre de vélos et de piétons sur la voie Nombre de m² désimperméabilisés Baisse de la vitesse des véhicules
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation du nombre de piétons et cyclistes dans la centralité Amélioration de l'image de la centralité Augmentation de la fréquentation des équipements, services et commerces du centre-bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-11

REQUALIFICATION ARCHITECTURALE ET FONCTIONNELLE DE LA HALLE AUX VOLAILLES

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	La halle aux volailles est un immense bâtiment à l'ossature métallique situé au cœur du bourg, entre la mairie et la salle des fêtes. Ce bâtiment, construit en 1960 comme halle aux veaux, puis halle aux volailles, a un gabarit si imposant (L : 70 m x l : 30 m x H : 6m) que sa présence marque considérablement l'espace public. Désaffecté depuis près de vingt ans, il est devenu un équipement incontournable pour les événements du bourg : foire au vin, marché de Noël, fêtes agricoles, petit marché des particuliers le mardi matin, tournois de pétanque ou tir à l'arc... Son volume couvert et son confort sommaire sont un atout pour mettre à l'abri les manifestations se déroulant habituellement à l'extérieur. Néanmoins, une réflexion sur ses usages, ses fonctionnalités et surtout son aspect architectural est devenue nécessaire dans le cadre du projet de requalification des espaces publics du bourg. En effet, les habitants et les élus manifestent leur souhait de retravailler la dimension esthétique des façades de cette halle, qui revêt pour eux une dimension identitaire et affective, tout en étant qualifiée par beaucoup de « verrue ».
Partenaires	- le Département 79, ID79, CAUE 79 - les habitants de la commune - l'association de commerçants et d'artisans - les associations sportives - le Pays d'art et d'histoire, l'office de tourisme du Pays Mellois - le(s) BE en charge du projet de réaménagement
Dépenses prévisionnel/définatif	Non défini à ce jour Estimatif : - Concertation - Projet architectural (concours ?) - Travaux - Coûts MOe pour reprise/suivi du projet
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - DETR - Département des Deux-Sèvres
Calendrier	A partir de 2026

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de manifestations se déroulant sous la halle Appropriation du projet par les habitants (satisfaction des habitants)
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation du nombre de visiteurs dans la halle Augmentation du nombre de manifestation dans la halle Amélioration de l'image de la centralité
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-12

REQUALIFICATION ARCHITECTURALE ET FONCTIONNELLE DE LA HALLE ALIMENTAIRE

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : L'architecture de ce bâtiment patrimonial a été altérée au fur et à mesure des nouvelles exigences d'occupation des lieux. Objectifs : Faire le point sur les usages pour demain, restructuration et réhabilitation des façades extérieures. Description de l'action : - Ouvrir le bâtiment sur l'extérieur et sur l'espace public - Remettre en valeur ses composantes architecturales - Développer l'usage de matériaux naturels et nobles - Organiser les usages en fonction des besoins, tout en assurant une flexibilité Points de vigilance : Travailler en concertation étroite avec les commerçants, ainsi qu'avec les non sédentaires du marché
Partenaires	- Structures conseils (CAUE79, ...) - Habitants - Commerçants non sédentaires - Associations potentiellement intéressées (recyclerie...) - Association de commerçants et d'artisans de la commune
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimatif du montant des travaux (hors maîtrise d'œuvre et études amiante...) : environ 395 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Etat : DETR, Fonds vert - Département des Deux-Sèvres
Calendrier	Calendrier non déterminé Réalisation d'une étude préalable nécessaire pour bien définir les besoins et les usages à venir

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de manifestations se déroulant sous la halle Appropriation du projet par les habitants (satisfaction des habitants) Nombres de commerces ou activités exercées sous la halle Nombre de jours d'ouverture par an
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation du nombre de visiteurs dans la halle Augmentation du nombre de manifestation dans la halle Amélioration de l'image de la centralité Attractivité du cœur de bourg grâce à la révélation de la qualité architecturale de ce bâtiment patrimonial et grâce aux nouvelles activités qui pourront se réaliser tout au long de la semaine Animation du cœur de bourg répartie sur toute la semaine et pas seulement le mardi matin, jour du marché
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-13

CONFORTER LE MARCHÉ DANS TOUTES SES DIMENSIONS

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : Le marché du mardi matin est une institution, reconnu et exerçant une attractivité bien au-delà de la commune. Situé en plein cœur de son centre-bourg, il vit en synergie avec les commerces sédentaires et crée l'événement hebdomadaire. Néanmoins, il n'apparaît pas optimisé dans l'organisation spatiale des étals, sa halle alimentaire est peu accessible et peu fonctionnelle, délaissée par les commerces alimentaires sensibles qui préfèrent exposer à l'extérieur. Par ailleurs, son second jour de tenue, le samedi, questionne car peu de commerçants y sont présents. Enfin, il se développe sur un périmètre qui sera perturbé lorsque les travaux de requalification des places du cœur de bourg seront engagés (Cf. fiche n°LZ-08). Objectifs : - Redéployer le marché en cohérence avec les espaces publics réaménagés et apaisés - Accompagner la période transitoire avec les commerçants du marché pendant la période des travaux Description de l'action : 1) Mise en place d'un règlement de marché 2) Actions relatives au marché de plein vent : - Reprise du plan actuel des étals afin de ne pas obstruer la visibilité de certains commerces sédentaires et tendre à favoriser le « noyau dur » à savoir les commerçants présents tout au long de l'année et tous les mardis matin (abonnés) pour éviter les espaces vides, - Inciter les commerçants sédentaires à investir l'espace public les jours de marché pour créer une continuité avec le marché - Travailler une nouvelle organisation spatiale des étals en lien avec les espaces publics réaménagés et renaturés à terme et anticiper les zones de déploiement du marché au moment des travaux, soit le marché dit « provisoire » 3) Action relative au marché du samedi : - Lancer une réflexion sur le maintien de ce marché ou sur la création d'un marché le dimanche matin, plus en lien avec les besoins de la population 4) Actions relatives au marché sous la halle alimentaire : - Réaménager l'intérieur de la halle pour la faire évoluer vers une halle polyvalente

	- Déconstruire les étals fixes existants afin de disposer d'un espace polyvalent pouvant accueillir des étals mobiles les jours de marché et d'autres événements en dehors du marché - Aménager un local technique et sanitaires (24 m² environ) Action en lien avec la fiche action n°LZ-12 : - Ouvrir le bâtiment sur l'extérieur et sur l'espace public - Remettre en valeur ses composantes architecturales - Développer l'usage de matériaux naturels et nobles - Organiser les usages en fonction des besoins, tout en assurant une flexibilité 5) Réflexion sur les horaires : Elargir les horaires pour intégrer les nouvelles pratiques de consommation et la possibilité de déjeuner sur place lors de la période estivale, notamment.
Partenaires	- Représentants des commerçants non sédentaires (syndicat, fédération...) - Représentant des commerçants sédentaires - CCI 79 et CMA NA - Communauté de communes Mellois en Poitou (Travail sur la thématique du gaspillage alimentaire, de la gestion des biodéchets, du tri...)
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Les principaux postes de dépenses correspondent à la mise aux normes de l'alimentation en eau et électricité à mettre à la disposition des commerçants non-sédentaires, selon la réglementation en vigueur – à définir selon le plan d'implantation des étals qui sera finalisé par la commune
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	- 2023-2024 : Concertation avec les abonnés du marché et finalisation du projet en termes de plan d'implantation individualisé des commerçants + Rédaction d'un nouveau règlement de marché - 2024-2025 : Aménagements légers nécessaires (arrivées d'eau, d'électricité, mobiliers urbains à prévoir etc.)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Satisfaction des commerçants non sédentaires Arrivée de nouveaux commerçants non sédentaires sur le marché (augmentation du nombre d'abonnés au marché) Satisfaction des habitants et amélioration de la fréquentation du marché, l'été et hors saison
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintien du lien social fort et intergénérationnel généré par le marché Fréquentation du marché moins saisonnière donc animation du bourg plus régulière sur l'année Attractivité du cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-14

MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE FONCIERE ET IMMOBILIERE POUR PERENNISER L'OFFRE DE SANTE ET LES ACTIVITES EN LIEN AVEC LA COHESION SOCIALE

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constat : La commune de Lezay, 2000 habitants, a la chance de bénéficier de la présence en cœur de bourg de nombreux professionnels de santé (médecins généralistes, dentistes, kinés, infirmiers), d'un centre de secours et d'incendie, d'un France Services et du siège du Centre intercommunal d'action sociale de Mellois en Poitou. Ces services bénéficient aux Lezayens, mais aussi aux 6 000 habitants du bassin de vie, rayonnant sur une dizaine de communes. L'offre de soins, diversifiée et bien dimensionnée, est un élément essentiel à la qualité de vie des habitants de la commune et des communes voisines, qui ont des besoins de plus en plus spécifiques en raison du vieillissement de la population. Cette offre donne de l'attractivité au bourg, car les rendez-vous chez les différents praticiens génèrent du flux dans le cœur de bourg qui bénéficie directement aux commerces et services de la centralité, où sont également implantées deux pharmacies. La présence du centre de secours et d'incendie à Lezay permet de garantir un délai d'intervention des pompiers satisfaisant, d'autant plus que les risques sont très spécifiques au profil socio-économique du territoire : risques de malaises et chutes de personnes âgées isolées ; risques accrus de feux de cultures en raison du réchauffement climatique et des sécheresses ; risques d'accidents routiers impliquant poids lourds et animaux liés à la logistique du marché aux veaux... Le bâtiment appelé « Point public » accueille un France Services et les services supports du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de Mellois en Poitou. Le France Services permet de compenser la disparition ou la numérisation des différents services publics sur le territoire (Pôle Emploi, CAF, Préfecture, caisses de retraite...) et proposer des permanences pour les services sociaux départementaux, les associations d'aide à l'insertion et aux savoir de base... Concernant le CIAS, le « Point public » y centralise les services de gestion des achats, des ressources humaines et des finances de 5 établissements d'accueil des personnes âgées (EHPAD, foyers logements, village retraite) et des services d'aide à domicile répartis sur tout le territoire mellois. La problématique identifiée : La pérennité de cette offre essentielle au bassin de vie de Lezay présente des fragilités à moyens termes, exprimées par les différents acteurs : - Les dentistes souhaitent changer de locaux car leur cabinet actuel est sous-dimensionné et ne permet pas d'aménagement d'accessibilité. - Les médecins généralistes ont initié en 2023 une démarche de mutualisation de leurs moyens, notamment pour donner plus d'attractivité à leur profession en anticipation

	des futurs départs en retraite et de l'accueil d'internes et de stagiaires. Ils demandent pour cela le soutien de la collectivité pour trouver des locaux plus grands. - La caserne de pompiers nécessite des travaux de modernisation et d'agrandissement mais se trouve contrainte dans son espace, néanmoins une délocalisation dans un nouveau bâtiment semble peu probable dans les 5 années à venir. - Le France Services, après deux années de fonctionnement, n'est plus en mesure de satisfaire les nouvelles demandes de permanences et de formation car ses locaux sont déjà occupés à leur maximum. - Le CIAS ne dispose plus suffisamment de bureaux pour accueillir de nouveaux salariés malgré des besoins croissants liés au vieillissement de la population, ni pour développer un accueil du public pour son nouveau service lié à l'autonomie des personnes âgées. Description de l'action : La commune de Lezay s'engage dans une démarche visant à pérenniser tous ces services à la population en : - Réalisant une concertation avec les différents professionnels et partenaires pour identifier leurs besoins - Identifiant le foncier et l'immobilier du cœur de bourg mobilisable rapidement - Analysant l'adéquation entre ce gisement et les besoins exprimés par les acteurs locaux, - Etudiant la faisabilité d'un déploiement de ces services, soit dans des locaux réhabilités soit dans une construction neuve - Réalisant une analyse urbaine, juridique, organisationnelle et financière pour mettre en œuvre la ou les solutions adaptées à la résolution des problématiques. Si la solution adaptée était la construction d'un bâtiment, le lieu d'implantation serait la place du Parking (Cf. fiche action n°LZ-09).
Partenaires	- le CIAS de Mellois en Poitou - la Communauté de communes Mellois en Poitou (France Services, Contrat local de santé) - SDIS 79 - les professionnels de santé de la commune - l'ARS - la Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude : Banque des territoires + Département 79 Autres actions : Non défini à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etude de faisabilité d'une maison de santé mutualisée : 8 000 € Autres études / Travaux / Acquisitions éventuelles : Non défini à ce jour
Calendrier	A partir de 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de professionnels de santé en activité dans le bourg Nombre de permanences de services publics et de cohésion sociale en activité dans le bourg Nombre de personnes accueillies dans les permanences des services à la population
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintien voire développement des services de santé et de cohésion sociale dans le bourg permettant de réduire les fragilités sociales des habitants du bassin de vie de Lezay (par exemple, baisse de : non recours aux droits, non recours aux soins, perte d'autonomie des seniors, fracture numérique...) Amélioration de l'état de santé et des conditions de vie des habitants aux conditions de vie les plus précaires
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-01

SÉQUENÇAGE ET REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE POITIERS (RD 950)

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / <i>La mise en scène et les arrivées sur le cœur de ville</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La RD 950 est un axe important du territoire entre Poitiers et Saint-Jean-d'Angély. Cet axe croise la RD 948, qui permet de drainer les flux de transit entre l'agglomération niortaise et la RN 10. Elle est caractéristique des zones d'entrées de ville proche des zones d'activités économiques avec une faible qualité paysagère et architecturale, une minéralisation importante des abords, une absence de hiérarchisation dans l'approche de la ville et de son entrée principale et un manque d'aménagement sécurisé pour les mobilités actives. ID 79 a par ailleurs engagé un état des lieux de la RD 950, entre le giratoire de la zone d'activité commerciale de Saint-Léger jusqu'au carrefour de Beausoleil, afin d'envisager la requalification de cet axe départemental. Dans un premier temps, il convient de définir les séquences avec leur rôle dans la prise en compte du transit et la desserte des activités, et plus largement pour assurer le lien vers les villages et les hameaux. Dans le cadre de la définition de la stratégie sur la mobilité globale sur le territoire, il est envisagé de réaffirmer le rôle de contournement pour la RD 950, afin d'éviter un transit inutile au cœur de la ville, mais également de se servir de cet axe pour permettre aux usagers du quotidien de limiter leurs déplacements sur les voies rurales non adaptées à une fragmentation accrue, et dont certaines vont être aménagées ou adaptées pour des circulations douces et apaisées. Pour guider la manière de requalifier la RD 950, on s'attachera principalement à : - Inviter les usagers qui accèdent au centre-ville à utiliser le giratoire de la Colonne et l'avenue de Limoges ; - Marquer la discontinuité entre le bourg de Saint-Léger et les secteurs d'activités commerciales. Au regard des réflexions engagées par ID 79, il convient de prolonger la méthode mise en place, notamment par le développement d'ateliers de réflexion qui mettent autour de la table tous les acteurs concernés et partager les contraintes et orientations de projet. Au-delà de ces ateliers, le processus de mise en œuvre reste classique, par la définition du cahier des charges et des attentes autour de la requalification, pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre comprenant des compétences en matière de paysagisme et des experts en mobilité, notamment douce. L'adjonction d'une compétence telle que scénographe ou designer permettrait

	de croiser avec les attentes des élus et des usagers impliqués autour du récit du territoire. Avant de passer aux différentes strates de la réalisation, il convient de mettre en place une concertation qui puisse permettre une appropriation du projet par une bonne connaissance des choix d'aménagement.
Partenaires	- Conseil Départemental 79 - ID 79 - Acteurs économiques de la zone d'activités - Communauté de communes Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Traitement de la séquence 1 et 2 (1050 ml x 450 €/ml) : 472 500 € HT Traitement de la séquence 3 (605 ml x 650 €/ml) : 393 250 € HT Traitement de la séquence 4 (435 ml x 750 €/ml) : 326 250 € HT Insertion d'un giratoire : 1000 m² x 100 €/m² : 100 000 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 1 292 000 € soit 180 880 € HT Soit un total de 1 472 880 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Cofinancements identifiés : DETR, Département des Deux-Sèvres...
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Kilomètres de bande cyclable créés Surface plantée ou renaturée
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la lisibilité de l'entrée de ville et des usages, hiérarchisation des flux
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-02

RECOMPOSITION DE L'ARTICULATION ENTRE LA RD 948 ET RD 950

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / <i>La mise en scène et les arrivées sur le cœur de ville</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La ville de Melle est à la croisée de deux itinéraires d'intérêt régional : - un itinéraire est/ouest qui relie Niort à Limoges par la RD 948 (liaison A10/RN10) ; - un itinéraire nord/sud qui relie Poitiers à Saint-Jean d'Angély par la RD950. La déviation de la RD 948, créée en 1996, ne joue pas complètement son rôle et ne capte pas suffisamment le trafic de transit qui emprunte encore aujourd'hui l'avenue de Limoges et l'avenue Roger Aubin. La connexion entre la RD 948 et la RD 950 au sud-est du centre-ville de Melle est un lieu de ruptures, qui s'organise autour d'un vaste échangeur partiel peu lisible, consommateur d'espace et qui n'assure pas une continuité d'itinéraire sûre et attractive à la RD 948. Pour cet enjeu de couture et de valorisation de l'image de la ville par l'entrée sud, il s'agit notamment d'améliorer et de clarifier le fonctionnement de l'échangeur, afin de : - Faciliter l'insertion des continuités piétonnes et cyclables dans la traversée de la RD 950 et de la RD 948 ; - Fluidifier le trafic routier et conforter la fonction de voie « à grande circulation » de la RD 948 ; - Inciter les « transitaires » à utiliser la déviation de Melle ; - Garantir une meilleure organisation de l'interface fonctionnelle et paysagère entre les différentes vocations de cette entrée de ville : activités industrielles, zone commerciale, quartier résidentiel, lisière agricole, desserte de la déchetterie et du stade de rugby, accès au centre-ville (route de Beausoleil), etc. - Valoriser le potentiel végétal des délaissés de voirie. Il s'agit de reconfigurer l'échangeur et le foncier attenant. Le schéma d'intention avancé pour le reconfigurer consiste en : - La création d'un giratoire au débouché de la RD 948 sur la RD 950 (route de Beausoleil/accès déchetterie) ; - La mise à double sens de circulation de la bretelle de la RD 948 passant sous le pont de la RD 950 ; - La suppression des bretelles Nord et Sud ; - La création d'une continuité cyclable le long de la RD 950 jusqu'au débouché de la D120.

	Le schéma d'intention de reconfiguration de l'échangeur sera enrichi avec les partenaires de la ville, et plus particulièrement le Conseil Départemental. Une étude de trafic et de faisabilité devra être réalisée, intégrant un volet urbain et paysager, mais aussi la définition d'une stratégie d'axe pour le réaménagement de la RD 950 entre le bourg de Saint-Léger et la route de Paizay-le-Tort.
Partenaires	- Conseil départemental 79 - ID 79 - Communauté de Communes Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Réalisation du giratoire : 1 unité x 750 000 €/u : 750 000 € HT Reprise de la voie sous la RD 948 : 650 ml x 2 500 €/ml : 1 625 000 € HT Aménagement de voie partagée vers Paizay-le-Tort : 600 ml x 850 €/ml : 510 000 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 2 885 000 € : 403 900 € HT TOTAL : 3 288 900 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution du trafic des routes départementales et des avenues d'entrées du centre-bourg
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la lisibilité de l'entrée de ville et des usages ; hiérarchisation des flux.
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-03

DECOUVERTE DE LA VILLE A PARTIR DE SES ENTRÉES (RONDS-POINTS DU PARAPLUIE ET DE LA COLONNE)

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / <i>La mise en scène et les arrivées sur le cœur de ville</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Les entrées de la ville sont identifiées par deux giratoires, qui affirment les extrémités de la voie de contournement de la principale structure urbaine. Ces ronds-points possèdent tous les deux des noms caractéristiques qui permettent de les identifier : - Le giratoire de la Colonne, en partie est de la ville, qui possède en son centre une colonne rappelant la période gallo-romaine et offre un aspect très minéral ; - Le giratoire du Parapluie, en partie ouest de la ville. Ces deux entrées permettent de desservir des secteurs d'activités économiques importants de part et d'autre de la ville. Elles ont une configuration routière qui favorise le transit des véhicules et ne laisse pas présager la qualité architecturale et urbaine de la ville. Néanmoins, elles ont la particularité d'être situées en observatoire sur la cité, permettant ainsi de lire l'épannelage et d'identifier les édifices remarquables, tel que l'hôtel de Ménoc, qui avec ses deux tours constitue le point haut de la cité. Le long de la RD 948, côté ouest de celle-ci, entre la route de Beausoleil et le giratoire de la Colonne, la ville s'offre comme par une fenêtre ouverte à travers la végétation arborescente. L'objectif principal de cette action consiste à : - Faire que l'utilisateur identifie clairement la hiérarchisation des voies, afin de limiter des itinéraires à l'intérieur de la ville qui pourraient laisser présager un gain de temps plutôt que d'utiliser la voie de contournement ; - Inviter à se poser, pour permettre une lecture de la ville située sur son promontoire en surplomb des vallées. L'enjeu est de définir l'espace idéal pour implanter de part et d'autre de la ville deux belvédères qui s'intègrent au paysage et ne créent pas de conflits visuels vis-à-vis de la cité moyenâgeuse. Du côté est de la ville, la position idéale du belvédère se situe sur l'actuel terrain de dépôt de matériaux en proximité immédiate du giratoire. Cet espace offre la possibilité d'accueillir les véhicules et d'y organiser un espace de stationnement paysager. En partie ouest, il s'agit de s'appuyer sur le site de la rue de la Roche, surplombant le secteur de la gare et actuellement occupé par les silos de la coopérative agricole. L'intégration d'un tel belvédère est difficile dans l'état actuel du foncier. Néanmoins, dans une phase intermédiaire, il est possible

	d'imaginer, à l'articulation entre l'avenue Roger Aubin et la pointe de l'avenue de la Gare, dans le cadre du réaménagement de cet espace (fiche ML-15), d'intégrer sur le pourtour un observatoire, en s'appuyant sur la perspective existante suivant la direction de la rue de la Gour.
Partenaires	- Office de tourisme Mellois en Poitou - Service « Arbre et biodiversité » et service « culture » de la commune - UDAP 79 - Pays d'art et d'histoire Mellois en Poitou - Conseil Départemental 79 - Acteurs économiques (mécénat culturel)
Dépenses prévisionnel / définitif	Traitement de l'entrée ouest (belvédère de la Gare) : 250 m ² x 125 €/m ² : 31 250 € HT Traitement de l'entrée est (belvédère de la Colonne) : 2 000 m ² x 40 €/m ² : 80 000 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 111 250 € : 115 575 € HT TOTAL : 126 825 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des belvédères
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise en valeur paysagère des entrées de ville et renforcement de son attractivité
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-04

CRÉATION D'UNE COULÉE DOUCE NORD/SUD A L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE NOUVELLE

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / <i>Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Excepté le chemin de la Découverte, les liaisons douces sont très peu identifiées sur l'ensemble du territoire. Les traversées et partages de certaines routes ne sont pas sécurisants et les voies qui relient les bourgs à la centralité ne sont pas adaptées pour inciter à utiliser les modes actifs au quotidien. De fait, la voiture est le principal mode de déplacement, même à l'intérieur du périmètre large de la partie agglomérée de la ville, y compris les quartiers récents. La municipalité a clairement fait de la mobilité un axe prioritaire de travail, pour inciter et faciliter les déplacements actifs, afin de : - Rendre la ville plus agréable à vivre ; - Développer les liens entre les différents points générateurs de dynamiques (équipements publics, etc.) ; - Modifier les comportements. La mise en place d'un axe nord-sud reliant La Martinière à la place Bujault assurerait les cheminements quotidiens, et inciterait ainsi à la découverte sous forme de « tourisme domestique ». Pour les liens en direction du sud du territoire communal et des communes voisines, il s'agit de relier les différents bourgs ou hameaux principaux, afin de développer une synergie avec les espaces de centralité. La « coulée douce » repose sur : - La transformation de la rue du Tapis vert, en introduisant par exemple un filtre modal au centre de la rue afin de fluidifier le cheminement des vélos et faciliter l'évolution des piétons sur les parties roulables. Les trottoirs seraient également végétalisés et des ilots arbustifs seraient installés pour éviter une vitesse excessive des automobilistes. - Le développement de trois axes doux en lien avec le sud du territoire : par le souterrain de Saint-Martin-lès-Melle, par une passerelle à imaginer au-dessus de la RD 950 utilisée en priorité pour le passage de la faune et par un traitement spécifique au droit de la rue de Beausoleil permettant de relier les équipements sportifs et les points d'intérêt que constituent Paizay-le-Tort, la vallée de la Légère, etc. La municipalité envisage de faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin d'approfondir les conditions de réalisation de la coulée douce.

	Il conviendra alors de partager les pistes d'aménagement avec les différents partenaires et concessionnaires de réseaux, puis d'envisager des phases d'expérimentation, en particulier sur la rue du Tapis vert, avec une communication spécifique auprès des riverains.
Partenaires	- Services techniques de la ville - Conseil départemental 79 (notamment le service de développement touristique) - ID 79 - CAUE 79 - Office de tourisme Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Requalification de la rue du tapis vert (800 ml x 175€/ml) : 140 000 € HT Requalification du linéaire de l'ancienne gare de Mazières (675ml x 100€/ml) : 67 500 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 207 500 € : 29 000€ HT Implication des usagers : 3 000 € HT TOTAL : 240 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	Recrutement d'une AMO mobilité : 2024 Expérimentations / travaux : 2025-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la coulée douce
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des mobilités actives pour rejoindre le cœur de bourg Apaisement des circulations
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-05

PROLONGEMENT DE LA MÉTAMORPHOSE DU CHEMIN DE LA DÉCOUVERTE

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / <i>Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La découverte de Melle se fait par les vallées du Pinier et de la Béronne, qu'emprunte le « chemin de la Découverte », ancienne voie ferrée reconvertie en arboretum. Le chemin forme une membrane verdoyante et poreuse connectant la cité avec son territoire et où la place de l'arbre est importante. Néanmoins, des voies de configuration large coupent les vallées et font oublier le chemin de la Découverte et ses ambiances verdoyantes, apaisantes et ressourçantes. Lire la traversée des vallées est important dans la mise en scène d'accès au cœur de ville. Le but est de faire ressentir le passage du chemin dans les articulations avec les entrées de ville : - En faisant ressortir l'ambiance paysagère pour renforcer la continuité du parcours et marquer l'accès à la centralité par les vallées, - En réduisant la largeur de voirie et inciter au ralentissement pour faciliter l'accès au cœur de ville, - En promouvant les mobilités actives. Sept espaces de requalification ont été identifiés : - L'arboretum sur le pôle Gare ; - La liaison avec la gare et l'articulation avenue René ; - La traversée de l'avenue de Limoges par la rue de Bretagne ; - La rue de Beausoleil ; - La rue de Saint-Léger ; - La jonction avec le chemin de la Reine ; - Les abords du Temple et la connexion avec la rue du Puits. La mise en œuvre s'appuiera sur l'ingénierie en présence et sur les méthodes de travail internes à la ville en couplant avec : - La mise en place d'une AMO (compétence paysagiste, couplée à du conseil en mobilité) ; - Une phase de test de l'adaptation de la circulation par l'installation de dispositifs ; - Un travail avec le service « arbre et biodiversité » en charge du chemin de la Découverte, pour une palette végétale en cohérence avec la portion concernée.

	La création d'un arborétum sur le secteur gare est l'occasion de toucher un autre public, d'impliquer les habitants et d'élargir les interventions aux problématiques des parcours interrompus. Cette réflexion pourrait être abordée dans le cadre d'une assemblée citoyenne, et la réalisation portée par le dispositif "chantier de jeunes".
Partenaires	- Service « arbre et biodiversité » et service « culture » de la ville - CREN - Office du tourisme Mellois en Poitou - Associations de protection de l'environnement - Communauté de communes Mellois en Poitou - Habitants, commission « vie citoyenne »
Dépenses prévisionnel / définitif	Espace arborétum au droit de la Gare : 1 unité x 18 000 €/u : 18 000 € HT Amélioration des croisées chemin et rue de la Découverte (144 m ² par traversées) : 4 unités x 4 500 €/u : 18 000 € HT Coûts d'ingénierie et étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 36 000 € : 5 040 € HT TOTAL : 41 040 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'espaces requalifiés Fréquentation du chemin
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants Développement des mobilités actives pour rejoindre le cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-06

INSÉRER LE PRÉ BACHELIER DANS LES LIMITES DU CŒUR DE VILLE

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / <i>Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Sur la vallée de la Béronne, à l'ouest de l'église Saint-Pierre, se situe une immense prairie, ceinturée de remarquables boisements. Cette prairie est nommée le pré Bachelier et porte la mémoire des fêtes de la Bachelerie, ayant animé Melle auparavant. Parcouru par la Béronne et offrant une vue de la cité sur son promontoire, le site participe à la découverte de la cité par les vallées et l'ouverture proposée par la prairie entre les éléments boisés. Aujourd'hui non accessible, mais idéalement situé entre le pôle de la gare et le faubourg de Saint-Pierre, il coupe de la ville les quartiers ouest sur lesquels se situent des équipements publics importants (hôpital, lycée agricole, activités artisanales, accueil de loisirs, gendarmerie...). L'objectif principal consiste à définir : - La liaison entre le pôle de la gare et la place Saint-Pierre ; - La traversée du pré au droit du cimetière Saint-Pierre, en s'appuyant sur le passage existant entre les deux cimetières ; - La découverte de la prairie en préservant son caractère humide ; - La mise en place d'un veinage de cheminements doux entre la gare et la rue de l'Abreuvoir, offrant ainsi un cheminement qui n'est pas soumis à la pression des automobiles le long de la rue de l'Abreuvoir ; - Le prolongement du parcours du Chemin de la Découverte et l'affirmation des limites du cœur de la ville sur le quartier Saint-Pierre. La proposition repose sur la création de cheminements qui peuvent longer la rivière sur de faibles linéaires, mais surtout qui traversent en plusieurs points précis la prairie, tout en permettant l'éco-pâturage, avec une occupation limitée et maîtrisée. Il s'agit de limiter l'accessibilité et de gérer clairement les points de jonction entre les espaces publics et les accès à la prairie. Des barrières en bois, de type passage en écluse, devront pouvoir empêcher l'accès par les vélos et engins à deux roues. Les chemins seront identifiés soit par une tonte maîtrisée à l'intérieur de la prairie et limitée par des clôtures amovibles (fil de fer, mini ganivelle...), soit par des formes de platelage en position hors sol, qui n'empêchent pas la végétation de pousser et permettent de garder les caractéristiques de la prairie humide.

	Il convient de mettre en place un observatoire du suivi du périmètre identifié dans le cadre de l'action, pour engager des échanges et débats avec l'occupant gestionnaire des lieux. Indépendamment de ce cheminement, il convient de réfléchir avec le service « arbre et biodiversité » de la ville sur un suivi de ce type de prairie et de son rôle pour les équilibres écosystémiques.
Partenaires	- Agriculteurs (éco-pâturage) - CREN - Service « arbre et biodiversité » et service « culture » de la ville - Habitants, commission « vie citoyenne » - Centre Socio Culturel
Dépenses prévisionnel / définitif	Création de cheminements sur platelages et dispositifs pédagogiques : 130 ml x 550 €/ml : 71 500 € HT Réalisation de passerelles : 4 unités x 8 500 €/u : 34 000 € HT Sentes et clôtures légères déplaçables : 244 ml x 75 €/ml : 18 300 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 123 800 € : 17 332 € HT TOTAL : 141 132 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des nouveaux cheminements
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants Développement des mobilités actives pour rejoindre le cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-07

REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE LIMOGES

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / <i>Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'avenue de Limoges a été formée en partie sur l'assise de la rue qui reliait la place centrale (place Bujault) au bourg de Saint-Léger. L'augmentation du trafic automobile pour la traversée de la ville, la réalisation des avenues Aubin et Bernier pour contourner le promontoire, ont fait perdre de l'importance à l'axe historique est—ouest de la cité (chemin de la Reine). L'avenue de Limoges et le carrefour avec la route de Saint-Léger ont ainsi été restructurés, avec un élargissement considérable au cours du temps, représentant aujourd'hui une emprise équivalente à trois voies (emprise globale variable de 16 à 20 mètres). Dans la stratégie globale d'accessibilité sur le centre-ville, les moyens à mettre en place dans le schéma de circulation doivent : - Limiter le transit inutile sur le centre-ville ; - Favoriser l'accès à la ville par cette avenue de Limoges ; - Mettre en scène l'arrivée sur le cœur de la ville ; - Intégrer les circulations actives ; - Atténuer les impacts visuels. L'avenue de Limoges doit pouvoir annoncer très clairement les limites du centre-ville et l'arrivée progressive vers le cœur de la centralité. La lisibilité du parc de la Garenne est fondamentale pour inciter l'usager à utiliser les espaces d'accueil de la voiture en amont de l'approche de l'espace public. La proposition s'appuie sur le fait de mettre en évidence 3 séquences : - De la colonne au carrefour de Saint-Léger - Du carrefour de Saint-Léger à l'entrée du parc de la Garenne - De l'entrée du parc de la Garenne à la place de la poste Sur l'ensemble du linéaire, les deux voies qui supportent les véhicules seront rétrécies au maximum pour limiter l'aisance et la vitesse non adaptée des véhicules. La première intervention consisterait à travailler sur la séquence 2, dans un temps d'expérimentation, en utilisant de la peinture et des dispositifs amovibles, ce qui permettrait de vérifier la faisabilité de l'adoucissement de l'entrée de ville.

Partenaires	- Services techniques de la ville et service « arbre et biodiversité » - Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Conseil départemental 79 - ID 79 - Acteurs économiques liés directement à l'avenue de Limoges
Dépenses prévisionnel / définitif	Approche du cœur de ville : 110 ml x 200 €/ml : 22 000 € HT Insertion d'une piste cyclable : 290 ml x 350 €/ml : 101 500 € HT Insertion de bandes cyclables : 290 ml x 200 €/ml : 58 000 € HT Aménagement paysager sur le carrefour de la vallée du Pinier : 1 200 m ² x 50 €/m ² : 60 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 241 500 € : ≈ 34 000 € HT TOTAL : 275 500 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation des bandes et pistes cyclables
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des mobilités actives pour rejoindre le cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-08

APAISEMENT DE L'AVENUE DU COMMANDANT BERNIER

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / <i>Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Les avenues Roger Aubin et du Commandant Bernier s'apparentent à la première voie de contournement de la cité ancienne, afin de fluidifier le trafic automobile. Aujourd'hui, cet axe isole le quartier Saint-Hilaire, la vallée de la Béronne et la vallée de la Maladrerie de la ville ancienne et des dispositifs ont été installés afin de tempérer la vitesse des véhicules. Malgré la réalisation de la voie de contournement de la ville par la RD 948 et la RD 950, les avenues Roger Aubin et du Commandant Bernier servent toujours d'itinéraire de transit pour les usagers qui connaissent la ville, voire pour les itinérants de passage qui suivent une signalétique aujourd'hui à revoir. Même si elles font oublier le promontoire, ces voies offrent des fenêtres visuelles remarquables sur des édifices patrimoniaux référents de ce territoire (hôtel de Ménoc, au niveau de la gare, chœur de l'église Saint-Hilaire au niveau du contrebas du parc Goirand). L'objectif consiste, en harmonie avec le schéma de mobilité, à transformer progressivement le statut de l'avenue du Commandant Bernier vers un niveau de simple desserte et d'accès à la ville. Il s'agit également de prendre en compte les traversées douces, qui permettent de relier notamment le quartier Saint-Hilaire avec le promontoire et le parc Goirand. Ainsi, cette avenue peut devenir une forme de vitrine sur le patrimoine et une invitation à se poser en contrebas du promontoire, pour découvrir la ville, mais également pour faciliter des usages du quotidien en matière de stationnement. La proposition comprend un séquençage de trois tronçons : - De la nouvelle place du pôle Gare jusqu'à la rue du pont Saint-Hilaire, avec l'insertion d'îlots végétalisés sur la structure actuelle de la chaussée, sans modifier les trottoirs, obligeant ainsi les usagers automobilistes à adopter une attitude modérée en alternat ; - De la rue du pont Saint-Hilaire jusqu'à la rue de Beausoleil et la rue Tissot, avec des aménagements végétaux plus importants, afin de donner l'impression que le parc Goirand redescend jusqu'à la rivière la Béronne, reliant en un tout l'église Saint-Hilaire ; - De la rue Tissot jusqu'à la rue des Trois Marchands, tronçon méritant le traitement le plus important, dans la mesure où l'on approche du centre-ville et ses commerces. Il est suggéré d'y maintenir le stationnement, mais de l'intégrer avec des îlots végétalisés qui le cernent et de proposer, côté Goirand, un aménagement améliorant le cheminement des piétons et créant un effet de rétrécissement pour les automobiles.

	La mise en œuvre de cette action peut passer par une phase d'expérimentation ayant pour objectif d'inciter à modifier les habitudes de traversée de la ville, en allongeant le temps, et de permettre progressivement de renvoyer le transit inutile sur la voie de contournement. Le tronçon au droit de l'église Saint-Hilaire nécessitera de recruter une équipe pilotée par un paysagiste concepteur, accompagné de designer ou scénographe, pour mettre en scène le parc et la lecture de la ville ancienne. L'aménagement de ce tronçon permettra indirectement de mieux identifier l'accès au site des mines d'argent et de développer une synergie en matière de stationnement avec les espaces existants réservés à cet usage.
Partenaires	- Services techniques de la ville et service « arbre et biodiversité » - Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Conseil départemental 79 - ID 79 - Acteurs économiques du centre-bourg - Office de tourisme
Dépenses prévisionnel / définitif	Incrustation d'ilots végétalisés du Pôle Gare à la rue Saint-Hilaire : 10 unités x 500 €/u : 5 000 € HT Qualification Paysagère au droit de l'espace Goirand : 290 ml x 350 €/ml : 101 500 € HT Traitement du carrefour Bernier-Bellevue à la rue des Trois Marchands : 225 ml x 150 €/ml : 33 750 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité : 14 % du montant de travaux de 140 250 € : 19 635 € HT TOTAL : 159 885 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Trafic de l'avenue (fréquentation et congestion)
Conséquence sur la fonction de centralité	Apaisement du cœur de bourg et sécurisation des mobilités actives
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-09

RECOMPOSITION ET EFFERVESCENCE DE LA PLACE CENTRALE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / <i>Repenser l'espace public central</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'espace public central de Melle, constitué des places Bujault, de la Poste, Groussard, et de plusieurs tronçons de rues les reliant, représente une surface de 20 000 m². Deux niveaux structurent l'espace public, avec : - à l'ouest, une partie plane recevant les Halles (architecture Baltard) et ceinturée en partie de mails d'arbres ; - à l'est, un autre secteur, entouré d'immeubles accueillant des commerces, services ou équipements de service public. Au cours du 20ème siècle, l'intensification de la présence de la voiture a engendré une sectorisation des espaces et une forte minéralisation pour favoriser l'accessibilité des véhicules, au détriment d'une facilité d'évolution de l'usager piéton. Le principal objectif de l'action est de faire de la place Bujault un point de destination des usagers, pour tout type de public et d'usagers, et en affirmer la centralité. Dans le fonctionnement du quotidien, il s'agit de : - Affirmer une zone de rencontres au droit des cafés places Groussard et de la Poste ; - Qualifier l'espace entre les halles et l'entrée de la cité moyenâgeuse, pour une invitation à la découverte des lieux générateurs ; - Intégrer l'axe nord-sud de la coulée douce ; - Développer une fonction d'accueil qui invite l'usager à revenir et à s'engager dans une découverte du territoire. Il est envisagé de réorganiser l'ensemble suivant 3 secteurs homogènes significatifs : la place Bujault, la rue des Promenades et une partie de l'avenue du commandant Bernier / la place René Groussard et la place de la Poste / le parking arboré existant place du Métallum. Dans un premier temps, une phase d'expérimentations permettrait de tester une meilleure accessibilité aux commerces (zone 20, limitation du stationnement, signalétique, élargissement des terrasses, etc.). Cependant, il est nécessaire de mettre en place un avant-projet sur un périmètre large, afin d'avoir une vision globale sur l'ensemble des périmètres d'intervention. Une équipe pluridisciplinaire sera

	ainsi recrutée, témoignant de compétences en urbanisme, paysage, architecture, scénographie, animation... Un point de vigilance particulier devra être porté sur les potentiels vestiges archéologiques présents sur le site et la réalisation d'un projet respectant les résultats des fouilles préventives à envisager.
Partenaires	- Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Association des commerçants - Equipements et services situés aux abords de la place centrale - Autorités organisatrices de mobilité (transport scolaire et régional) - Acteurs culturels (DRAC, PAH...) - Acteurs touristiques (Office du tourisme Mellois en Poitou, association des Petites Cités de Caractère® ...) - Services techniques de la ville - Habitants
Dépenses prévisionnel / définitif	Aménagement de la partie Bujault et rue des Promenades : 6 000 m² x 110 €/m² : 660 000 € HT Requalification de l'avenue Bernier (de la rue des 3 Marchands à l'accès de la rue des Promenade) : 1600 m² x 110 €/m² : 176 000 € HT Aménagement de la place René Groussard et de la place de la poste : 5 350 m² x 70 €/m² : 374 500 € HT Requalification de l'espace du Métullum (Parking) : 7 500 m² x 50 €/m² : 375 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 1 585 500 € : ≈ 222 000 € HT Implication des usagers sur dispositifs d'urbanisme tactique : 1 u x 5 000 €/u : 5 000 € HT Estimation Financière Sommaire des Travaux * : TOTAL : 1 812 500 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	Phase préparatoire / recrutement d'une maîtrise d'œuvre et avant-projet global : 2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la place, dynamisme des commerces Nombre d'animations organisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie Renforcement de l'accueil et de l'attractivité du cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-10

ORGANISATION DU STATIONNEMENT ET SCHÉMA DE CIRCULATION DE LA CITÉ

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / <i>Repenser l'espace public central</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le centre-ville offre une capacité importante de stationnement pour desservir les commerces, les équipements et les services. Cette capacité, qui s'avère suffisante à certaines périodes de la journée, se trouve déficitaire à l'approche des horaires de fréquentation soutenue (liée aux scolaires et à l'accès et la sortie des emplois). Le stationnement est en grande majorité positionné sur les places principales (Bujault, la Poste, Briand...) et sur les rues principales qui convergent vers le cœur de la ville. Les rues et les ruelles de la cité ancienne sont particulièrement sollicitées par les riverains en raison de la densité du bâti et de la difficulté de pouvoir y intégrer du stationnement privé. Il est constaté néanmoins qu'une grande partie des places d'accueil des voitures à la journée est figée par du stationnement longue durée. Les stationnements les plus éloignés sont moins sollicités, pour diverses raisons (difficulté d'évaluation de la distance pour un piéton entre le point de stationnement et la destination, absence de qualité du parcours...). Cette action constitue un des outils importants pour favoriser un renforcement de la centralité et sa qualification. Il ne s'agit pas de piétoniser le cœur de la ville, mais d'inciter l'usager automobiliste à poser sa voiture et à pratiquer autant que faire se peut le cheminement piéton. Le principe reste que chaque commerce, équipement ou service puisse être accessible, pour faciliter les livraisons, les chargements et les transports particuliers. Il convient de s'appuyer sur le Plan Local de Mobilités, élaboré lors de l'étude stratégique en 2022-2023 : celui-ci sera par ailleurs approfondi avec le recrutement d'une AMO en 2024 qui permettra de tester les pistes envisagées : - Positionnement des espaces de stationnement en petites unités accueillantes en amont des espaces centraux et générateurs de dynamique (en contrebas du promontoire par exemple, en articulation entre la zone d'activité de Saint-Martin et le quartier Saint-Jean ou sur le secteur du parc de la Garenne) ; - Mise en place d'un fonctionnement lié à la temporalité d'occupation (arrêt minute, zone bleue, stationnement longue durée). Ici encore, il sera primordial d'impliquer les riverains, commerçants et usagers des espaces publics, de les faire réagir sur les expérimentations mises en place et ainsi d'évaluer les plus, les moins, et les conséquences.

Partenaires	- Services techniques de la ville - Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - Association des commerçants - Habitants, riverains
Dépenses prévisionnel / définitif	Coûts d'ingénierie Analyse complémentaire : 1 unité x 15 000 €/u : 15 000 € HT Assistance à maîtrise d'ouvrage : 3 unités/an x 4 500 €/u : 13 500 € HT Implication des usagers : 5 000 € HT TOTAL : 29 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	Recrutement d'une AMO mobilité : 2024 Expérimentations / travaux : 2025-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux d'occupation des différents parkings
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la mobilité et de gestion des flux dans le cœur de ville
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-11

RÉORGANISATION ET QUALIFICATION DOUCE DE LA PLACE ARISTIDE BRIAND

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / <i>Repenser l'espace public central</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Bien qu'identifiée dans l'ensemble constitué des places Bujault, la Poste et Groussard, la place Aristide Briand permet la connexion de ces espaces publics centraux avec l'espace de la mairie lié au parc de la Garenne. Cette place est à l'heure actuelle dédiée au stationnement de voitures et accueille le monument aux Morts, dans une partie végétalisée qui le protège du stationnement et des zones circulées. Les circulations piétonnes sont surtout possibles en partie est, entre les arbres existants et la limite de la médiathèque. Enfin, il convient d'associer à la place Aristide Briand l'espace de stationnement ceinturé de hauts murs en pierre en partie nord de l'office de tourisme. L'objet est d'affirmer la place comme un point charnière entre le parc de la Garenne et l'ensemble des places Bujault et de la Poste. En adoucissant son fonctionnement, tout en permettant l'accueil des différents bus (scolaire et autres), c'est une forme de gare routière temporaire qu'il s'agit d'inventer, qui assure également les continuités douces nord-sud entre la rue du Tapis Vert et la traversée des places vers la cité moyenâgeuse. Concrètement, la place Briand permet d'assurer un rôle de régulateur entre la fonction d'accueil par le stationnement et les cheminements vers les équipements publics, les commerces et les services. L'aménagement consisterait à rendre cet espace homogène par son traitement de façade à façade, tout en intégrant sur le pourtour une structure végétale arborescente qui puisse adoucir les circulations douces. Les cheminements cyclables seront partagés avec la circulation des véhicules motorisés, seuls les cheminements pour les piétons seront séparés des autres circulations. Il est envisageable d'affirmer une zone 20, assimilable à une zone de rencontre, même si des espaces sont exclusivement réservés au cheminement des piétons. La réflexion sur la place Aristide Briand sera intégrée dans l'avant-projet du périmètre d'ensemble des places centrales.
Partenaires	- Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Autorités organisatrices de mobilité (transport scolaire) - Direction du lycée Joseph Desfontaines - Equipements et services aux abords de la place (Office du tourisme, Médiathèque...)

	- Riverains et usagers de la place
Dépenses prévisionnel / définitif	Adaptation de la place Aristide Briand : 3 000 m² x 110 €/m² : 330 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 330 000 € : ≈ 46 200 € HT TOTAL : 376 200 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de places de stationnement Surface d'espaces végétalisés Taux de fréquentation par les piétons et cyclistes
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie et de la convivialité Amélioration de la mobilité et de gestion des flux dans le cœur de ville
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-12

RENFORCER LE PARCOURS COMMERCANT DU CŒUR DE VILLE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / <i>Repenser l'espace public central</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La redynamisation des commerces de proximité est un enjeu incontournable du projet de revitalisation global du cœur de bourg : c'est notamment l'une des priorités affichées par l'équipe municipale. En 2022, la ville de Melle a bénéficié d'une mission d'ingénierie dans le cadre du programme « Petites villes de demain », intitulée étude Shop'In, qui a permis de dresser un diagnostic de l'appareil commercial post-covid et de proposer un plan d'actions. Le premier constat de l'étude est que si l'offre commerciale semble de qualité, l'espace qui la supporte est assez peu structuré. Le centre-ville gagnerait également à être renforcé, car il semble relativement « sous-dimensionné », au regard du statut de centralité de la ville au sein du territoire. Il en résulte des linéaires peu cohérents et discontinus ne permettant pas un parcours commercial qui fait sens du point de vue des usages et des aménités. Trois polarités importantes sont à relier : la place Bujault, la place de la Poste et la place du Ménoc. Plusieurs pistes d'actions sont à envisager pour consolider la dynamique commerciale du centre-ville : - Affirmer une identité de parcours via un travail de signalétique renforcé (à ce titre, un partenariat avec des étudiants en design pourrait permettre de guider la réflexion à l'automne 2024) - Valoriser les devantures commerciales ; - Reconquérir les locaux commerciaux vacants, a minima en proposant un habillage créatif de façade, en imaginant des outils adaptés tels que des boutiques éphémères, des boutiques à l'essai ou encore des couveuses commerciales ; - Enrichir l'offre de commerces et espaces issus des filières créatives et locales, dans l'esprit du projet d'Ecoquartier culturel et créatif ; - Compléter le parcours par des espaces favorisant le plaisir, la rencontre, la socialisation. La mise en place d'un observatoire permanent du suivi de l'évolution de l'occupation du bâti est également à imaginer. Il est à mener de concert avec l'association des commerçants et les instances susceptibles d'identifier ou de détecter des porteurs de projets, telles les chambres consulaires.



	Enfin, la dynamique commerciale pourra être confortée par un système de management de centre-ville, fondé sur des rendez-vous partenariaux et la mise en œuvre d'un pilotage collectif.
Partenaires	- Association de commerçants - Communauté de communes Mellois en Poitou - Chambres consulaires : CCI 79, CMA 79
Dépenses prévisionnel / définitif	Coûts d'ingénierie : accompagnement en matière de dynamique commerciale (AMO 1 journée par trimestre sur 3 ans) : 12 unités x 900 €/u : 10 800 € HT TOTAL : 10 800 € HT
Plan de financement	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'outil d'observatoire Nombre d'actions mises en place par l'association de commerçants Nombre de cellules commerciales réouvertes
Conséquence sur la fonction de centralité	Affirmation de la vocation commerciale du centre-ville et diversification des commerces
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-13

DIVERSIFICATION DES HALLES : FAIRE VIVRE LES HALLES AU QUOTIDIEN

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / <i>Repenser l'espace public central</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le renforcement du parcours marchand dans le centre-bourg de Melle est un enjeu majeur dans le projet de revitalisation. Il s'appuie notamment sur le rôle du marché hebdomadaire et des halles, situés en plein cœur de Melle, sur la place Bujault. Aujourd'hui, les halles ne sont occupées que le vendredi matin et accueillent 23 bancs dédiés aux commerces de bouche et de détail. L'objectif est d'optimiser et densifier les activités des halles (accueil d'artisans ou de producteurs en semaine, selon la saison, création d'un « clic and collect » commerçant, création d'un espace de restauration type street-food, accueil d'événementiels, etc.), afin de faire vivre ce lieu emblématique autrement que lors du marché hebdomadaire. Il s'agit ainsi de repositionner les halles comme un point d'accueil qui renvoie vers le tissu commercial du centre-bourg, la Grande rue et le quartier du Ménoc. Pour aider à la définition du projet, la commune compte engager une étude stratégique avec un bureau d'études spécialisé en dynamisation commerciale et programmation de halles, afin d'accompagner : - La formalisation du projet et ses lignes directrices (fonctionnement, structuration spatiale, animation, coût estimatif, mise en place de phases test) ; - La définition du cadre d'une mise à disposition des halles par la mairie auprès d'un porteur de projet ; - La concertation des commerçants concernés par le projet de diversification ; - La connaissance de projets similaires inspirants. L'étude se déroulera en 2 phases : - Une phase de diagnostic fonctionnel et organisationnel de la halle ; - Une phase de propositions de scénarios, préconisations et accompagnement. La réflexion sur les halles interviendra en amont de celle portant sur le réaménagement de la place centrale, afin de prendre en compte les différents usages induits par le projet d'optimisation dans la composition spatiale et la création d'espaces publics extérieurs cohérents avec les activités intérieures.

Partenaires	- Commerçants et association des commerçants (Mell'Avenir) pour le portage juridique - Occupants et futurs occupants des halles (producteurs, artisans, etc.) - Partenaires économiques (CCI, CMA, Communauté de communes Mellois en Poitou...) - Services de la ville gérant le fonctionnement et l'entretien de la halle
Dépenses prévisionnel / définitif	Étude stratégique : environ 30 000€ HT Aménagement de la halle (mobiliers, signalétique, travaux divers) : <i>à définir selon les conclusions de l'étude stratégique</i>
Plan de financement	Fonds de la Banque des Territoires et du CD79 sur l'étude stratégique Financements potentiels identifiés pour l'aménagement de la halle : - Projet de territoire Mellois en Poitou - Approche territoriale des fonds européens
Calendrier	Étude stratégique : janvier à juillet 2024 Phase test, aménagement intérieur : à partir du 4ème trimestre 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la halle Nombre de producteurs ou artisans accueillis / nombre d'événementiels organisés Chiffres d'affaires des bancs
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de la dynamique commerciale du centre-bourg Augmentation du cadre de vie des habitants via la valorisation d'un bâti patrimonial emblématique Augmentation de la convivialité en cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-14

VALORISER L'ENTRÉE DE VILLE DU PARC DE LA GARENNE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / <i>affirmer les parcs de vallée enserrant le cœur de ville</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Situé au nord de l'avenue de Limoges, le parc de la Garenne est presque invisible dans l'accès à la ville, alors qu'il formait autrefois une continuité arborée avec le parc de la Bretagne (aujourd'hui résidence des jardins de la Béronne) et le vallon du Pinier. Il représente un espace vert important au contact de la vie du centre-ville, à proximité des équipements tels que la mairie, la médiathèque, l'école maternelle, le lycée, la résidence pour personnes âgées, la salle Jacques Prévert, etc. L'espace est géré de manière « binaire », réduisant le parc à des pelouses rases et des arbres de collection : cela produit aujourd'hui des espaces peu diversifiés et des abords frontaux (co visibilité sur la maison de retraite notamment). Les abords de la mairie sont occupés par différents arbres de collection imposants, donnant l'impression que le parc de la Garenne et la mairie ne pourrait faire partie que d'un seul et même parc. Les accès au parc sont peu lisibles, cachés derrière des murs longeant l'avenue de Limoges et la rue du Tapis Vert. De plus, les abords de l'ensemble commercial, à l'angle de la rue de la Garenne, sont peu valorisants. La situation en belvédère, sur le vallon du Pinier et sur le centre-ville, offre pourtant l'occasion d'avoir une lecture sur la ville et son promontoire. L'objectif du projet est de signifier l'entrée dans le cœur de la ville par un cadre valorisant. Le parc doit s'étendre depuis la vallée du Pinier (avenue de Limoges), jusqu'à l'école maternelle, englobant la mairie et les équipements. Dans ce lieu ne formant plus qu'un, il est important de limiter les coupures, pour faciliter les mobilités et les usages. La réalisation de ce projet peut prendre l'aspect suivant : - Création d'un parvis paysager autour de la mairie annonçant l'accès au centre-ville et ouvert directement sur le cœur du parc ; - Mise en valeur des vues sur le centre-ville et le vallon du Pinier ; - Création d'une ouverture du parc vers la mairie et piétonnisation de l'espace, pour valoriser la qualité de vie sur ce secteur très actif dans la vie de la commune ; - Renforcement de la strate végétale et évolution de la gestion, offrant une diversité d'espaces de détente et de fraîcheur, intégrant les abords et renforçant les continuités écologiques sur ce versant du vallon du Pinier.

Partenaires	- Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Conseil départemental 79 - Habitants et usagers du parc, y compris écoliers et lycéens
Dépenses prévisionnel / définitif	Reprise du parc existant (ouverture et revalorisation du parc) : 11 8 00 m² x 10 €/m² : 118 000 € HT Aménagement des parkings de la Garenne et de l'ancien supermarché discount : 7 700 m² x 30 €/m² : 231 000 € HT Aménagement de l'extension du parc sur la mairie, la salle Jacques Prévert et les écoles (qualifier l'espace parking) : 8 265 m² x 60 €/m² : 495 000 € HT Coûts d'ingénierie 14 % du montant de travaux de 844 000 € : ≈ 118 000 € HT TOTAL : 962 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de plantations réalisées Surface de parking désimperméabilisée ou surface végétalisée
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants / végétalisation du centre bourg Renforcement des lieux de convivialité
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-15

RENFORCEMENT DU POLE GARE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / <i>affirmer les parcs de vallée enserrant le cœur de ville</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le secteur de la gare, au nord-ouest du cœur de bourg, prolonge l'entrée de la ville par le giratoire du Parapluie. Il s'articule avec l'avenue Roger Aubin qui a été modifiée au cours des dernières décennies avec le développement de la voiture et l'organisation d'une première rocade autour de la cité ancienne (en effet, la rue de la Gour constituait le point d'accès principal à la cité moyenâgeuse en partie ouest). Ce secteur comprend également un ensemble d'équipements (nouvelle gendarmerie, accueil de loisirs) qui a perturbé en partie l'aspect qualifiant de ce secteur, les accès à la vallée et les continuités logiques douces et cyclables. Il s'agit d'affirmer la volonté de faire de cet espace un des points charnières de l'approche du cœur de ville, en en faisant un pôle modal autour du vélo (passage du la véloroute V93) et des dispositifs de déplacements associés. Une réflexion sur le devenir des anciens silos est également à engager en parallèle (déplacement progressif, démolition et dépollution), avec le développement d'une offre nouvelle d'habitat (12 à 15 logements envisagés). La proposition est d'aménager une place relais entre l'avenue Roger Aubin, l'accès à la gare et l'accès à la vallée de Béronne, la rue de la Gour et le tronçon vers l'avenue du Commandant Bernier. Dans ce sens, il conviendrait alors de recomposer la position de l'avenue Roger Aubin pour affirmer l'entrée du cœur de ville par la rue de la Gour, en s'appuyant sur l'arboretum pour mettre en valeur l'accès vers le chemin de la Découverte. Pourraient ainsi être imaginés : - La mise en place d'une zone 20 ; - L'invention d'un stationnement temporaire à partir d'un événement festif, pour tester la capacité d'attraction de l'espace ; - La mise en valeur de la perspective visuelle vers le quartier Ménoc et vers la vallée de la Béronne. Le recrutement d'une équipe pluridisciplinaire, qui associe les questions d'architecture, d'urbanisme, de paysagisme et de scénographe, s'avérera nécessaire. Pour évaluer les incidences sur les modifications du fonctionnement actuel de la ville, il conviendra également d'organiser des temps d'expérimentation avec les habitants et les usagers du quartier.

Partenaires	- Services techniques de la ville - UDAP 79 - CAUE 79 - Département des Deux-Sèvres (service de développement touristique) - Associations d'activités de pleine nature (randonnée, vélo, itinéraire équestre...) - Acteurs touristiques (Office du tourisme Mellois en Poitou, Association des Petites Cités de Caractère...) - Lycée agricole - Coopérative agricole CAPSUD - Habitants et usagers des équipements du secteur gare
Dépenses prévisionnel / définitif	Aménagement d'une placette : 3 0 00 m² x 140 €/m² : 420 000 € HT Insertion piste cyclable : 295 ml x 120 €/ml : 35 400 € HT Traitement de la rue en arrivée ouest 540 ml x 250 €/ml : 135 000 € HT Espaces de verdure : 4 300 m² x 25€/m² : 107 500 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 697 900 € : ~ 97 700 € HT Implication des usagers : 15 000 € HT TOTAL : 810 600 € H
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du belvédère Fréquentation de la placette
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration des mobilités actives Renforcement des activités touristiques Développement d'une offre nouvelle d'habitat
Annexes	

FICHE ACTION N° ML-16

AFFIRMER UN PARC DE PROMONTOIRE DE L'ÉGLISE SAINT-SAVINIEN A L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / <i>affirmer les parcs de vallée enserrant le cœur de ville</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'espace Goirand est un espace public de promenade, de rencontres familiales, et un espace d'expression culturelle inscrit sur les anciens remparts de la cité. Le site de l'ancienne gendarmerie, en contrebas de cet espace, est, quant à lui, la propriété du Conseil Départemental des Deux-Sèvres et permet actuellement les activités de l'aide sociale à l'enfance au sein de plusieurs bâtiments insérés dans un parc paysager comprenant des arbres de haut jet. Enfin, les espaces aménagés autour de l'église Saint-Hilaire, le long de la rivière la Béronne, assurent la connexion avec le site des mines d'argent et du lavoir de Loubeau. L'objectif consiste à renforcer un parc de promontoire, afin de permettre une découverte et une compréhension de la cité, et confirmer la valeur urbaine historique de cette connexion de la ville avec le sud, en particulier le quartier de Saint-Hilaire. Il s'agit également de faire de cette partie de la ville un quartier de vie à part entière et d'affirmer les limites du centre-ville. Dans ce sens, la requalification des avenues Roger Aubin et du Commandant Bernier permettrait d'amplifier la perception d'un parc traversé (association d'une image forte entre architecture et caractère paysager) et le chemin de la Découverte. Il s'agit de définir : - La programmation future du site de l'ancienne gendarmerie, notamment pour le bâtiment de l'ancienne caserne à cheval ; - Des espaces de promenades, comme des jardins pour les habitants du cœur de la cité ; - Des espaces publics où la qualité de traitement doit se prolonger. La proposition serait de prolonger le réseau de venelles et de ruelles ceinturant les jardins d'agrément et potagers existants au pied des anciens remparts, en créant des murets ou des clôtures végétales. Une densification de l'offre en logements est envisageable, au cœur du parc paysager de l'ancienne gendarmerie, avec l'insertion de logements sur les bâtiments existants ou par la création ponctuelle de nouveaux édifices. Enfin, le marquage de l'entrée du parc et la signification de la traversée de la « coulée douce » seront à souligner. Les ruelles adjacentes (rue de la Treille et rue du cerf-volant), en référence à l'action inhérente au traitement des rues de la cité ancienne, pourraient voir leur caractère végétal accentué par

	l'insertion d'une bande engazonnée au centre de la rue. Une qualification de cette manière permettrait d'accentuer l'ambiance du parc et de donner une direction vers la vallée de la Béronne.
Partenaires	- UDAP 79 - CAUE 79 - DRAC Nouvelle Aquitaine - Conseil départemental 79 - Immobilière Atlantic Aménagement - Communauté de communes Mellois en Poitou - DDT 79 - Label Pays d'Art et d'Histoire - Office du tourisme Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Réhabilitation des logements desservis par la nouvelle rue : 780 m² x 2 200 €/m² : 1 716 000 € HT Création d'une voie interne de desserte des logements : 725 m² x 60 €/m² : 43 500 € HT Création d'un réseau de venelles au cœur du Parc : 292 ml x 660 €/ml : 192 720 € HT Réalisation d'une esplanade commune : 1 750 m² x 80€/m² : 140 000 € HT Insertion d'un jardin au nord : 1 000 m² x 25€/m² : 25 000 € HT Coûts d'ingénierie 14 % du montant des travaux i.e. 2 117 220 € : ≈ 2 96 400 € H TOTAL : 2 413 620 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Matérialisation de parcours au cœur du parc de promontoire Fréquentation du parc Nombre de logements remis sur le marché de l'offre locative
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration des mobilités actives Développement d'une offre nouvelle d'habitat
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-17

REQUALIFIER LE SQUARE DU PALAIS

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>La révélation de la cité et de son promontoire</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le square du palais, au cœur du quartier Ménoc, apparaît aujourd'hui comme un espace peu valorisé et sous-exploité au regard de sa position stratégique au sein de la cité ancienne de Melle. Pouvant receler de vestiges archéologiques potentiels, il est protégé au titre des monuments historiques, en lien avec l'Hôtel de Ménoc. Le square fait l'objet, depuis plusieurs années, de diverses expérimentations relevant de l'urbanisme tactique. En effet, conscients de la nécessité de repenser le fonctionnement de la place, de la valoriser et diversifier ses usages, les élus ont initié plusieurs aménagements test : - Modification des sens de circulation autour de l'Hôtel de Ménoc ; - Réservation de certains stationnements aux riverains ; - Engazonnement des espaces publics ; - Création de mobiliers sur mesure et d'une terrasse en bois permettant de proposer aux habitants des lieux de détente. En synergie avec le futur réaménagement de l'Hôtel de Ménoc en lieu d'innovation et de vie culturelle, la réflexion autour du plan de mobilité local traversant la cité ancienne ou encore la reconquête de bâtiments dégradés aux abords du square, une requalification du square est à imaginer. Elle consiste à : - Affirmer un ensemble homogène entre le square, le parvis de l'hôtel de Ménoc et l'église Saint-Savinien ; - Favoriser le développement de l'Hôtel de Ménoc hors les murs, impulseur et accélérateur de projets. Le futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) pourra ainsi se développer dans tout le secteur Ménoc, qui comme par le passé continuera à être un lieu de création de patrimoine ; - Aménager un espace public homogène du parvis au square, de façade à façade, et prenant en compte l'espace boisé classé des arbres fermant la place sur les trois autres côtés ; L'action s'inscrit pleinement dans la réflexion autour de l'écoquartier culturel et créatif et devra notamment associer les habitants, les usagers et les acteurs de l'économie créative lors de sa définition.

Partenaires	- Services techniques de la ville - UDAP 79 - CAUE 79 - DRAC Nouvelle Aquitaine - Pays d'Art et d'Histoire Mellois en Poitou - Office du tourisme Mellois en Poitou - Association Petites Cités de Caractère
Dépenses prévisionnel / définitif	Adaptation du pourtour de l'Hôtel de Ménoc : 2 200 m ² x 90 €/m ² : 198 000 € HT Traitement du Haut du rempart : 700 m ² x 50 €/m ² : 35 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 233 000 € : ≈ 33 000 € HT Implication des usagers (collectif Ménoc) sur des dispositifs d'urbanisme tactique : 1 u x 5 000 €/u : 5 000 € HT TOTAL : 271 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'animations organisés sur le square Fréquentation du square
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie et de la convivialité en cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-18

RESIGNIFIER LA CITÉ D'ORIGINE POUR ASSEOIR LA CENTRALITÉ (ANCIEN AXE EST-OUEST)

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>La révélation de la cité et de son promontoire</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le premier axe historique de la ville médiévale est la Grande Rue, qui traverse le centre ancien d'est en ouest depuis la rue de la Gour, jusqu'au chemin de la Reine. Actuellement, cet axe n'est pas suffisamment lisible, étant donné que les anciennes portes de la ville ont disparu et que la circulation s'est déportée autour de la ville ancienne : la rue ne bénéficie pas d'un traitement particulier. Aussi, il s'agit de mettre en valeur l'ancien axe ouest-est (la Grande Rue), de la rue de la Gour au chemin de la Reine, afin de retrouver la composition urbaine de la ville ancienne et de rendre lisible son histoire. Cet axe, autant utilitaire que symbolique, a également un rôle à jour comme support de l'expression culturelle et patrimoniale du bourg. Les anciennes portes de la ville pourraient également être signifiées par une signalétique ou une intervention artistique. Le traitement particulier de cet axe ancien, au niveau de l'espace public, pourrait être composé d'un revêtement minéral homogène qualitatif, de caniveaux en pierre calcaire utiles à la gestion et à l'écoulement des eaux de ruissellement, et de pieds de façade fleuris avec une délimitation simple en pierre. 3 séquences sont identifiées : - L'intégralité de la rue de la Gour ; - La Grande rue et la rue des Trois Marchands ; - La rue Fossemagne et le chemin de la Reine. Un projet global de maîtrise d'œuvre est à mener au niveau de l'axe et des places qu'il rencontre (square du palais), en partenariat avec les services concernés et en concertation avec les riverains. Il paraît en effet judicieux d'associer les habitants pour le développement d'actions accompagnées sur la réhabilitation des façades et des plantations en pied de murs qui constituent un substrat du faire ensemble.
Partenaires	- Services techniques de la ville - UDAP 79 - Habitants et riverains

	- CAUE 79
Dépenses prévisionnel / définitif	Traitement des séquences 1 et 3 540 ml x 600 €/ml : 324 000 € HT Traitement de la séquence 2 : 300 ml x 550 €/ml : 165 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 489 000 € : ≈ 68 460 € HT Implication des usagers sur des dispositifs d'urbanisme tactique : 3 000 € HT TOTAL : 560 460 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de m² requalifiés Nombre de plantations réalisées Nombre d'actions réalisées avec les riverains
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie et de la convivialité en cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-19

RÉVÉLER LES REMPARTS

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>La révélation de la cité et de son promontoire</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Tout comme le patrimoine courant de la ville, les remparts, partiellement disparus ou dissimulés à l'arrière des jardins, se font oublier. Cependant, en tant que limite de l'ancien bourg médiéval, ils jouent un rôle important dans l'histoire de la ville et sont un révélateur primordial à la compréhension du patrimoine de celle-ci. La révélation des remparts de la ville a pour but de permettre une réappropriation du bourg ancien par ses habitants, mais aussi de rendre lisible le bourg médiéval aux visiteurs. Il s'agit de retrouver la ville ancienne, qui aujourd'hui n'est appréhendée par les habitants que par la présence des trois églises romanes. Les interventions possibles autour des remparts donneront lieu à des fouilles préalables, qui seront l'occasion de sensibiliser les habitants et les passants. Des visites pourraient être mises en place à cette occasion. Dans ce sens, plusieurs mises en œuvre sont envisageables et associables : - Une mise en lumière pour révéler les murs et mettre en valeur leurs différents aspects et matériaux de composition (roches, pierres de taille, moellons...) ; - La création d'un parcours patrimoine (sentier d'interprétation), permettant de localiser les éléments de remparts existants, et les anciennes portes en particulier ; - La révélation par des interventions artistiques, en décalant l'approche sur le patrimoine avec une implication des jeunes, par exemple en utilisant les outils média comme la photographie qui suscitent l'imaginaire créatif.
Partenaires	- DRAC Nouvelle Aquitaine / INRAP - UDAP 79 - Habitants et jeune public - Associations culturelles - Fondation du Patrimoine

Dépenses prévisionnel / définitif	Fouilles et mise en valeur pédagogique : 1unité x 250 000 €/u : 250 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 250 000 € : 35 000 € HT Implication des usagers : 5 000 € HT TOTAL : 290 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'évènements ou actions de sensibilisation mis en place Outils de valorisation installés
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie Renforcement de l'attractivité touristique et valorisation du patrimoine
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-20

VALORISATION DES RUES DE LA CITÉ PATRIMONIALE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>La révélation de la cité et de son promontoire</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La cité de Melle a quelque peu gardé la structure des rues anciennes, qui participent du charme et de la qualification des espaces. Dans le cadre de l'obtention du label Petite Cité de Caractère®, elles ont largement contribué à affirmer la valeur patrimoniale de la ville sur son promontoire, en complément de la présence de la triade romane. Il y a une quarantaine d'années, certaines rues (des Halles, Desfontaines, Raffinière...) ont fait l'objet d'aménagements, par la création de caniveaux centraux et la composition de formes par bande pavée. Ces aménagements se sont dégradés au cours du temps et ne participent plus de la révélation des rues et de l'architecture environnante. A contrario, les venelles et ruelles, où la principale intervention a été d'insérer de la végétation en pied de mur, participent de la révélation de la ville. Ces ruelles et venelles sont bordées en majorité de hauts murs en moellon calcaire ceinturant les jardins privés. L'objectif de cette action est de faire des rues des espaces de promenade et de découverte de la ville pour les habitants et les riverains, et ainsi favoriser un accueil et impulser des envies d'implication autour de la fonction de la rue. Il s'agit de mettre en place une charte d'aménagement des espaces publics pour guider les partenaires et les services techniques de la ville sur la manière d'intervenir en s'appuyant sur : - Une insertion forte du végétal en pied de façade, et en développant autant que faire se peut des plantes grimpantes qui permettent de souligner la composition des façades. Un permis de planter pourra être mis en place auprès des habitants, cadrant notamment le choix des essences et les principes de mise en œuvre ; - La gestion de l'eau sur l'espace public, par la création de caniveaux de collecte, et la définition des profils de voie qui permettent d'alimenter naturellement des espaces de plantation en pied de mur, limitant ainsi les problématiques d'exutoire et adoucissant l'impact de la minéralisation ; - La possible intégration de structures légères, créant des puits de fraîcheur ; - La création d'une bande végétalisée au centre de certaines rues qui amènent à descendre vers la vallée de la Béronne, prolongeant mentalement l'impression de continuité avec la vallée.

	La réalisation d'un programme spécifique de mise en valeur des rues qui assurent le lien entre la place Bulault et l'espace Ménoc sera à mettre en œuvre en priorité. Certains espaces des rues (angles de rues, placettes) pourront être questionnés et adaptés, afin de favoriser des événements culturels, tels que de la signalétique décalée, la mise en place d'œuvres artistiques dans le cadre de la biennale d'art contemporain, pour nourrir le récit de la cité.
Partenaires	- Services techniques de la ville - Service Arbre et biodiversité de la ville - UDAP 79 - CAUE 79 - Habitants et riverains
Dépenses prévisionnel / définitif	Premier programme d'intervention et plantations participatives : 1 370 m² x 85 €/m² : 116 450 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 116 450 € : ≈ 16 300 € HT Implication des usagers : 2 500 € HT TOTAL : 135 250 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	Lancement du permis de planter : 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de plantations réalisées Nombre d'actions réalisées avec les riverains
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-21

STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT D'UNE SIGNALÉTIQUE DYNAMIQUE TOURISTIQUE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>La révélation de la cité et de son promontoire</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La signalétique existante sur la ville de Melle reste banale et commune à un grand nombre de territoires. Les éléments de signalétique à usage exclusivement des piétons se retrouvent en particulier sur les parcours de découverte et touristiques, avec seul le chemin de la Découverte qui affirme aujourd'hui une signalétique cohérente couvrant l'ensemble du périmètre du cœur de ville. En s'appuyant sur la métaphore de la chrysalide et du papillon, les parcours touristiques pourraient être balisés par une scénographie composée de plusieurs dispositifs ayant pour but d'attirer naturellement le regard vers un chemin à suivre ou un élément à regarder. Ces différents éléments, même s'ils prennent des formes variées, devront garder une cohérence visuelle afin de créer une grammaire que le visiteur pourra reconnaître au cours de sa progression sur le territoire. Pour traduire concrètement ce concept, il est envisageable de s'appuyer sur les principes de l'art déco et ses formes ou impulsions organiques (à l'image de la maison de l'office de tourisme, la passerelle du jardin d'orties, etc.), qui animent les espaces par un contraste avec l'architecture austère de la triade romane. Ce type d'action doit être harmonisé avec le programme de développement culturel lié à la biennale d'art contemporain et les temps d'expérimentation impulsés par le quartier Ménoc et le projet d'écoquartier culturel et créatif. Il conviendrait de définir un cahier des charges global pour permettre aux artistes locaux qui souhaitent s'investir de s'emparer de dispositifs et/ou de mobilier urbain, à réaliser suivant la ligne harmonique pressentie autour du veinage (ramifications) et des nervures (liens) liés à la métaphore du papillon. Une autre option serait d'approfondir la réflexion grâce à la mise en place d'un partenariat avec une école de design : des étudiants en design d'espace ou design communication pourraient ainsi proposer des dispositifs d'information et de parcours pour valoriser la cité ancienne. La structuration de la signalétique sera guidée par l'identification : - Des points d'interpellation ; - Des éléments de ponctuation des parcours ; - Des lieux générateurs ; - Des espaces de destination.

	Dans le cadre de cette action, la ville souhaite impliquer fortement les services techniques (fabrication menuiserie, ferronnerie, peinture, espaces verts...) pour la réalisation de dispositifs. Elle pourra également s'appuyer sur la Beta-Pi et son fablab, pour des fabrications sur-mesure. Malgré le processus d'expérimentation, lorsque les dispositifs à réaliser seront retenus, il conviendra de faire vérifier la tenue et la sécurité des dispositifs par un cabinet de contrôle agréé.
Partenaires	- Services Techniques de la ville - Service culture de la ville - La Béta Pi - UDAP 79 - Commission vie citoyenne, habitants - Etudiants en design
Dépenses prévisionnel / définitif	Coûts d'ingénierie, conception technique, réalisation des dispositifs, appui expérimentation collectif Ménoc : 1 unité x 5 000 €/u : 5 000 € HT AMO design (intervention bimensuelle d'une journée pendant 2 ans : 12 unités x 900 €/u : 10 800 € HT Contrôle APAVE des dispositifs - pour une 10 dizaine de dispositifs : 1 U x 2 000 €/u : 2 000 € HT Implication des usagers : 8 000 € HT TOTAL : 25 800 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	Partenariat avec une école de design pour le renforcement de la signalétique vers la cité ancienne : 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'éléments de signalétique installés
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la lisibilité du cœur de ville Renforcement de l'attractivité touristique
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-22

OPÉRER UNE SYNERGIE AVEC LE SITE DES MINES D'ARGENT

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>La révélation de la cité et de son promontoire</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Les mines d'argent de Melle, les plus anciennes d'Europe, jouissent d'une notoriété touristique indéniable, attirant un nombre important de visiteurs pendant la saison estivale. Néanmoins, la gestion associative de ce site touristique a pu laisser transparaître une impression de relative autonomie au regard des autres initiatives locales. L'objectif prioritaire consiste à réintégrer le site des mines d'argent dans la trame narrative du territoire communal, lui permettant ainsi de s'insérer pleinement dans le tissu urbain, tout en apportant sa singularité distinctive. Par sa situation géographique favorable sur le chemin de la Découverte, ce site est déjà en position idéale pour créer une continuité harmonieuse entre l'arboretum et les mines. Plusieurs initiatives ont d'ores et déjà été mises en œuvre, notamment la conception d'un jardin carolingien (un élément essentiel de la culture médiévale et qui a exercé une influence considérable sur le développement ultérieur des jardins en Europe). Par conséquent, à l'instar du jardin d'orties situés sur le chemin de la Découverte, le jardin des mines d'argent se doit d'être intégré de manière organique au parcours vert de Melle. Il pourrait devenir un reflet comparatif des nouvelles pratiques de culture et de découvertes botaniques contemporaines. Actuellement affectés principalement à des activités métallurgiques, les espaces verts du site minier offrent également un potentiel de diversification qui pourrait encourager les résidents locaux et les visiteurs à redécouvrir ce lieu historique. En premier lieu, il serait imaginé une utilisation de ces espaces comme lieu d'exposition artistique intégré dans la biennale, en s'appuyant sur la thématique de la mémoire et de la transmission. Ensuite, il serait envisagé de mettre en place des événements novateurs, comme des animations artistiques et pédagogiques, tels qu'un festival de jeux en bois ou des visites nocturnes du jardin carolingien. Ces initiatives visent à insuffler une nouvelle dynamique culturelle et éducative à ce site emblématique.
Partenaires	- L'équipe du site des mines d'argent - Office de Tourisme Mellois en Poitou - Petites Cités de Caractère® - UDAP 79 - Pays d'Art et d'Histoire Mellois en Poitou

	- Habitants - S.A.S.M. (Société archéologie)
Dépenses prévisionnel / définitif	Qualification du lien piéton avec Promontoire par chemin de Loubeau : 200 ml x 150 €/ml : 30 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 30 000 € : 4 200 € HT TOTAL : 34 200 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'œuvres de la biennale installées sur le site Nombre d'évènements organisés en partenariat avec les mines
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité touristique Dynamisme des commerces et équipements du cœur de ville
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-23

HABITER LA CITÉ ANCIENNE : RÉHABILITATION DU 12-14 GRANDE RUE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>Habiter la cité ancienne</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La commune de Melle a signé le 28 mai 2020 une convention opérationnelle d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine visant la redynamisation du centre-bourg. Elle a ciblé des immeubles vacants situés dans le cœur de bourg sur lesquels une intervention foncière active permettrait de réimplanter des activités en rez-de-chaussée et des logements aux étages, tout en valorisant le patrimoine bâti. En effet, la commune est confrontée à un manque d'offre de locaux d'activité de qualité à l'échelle du centre-bourg, ce qui ne permet pas de répondre aux attentes de porteurs de projet. La commune a ainsi souhaité intervenir de façon prioritaire sur deux immeubles mitoyens, vacants et dégradés, situés au 12 et 14 Grande rue et donnant sur le square du Palais, au sein du quartier Ménoc. Le projet a pour objectif de réunir les deux cellules commerciales actuelles afin de n'en constituer qu'une seule répondant mieux aux besoins de superficie exprimés par les porteurs de projet économiques. De même, dans les étages, il est prévu de réunir les logements des mêmes niveaux pour proposer des T4 ou T5, correspondant à la recherche actuelles du marché locatif sur le territoire. Les travaux envisagés sont les suivants : - Démolition des planchers dégradés, - Désamiantage des toitures, - Réfection de la charpente et de la couverture du n°12, - Percement d'ouvertures entre les deux bâtiments, - Remplacement des menuiseries, y compris au rez-de-chaussée pour le commerce, - Isolation de l'ensemble des bâtiments, - Ravalement des façades, - Cloisonnement, électricité, plomberie, peinture, finitions de sol, murs et plafonds. Des études préalables seront à réaliser avant d'engager la mission de maîtrise d'œuvre : relevés précis et sondages des bâtiments, diagnostic structurel, étude de sol, diagnostics amiante, plomb, termites et diagnostic énergétique.

Partenaires	- EPF NA - UDAP 79
Dépenses prévisionnel / définitif	Honoraires de maîtrise d’œuvre : environ 12% des travaux, soit 53 991 € Travaux : 449 930 € TOTAL : 503 921 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Co-financements potentiels :</i> DETR : 201 568 € Fonds vert : 56 241,25 € SIEDS : 33 744,75 € Région Nouvelle Aquitaine : 30 000 €
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Nombre de logements remis sur le marché locatif Mise en location du local commercial
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l’offre de logement Renforcement du linéaire commercial Valorisation du patrimoine bâti de la cité
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-24

RÉHABILITATION DES LOGEMENTS DU 20 GRANDE RUE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>Habiter la cité ancienne</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le centre-bourg de Melle comporte un certain nombre de logements vacants, concentrés principalement dans les rues de la cité ancienne (rue des trois marchands, Grande Rue, etc.). La commune est propriétaire de l'immeuble situé au 20 Grande Rue, qui est constitué d'un local commercial, loué au rez-de-chaussée, et de 3 niveaux à usage de logement, chacun de type T1, qui sont aujourd'hui dans un état trop dégradé pour être remis sur le marché locatif. L'objectif est de réhabiliter les logements afin d'accueillir, par exemple, des étudiants, des jeunes en service civique ou en contrat temporaire au tiers-lieu situé à proximité, ou encore des logements passerelles pour des stagiaires travaillant sur le territoire. La méthodologie de projet consiste à réaliser un relevé du bâtiment et les diagnostics techniques préalables (amiante, plomb, diagnostic énergétique). Ensuite, une étude de faisabilité devra être lancée, afin d'estimer le coût estimatif de la réhabilitation, ainsi que l'offre de logement la plus adéquate au regard des besoins. Enfin, le recours à une mission de maîtrise d'œuvre permettra de définir le projet final et de suivre les travaux. La réhabilitation du bâtiment devra être exemplaire sur le plan énergétique et patrimonial, dans le respect du règlement de la ZPPAUP et du projet d'Ecoquartier Culturel et Créatif.
Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou (Direction de l'Aménagement et de l'Habitat) - Tiers-Lieu La Bêta-Pi - Toits Etc. - Services techniques de la ville
Dépenses prévisionnel / définitif	Étude de faisabilité : <i>coût non défini à ce jour</i> Mission de maîtrise d'œuvre : <i>coût non défini à ce jour</i> Travaux : <i>coût non défini à ce jour</i>

Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	Phase préparatoire (relevés et diagnostics), étude de faisabilité : 2024 Mission de maîtrise d’œuvre / travaux : 2025-2026
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Nombre de logements remis sur le marché locatif Performance énergétique et consommation des logements
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'offre de logements
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-25

RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE JULES FERRY EN LOGEMENTS

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>Habiter la cité ancienne</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'ancienne école de la rue Jules Ferry a été reconvertie : les salles de classes, situées en contrebas de la rue, accueillent aujourd'hui l'école de musique du Pays Mellois et l'association Mot à Mot. Cependant, les anciens logements des instituteurs, en front de rue, sont restés vacants. Ce bâtiment, d'environ 250 m², est dans un état de dégradation avancé. Son potentiel a notamment été étudié lors de la réflexion autour du projet d'Ecoquartier culturel et créatif. L'association Toits Etc., œuvrant pour l'accompagnement des jeunes en matière d'habitat, a alors manifesté son intérêt pour imaginer le réinvestissement du lieu : l'idée est d'accueillir, comme peut le faire une auberge de jeunesse, des jeunes qui arrivent sur le territoire dans le cadre d'un parcours d'engagement et/ou d'insertion socio-professionnelle. Au sein du bâtiment, il est proposé de travailler un projet de lieu de vie autour d'hébergements temporaires, saisonniers, pour les jeunes entre 16 et 30 ans. Dans un format hybride entre une auberge de jeunesse et un Foyer de Jeunes Travailleurs, il s'agit de permettre une accession à un hébergement simplifié pour les jeunes du territoire. Des studios et une colocation sont envisagés, ainsi qu'un logement à vocation plus touristique ou d'insertion. Le projet d'aménagement serait organisé autour d'un espace collectif vivant et coloré au rez-de-chaussée, avec un espace de service partagé (laverie, cuisine, local vélo...) favorisant les interactions sociales. Le projet, se déclinant sous différentes formes (bail temporaire, logement possible à la nuitée, à la semaine) peut permettre de déployer d'autres typologies d'activités, dans une recherche de mixité de population mais également d'usages et de services, avec l'enjeu de proposer un lieu de vie ouvert au public. Parallèlement à l'offre de logements, l'association offrirait un service de médiation, afin de mettre en relation des propriétaires privés et des jeunes qui cherchent un logement. Le projet pourra être réalisé en mobilisant les jeunes du territoire, permettant de définir les principes de programmation de cette typologie de nouveaux logements. Une fois le programme stabilisé, le cahier des charges pour la construction pourra être orienté autour de l'éco-réhabilitation.

	La méthodologie de projet répondra à une démarche habituelle de réhabilitation, avec une phase de programmation, une étude de faisabilité et une mission de maîtrise d'œuvre dont le portage est encore à définir.
Partenaires	- Association Toits etc. - Jeunes, alternants, stagiaires, public en précarité - Communauté de communes Mellois en Poitou - Département des Deux-Sèvres (service habitat-logement) - CRNA Nouvelle Aquitaine (logement jeunes) - URHAJ Nouvelle Aquitaine - Action Logement - CAF 79 - etc.
Dépenses prévisionnel / définitif	Frais d'études, de diagnostic et de mission de maîtrise d'œuvre : <i>non définis à ce jour</i> Travaux : <i>non définis à ce jour</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	2024-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements proposés Nombre de jeunes accueillis Nombre d'activités partagées proposées
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'offre de logements
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-26

RÉHABILITER L'HOTEL DE MÉNOC EN LIEU D'INNOVATION ET DE VIE CULTURELLE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>Renforcer la synergie entre culture, économie et revitalisation de la cité</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'Hôtel de Ménoc est un bâtiment emblématique de la cité ancienne : protégé au titre des Monuments Historiques, il a connu plusieurs destinations, à l'origine logis seigneurial, puis Tribunal d'Instance jusqu'en 2009. Aujourd'hui, l'Hôtel de Ménoc est envisagé comme un lieu de patrimoine et de création, au cœur d'un projet global d'écoquartier culturel créatif qui permettra de redynamiser la partie historique de la ville et de fédérer les acteurs de l'économie créative. L'objectif est de construire une programmation participant à l'identité du centre-ville, de la valorisation de la cité moyenâgeuse et de l'inclusion sociale, pour affirmer cet espace comme un lieu de destination incitatif pour tous les publics. Le réinvestissement de l'Hôtel de Ménoc commencera par l'installation d'une MicroFolie au printemps 2024 : positionné au rez-de-chaussée du bâtiment, ce musée numérique assorti d'une salle pédagogique permettra d'accueillir le jeune public, ainsi que les habitants et touristes, pour découvrir les œuvres des plus grands musées nationaux. Une réflexion est également en cours autour de l'installation d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire dont est porteur le territoire de Mellois en Poitou : cet équipement, offrant une forte visibilité aux patrimoines et à l'histoire locale, est un des objectifs du renouvellement du label sur la période 2023-2032. La ville de Melle et la Communauté de communes travaillent ainsi à un projet partagé, permettant d'articuler les besoins de chacune des collectivités : - Des besoins propres, avec par exemple pour le Pah l'accueil des bureaux, un espace d'exposition temporaire ou encore un espace de documentation réservé, et pour la ville le musée numérique ou une maison de projets permettant d'orienter les habitants ou porteurs de projet ; - Des besoins parfois communs, avec une espace d'accueil et de vente, un espace d'expression citoyenne, des salles d'ateliers pédagogiques, un espace d'exposition temporaire ou encore autres espaces partagés (espace reprographie, sanitaires, tisanerie, etc.). L'enjeu pour la ville sera également la perméabilité du site avec le square du palais et le développement d'activités sur l'espace public, un équipement « hors les murs » pour faire de l'hôtel de Ménoc un véritable lieu de rayonnement et de résonance dans la cité.

	Dans le cadre de l'écoquartier culturel et créatif, une synergie entre l'Hôtel de Ménoc, le site du « Trésor » et la réhabilitation du 12-14 Grande rue est recherchée : les productions des artistes et artisans installés dans l'ancien centre des impôts (fiche ML-27) pourraient faire l'objet d'expositions au sein de l'Hôtel de Ménoc ou de vente au sein du local commercial du 12-14 Grande rue (fiche ML-23).
Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou / Pays d'art et d'histoire - UDAP 79 - DRAC Nouvelle Aquitaine (CRMH) - CAUE 79 - Office du tourisme Mellois en Poitou - Association Petites Cités de Caractère Nouvelle Aquitaine - artistes et artisans du « Trésor » - la Béta-Pi - le Centre Socio-Culturel - Société Archéologique et Spéléologique du Mellois - habitants
Dépenses prévisionnel / définitif	Projet estimé à 4 224 032,80 € HT comprenant les études préalables et diagnostics techniques, les Travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre et autres études complémentaires
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert, DSIL, Région Nouvelle Aquitaine, DRAC, approche territorial des fonds européens, Communauté de communes Mellois en Poitou, etc.
Calendrier	2024-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Inauguration de la MicroFolie Inauguration du CIAP Nombre d'acteurs accueillis et de partenariats créés au sein de l'Hôtel de Ménoc pour animer le lieu Fréquentation de l'Hôtel de Ménoc
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation du patrimoine bâti du cœur de ville Renforcement de l'offre culturelle auprès des habitants
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-27

RÉHABILITATION DE L'ANCIEN CENTRE DES IMPÔTS : LE « TRÉSOR », LIEU DÉDIÉ A L'ÉCONOMIE CRÉATIVE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>Renforcer la synergie entre culture, économie et revitalisation de la cité</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Dans le cadre de l'étude sur la création d'un écoquartier culturel et créatif, l'ancien centre des impôts, propriété de la communauté de communes Mellois en Poitou, fait l'objet d'une expérimentation : en effet, la commune de Melle a souhaité, en concertation avec les acteurs présents lors des temps de concertation de l'étude, l'ouvrir à un collectif d'artistes, afin d'en faire un lieu de création. Ainsi, depuis la fin du mois de juin 2023, le bâtiment situé rue Croix Paillère abrite un collectif de créateurs, sous le nom de "Trésor". Le lieu permet à une quinzaine de personnes de débiter ou de développer une activité autour de la création artistique ou artisanale, pendant une phase test d'une durée d'un an. Si le lieu n'est pas ouvert au public, il permet toutefois l'organisation d'ateliers de pratique artistique. Il est possible de le visiter et de rencontrer ses occupants sur rendez-vous. La vitalité et le rayonnement de la commune de Melle reposent en partie sur la vitalité de ses activités culturelles. En matière d'arts plastiques, l'enjeu est de conforter un secteur et des dynamiques économiques au-delà de la Biennale internationale d'art contemporain. A travers l'expérimentation menée au Trésor, un coup de pouce est donné à un collectif pendant un an, charge à lui de construire un modèle économique qui conforte la vingtaine d'artistes, créateurs, artisans impliqués. A plus long terme, le projet du Trésor devra entrer en synergie avec la réhabilitation de l'Hôtel de Ménoc et la redynamisation du quartier, en créant des liens forts avec les espaces d'exposition, de résidence et de vente qui seront proposés. Aujourd'hui, l'objectif premier, à l'issue de la phase d'expérimentation, est de proposer aux artisans un site sécurisé et agréable pour y développer leurs activités. Ainsi, il convient d'effectuer des travaux de couverture, une mise aux normes de l'installation électrique et une sécurisation du bâtiment pour en assurer un confort d'usage minimum. L'acquisition par la ville puis la réhabilitation plus ambitieuse du bâtiment seront questionnées au fur et à mesure de l'avancée de la structuration juridique et économique du lieu par les acteurs, en évoquant les différents scénarii de portage (délégation de maîtrise d'ouvrage, bail emphytéotique, etc.).

Partenaires	- Collectif d'artistes du Trésor - Communauté de communes Mellois en Poitou - Acteurs culturels locaux - UDAP 79
Dépenses prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	Expérimentation : 2023/2024 Travaux de sécurisation et de mise aux normes : 2024/2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'artistes installés au sein du bâtiment Nombre d'actions ou événements organisés dans la ville en lien avec le collectif
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'économie créative Développement de l'attractivité touristique et culturelle
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-28

RÉHABILITER LA SALLE JEANNE D'ARC EN LIEU DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>Renforcer la synergie entre culture, économie et revitalisation de la cité</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Située sur les remparts de la ville, la salle Jeanne d'Arc est un bâtiment ancien de qualité de 100 m² qui a été rétrocédé à la commune de Melle par la Communauté de communes Mellois en Poitou à la suite de l'aménagement du quartier de l'ancien hôpital (création du siège de la Communauté de communes, par l'intercommunalité et de l'Espace Goirand, jardin public et scène de plein air, par la commune). L'objectif est de créer un équipement accueillant des résidences artistiques, renforçant ainsi les outils proposés par la ville en matière de culture et d'éducation populaire. Le gros œuvre est en bon état, les travaux consistent à renforcer les performances thermiques du bâtiment (remplacement des menuiseries et isolation) ainsi qu'à réaliser son aménagement intérieur. Intégrée au futur « Écoquartier culturel et créatif », la vocation de cette salle sera de : - Proposer un atelier de travail à des plasticiens en résidence : espace dégagé de travail, systèmes d'accroches aux murs ; - Un petit espace de convivialité (tisanerie/kitchenette) ; - Des toilettes et douche PMR ; - Comprendre un petit espace loges/toilette accessible de manière indépendante lors de spectacles utilisant la scène de plein air. Le projet sera coconstruit avec les futurs usagers potentiels et affichera une dimension environnementale et patrimoniale affirmée. Au regard de l'optimisation de la salle et des usages potentiels en lien avec la dynamique du Quartier Culturel Créatif, la question de diversification de son usage pourra être envisagée. L'équipe municipale souhaite rénover le bâtiment avec des matériaux biosourcés. Une réflexion est par ailleurs en cours sur un autre équipement de la ville, à titre expérimental, et pourra nourrir le projet : la Communauté de communes œuvre en effet au développement de la filière chanvre locale dans un objectif de développement économique et de pratiques vertueuses en matière d'habitat. La ville bénéficie d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration et rénovation thermique, énergétique d'une salle de sport avec des matériaux biosourcés. Cette

	démarche et les objectifs poursuivis par cette opération sont reproductibles et donc reconduits sur d'autres projets de la ville, dont celui de création de résidence artistique. De plus, dans la réflexion globale menée au sein du projet d'écoquartier culturel et créatif, une réflexion sur la gestion des déchets du chantier pourrait être menée. Pour mener à bien le projet, une étude de faisabilité ainsi qu'une mission de maîtrise d'œuvre seront nécessaires, en s'appuyant sur les compétences d'un architecte et un bureau d'études spécialisé en rénovation thermique du bâti ancien, pour une approche véritablement opérationnelle.
Partenaires	- Partenaires institutionnels culturels, notamment ceux travaillant déjà avec la ville pour l'organisation de la Biennale (FRAC Poitou-Charentes) - DRAC Nouvelle Aquitaine - Acteurs culturels locaux - Associations utilisatrices du site Goirand - CRER Nouvelle Aquitaine
Dépenses prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	Concertation avec les utilisateurs : 2023 Étude de faisabilité / Maîtrise d'œuvre / autorisation d'urbanisme : 2024 Consultation d'entreprises / chantier (4 à 6 mois) : 2024/2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Usages et fréquentation de la salle Retours qualitatifs des usagers Performance énergétique et consommation du bâtiment
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'offre culturelle du centre-bourg Amélioration du cadre de vie des habitants
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-29

RECONFIGURATION ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EXEMPLAIRE DE LA SALLE SAINT-JO SPORTS

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>Repenser des équipements du quotidien</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La salle Saint-Jo Sports est situé en cœur d'îlot, au nord du centre-bourg de Melle et est accessible depuis la rue Saint-Pierre. Le site est idéalement situé : proche du bourg, sur un cheminement touristique. Le terrain est néanmoins escarpé, il domine la Béronne que l'on aperçoit depuis le parvis de la salle de sport. Les parcelles sont bordées de jardins, maisons et de l'ancienne école. Deux parkings sont situés au pied du bâtiment. L'équipement permet la pratique de l'éducation physique et sportives des scolaires, ainsi que le tennis de table, le roller, la boxe française ou encore la gymnastique volontaire. Sa situation en cœur de ville, contrairement aux équipements sportifs du Pinier, est un réel atout quant à la limitation des déplacements véhiculés. Le projet a 2 objectifs : - Engager une rénovation thermique complète d'un bâtiment communal énergivore : le but est de réduire significativement les déperditions énergétiques et améliorer le confort d'été, avec un objectif de diminution de 60% après travaux. L'utilisation de matériaux biosourcés, en production locale est également recherchée : la ville a notamment bénéficié, en 2022, de l'appui de Karibati, entreprise experte des matériaux biosourcés et géosourcés pour le bâtiment, qui accompagne le territoire de Mellois en Poitou pour étudier l'opportunité de développer une filière chanvre. ; - Adapter les lieux aux usages en restructurant la salle avec la création de deux vestiaires, des douches, une entrée, ainsi qu'une zone de stockage. La salle de pratique de 558m² actuelle sera ainsi réduite à 466m². La commune a recruté une maîtrise d'œuvre, afin d'engager la phase opérationnelle du projet de rénovation. Une première phase de diagnostic et d'esquisse sera livrée au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou - UDAP 79 - Associations sportives locales
Dépenses prévisionnel / définitif	Honoraires de maîtrise d’œuvre et études complémentaires (étude de faisabilité, relevé topo, diagnostics techniques) : 73 820,50 € HT Travaux : 1 080 510,00 €
Plan de financement prévisionnel / définitif (à remplir par la collectivité)	<i>Cofinancements potentiels identifiés :</i> DETR : 400 000 € Agence Nationale du Sport : 300 000 € Approche territoriale des fonds européens : 150 000 € Département 79 : 100 000 € Fonds vert : 30 000 € SIEDS
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Suivi des consommations énergétiques du bâtiment Fréquentation de la salle / satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l’offre en services et équipements
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-30

RECONFIGURATION DE L'ESPACE SAINTE-CATHERINE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>Repenser des équipements du quotidien</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'espace Sainte-Catherine est situé au cœur du centre-ville, aux abords de la place de la poste. Il accueille aujourd'hui plusieurs activités : - Le musée Monet Goyon, réunissant des motos de collection ; - Une salle dévolue à la pratique du yoga, en partie basse ; - Une salle de musique occupée par les « Amis Réunis » (qui se déplace au sein de l'école de musique, rue Jules Ferry). Une évolution bâtementaire est souhaitée afin de mieux répondre aux usages et aux besoins de la population : - Permettre le développement de l'association Monet Goyon qui occuperait désormais la partie basse de l'espace Sainte-Catherine et bénéficierait désormais de dépendances pour installer un atelier garage ; - Créer une salle de danse dans l'actuelle salle du Musée, équipement manquant en cœur de bourg et dont les besoins sont identifiés depuis de nombreuses années ; - Améliorer les conditions d'accueil des activités de yoga, qui investirait la salle de musique ; Les bâtiments nécessitent une réfection partielle afin que chacun des espaces corresponde aux nouveaux usages affectés. Ainsi, le cahier des charges global du projet sera finalisé sur la base d'une concertation avec les usagers actuels et futurs. La mutualisation d'espaces (vestiaires) entre la future salle de danse et la salle du yoga sera facilitée par cette nouvelle répartition. Des travaux de modification seront nécessaires : - Réfection de la couverture de la partie basse ; - Rénovation énergétique, cloisonnement, électricité, plomberie et revêtements du rez-de-chaussée et de l'étage pour l'aménagement du musée ; - Création d'ouverture pour accès aux vestiaires partagés des salles de pratique ; - Aménagement de la salle de danse (pose d'un parquet, pose de miroirs et de barres) ;
Partenaires	- Occupants actuels du site

	- Futurs usagers de la salle de danse - UDAP 79 - Services techniques de la ville - Office de tourisme Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif (à remplir par la collectivité)	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise à disposition des nouveaux équipements Fréquentation des salles de pratique Fréquentation du musée
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'offre en services et équipements
Annexes	/

STRATÉGIE DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

*Ingénierie d'appui à l'élaboration des plans-guides et des
feuilles de route de 3 des 4 pôles secondaires de Mellois-en-
Poitou*

CHIZÉ (79170)

janvier 2024 - Plan d'actions



CZ-01_ AGRANDIR LA MAISON MÉDICALE

Envoyé en préfecture le 07/07/2024

Reçu en préfecture le 07/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE

S²LOW

CONTEXTE

Afin de maintenir l’offre de services de proximité, la commune récemment propriétaire du bâti de la maison de santé souhaite agrandir le local du kinésithérapeute et conforter l’offre de services médical sur la commune.

DESCRIPTION DE L’ACTION

Le projet consiste à construire une annexe à la maison médicale sur la parcelle. Le besoin identifié est de 100 m² de surface utile, de plein pied pour garantir son accessibilité. Le projet permettra l’installation d’un kiné et d’un assistant médical, en plus des bureaux des médecins et infirmiers déjà présents dans le bâtiment initial.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	ARS Mellois-en-Poitou département Etat
Calendrier	2024

LE VOLET FINANCIER

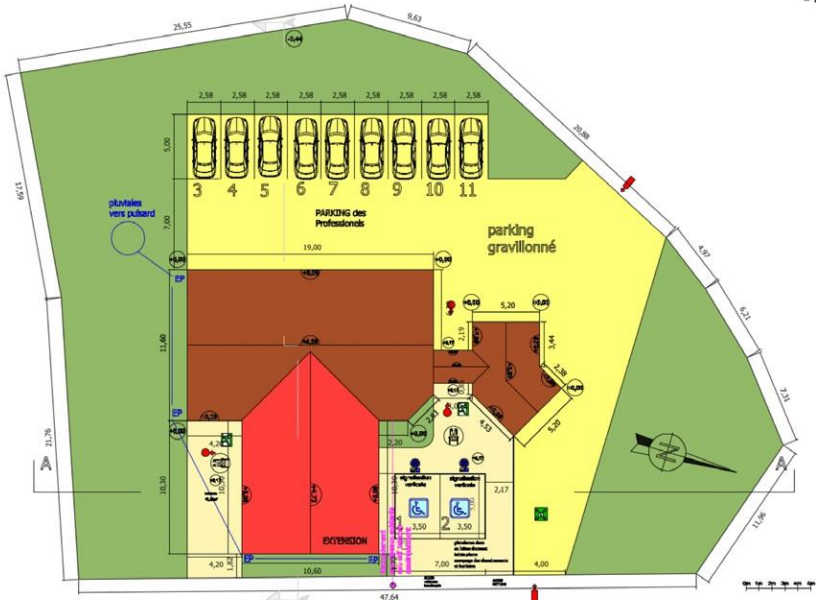
Estimatif FA	190 000 €HT
--------------	-------------



la maison médicale aujourd’hui



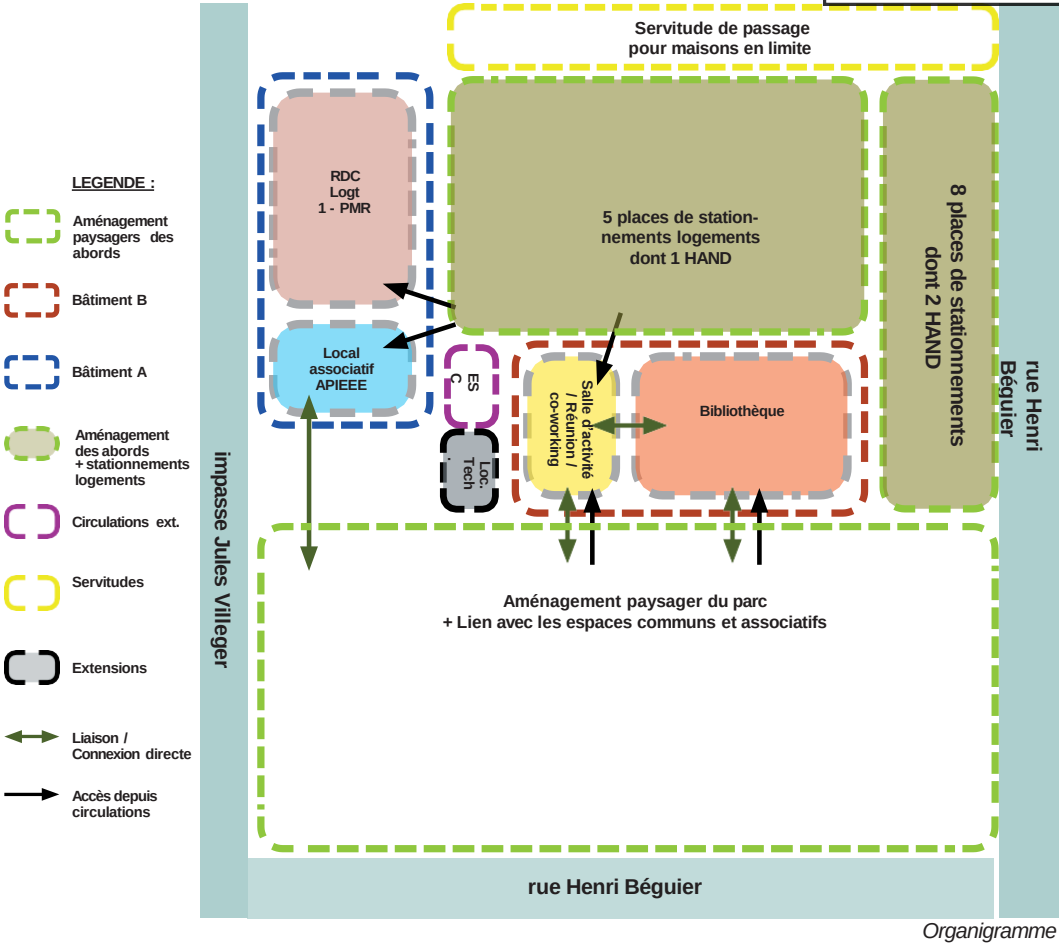
PLAN de PC ne valant pas plan d’exécution PC 2



ARCHITECTE: Monsieur PERNOT GAE	CLIENT: COMMUNE DE CHIZE	PROJET: CENTRE MEDICAL	DOCUMENTS: PLAN MASSE PROJET
9 rue de Vineaubourg, Les coussouds, 17510, VINAX	28 rue de l’Hotel de Ville, 79170 CHIZE	13 rue du CHAMP TRELET, 79170, CHIZE	ECHELLE: 1/200

CZ-02_STRUCTURER LE TIERS LIEU BEGUIER

CONTEXTE	
La commune a acquis en 2022 un ensemble immobilier situé Rue Henri Béguier auprès de la SA Melloise (bailleur social). La construction située au coeur d'un lotissement est restée dans sa configuration d'origine et comporte 8 logements répartis sur deux niveaux. Elle souhaite requalifier cet ensemble pour mieux répondre aux nouveaux besoins de la commune et requalifier ce petit quartier avec un équipement public qui lui amènera une nouvelle dynamique	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Une étude menée par ID79 et le CAUE a permis de déterminer les modalités d'intervention sur ce bâtiment prévoyant : - la relocalisation la bibliothèque dans un nouvel espace confortable et aux normes en vigueur pour les usagers, - l'aménagement d'une salle de réunion/activité adjacente à la bibliothèque et en liaison directe, - la création d'1 bureau associatif (APIEEE) + 1 espace de co-working pouvant accueillir une douzaine de personnes Sur ce dernier volet un accompagnement à la démarche Tiers Lieu permettra de préciser le besoin et le potentiel de dynamique des acteurs locaux, en parallèle des études de techniques sur le bâti, notamment les étages, pour créer du logement (cf. FA-03)	
Un volet participatif est également prévu, des groupes de travail seront associés au suivi de ce dossier.	
LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	CAF
	Fond Tiers Lieu
Calendrier	accompagnement + études > 2024 réhab > 2025
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	790 000€HT



QUELQUES RÉFÉRENCES DE PROJET



1. **Isle & Co**, Douzillac (24) : un projet construit par et pour les jeunes (ados, jeunes parents) dans l'ancienne école du village. Le lieu est devenu un point de rendez-vous pour les jeunes parents et les ados.
2. **La Buissonnière**, Ligueux (24) : Fablab et café associatif

CZ-03_RECONQUERIR L'IMMOBILIER STRATEGIQUE : LES LOGEMENTS BÉGUIER

CONTEXTE

Propriétaire depuis 2022 d'un ensemble immobilier situé Rue Henri Béguier acquis auprès de la SA Melloise (bailleur social). La construction située au cœur d'un lotissement est restée dans sa configuration d'origine et comporte 8 logements répartis sur deux niveaux . La commune souhaite conserver des logements qu'elle va réhabiliter et rénover énergétiquement. Ces logements sont toujours considérés comme des logements sociaux et pourront bénéficier d'aides à ce titre.



état existant

DESCRIPTION DE L'ACTION

La ville a délibéré en mars 2024 pour engager les études de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du site sur la base du cahier des charges, du descriptif de mission et du pré-programme établi par ID79 et le CAUE. Le calendrier prévoit une un avant projet d'ici la fin de l'année afin de réaliser les demandes de financement début 2025.

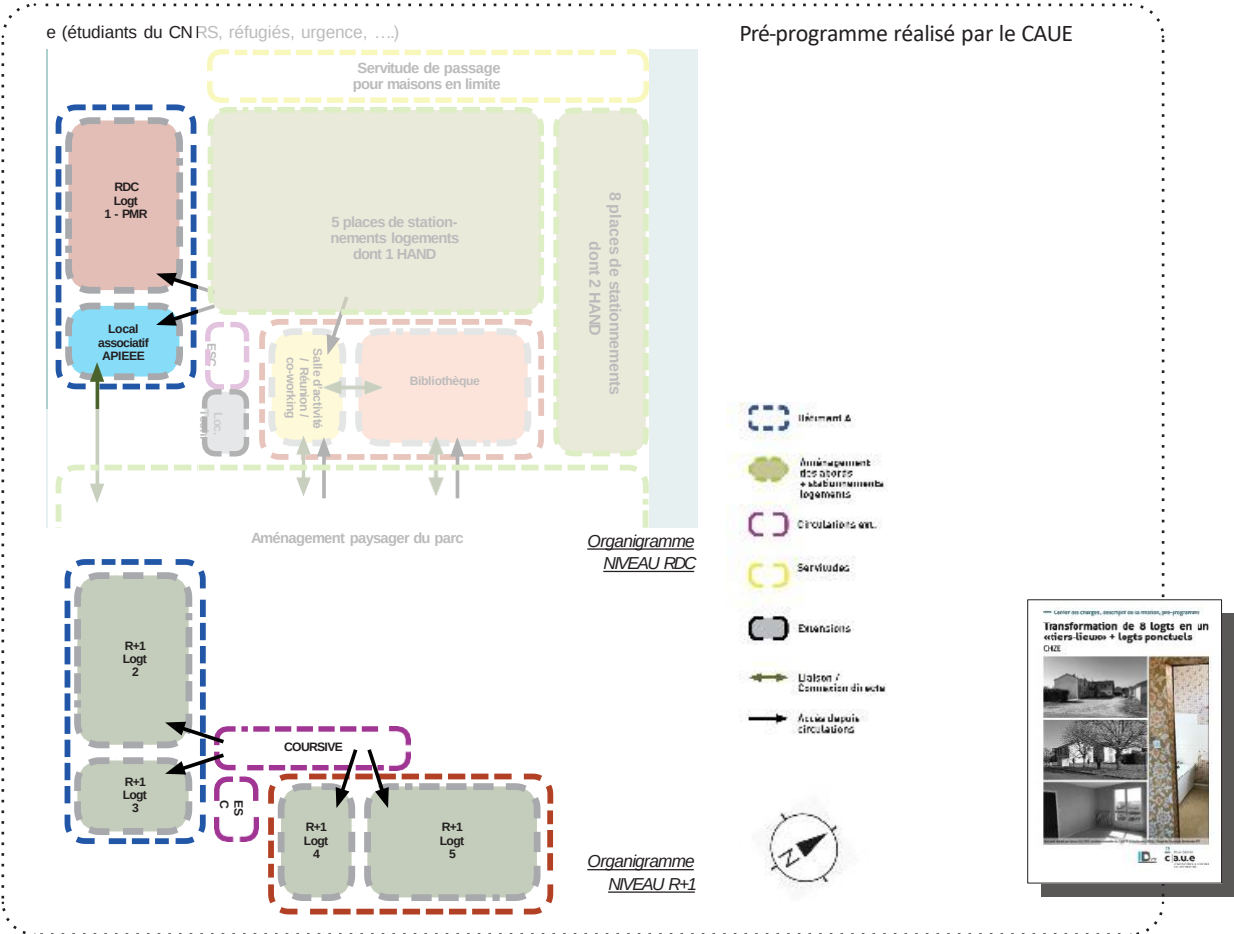
Un volet participatif est également prévu, des groupes de travail seront associés au suivi de ce dossier.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	CAF Fond Tiers Lieu
Calendrier	AVP : fin 2024 Recherche financements : 2025 Livraison-2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	790 000 €HT pour l'ensemble Tiers Lieu + logements
--------------	--



CZ-04_ RECONQUERIR L'IMMOBILIER STRATEGIQUE : LE 53 RUE DUGUESCLIN 1/2

CONTEXTE

Situé au coeur de la polarité commerciale, dans une parcelle de 1300 m2, l'ancien cabinet médical de Chizé est vacant : une opportunité pour compléter l'offre commerciale de proximité et l'offre de logements du cœur de bourg.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un projet à l'îlot pourrait permettre de développer une offre de logements neufs en cœur de bourg et un local commercial sur l'alignement de la rue Duguesclin.

Un appui en programmation pourrait être sollicité auprès d'ID-79, du CAUE ou de l'ANCT pour accompagner la réflexion du GT. Un projet de MAM pourrait être étudié dans ce cadre si le besoin est confirmé.

LE VOLET PARTENARIAL

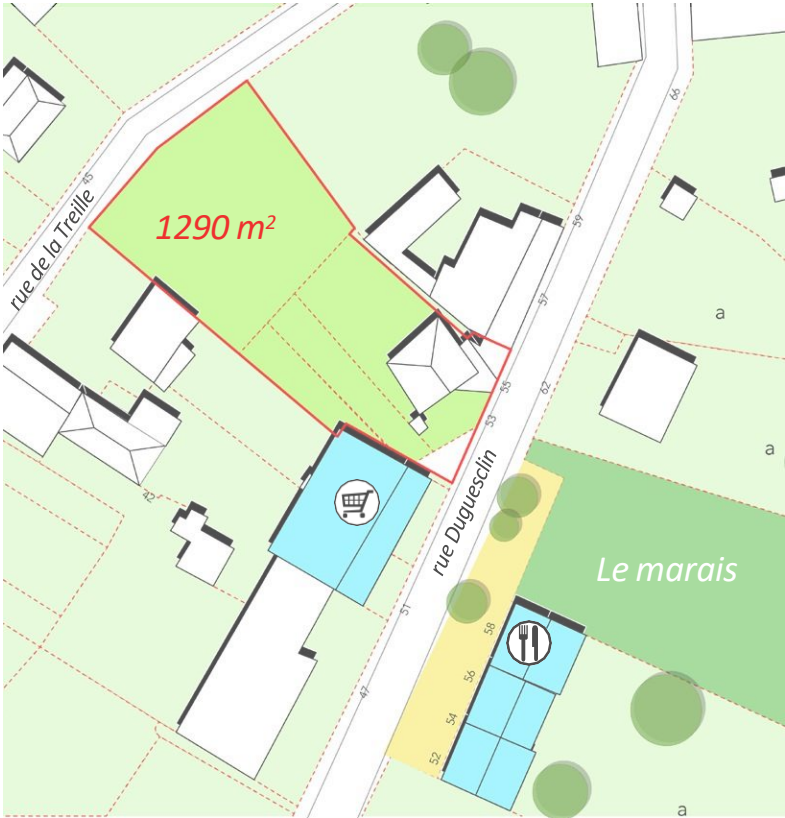
MOA	commune + EPF
Partenaires	l'ANCT pourrait être mobilisée pour le bâti en front de rue via le Fond Friche
Durée	2024-2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	550 000€HT
--------------	------------



état des lieux



CZ-04_ RECONQUERIR L'IMMOBILIER STRATEGIQUE : LE 53 RUE DUGUESCLIN 2/2

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
Reçu en préfecture le 07/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE



proposition d'insertion de deux maisons neuves sur la parcelle

Lots 1 et 2

stationnement
clientèle et Lot 3

Local commercial
: 90 m²

Plateau piéton



CZ-05_ LA VÉGÉTALISATION DE LA COUR D'ÉCOLE

CONTEXTE
La commune constate d'importants problèmes de ruissellement en cas de fortes pluies à l'aval de la cour d'école. Elle souhaite entreprendre des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation. Elle a réalisé des devis et souhaite réaliser les travaux en réalisant au préalable une demande au Fonds Vert
DESCRIPTION DE L'ACTION
La désimperméabilisation et la végétalisation représente l'occasion d'impliquer les élèves autour d'un projet à dimension participative et écologique.



LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	Etat via le Fond Vert élèves
Calendrier	2024
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	à définir



CZ-06_VALORISER LES TRAVERSÉES DE LA BOUTONNE

CONTEXTE

La commune de Chizé travaille son armature de cheminements doux, favorisant des alternatives à la voiture au quotidien. A travers les traversées de la Boutonne, il s'agit d'élargir ces itinéraires aux bourgs voisins appartenant à la commune : Availle et L'île.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Programme détaillé des travaux

- Déclaration au titre de la Loi sur l'eau
- Implantation des clôtures et portillons en prairie
- Acquisition et pose des passerelles
- Création des appontements des bacs à chaîne
- Acquisition et mise en oeuvre des bacs à chaînes
- Création et pose de la signalétique

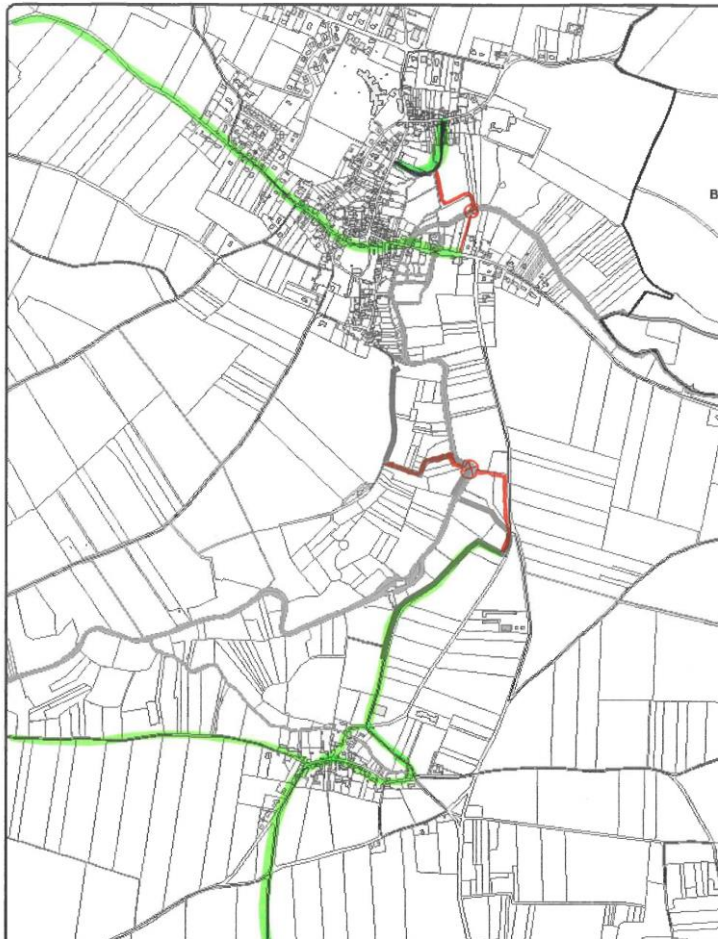
LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
	à définir
Partenaires	
Durée	2025

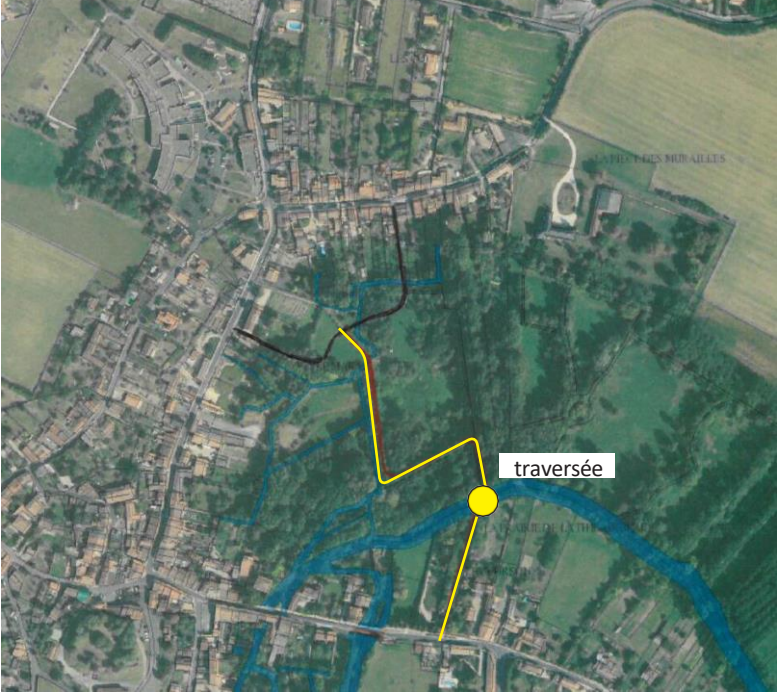
LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	1 bac : 40 000€HT
	2 bacs 70 000€HT

PROJET SENTIER CHIZÉ
TRAVERSE BOUTONNE BATEAU À CHAÎNE



Tracé de la traversée Nord



Tracé de la traversée Sud



CZ-07-A_L'ENTRÉE NORD

CONTEXTE

L'entrée de bourg de Chizé est le support d'une offre commerciale de proximité, accessible par la trame de cheminements doux, cependant la traversée de la Route de la Forêt (D1) peut être dissuasive pour s'y rendre à pied ou à vélo.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La section de voie étant étroite, il n'est pas possible de prolonger les cheminements qui longent la route de la même manière qu'en amont. Deux dispositifs sobres mais à fort effet de levier :

- un plateau piéton, avec un revêtement de sol contrastant avec la chaussée à l'embouchure
- un principe de Chaussidou, pour éloigner la circulation des rives, quand le trafic le permet, et encourager les modes doux

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune + Département
	à définir
Partenaires	
Calendrier	2024-2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	148 200 €HT
--------------	-------------



Existant

Proposition de projet



Un plateau piéton reliant la polarité commerciale et les cheminements doux

Un marquage au sol permettant de sécuriser la progression des piétons et de faire ralentir les véhicules



CZ-07-A_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS : L'ENTRÉE NORD

Envoyé en préfecture le 07/07/2024

Reçu en préfecture le 07/07/2024

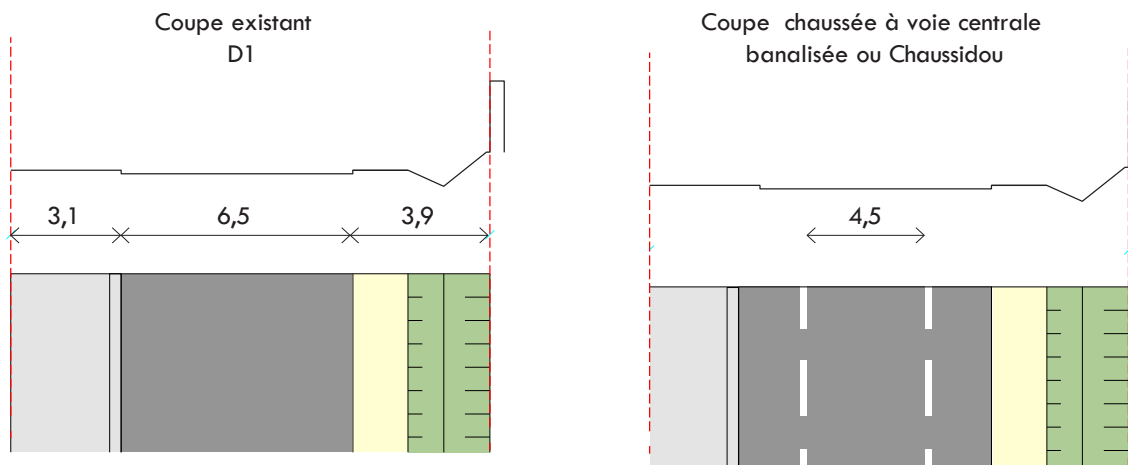
Publié le 08/07/2024

ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE



CZ-07-A_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS : L'ENTRÉE NORD

Proposition de dispositifs pour apaiser l'entrée Nord (D1)



Estimatif détaillé

Plateau piéton	75 000 €HT
Revêtement type Chaussidou / section 1	27 400 €HT
Revêtement type Chaussidou / section 2	42 800 €HT
Signalétique cheminements en amont	3 000 €HT

Proposition de dispositifs pour apaiser l'entrée Nord (D106)

Chicane

Réduire partiellement la section de la voirie pour contraindre au ralentissement dans un des sens de circulation.

Coût : +

Complexité de MOE : +

Feu pédagogique

Informersur la vitesse de circulation et récompenser par un symbole les vitesses adéquates. Possibilité de recourir à un feu vert passant au rouge quand la vitesse est excessive.

Coût : +

Complexité de MOE : ++

Plateau ralentisseur

Sur le même modèle que les aménagements préconisés pour la D1.

Coût : ++

Complexité de MOE : +

CZ-07-B_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS : LES ABORDS DE LA MOTTE 1/2

CONTEXTE

Au pied de la Motte Cadastrale, la place du Chateau accueille les vacanciers en camping car, offrant un point de vue en surplomb du village. Pourtant cet espace public a été réduit avec le temps à une nappe d'enrobé, dénué d'usages.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un aménagement sobre des abords de la Motte permettrait de mieux inscrire cet élément paysager au coeur du village et de révéler le potentiel des bâtiments aux alentours. Le projet proposé consiste à mieux délimiter les espaces de voirie, en désimpremabilisant ce qui peut l'être et en permettant d'autres usages pour les piétons par l'ajout de mobilier.

Une étude de MOE à lancer

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	ANCT via le Fonds Vert
Calendrier	>2026

LE VOLET FINANCIER

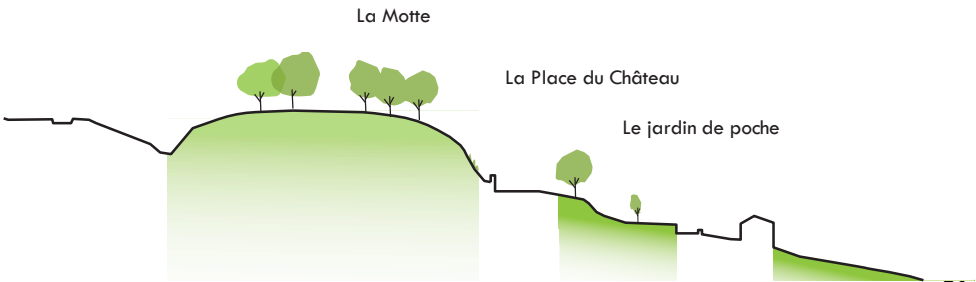
Estimatif FA	240 000€HT
--------------	------------



La place hier ©Delcampe



La place en 2023



CZ-07-B_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS : LES ABORDS DE LA MOTTE 1/2

Envoyé en préfecture le 07/07/2024

Reçu en préfecture le 07/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE



Références de projet



revêtements sobres mais se
distinguant de la voirie

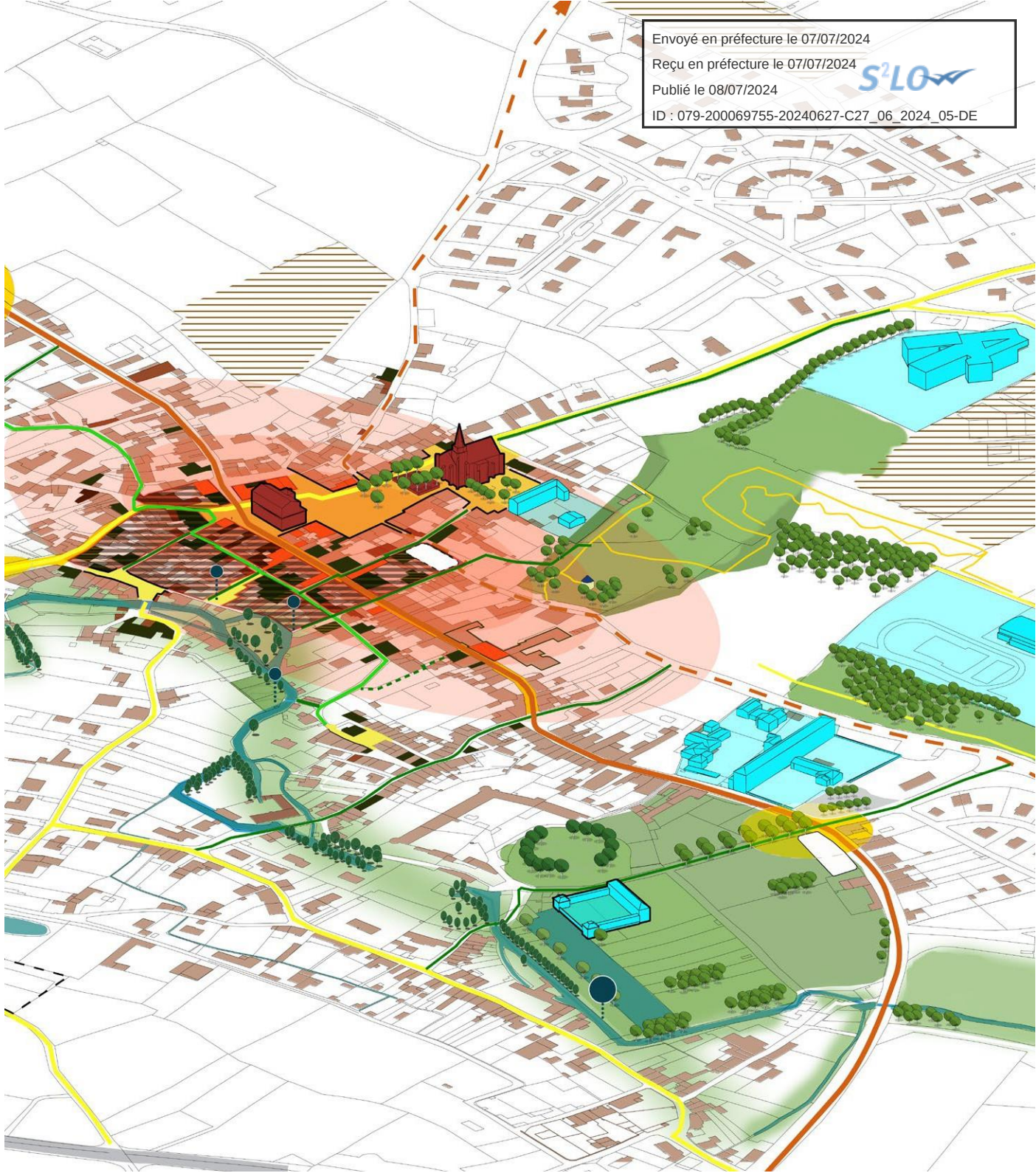


STRATÉGIE DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

*Ingénierie d'appui à l'élaboration des plans-guides et des
feuilles de route de 3 des 4 pôles secondaires de Mellois-en-
Poitou*

LA MOTHE-SAINT-HÉRAY (79800)

Janvier 2024 - Plan d'actions



LM-01_RECONQUERIR LES ILOTS DEGRADES DU BOURG

CONTEXTE

Les îlots du centre ville sont compris dans le périmètre ZPPAUP, au titre de leur caractère patrimonial. Leur conservation et leur réhabilitation nécessite cependant de les adapter aux modes d'habiter actuels.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur certains îlots, des opportunités de créer de nouvelles situations de logement peuvent exister en reconfigurant les limites foncières, en soustrayant du bâti pour offrir un jardin de qualité et des conditions de confort lumineux, un espace de stationnement individuel ... Quelques outils types mobilisables dans le périmètre ORT détaillés au moyen de trois exemples.

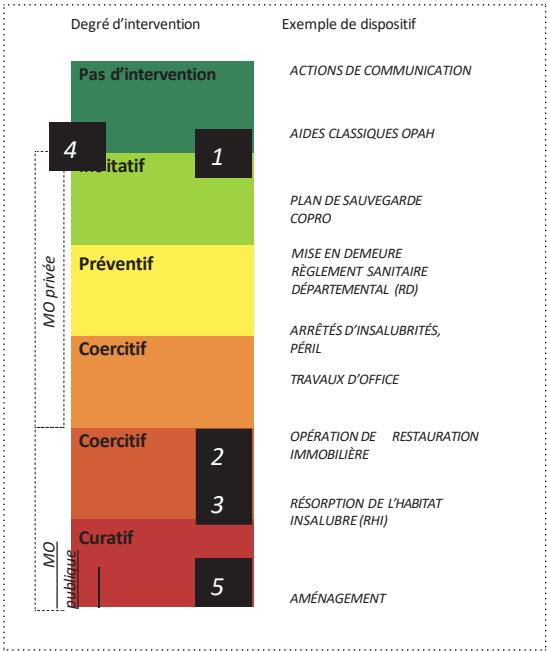


LE VOLET PARTENARIAL

MOA	opérateur privé ou Foncière ?
Partenaires	ANAH
Calendrier	2025-2028

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir selon étude OPAH
--------------	----------------------------



- Denormandie dans l'Ancien**
défiscalisation sous réserve d'une réhabilitation lourde (le cout des travaux doit être supérieur à 25% du coût de l'achat)
 - Opération de Restauration Immobilière (ORI)**
déclaration utilité publique DUP + obligation de travaux + délais (2 à 3 ans) => se substituer au propriétaire pour faire les travaux
 - Vente d'immeuble à rénover (VIR)**
DUP Vivien pour acheter et exproprier : l'acquisition du bien sera alors estimée en fonction du coût des travaux pour assurer l'habitabilité de l'immeuble (clos/ couvert saint) ; l'ANAH finance jusqu'à 80% du second oeuvre-finition. La commune porte le projet, d'au profit d'un tiers (bailleur social) ou non.
 - DUP « réserve foncière »** : la commune se réserve le droit de sécuriser le foncier, sans avoir un projet précis et ficelé
 - DUP aménagement** : sur un périmètre d'ensemble, la revente des immeubles recyclés finance la requalification des espaces publics du secteur
- + Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF)**
l'ANAH finance le déficit d'opération selon la destination de l'immeuble (taux de logement social, accession sociale etc.)

LM-01-A_ RECONQUERIR LES ILOTS DEGRADEES DU BOURG : L'INCITATIF POUR AMELIORER LE LINEAIRE JOFFRE

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
Reçu en préfecture le 07/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE

CONTEXTE

Le linéaire Joffre est en relativement bon état comparé à d'autres situations sur le bourg.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'évolution des normes de location implique la mobilisation des propriétaires privés qu'il s'agit d'accompagner dans la réhabilitation de leurs biens :

- aides au ravalement de façade
- aides pour les réhabilitations thermiques.

La commune peut aussi déployer un plan de ravalement de façades

LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Privés
Partenaires	à définir
Calendrier	> 2025
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	à définir avec étude OPAH



à conforter avec étude OPAH

Possibilité de recourir à l'ORI : obligation de travaux dans un délais de 2 à 3 ans



LM-01-B_ RECONQUERIR LES ILOTS DEGRADÉS DU BOURG : LE COERCITIF POUR RENOUVELER L'HABITAT : L'ILOT DES OUCHES

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
 Reçu en préfecture le 07/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE

CONTEXTE

A l'extrémité du linéaire Joffre, le linéaire de l'Ouche concentre des bâtis mutables et dégradés tels que des garages ou des maisons de ville.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Restituer le bâti quand celui-ci est dégradé et peu habitable (hauteurs restreintes, pas d'ensollement, pas d'espace de stationnement ou pour la gestion des OM), pour renouveler l'offre d'habitat en coeur de bourg.

Ces interventions lourdes nécessitent un portage qui peut être assuré dans le cadre d'une convention avec l'EPF, ou avec une foncière.

LE VOLET PARTENARIAL

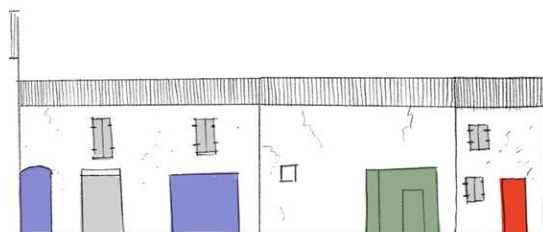
MOA : à définir

Partenaires : ANAH

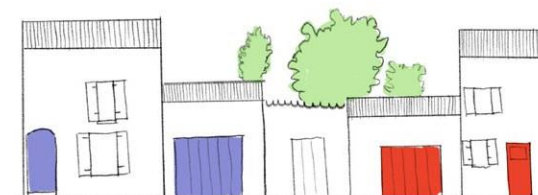
Calendrier : > 2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA : à définir avec étude OPAH



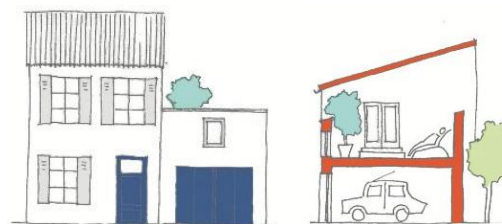
état initial : 3 garages dégradés



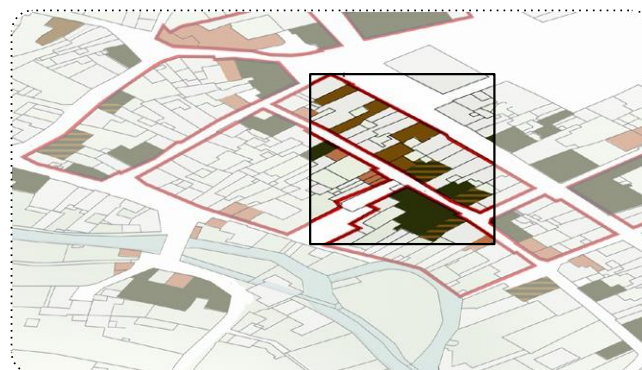
proposition d'intervention : 2 maison de ville + ses agréments : garage, terrasse ...



état initial : 1 maison + 1 garage dégradés



proposition d'intervention : 1 maison de ville + ses agréments : garage, terrasse ...



à conforter avec étude OPAH

+ habitabilité confort par l'aération du tissu bâti (ensollement, ventilation naturelle ...) cf. coercitif / curatif

LM-01-C_ RECONQUERIR LES ILOTS DEGRADÉS DU BOURG : LE CURATIF POUR AÉRER LE TISSU URBAIN

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
Reçu en préfecture le 07/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE

CONTEXTE

L'îlot du Rempart concentre un grand nombre de bâtis fortement dégradés, dont un en ruine.

DESCRIPTION DE L'ACTION

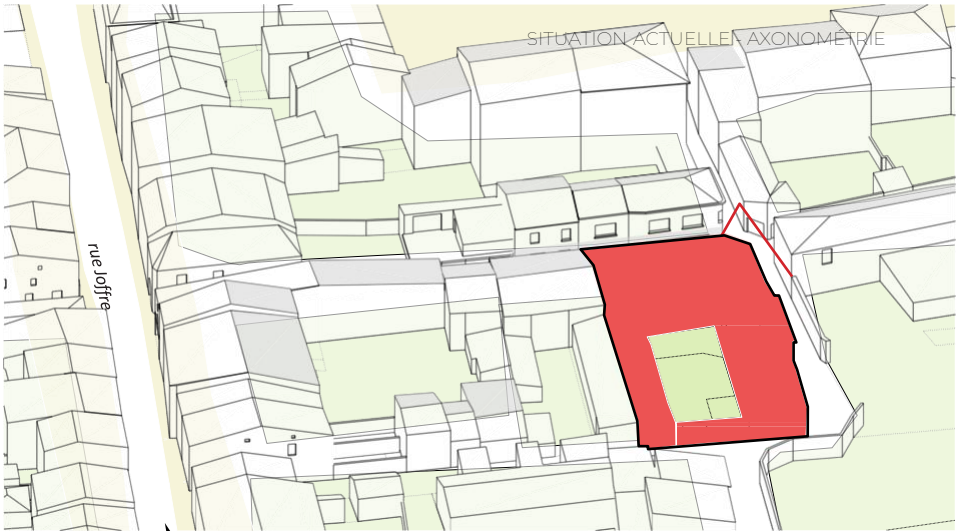
La commune recourt au DPU pour aménager une poche de stationnements, un espace pour les OM et un jardin de proximité.
La déconstruction des bâtis permettrait de gagner un potentiel de 715 m² au sol pour aménager une placette plantée et stationnée où déporter du stationnement résidentiel.
L'aménagement de la place ou la construction de logements neufs pourrait réutiliser les pierres issues du bâti d'origine.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	à définir : Fonds Friche
Calendrier	> 2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	200 000 €HT
--------------	-------------

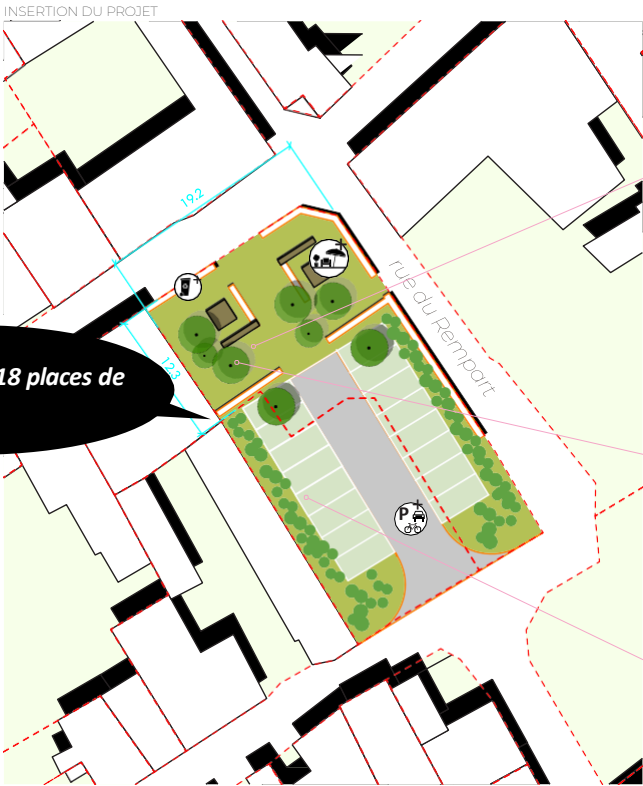


à conforter avec étude OPAH



Bâti dégradé rue des Remparts

Un questionnaire en cours sur le profil de voie / gestion du stationnement



Un potentiel de 18 places de stationnement

Préparation de la parcelle : démolitions, déconstruction et stockage	80 000 €HT
Aménagements paysagers : stationnements perméables, salons et plantations	110 000 €HT
TOTAL	200 000 €HT

RÉFÉRENCES DE PROJET



placette plantée - @d'une ville à l'autre



réemploi des pierres d'angle - @atelier L



stationnement perméable

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
Reçu en préfecture le 07/07/2024
Publié le 08/07/2024

ID : 079-200069755-20240627-C27 06 2024 05-DE

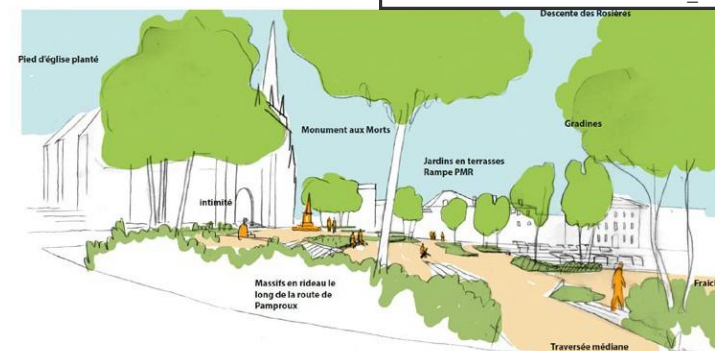
Lieu de centralité dans la vie Mothaise, avec la tenue du marché et de la fête des Rosières, la place Clémenceau est aujourd'hui peu hospitalière et confortable, principalement occupée par du stationnement.

La requalification de la place prévoit la restitution de stationnements perméables en dégageant un parvis piéton au pied de la mairie et des halles.

Au total, c'est environ un quart de la surface qui sera désimperméabilisée, favorisant des îlots de fraîcheur, la perméabilité des sols et des continuités écologiques.

MOA	Commune
Partenaires	à définir
Calendrier	2024-2026

Estimatif FA	cf. étude MOE
--------------	---------------



La faisabilité réelle d'une rampe PMR intégrée aux jardins sera étudiée à partir du plan topographique établi par un géomètre et des contraintes archéologiques.

Plan de l'opération d'aménagement de la place Saint-Héray à Orléans.

Légende :

- Descente des Rouliers
- Un lien continu entre parvis de la mairie et église Saint-Héray
- Espaces apaisés
- Un revêtement sur trottoir qui valorise la proximité bâti
- Voiries partagées de la place
- Un revêtement moins rouler pour accéder aux stationnements
- Stationnements de la place
- Un revêtement sans permission pour se stationner
- Chaussées du circuit bouling
- Un revêtement sans permission pour se stationner
- Chaussée de périphérie de bouling
- Un revêtement sans permission pour se stationner
- Massif plantés bas
- Le végétal diffus sur la place
- Massif plantés en creux
- Des noues paysannes collectent les eaux pluviales en caisson
- Massif plantés de bord de trottoir
- Le végétal agencement le possible points

Autres symboles :

- Continuités piétonnes
- Sens de circulation automobile
- Sens de circulation sur la place
- Commerces
- Équipement structurant ou bâti patrimonial
- Espace de stationnement

Échelle : 0, 25 m, 50 m, 100 m.

Orientation : Nord.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE CENTRE-BOURG // LA MOTHE-SAINT-HÉRAY
COPIL - PRÉSENTATION DE L'ESQUISSE - 14 MARS 2023 - DOCUMENT DE TRAVAIL V2

Alice Broilliard & Julien Viniane paysagistes-concepteurs / urbanisme Scale BET VRD / urbanisme / environnement
Automé architecture / urbanisme

LM-02-B_ REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : LA RUE JOFFRE

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
Reçu en préfecture le 07/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE

CONTEXTE

La rue Joffre est la rue principale du bourg, où se concentre l'offre de commerces. Son traitement routier et son étroitesse la rendent peu hospitalière pour les piétons.

DESCRIPTION DE L'ACTION

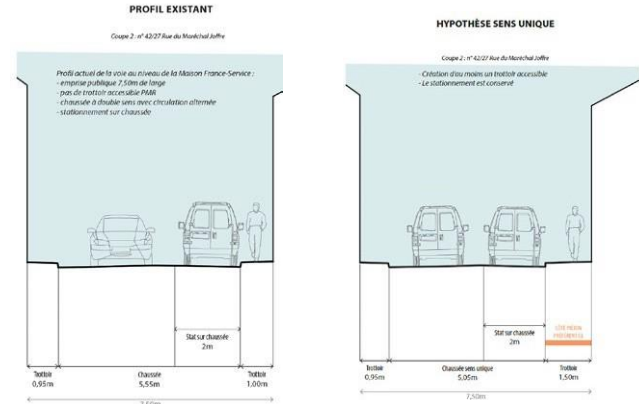
La requalification de la rue Joffre va de paire avec un nouveau plan de circulation dans les ruelles afin de globalement faire ralentir le trafic et améliorer l'expérience des piétons. L'intégration du stationnement minute à un traitement type zone de rencontre permettrait d'affirmer la destination piétonne de cette voie, en déportant le stationnement résidentiel dans l'épaisseur des ruelles (cf. FA-0X - îlot des remparts)

LE VOLET PARTENARIAL

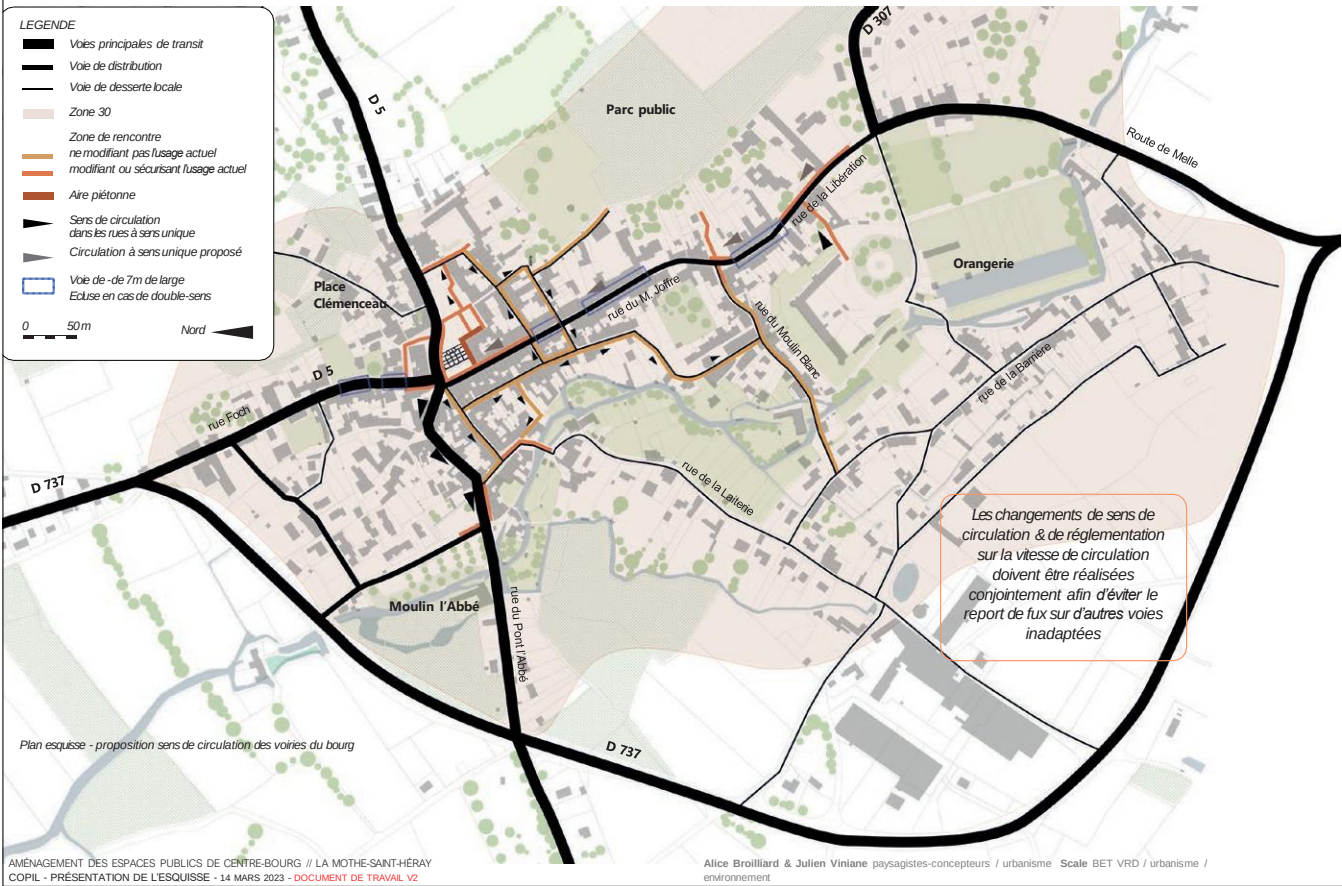
MOA	Commune
Partenaires	à définir
Calendrier	> 2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	cf. étude MOE
--------------	---------------



ZOOM MOBILITÉS & CIRCULATIONS : PROPOSITION / SENS DE CIRCULATION



LM-03-A_ REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : ENTRÉE DU BOURG SUD

CONTEXTE

Si le bourg dispose de nombreux atouts paysagers et patrimoniaux, leur mise en relation reste un maillon à créer pour rendre la vie du bourg plus agréable et la découverte des patrimoines attrayante.

DESCRIPTION DE L’ACTION

La commune a déjà mis en place un aménagement provisoire pour élargir le trottoir à proximité du collège.

L’aménagement pérenne prévoit un traitement du sol unifié entre le parvis du collège et l’Orangerie, invitant à emprunter la trame des cheminements doux au bord de la Sèvre (Chemin des Douves).

LE VOLET PARTENARIAL

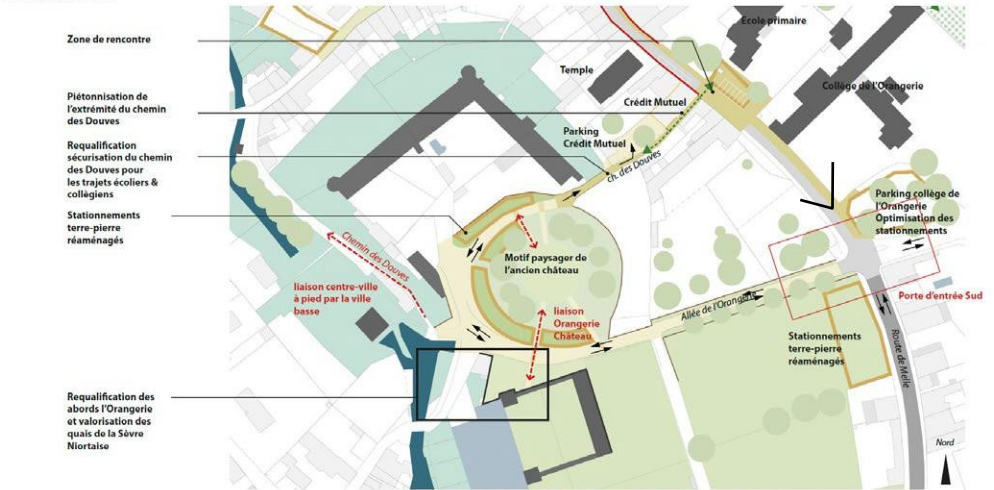
MOA	Commune
	Fonds Vert
Partenaires	
Calendrier	à définir

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	selon estimatif paysagiste mandataire
--------------	---------------------------------------



ENTRÉE SUD



- OPPORTUNITÉ DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DU CHÂTEAU**
- Valorisation du site de l'Ancien Château
 - Optimisation du stationnement vert type terre-pierre
 - Replantations arborées
 - Reprise fine des sols et engazonnements (prairies et cheminements, sablés calcaires de voiries, mises en défens)
 - Recomposition du site comme espace de stationnement privilégié pour :
 - accueil touristique : point de départ de la ville basse par le chemin des Douves
 - la dépose-minute du collège et de l'école.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE CENTRE-BOURG // LA MOTHE-SAINT-HÉRAY
COPIE - PRÉSENTATION DE L'ESQUISSE - 14 MARS 2023 - DOCUMENT DE TRAVAIL V2

Alice Breillat & Julien Vitasse paysagistes-concepteurs / urbanisme Scale SET VRD / urbanisme / environnement
Aldom architecture / urbanisme

LM-03-B_ REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : ENTRÉE DU BOURG OUEST

CONTEXTE

Si le bourg dispose de nombreux atouts paysagers et patrimoniaux, leur mise en relation reste un maillon à créer pour rendre la vie du bourg plus agréable et la découverte des patrimoines attrayante.

DESCRIPTION DE L’ACTION

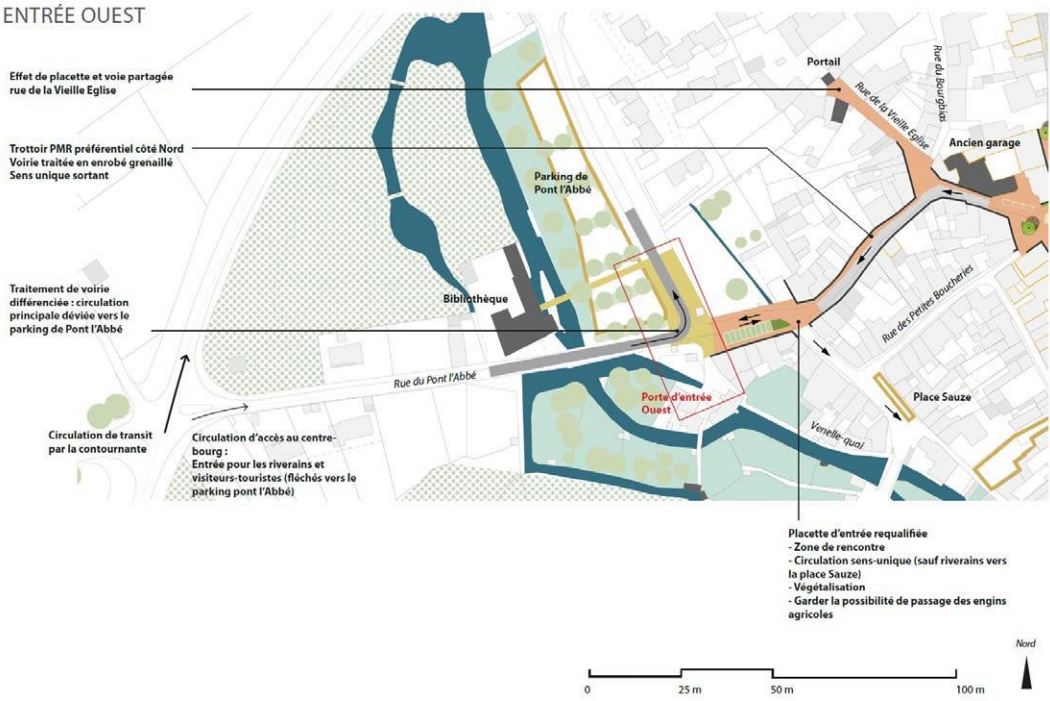
Le stationnement du Pont l’Abbé a déjà fait l’objet d’un traitement paysager qu’il s’agit de prolonger sur le croisement entre la rue du Pont l’Abbé et la rue Madeleine Gelin pour conforter la place des cheminements doux, notamment des plus jeunes, à proximité de la bibliothèque.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
	Fonds Vert
Partenaires	
Calendrier	à définir

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	selon estimatif paysagiste mandataire
--------------	---------------------------------------



AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE CENTRE-BOURG // LA MOTHE-SAINT-HÉRAY
COPIL - PRÉSENTATION DE L'ESQUISSE - 14 MARS 2023 - DOCUMENT DE TRAVAIL V2

Alice Brulliard & Julien Vitiello paysagistes-concepteurs / urbanisme - Scald DET VTD / urbanisme / environnement
Albani architecture / urbanisme

LM-04-A_DEVELOPPER LES RUES JARDINÉES : LA RUE DE L'OUCHE

CONTEXTE

Entre les berges de la Sèvre et l'avenue principales, les rues du Bourgbias et de l'Ouche accueillent une circulation résidentielles à un endroit où la densité des îlots bâtis ne permet pas à tous d'avoir un espace extérieur.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une action d'accompagnement des réhabilitations bâties pour améliorer l'image du coeur de bourg.

Favoriser la plantation de frontages pour mettre en valeur l'architecture du bourg, perméabiliser les sols et offrir des jardins de poches aux résidents du bourg.

En particulier, qualifier l'élargissement de la rue du Bourgbias, qui accueille du stationnement, comme une placette plantée en cœur de bourg.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
	ANCT / Fonds Vert
Partenaires	
Calendrier	2026-2030

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir
--------------	-----------



rue des Ouches



rue du Bourgbias - croquis d'intervention paysagère

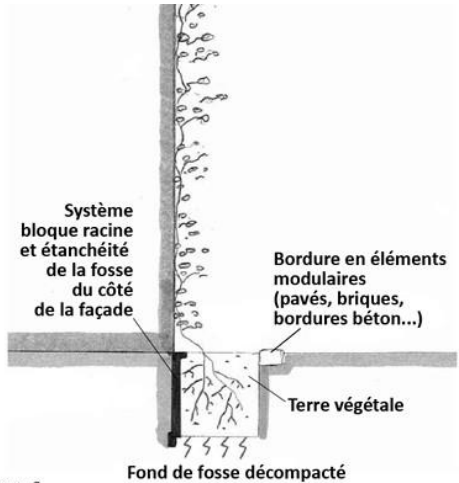


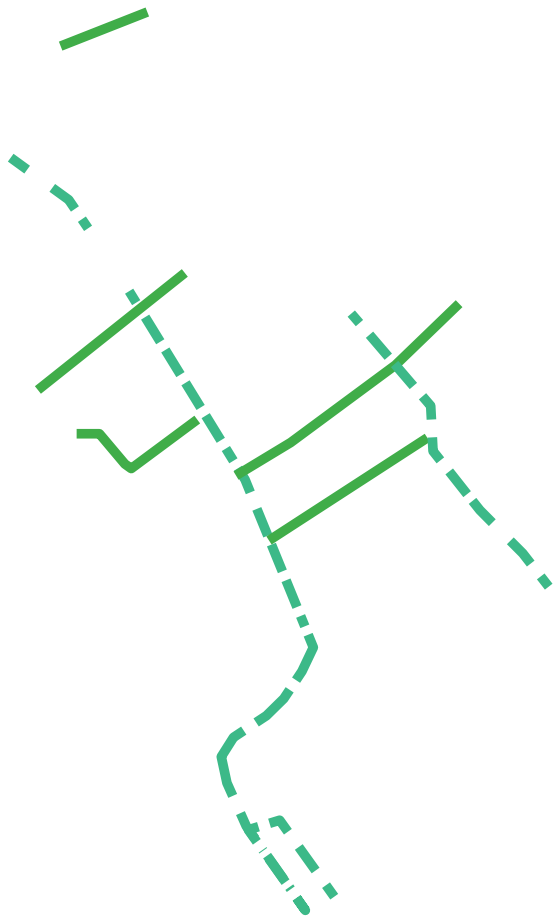
schéma 2

© MEL

Le choix d'une palette végétale rustique, nécessitant peu d'entretien et pas d'arrosage impacte positivement l'économie du projet.

cf. palette végétale en annexe + FA-00

LM-04-B_ DEVELOPPER LES RUES JARDINÉES : LA RUE DES PETITES BOUCHERIES



- rue secondaire longeant la Sèvre (575 m)
- ruelles traversantes 480 m

strate haute

chèvrefeuille

ruelles ensoleillées

vitesse de croissance	+++
résistance à la sécheresse	+++
intérêt écologique	+++

fallopia

ruelles ensoleillées

vitesse de croissance	+++
résistance à la sécheresse	++
intérêt écologique	++

rose trémière

ruelles ensoleillées

vitesse de croissance	+++
résistance à la sécheresse	++
intérêt écologique	++



strate intermédiaire

buis commun

ruelles ombragées

vitesse de croissance	++
résistance à la sécheresse	+++
intérêt écologique	++

iris d'Allemagne

ruelles ombragées

vitesse de croissance	+
résistance à la sécheresse	+++
intérêt écologique	++

euphorbe

ruelles ensoleillées

vitesse de croissance	+++
résistance à la sécheresse	++
intérêt écologique	++



strate basse

bruyère

mixte

vitesse de croissance	++
résistance à la sécheresse	+++
intérêt écologique	++

phacélie

ruelles ensoleillées

vitesse de croissance	++
résistance à la sécheresse	+++
intérêt écologique	++

lamier de Florence

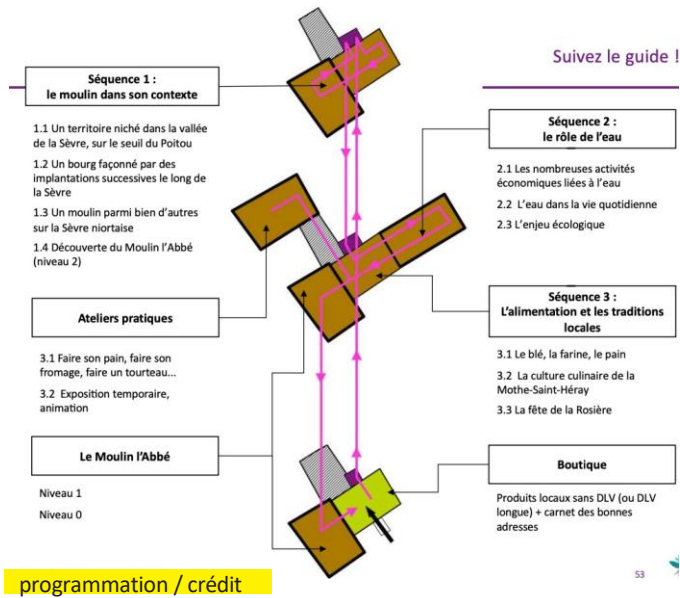
ruelles ombragées

vitesse de croissance	+++
résistance à la sécheresse	+++
intérêt écologique	+++

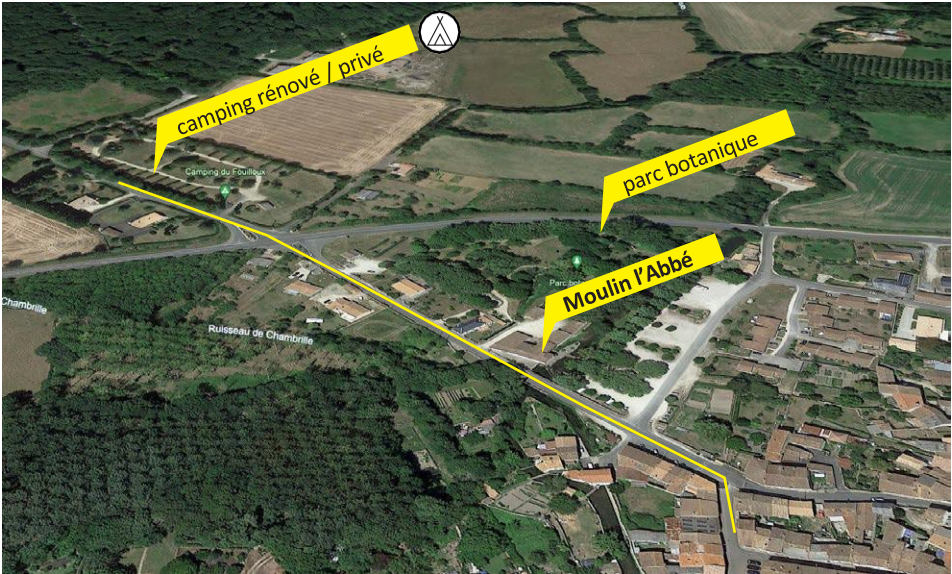


LM-05_MODERNISER L'OFFRE TOURISTIQUE DU MOULIN L'ABBÉ

CONTEXTE	
La commune retravaille son positionnement touristique et souhaite moderniser et recentrer l'offre touristique du Moulin l'Abbé autour du thème de la minoterie, afin de révéler son patrimoine bâti et immatériel.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Programme : exposition pédagogique, atelier de minoterie et pétrissage de pain bibliothèque + requalification du seuil (espaces publics)	



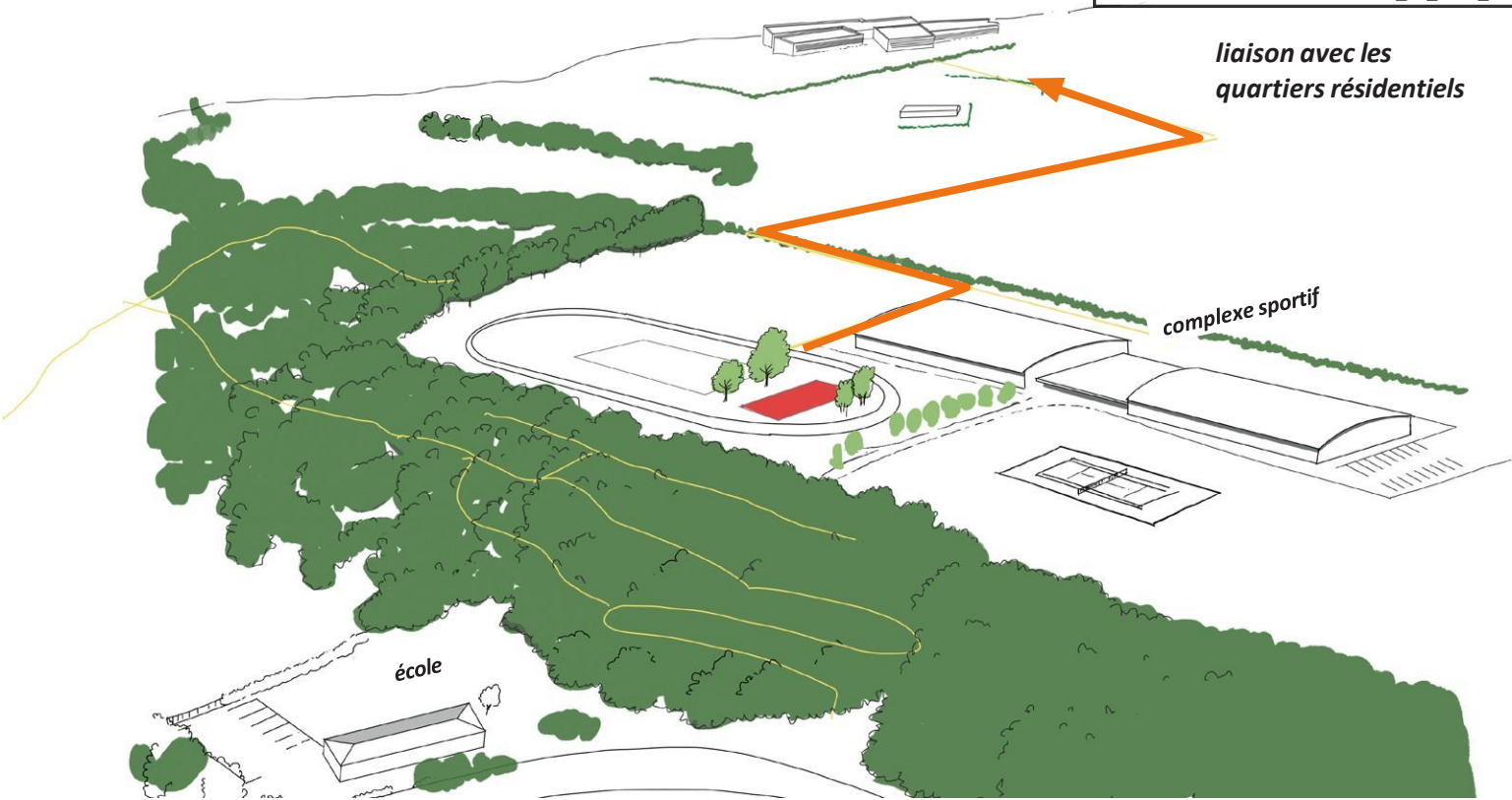
LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	Office du tourisme
Durée	2024-2026
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	1 220 000 €HT



LM-06_AMENAGER LA PLAINE SPORTIVE

CONTEXTE	
Après la construction du pôle sportif en surplomb de la vieille ville, à proximité des équipements scolaires, la commune souhaite rassembler les équipements sportifs d'extérieur sur une plaine.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Le projet vise à proposer une offre d'équipement sportif d'extérieur inclusive, s'adressant en premier lieu aux femmes.	
A plus long terme, il serait intéressant :	
- de compléter l'offre de workout par de l'équipement senior en lien avec l'EHPAD, prévoir une diversité de mobilier pour tous les âges (adapté aux familles) - de planter le site pour favoriser une meilleure insertion de la polarité dans le paysage	

LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	à définir ARS ?
Calendrier	2024-2025
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	133 000 €HT



Exemple de projet : workout inclusif à Clégürec, projet co-financé par l'ARS et l'EHPAD de Clégürec (35) : [lien vers le projet](#)



Exemple de projet : terrain de sport intégré dans le paysage - Olot (Gerone)



LM-07_VEILLE ET PROSPECTIVE SUR LE DEVENIR DE LA LAITERIE

Envoyé en préfecture le 07/07/2024

Reçu en préfecture le 07/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE



CONTEXTE

Bâtiment emblématique aux portes de La Mothe-St-Héray, la laiterie, est une friche de 10 000 m2 de bâti et bénéficie d'une cour de 5000 m2.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Si le lieu est aujourd'hui propriété privée, ses volumes en font une opportunité pour devenir un lieu de loisirs dans le futur : sports indoor, artisanat, brocante, musée ...

Ce projet d'ampleur nécessite de mûrir durant les prochaines années.



La Laiterie aujourd'hui

LE VOLET PARTENARIAL

MOA

Commune

Partenaires

Office du tourisme,

Calendrier

> 2030

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA

à définir



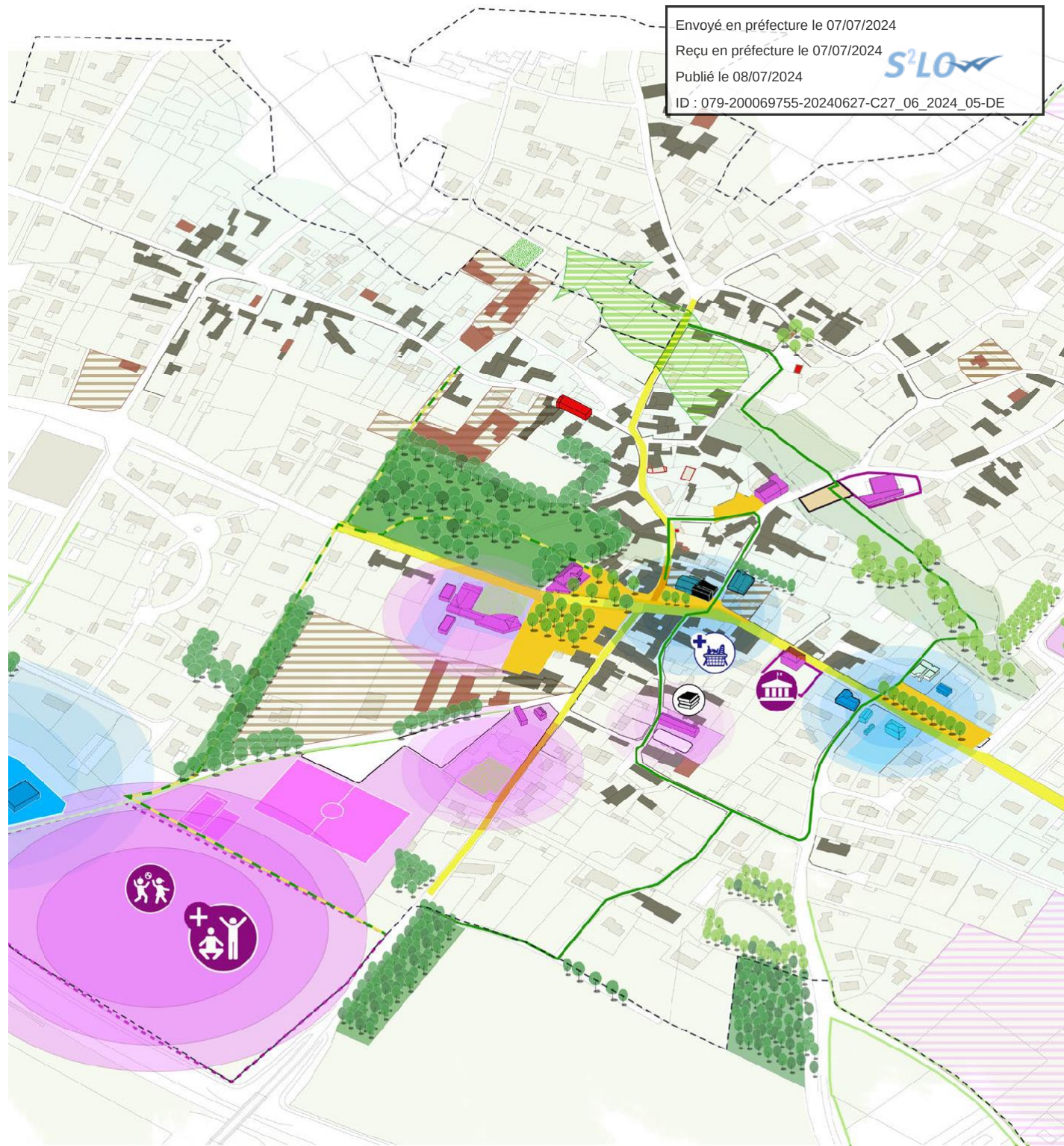
Un exemple de projet : la laiterie de Coulon : les marchés gourmands

STRATÉGIE DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

*Ingénierie d'appui à l'élaboration des plans- guides et
des feuilles de route de 3 des 4 pôles secondaires de
Mellois-en-Poitou*

AIGONDIGNÉ (79370)

Janvier 2024 - Plan d'actions



MG-01_TRAVERSÉE DU CŒUR DE BOURG / PHASE 3_PLACE DE LA FRUITIÈRE

CONTEXTE

La commune a entrepris un grand chantier d'adaptation de ses espaces publics aux enjeux de transition écologique, suite au déclassement de la RD-348. La place de la Fruitière représente la phase 3 de ce chantier.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En continuité des aménagements faits, le projet prévoit la végétalisation de la place de la Fruitière tout en conservant sa fonction de stationnement en en améliorant le confort.

Le projet prévoit la plantation d'arbres fruitiers et l'aménagement d'espaces de pause aux abords des écoles et de la maison de la jeunesse.

Ce projet incluse un volet de résilience énergétique (cf. FA-3-A)

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	CRER + Ademe (géothermie)
	Fond Vert
Calendrier	livraison prévue en 2024

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	en cours (hors étude O+)
--------------	--------------------------



MG-02-B_ RENFORCER LA TRAME PAYSAGERE : LES COURS OASIS

CONTEXTE

Dans le prolongement du travail entrepris sur les espaces viaires et les espaces publics, la commune souhaite désimperméabiliser les cours des écoles, notamment celle de la Fruitière, qui accueille le plus grand nombre d'enfants et dont la surface a été réduite au cours des dernières années avec la construction de l'espace multi-usages.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lancer une mission de MOE multisites qui prévoyant d'impliquer les enfants dans la transformation de leur cour d'école : ateliers de programmation, mise en oeuvre ...

Cette action bénéficierait plus largement aux enfants de l'intercommunalité fréquentant le centre de loisirs et le personnel enseignant et périscolaire.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
	Fond Vert
Partenaires	
Calendrier	2025 / 2026 ?

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	42 000€ HT
--------------	------------

Ecole primaire Jean Migault, Mougou



Ecole maternelle de la Fruitière, Mougou



Quelques références de projet



MG-02-C_ RENFORCER LA TRAME PAYSAGERE : LA VALLÉE SÈCHE

CONTEXTE

En point bas de la commune, la Vallée Sèche est le principal espace vert de la commune, berceau du patrimoine du bourg, bien qu'imperceptible lorsqu'on traverse l'avenue Girard.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une étude de programmation sur la Vallée Sèche permettra de proposer un projet qui bénéficie aux enfants comme aux résidents de l'EHPAD, tout en portant une attention particulière à la gestion de l'espace (gestion différenciée) sobre et favorable à la biodiversité.

De la même manière que pour les cours oasis, ce projet peut de même représenter une occasion d'associer les jeunes à la conception et/ou à la mise en oeuvre du projet (cf. références)

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
	Fond Vert
Partenaires	
Calendrier	> 2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	140 000 €HT
--------------	-------------



Quelques références de projet



Les Gardiens de la Mécanique
Aménagement poétique du parc de loisirs ; conception : Folk Paysages, réalisation en régie avec les enfants du centre de loisirs - Chartres de Bretagne



Workout inclusif adapté aux PMR et seniors
- Cléguérec (56), cofinancé par l'ARS et l'EHPAD

MG-02-D_ RENFORCER LA TRAME PAYSAGERE : LE BOIS

CONTEXTE

Attenant à la salle des fêtes de Mougou, un jardin privé caractéristique du tissu ancien du bourg, classé EBC, pourrait être mis à disposition des habitants.

DESCRIPTION DE L’ACTION

Projet à mûrir, mais surveiller l’opportunité d’intégrer ce parc à la trame des cheminements doux.

L’aménagement de ce jardin pourra anticiper le renouvellement de l’activité agricole en coeur de bourg (en rose) pour compléter le maillage piéton.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
	Fond Vert ?
Partenaires	
Calendrier	> 2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir
--------------	-----------



Proposition de maillage piéton dans le bois de Mougou



Une référence de projet



MG-03-A_METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE RÉSILIENCE ÉNERGÉTIQUE : LE POWER ROAD

CONTEXTE

Le bâti communal est actuellement chauffé au gaz, faisant peser de lourdes charges à la commune qui souhaite tirer parti de la présence de la voirie pour générer de la chaleur par géothermie.

DESCRIPTION DE L’ACTION

Deux hypothèses sont à l’étude : une solution 100 % géothermie et une solution de mix énergétique, qui permettraient de réduire de 76 à 94% de la consommation d’énergie de la salle des fêtes.

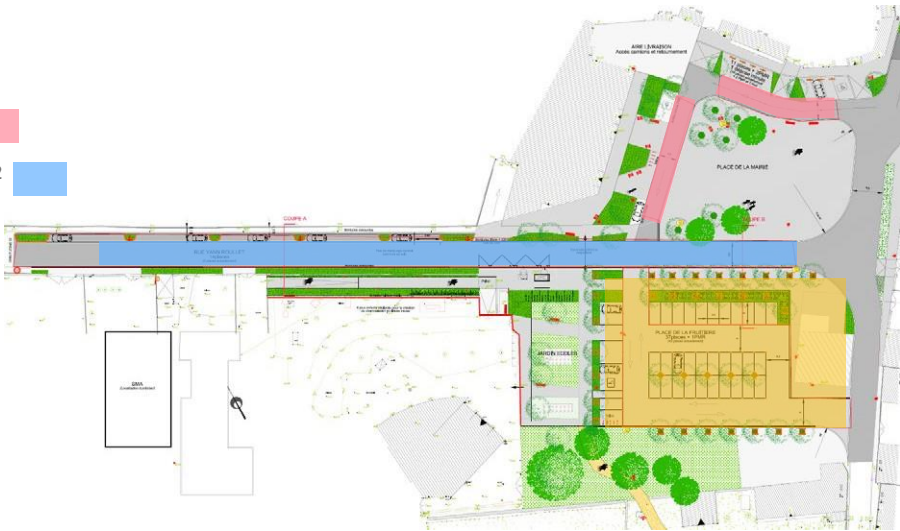
Une étude de faisabilité, avec l’aide de l’ADEME, permettra de préciser ce projet.

LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	CRER + ADEME / Fonds Chaleur Région NA
Calendrier	>2025

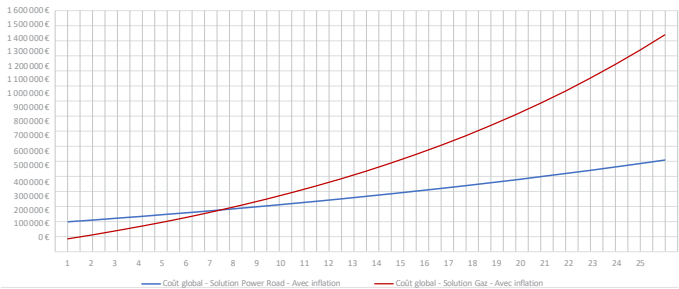
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	140 000€HT

EMPRISE DISPONIBLE

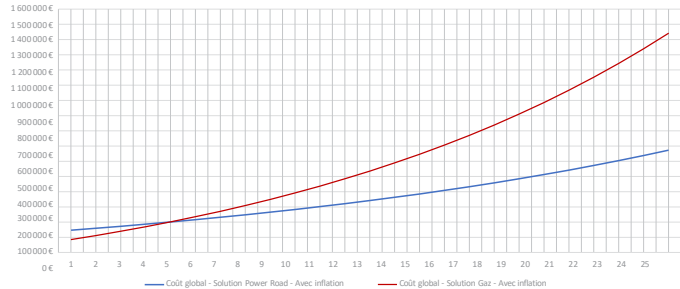
- ➔ Accès mairie : 200 m²
- ➔ Rue Yann Roulet : 900 m²
- ➔ Voies de circulation du parking : 700 m²



Bilan économique
Scénario 1 : 100% Power Road



Bilan économique
Scénario 2 : Mix énergétique



MG-03-B_ METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE RÉSILIENCE ÉNERGÉTIQUE : LES FERMES SOLAIRES

CONTEXTE

Dans le prolongement des actions entreprises lors du projet de la Fruitière, la commune souhaite installer une micro-ferme solaire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un site de 6,6ha a été fléché par la commune, à l'entrée du bourg de Mougou, mais d'autres projets d'ombrières solaires sont à l'étude sur les parkings des écoles.

LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	à définir
Calendrier	> 2026

LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	à définir



3 FICHE PROJET

Typologie de projet : parking de l'école de Thorigné

Informations	
Puissance solaire installée	228 kWc
Production annuelle	258 MWh
Équivalent consommation	115 habitants
Nombre de modules	544

Éléments de construction	
• 1 ombrière de parking double, 2 ombrières de parking simple	
• Surface au sol de 1074 m²	
• Dimensions : 7 m de large pour les simples, 14 m pour la double	
• Point bas ombrières à 3,2 m, point haut à 5,2 m pour la double, 4,2 m pour les simples	

Avant



Projection avec plan de calepinage



MG-04-A_DEVLOPPER LA POLARITÉ D'ÉQUIPEMENT RENÉ GAILLARD : NOUVEAU PÔLE SPORTIF

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
Reçu en préfecture le 07/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE

CONTEXTE	
La commune d'Aigondigné porte un projet de pôle sportif sur la polarité nouvelle «René Gaillard». Située à proximité des équipements scolaires et sportifs, la parcelle a été choisie de manière à permettre le déploiement de nouveaux programmes complémentaires.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
La première étape de ce projet de polarité est la construction du complexe sportif connecté et de ses stationnements.	
Ce projet s'inscrit dans un projet paysager en continuité avec les lisières du cœur de bourg et ses ruelles.	
LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	ANS Etat
Calendrier	> 2024
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	3 300 000 €HT



image de référence
Salle de Lamonzie-St-Martin

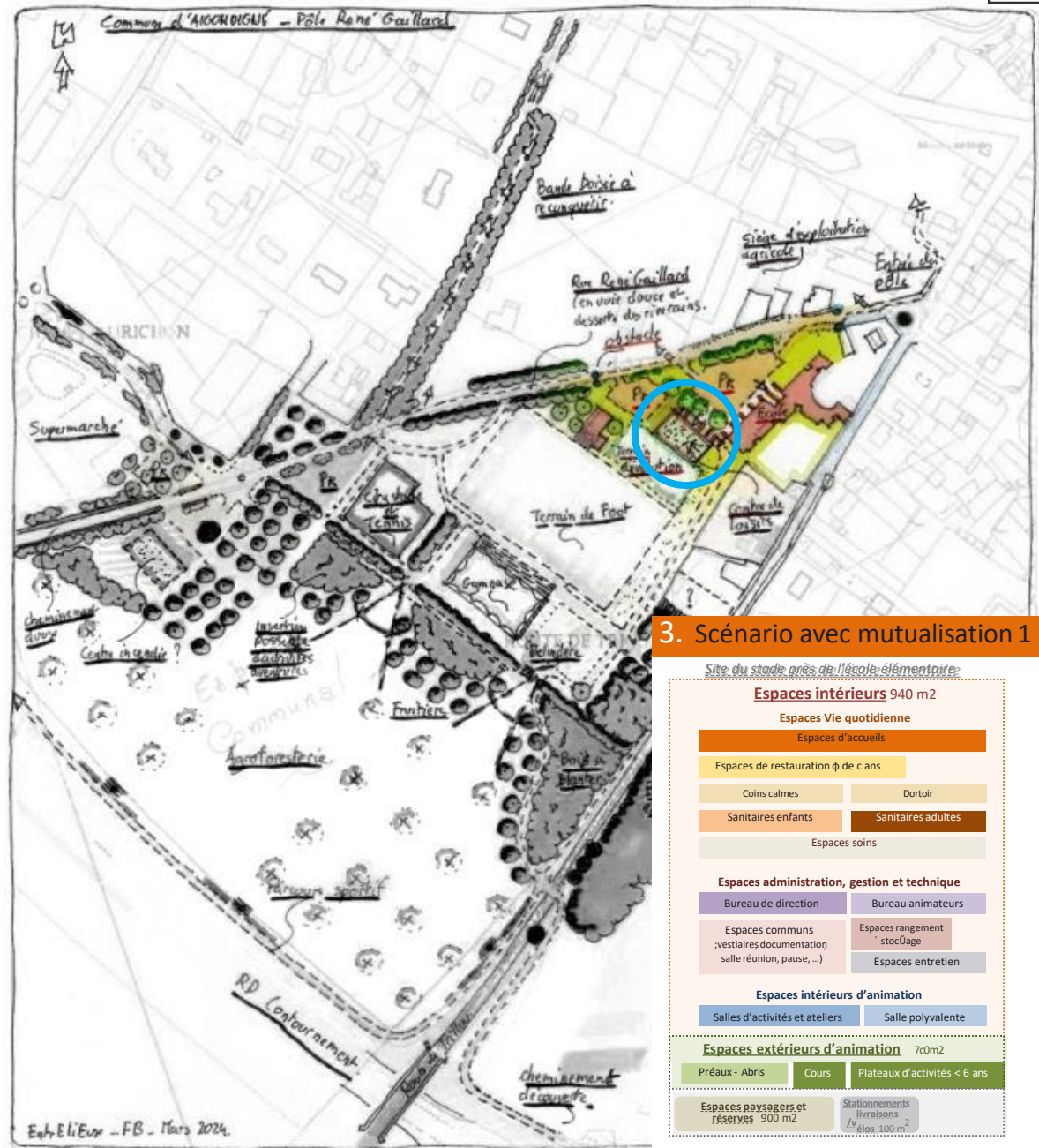
Accueillant les temps periscolaires, les équipements scolaires de Mougou sont actuellement surbookés.
L'étude programmatique lancée par Mellois en Poitou en 2020 avait permis d'identifier la polarité Gaillard comme site potentiel pour une offre neuve d'équipement périscolaire

Le projet d'aménagement de la polarité Gaillard porté par la commune prévoit le positionnement du centre de loisirs en continuité de l'école.

Cette action impliquerait de déclencher une mission complète de MOE portée par Mellois en Poitou.

MOA	Mellois en Poitou
Partenaires	
Calendrier	> 2026

Estimatif FA	1,5 M€ HT
--------------	-----------



Site du stade près de l'école élémentaire :

Espaces intérieurs 940 m²

Espaces Vie quotidienne

- Espaces d'accueils
 - Espaces de restauration ϕ de c ans
- Coins calmes
- Dortoir
- Sanitaires enfants
- Sanitaires adultes
- Espaces soins

Espaces administration, gestion et technique

- Bureau de direction
- Bureau animateurs
- Espaces communs : vestiaires, documentation, salle réunion, pause, ...
- Espaces rangement / stockage
- Espaces entretien

Espaces intérieurs d'animation

- Salles d'activités et ateliers
- Salle polyvalente

Espaces extérieurs d'animation 700m²

- Préaux - Abris
- Cours
- Plateaux d'activités < 6 ans
- Espaces paysagers et réserves 900 m²
- Stationnements livraisons 2 élos, 100 m

- Capacité d'accueil envisagée
130 à 150 enfants
- Dutualisation 1 les besoins seraient
 - Espaces bâtis = ~ 9 40 m2
 - Assiette foncière globale = ~ 2 700 m2

extrait de l'étude Créham

MG-05-A_ RECONQUERIR LES FRICHES DU CŒUR DE BOURG : CREATION D'UNE MAIRIE CENTRALISÉE

CONTEXTE

La commune nouvelle d'Aigondigné dispose d'une mairie principale sur le bourg de Mougou et de 3 mairies déléguées, générant des problèmes de coordination entre services, de lisibilité pour les usagers.

La création d'un accueil unique pour les usagers permet d'envisager une réflexion sur un jeu de tiroirs sur le bâti communal.

DESCRIPTION DE L'ACTION

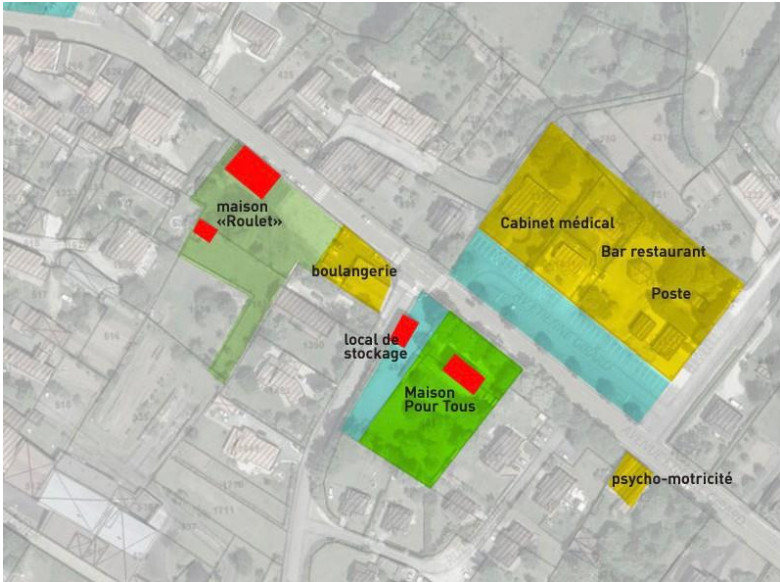
Deux hypothèses existent à ce jour et doivent être étudiées par un programmiste :

- L'agrandissement de la Maison Pour Tous, récemment réhabilitée
- La réhabilitation de la maison Roulet

LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	ID-79 CAUE
Durée	à définir
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	330K€ à 540 K€



La maison pour Tous - projet d'extension



La maison Roulet, état existant : bien qu'ayant gardé son caractère d'origine, le bâti d'une surface de 210 m2 est dans un état très dégradé et nécessite des travaux de réhabilitation de la toiture.



La maison Roulet - projet de réhabilitation

MG-05-B_ RECONQUERIR LES FRICHES DU CŒUR DE BOURG : LA MAISON NINA PROUST

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
Reçu en préfecture le 07/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE



vue de la maison Nina Proust - Google Maps

CONTEXTE	
Bâti communal donnant sur la place de la Fruitière, à l'articulation entre les deux écoles du bourg, la commune souhaite réhabiliter cette maison pour un équipement du quotidien. Plusieurs hypothèses sont encore possibles à ce stade.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Mission de MOE à déclencher sur le bâtiment Nord (MAM)	
La programmation du bâtiment au sud reste à définir : école de musique, bar avec terrasse ou encore tiers lieu .	
LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	CAF, (Tiers Lieu)
	Fond Vert ?
Calendrier	à définir
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	à définir



plan de situation dans le projet de la Fruitière

VERSION 01

RDC ech: 1/150^{ème}

R+1 ech: 1/150^{ème}

VERSION 02

RDC ech: 1/150^{ème}

R+1 ech: 1/150^{ème}

VICTO3

MAIRIE
Commune de Saint-Genès
10000 SAINT-GENES
33100 SAINT-GENES

Maison Assistante Maternelle
20 places de 0 à 3 ans
200 m² environ

FAISA

Plans des versions
02 25.000 01.08.2024

Faisabilité MAM - Victor Architecture

FA-05-C_ RECONQUERIR LES FRICHES DU CŒUR DE BOURG : DE NOUVEAUX ATELIERS MUNICIPAUX

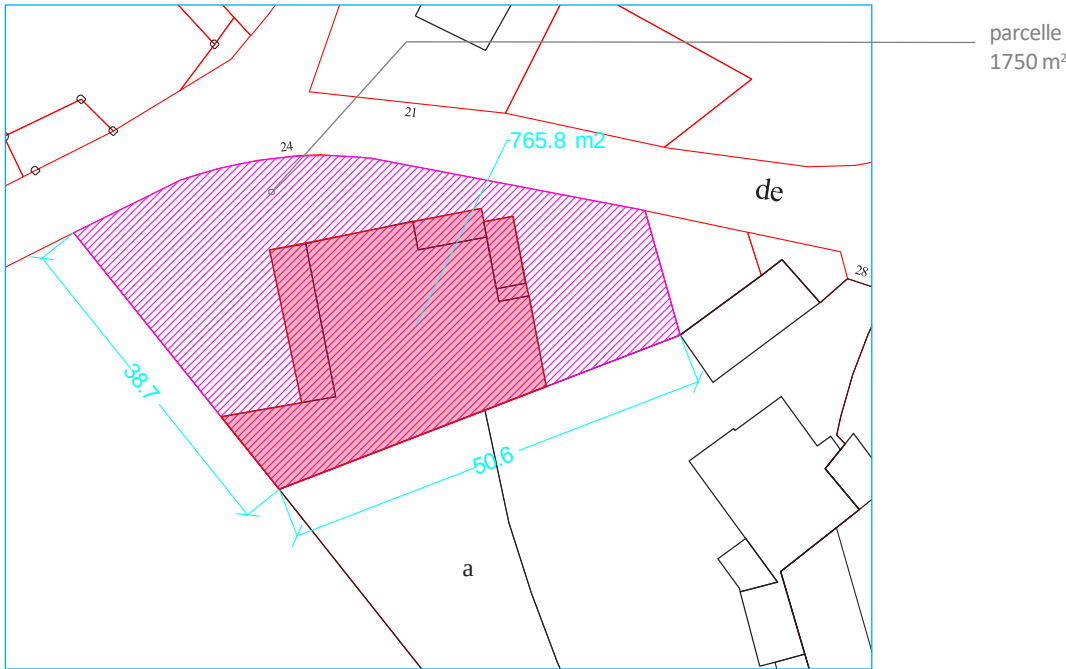
CONTEXTE

Le CPI va être déplacé sur le secteur Gaillard, à proximité de la D948, libérant un bâti de 800 m² en coeur de bourg, à proximité immédiate de la Vallée Sèche.

DESCRIPTION DE L’ACTION

La commune rachète le bâti au département pour y installer ses ateliers municipaux.

LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	-
Calendrier	selon projet CPI
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	à définir selon besoins



CONTEXTE	
L’ancien Hôtel-restaurant emblématique « Les Trois Marchand », en parti loué et vacant, est en vente pour 250 000€. La commune, qui a requalifié le pied d'immeuble souhaite voir s'installer dans le fond de commerce un café-concert ou un restaurant.	
DESCRIPTION DE L’ACTION	
La commune, qui dispose d’une Licence 4 peut recourir au DPU ou bien commencer à implanter une activité par le biais d’une prise à bail (sous-location). Un linéaire protégé au PLU pourrait permettre d’étendre le linéaire commerçant sur l’emprise du garage.	
LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	Fond Vert ?
	FRLA ?
Durée	à définir
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	réhab local restaurant : 330 000€HT



vue depuis l’avenue Girard,



état existant

La réhabilitation des étages en logements type T3/T4 adapté au rétrécissement des ménages/ implique des travaux pour création d’accès indépendants

La démolition d’une partie de l’arrière pourrait à terme permettre d’offrir des commodités aux logements créés en R+1 (extérieur, accès indépendants, dépendances ...)



La commune rachète le fond de commerce et installe un porteur de projet / restaurant / café concert

MG-06-A_REHABILITER LE FONCIER PRIVE : L'ÎLOT LE BALLET- RUE DES FRESSINES

CONTEXTE

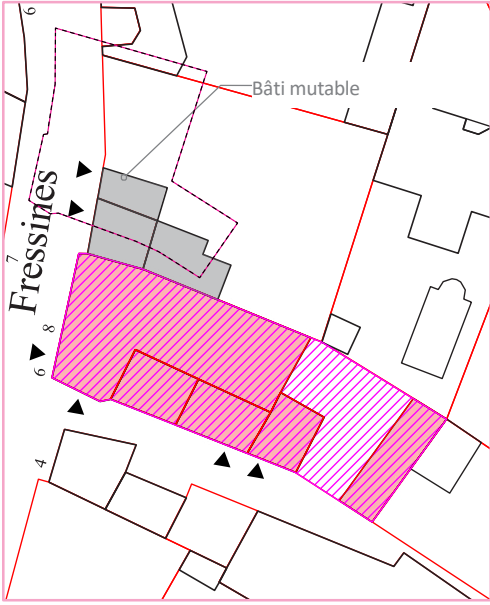
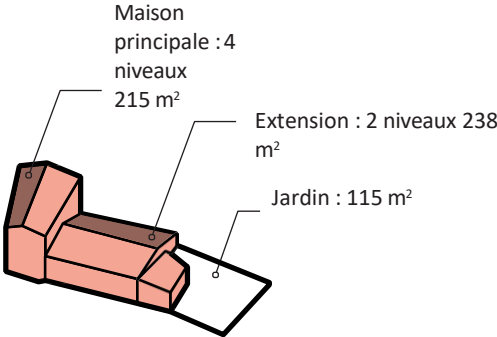
L'îlot des Fressines est l'un des cas de sur-division de corps bâti en vue de locations. Visiblement dégradé, cet îlot semble ne pas offrir de condition d'habitabilité satisfaisantes

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en place du permis de louer permettrait de contrôler les conditions d'habitabilité de cet ensemble immobilier.

Une approche plus volontariste, mobilisant le DPU permettrait, par la reconfiguration de l'îlot de retrouver de meilleures conditions d'habitabilité dans l'existant (jardin, garage, lumière et ventilation naturelles) en renforçant l'offre de petits logements locatifs en cœur de bourg par des constructions neuves.

LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Foncière ?
Partenaires	ANAH
Calendrier	>2026
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	275 000 €HT



MG-06-B_ REHABILITER LE FONCIER PRIVE : L'ÎLOT LE BALLET (ÉLARGI)

CONTEXTE

L'îlot du Ballet et le bâti des Trois Marchands sont très proches et attenants à la placette Jean Migault. Une approche plus ambitieuse sur les deux cas pourrait être une approche à l'îlot.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Par cette approche, une masse de bâti émerge et permet d'imaginer mobiliser l'EPF ou une foncière pour coordonner les opérations nécessaires à la requalification de ce patrimoine, et la gestion des locaux commerciaux.

LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	à définir
Partenaires	ANAH, EPF, foncière ?
Calendrier	non défini
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	à définir



îlot à questionner

FICHE ACTION N° MP-04

ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES DANS L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DURABLES DES ESPACES URBAINS VÉGÉTALISÉS

Orientation stratégique	Espaces publics, nature et mobilité : Parcourir le bourg avec aisance pour les besoins du quotidien ou pour le plaisir
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mellois en Poitou / Communes
Description de l'action	Dans le processus de conception des projets de requalification des espaces urbains, on constate que les agents des communes en charge de l'entretien des espaces verts ne sont pas associés aux réunions de travail, ce qui induit, au fil des années, une déconnexion entre les projets souhaités par les élus pour leur commune (et conçu par les paysagistes) et la mise en œuvre sur le terrain. En effet, l'absence de transmission des intentions, des informations techniques et des consignes de gestion aux agents ne permettent pas d'assurer la pérennité et la durabilité des aménagements imaginés. Par ailleurs, on constate une difficulté des agents techniques à faire face à des injonctions contemporaines contradictoires, à savoir végétaliser davantage les espaces publics mais en limitant la consommation d'eau pour l'arrosage, tout en faisant face aux périodes de sécheresse et de canicule. Les agents manifestent également leur besoin de formation et d'échanges de pratiques pour faire évoluer leur métier et s'adapter aux nouvelles techniques, ainsi qu'au changement climatique. En outre, au cours des réunions de concertation, les habitants demandent des espaces publics plus végétalisés et plus propices à la convivialité et aux rencontres, ainsi qu'une réduction des îlots de chaleur. Objectifs : - Accompagner les agents techniques dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles : journées d'information et d'interconnaissance, échanges de pratique, formations avec des pairs du territoire, acculturation des agents et des élus, montée en compétence des agents ; - Redonner du sens aux travaux de gestion des espaces publics : adaptation aux évolutions climatiques et sociétales, émulation, appropriation des nouveaux projets urbains, dialogue agents techniques/élus ; - Mettre en œuvre les objectifs du Plan de paysage et du label Pays d'Art et d'Histoire de Mellois en Poitou ; - Créer une culture commune autour de la végétalisation des espaces publics : permettre l'évolution des mentalités des agents, des élus et des habitants, assurer la pérennité des aménagements conçus durablement, mutualisation des moyens, exemplarité, reproductibilité des projets ou des démarches... 3 actions identifiées : Journées d'information et d'échanges de pratiques : Organisation de journées thématiques animées par un intervenant expert, réunissant les agents techniques des espaces verts des communes signataires de l'ORT pour permettre un apport théorique, de l'interconnaissance et des échanges de pratiques, avec une fréquence annuelle, a minima.

	<i>Exemple de journée déjà menées : « La nature en ville » par le CEREMA en mai 2022 ; « Comment végétaliser en économisant la ressource en eau », par Cycleum Conseil en septembre 2023 ; « Reconnaître les plantes sauvages locales pour les intégrer dans la végétalisation des bourgs » prévu en 2024.</i> Formation sur le territoire et sur mesure avec le CNFPT : Organisation d'une formation « Réalisation du plan de gestion différenciée des espaces végétalisés de ma commune en interne » (5 jours de formation étalés sur 6 mois avec réalisation opérationnelle) de novembre 2023 à avril 2024, avec reconduction possible, pour les agents techniques des espaces verts des communes signataires de l'ORT. Interventions sur des espaces urbains ou urbanisés emblématiques du territoire : Démarche de végétalisation des cours des écoles situées dans les bourgs des communes signataires de l'ORT, en association avec les enseignants, les enfants, les techniciens en charge de la gestion des espaces et les parents d'élèves, dans le but de créer des îlots de fraîcheur, ainsi que des supports pédagogiques. Projets collectifs accompagnés par des professionnels (paysagistes, association d'éducation à l'environnement) intégrés dans le projet pédagogique des enseignants et réalisés, dans la mesure du possible, en régie. Points de vigilance : coopération nécessaire des agents techniques des communes ; adhésion des habitants ; communication des élus via les bulletins communaux et des actions de concertation ; prise en compte de la saisonnalité des actions lors de la concertation
Partenaires	- CAUE 79 - CNFPT - CEREMA - Intervenants et associations spécialisés - Agents techniques communaux
Dépenses prévisionnel / définitif	- Environ 1000 € par an pour une journée de sensibilisation - Autres dépenses non déterminées
Plan de financement prévisionnel / définitif	- Communes - Communauté de communes Mellois en Poitou - CNFPT - Fonds vert, Agences de l'eau - Autres : à rechercher
Calendrier	Démarrage des journées de formation : dès 2022
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'agents formés Nombre de plan de gestion différenciée adoptés par les communes Nombre de mètres linéaires de rues végétalisés Nombre de mètres-carrés débitumés dans l'espace public et les écoles des bourgs
Conséquence sur la fonction de centralité	Embellissement des bourgs, image verdie Essaimage parmi les habitants et appropriation des pieds de murs par les habitants Diminution des préjugés concernant la végétation locale et spontanée en ville, acceptation du concept de végétalisation plutôt que fleurissement Diminution des îlots de chaleur Amélioration du bien-être des habitants dans l'espace public
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-01

MISE EN PLACE D'UNE CHARTE ARCHITECTURALE POUR AFFIRMER LE CŒUR DE BOURG

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : <i>une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La rue du commerce est la rue vitrine de Brioux-sur-Boutonne. Elle souffre néanmoins d'un manque d'identification et d'une image négative renvoyée par des locaux commerciaux vacants, un traitement inégal du bâti patrimonial qui affaiblit sa lisibilité, pour les visiteurs notamment, et un axe traversant minéral et dédié à l'automobile. Dans l'optique d'une future Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat portée par la Communauté de communes Mellois en Poitou, il apparaît judicieux de proposer un outil guidant les réhabilitations potentielles à venir des façades d'immeuble. Ainsi, une charte architecturale proposant matériaux, types d'enduit, couleurs des menuiseries ou encore composition des devantures commerciales est envisagée. La charte aura une valeur incitative. Ce sera l'occasion d'avoir une connaissance plus fine du patrimoine du cœur du bourg. Son élaboration pourra être l'occasion de proposer des animations aux habitants (balade urbaine, chantiers de rénovations respectueuses du bâti ancien, etc.). Un travail avec les artisans pourra aussi être mené. La charte, qui devra être un document pédagogique, concis et d'un format pratique, sera le fruit d'un travail mobilisant les partenaires référents en la matière, notamment le CAUE 79 ou le Pays d'art et d'histoire. Une commission dédiée permettra de suivre le projet et son évolution (objectifs, périmètre, références inspirantes, rôle et implication des partenaires, format, plan de communication, calendrier de mise en œuvre...). <i>NB : le périmètre de la charte correspondra a minima au périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat envisagé dans la fiche BB-02.</i> Les réhabilitations de bâti engagées par la commune devront être exemplaires et suivre les préconisations de la charte afin d'inciter les habitants à faire de même. La réhabilitation du presbytère ou du petit bâtiment de la place des halles pourront être des démonstrateurs.
Partenaires	- Commerçants du bourg et association des commerçants - Communauté de communes Mellois en Poitou (PAH, direction de l'aménagement et de l'habitat, direction de l'attractivité économique et touristique)

	- Chambres consulaires - Office du tourisme Mellois en Poitou - CAUE 79 - Fondation du Patrimoine, Maisons Paysannes... - Artisans locaux - Habitants
Dépenses prévisionnel / définitif	Coût : Temps Homme pour l'élaboration de la charte OU externalisation de l'élaboration de la charte à un cabinet spécialisé de l'ordre de 6 000 à 8 000 € HT Coûts de conception graphique, d'impression et de communication
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Possibilité de financement via l'Approche Territoriale des Fonds Européens (en lien avec l'affirmation de l'identité des centres-bourgs)
Calendrier	Elaboration de la charte en 2024 (en anticipation d'une potentielle OPAH et règlement ACP en 2025)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'immeubles réhabilités selon les préconisations Nombre de devantures refaites Nombre de commerces repris / baisse de la vacance commerciale
Conséquence sur la fonction de centralité	Affirmation du pôle commercial entre la place des halles et la place de la mairie Valorisation de l'image du bourg et cohérence de la centralité renforçant l'attractivité, l'identité et l'accueil de nouveaux habitants ou porteurs de projet Création d'une dynamique commune avec les habitants et les commerçants
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-02

MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE SAUVEGARDE ET D'ACQUISITION DES LOCAUX COMMERCIAUX

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : <i>une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le tissu commercial de Brioux-sur-Boutonne se développe le long de la rue du Commerce sur plus de 500 mètres de long. Malgré sa diversité, la forte discontinuité du commerce, l'étirement de l'axe et le très fort taux de vacance commerciale (41 %), fragilisent et paupérissent le tissu commercial de la commune. La vacance est particulièrement concentrée au nord de l'axe. Or, le maintien du commerce de proximité constitue un enjeu fort, tant pour des raisons économiques que sociales : il est vecteur de lien social et d'animation urbaine. Méthodologie : 1. Engager une démarche communale concertée et globale, en relation avec les partenaires locaux, et notamment les chambres consulaires, afin de valider la proposition d'un périmètre de sauvegarde 2. Initier un dispositif d'observation et de veille (différents indicateurs renseignés : localisation, surface, qualité, prix, propriétaire, etc.) 3. Puis, sur plusieurs années, évaluer l'évolution de la situation, anticiper des départs à la retraite, engager des discussions avec les propriétaires (notamment en cas de prix au-dessus du marché) 4. Si la situation le nécessite, préempter les baux commerciaux et artisanaux pour préserver l'équilibre et l'attractivité commerciale 5. Surveiller les bâtiments stratégiquement bien situés pour réfléchir sur l'acquisition des murs, la réhabilitation du local en rez-de-chaussée à des fins de re commercialisation à des conditions locatives préférentielles Dans le cadre de l'étude globale de redynamisation du centre-bourg réalisée en 2022-2023, un périmètre prioritaire a été proposé pour la sauvegarde des cellules commerciales avec l'acquisition de bâtiments et leur réhabilitation. La mise en place d'accompagnements spécifiques, type couveuse commerciale ou « boutique à l'essai », pourra également être étudiée pour favoriser la reprise du local commercial acquis. Le périmètre de sauvegarde permettra d'avoir une meilleure connaissance des cessions et mutations des RDC commerciaux et artisanaux à travers un outil permettant d'agir concrètement en faveur de la diversité de l'offre commerciale, en préservant les activités dont la pérennité peut être menacée et en favorisant l'implantation de nouveaux commerces répondant aux besoins de la population.

	Cette action est par ailleurs étroitement liée au maintien de l'outil « linéaire commercial » dans le futur PLUi-H, en cours de création, pour interdire le changement de destination des rez-de-chaussée commerciaux en habitation.
Partenaires	- Chambres consulaires - Association des commerçants (experts des besoins et des remontées terrain) - Agences immobilières (lien entre les propriétaires et les porteurs de projets et experts du marché immobilier) - Notaires (Lien entre les propriétaires et les porteurs de projets et experts du marché immobilier) - Communauté de communes Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Périmètre de sauvegarde, inventaire, veille : <i>Temps Hommes</i> Acquisition de baux, d'immeubles, réhabilitation : <i>selon nature du projet</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Cofinancements identifiés : Fonds de Restructuration des Locaux d'Activités
Calendrier	2023-2024 : mise en place du périmètre de sauvegarde
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réduction de la vacance Nombre de locaux commerciaux préemptés Nombre d'acquisitions de bâtiments avec locaux commerciaux par la mairie Nombre d'accompagnements mis en place auprès de porteurs de projet
Conséquence sur la fonction de centralité	Affirmation du pôle commercial entre la place des halles et la place de la mairie et maintien de la dynamique commerciale
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-02b

MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE RECONQUÊTE DE LA RUE DU COMMERCE, EN PRÉSERVANT SA MIXITÉ D'USAGE

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : <i>une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La rue du commerce présente une concentration de bâti dégradé et de logements de faible qualité (dévalorisation de la rue liée au fort trafic de la RD 950). L'offre en habitat doit être améliorée, comme sur l'ensemble du territoire de Mellois en Poitou, sur lequel on constate une demande en logements régulière (le plus souvent : T3 minimum avec un espace extérieur). La Communauté de communes envisage par ailleurs de lancer un outil d'amélioration de l'habitat dans les années à venir, type OPAH (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat). Méthodologie : 1. Inventorier / Disposer d'une connaissance fine de la rue en créant un outil de veille permettant d'identifier les îlots dégradés à réhabiliter et les friches, et de recenser le bâti vacant 2. Sensibiliser les propriétaires et les locataires en faisant connaître les aides financières pour réhabiliter les logements ou les remettre sur le marché (<i>dispositif Denormandie, aides de l'ANAH, aides de l'Etat...</i>), évaluer la pertinence des outils existants (<i>permanences organisées, outils de diffusion, etc.</i>) <i>NB : L'instauration d'un "permis de louer" avec un opérateur dédié, pourrait permettre d'améliorer la qualité de l'offre locative privée. De plus, la mise en place d'une taxe sur le logement vacant pourrait permettre des réhabilitations ou ventes d'immeubles délaissés.</i> 3. Réaliser une action exemplaire : la commune dispose de plusieurs bâtiments communaux pouvant faire l'objet de réhabilitation afin de proposer de nouveaux logements sur le marché locatif (petit bâtiment des halles avec la possibilité de créer 2 logements T2 - pour étudiants, touristes ou logements passerelles pour actifs cherchant à s'installer sur le territoire – maison Goyer, etc.) 4. Expérimenter / acquérir, avec la possibilité de mettre en place un appel à candidature pour repenser l'organisation d'un bâtiment à réhabiliter entièrement (lors de l'OPAH par exemple) en offrant les conseils d'un architecte pour aider à repenser les logements rue du commerce et les tourner vers les cœurs d'îlots. <i>NB : un accompagnement potentiel d'un porteur de projet privé souhaitant mener une opération de réhabilitation globale à l'entrée nord de la rue du commerce (logements,</i>

	<i>cellules commerciales et dépendances) est aujourd'hui identifié et pourrait permettre de définir une méthodologie de projet exemplaire pour la commune.</i>
Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou - DDT79 / Bureau habitat - ADIL79 - EPF Nouvelle-Aquitaine - ANAH - Conseil Départemental 79 - ADEME, CRER - Notaires et agences immobilières - Artisans
Dépenses prévisionnel / définitif	Inventaire de l'offre en logement : temps hommes Exemple du bâtiment place des halles : estimé à 187 000 € HT, hors études préalables et maîtrise d'œuvre Etablissement d'un règlement d'aides par la commune, lors de l'OPAH et/ou lors de la mise en place de la charte architecturale
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Cofinancements identifiés : DETR, Fonds friche si acquisition/réhabilitation d'immeubles, etc.
Calendrier	2024 : identification des ilots stratégiques / 1^{er} accompagnement dédié 2025 : mise en place d'un outil d'amélioration de l'habitat type OPAH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements vacants remis sur le marché Nombre d'actions de sensibilisation organisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Adaptation et modernisation de l'offre en habitat Préservation du patrimoine bâti, amélioration du cadre de vie des habitants
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-03

RÉHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DU PARQUET

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : <i>une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La mairie et la salle du parquet constituent un ensemble immobilier remarquable du centre-bourg, stratégiquement placé le long de la RD 950 et à proximité immédiate du champ de foire. Il s'agit néanmoins de bâtiments vieillissants et nécessitant une réhabilitation thermique importante. Les usages des bâtiments sont également à repenser : - la configuration des espaces de la mairie est à optimiser pour mieux répondre aux besoins des usagers, - il existe un logement vacant au 1er étage de la mairie, - la salle du parquet doit être modernisée afin d'être plus fonctionnelle, - la bibliothèque est aujourd'hui peu attrayante et manque d'espace et de visibilité. Au cours de l'étude de redynamisation du centre-bourg menée en 2022-2023, les principes programmatiques ont été définis : - Réorganiser la mairie sur la partie Est de l'ensemble immobilier (rdc, 1er étage et combles), - Sortir la bibliothèque du programme et l'inscrire au sein du pôle Chantecler, - Repenser la salle du parquet et ses annexes (sanitaires, stockage) en intégrant le volume de la bibliothèque, pour mieux accueillir les associations locales, - Possibilité d'imaginer une salle dédiée au patrimoine briouxais La réhabilitation de cet ensemble immobilier doit se penser en lien avec les aménagements du champ de foire, afin de trouver un dialogue entre le bâti et son contexte. A noter que les toilettes publiques situées à l'extrémité de la salle du parquet pourraient être démolies, de manière à créer une percée visuelle vers la salle Chantecler (voir fiche BB06). Méthodologie : 1. Mise en place d'une concertation avec le monde associatif et les usagers afin de définir les besoins d'usage de la mairie et de la salle du parquet (<i>à mener en parallèle avec la réflexion sur le pôle Chantecler</i>) 2. Formaliser avec les élus une pré-programmation des espaces souhaités / estimer l'enveloppe de travaux via la mise en œuvre d'une étude de faisabilité

	3. Réaliser les études de projet (AVP/PRO) avec un architecte et des bureaux d'études techniques (fluides, acoustique...) 4. Consultation des entreprises, réalisation des travaux La qualité architecturale du bâtiment et sa situation nécessitent de réaliser une réhabilitation dans le respect du bâti ancien, avec des matériaux adaptés.
Partenaires	- Habitants, associations locales - Communauté de communes Mellois en Poitou pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (mission Revitalisation ou service Grands Projets) - Structures conseils (CAUE79...) - Maîtrise d'œuvre et bureaux d'études techniques, artisans
Dépenses prévisionnel / définitif	Chiffrage sur la base d'une esquisse sommaire, non compris le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre et études préalables, ainsi que les incidences éventuelles liées aux diagnostics structure, amiante et plomb à effectuer avant travaux (coût prévisionnel de 2000€/m) ² HT soit un total de 957 880,00€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert (axe 1 - rénovation énergétique des bâtiments publics locaux), SIEDS : financement partiel des audits énergétiques + programme Rénovation énergétique sieds/Etat
Calendrier	2029/2031
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'actions de concertation menées Fréquentation de la mairie et de la salle du parquet Qualité de l'environnement de travail des agents Baisse des consommations énergétiques des bâtiments
Conséquence sur la fonction de centralité	Préservation du patrimoine bâti de la commune et affirmation du point d'accueil central du cœur de bourg Amélioration des services et équipements offerts à la population
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-04

RÉAMÉNAGEMENT DU PRESBYTÈRE POUR ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS TERTIAIRES OU ASSOCIATIVES

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : <i>une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le presbytère de Brioux-sur-Boutonne est un bâtiment remarquable du centre-bourg, stratégiquement placé le long de la RD 950 et à proximité immédiate des commerces et services du cœur de bourg. Il était occupé jusqu'à l'été 2023 par la paroisse locale et est aujourd'hui vacant. C'est un bâtiment vieillissant, qui comporte des éléments d'intérêt, tel son escalier desservant les 2 étages du bâtiment. Il présente des fragilités structurelles, n'est pas isolé et n'est pas conforme aux normes d'électricité actuelles. L'Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement créé en 1996) a sollicité la mairie pour investir les lieux, afin d'accueillir son équipe de 10 salariés actuellement installée dans les locaux du CNRS à Villiers-en-Bois. Pour y parvenir, une étude de faisabilité architecturale a été menée à l'automne 2023 afin d'évaluer les travaux liés à la réhabilitation complète du bâtiment : - La structure doit être renforcée, avec la pose de tirants, le remplacement de linteaux et la reprise de fissures (travaux préconisés par un diagnostic réalisé par un bureau d'études spécialisé), - Les combles (qui seront désormais aménagés), les murs périphériques, les planchers intermédiaires et le plancher bas doivent être isolés et les menuiseries extérieures remplacées, - L'ancienne chaudière à fioul doit être remplacée (projet : pompe à chaleur air/eau), - Une ventilation mécanique contrôlée doit être installée, - L'électricité de tout le bâtiment doit être remise aux normes, - Les revêtements de sol et des murs doivent être refaits, - Des toilettes PMR pourront être créées au rez-de-chaussée et la salle d'eau du premier étage rénovée. Le recrutement d'une maîtrise d'œuvre permettra de lancer la phase opérationnelle du projet de réhabilitation (études d'avant-projet et de projet, consultation des entreprises, chantier, etc.). Enfin, une mise en location du bâtiment via une convention d'occupation sera effectuée.

Partenaires	- Porteur de projet souhaitant investir le lieu - Bureaux d'études techniques, artisans
Dépenses prévisionnel / définitif	Frais de maîtrise d'œuvre : 39 700€ HT Missions complémentaires (études techniques, contrôles...) : 9 850€ HT Travaux : 380 600€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR Fonds vert (axe 1 - rénovation énergétique des bâtiments publics locaux) Région Nouvelle Aquitaine SIEDS RTE (Aide de compensation transformateur électrique)
Calendrier	2023 : étude de faisabilité 2024 : études de projet, consultation entreprises, travaux, livraison
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en location effective du bâtiment Baisse des consommations énergétiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Préservation du patrimoine bâti Création d'une dizaine d'emplois en cœur de bourg grâce à l'installation d'une structure associative dynamique
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-05

CRÉATION DE PARALLÈLES VÉGÉTALES RELIANT LES QUARTIERS DU BOURG A LA BOUTONNE

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : <i>un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Brioux-sur-Boutonne est historiquement un village-rue : la rue du commerce est l'axe principal du bourg, avec un trafic dense lié à son statut de route départementale. Il est alors difficile de percevoir l'épaisseur du bourg et ses richesses. La stratégie de revitalisation du centre-bourg s'appuie sur un contre-pied de l'aspect linéaire et omniprésent de la rue du commerce en valorisant les voies parallèles à la traversée avec des thèmes d'aménagement propres à chaque rue mettant ainsi en scène des « mondes parallèles ». Ces parcours, valorisés et végétalisés, ont pour objectif de relier les quartiers résidentiels vers la centralité, puis vers la Boutonne, créant ainsi de grandes liaisons vertes entre le nord et le sud du centre-bourg incitant le développement des mobilités actives. Les parcours passent tous par le champ de foire, qui s'en trouvera lui-même transformé. L'objectif est de scénographier un espace porteur d'imagination afin de susciter la curiosité des habitants et des visiteurs pour sortir de la traversée principale. L'action consiste à végétaliser de façon thématique chaque parallèle en investissant des pieds de murs, des trottoirs ou en créant des rétrécissements qui libèrent l'espace. La démarche pourra être renforcée par des éléments artistiques ou du mobilier. Aux carrefours et espaces connexes élargis, des points étapes particuliers seront aménagés. La rue du commerce fait partie des parallèles mais reste minérale (le « couloir de pierres »). La signalétique spécifique des « mondes parallèles » y sera tout de même implantée. 4 parallèles végétales sont envisagées : - Le chemin spirituel du marais, de la rue Saint-Martin à la rue Saint-Charles ; - Le chemin nourricier, du chemin de Fesneau au chemin des Verdines ; - Le chemin de l'antre-deux-vallées, de la rue des glycines au champ de foire ; - Le chemin des esprits de la Boutonne, le long de la Boutonne, à l'est du centre-bourg. Le recours à une mission d'accompagnement des élus et agents techniques, a minima avec un paysagiste-concepteur et un bureau VRD, sera essentiel : ce sera une aide dans la conception, la mise en œuvre et l'entretien des parallèles végétales.

	La concertation des habitants sera également un enjeu fort, pour les impliquer dans le récit et l'entretien des pieds de murs, complétés, par exemple, par des journées de jardinage collectif des rues.
Partenaires	- Services techniques de la ville - Riverains et habitants pour frontage (plantations en pied de murs) - Jeune public pour animations pédagogiques potentielles - Intervenants spécialisés pour conception et animation de journées collectives
Dépenses prévisionnel / définitif	Frais de prestation à un paysagiste concepteur : 7 150 € HT par parallèles Coûts prévisionnels des opérations (en régie, hors études complémentaires) : - Chemin spirituel du marais : 42 070 € HT (création d'écluses, structures, végétalisation et arbres fastigiés) - Chemin de l'antre-deux vallées : 35 680 € HT (création d'écluses, structures, haies, arbres) - Chemin nourricier : 37 870 € HT (création d'écluses, élargissement de placette, plantation d'un verger, palisse, végétalisation) - Chemin des esprits de la Boutonne : <i>non chiffré</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	Etude préalable à la 1^{ère} parallèle végétale : 2024 Réalisations des autres parallèles au fil de l'eau
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des parcours et du cœur de bourg par les piétons et vélos Nombre de m² débitumés et végétalisés Nombre de plants Nombre d'animations pédagogiques ou de sensibilisation
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des mobilités actives Amélioration du cadre de vie des habitants / végétalisation des espaces publics
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-06

METTRE EN SCENE LE CHAMP DE FOIRE COMME ESPACE DE TRANSITION ENTRE LES MONDES PARALLÈLES

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : <i>un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le champ de foire est l'espace emblématique du centre-bourg de Brioux. Témoin de l'histoire rurale et agricole du territoire, il apparaît aujourd'hui comme un espace bitumé et démesuré à l'échelle du bourg (près de 19 000 m²) et n'est que peu approprié par les habitants : à part la tenue du marché hebdomadaire le jeudi matin et l'organisation du festival « Au Village » tous les ans en juillet, aucune manifestation n'y prend place. La place sert essentiellement de lieu de stationnement, pour accéder à la mairie, aux équipements publics à proximité (Poste, épicerie sociale...) ou pour accueillir les utilisateurs de la salle des fêtes. Par ailleurs, il détient un rôle stratégique dans le bourg mais également au sein de la stratégie de revitalisation imaginée : le champ de foire est le pivot du bourg, qui centralise les différents parcours (la coulée verte du nord au sud, l'accès vers les équipements sportifs et le collège à l'ouest, le lien avec la rue du commerce...) et marque la transition entre les « mondes parallèles » à révéler. Au regard de son importance dans la structure urbaine du bourg et de l'attachement des habitants à son histoire, le projet de réaménagement du champ de foire se doit d'être un exemple de réaménagement urbain, répondant notamment aux enjeux de la transition climatique et de gestion intégrée des eaux pluviales. Le projet sera mené en concertation avec les habitants et les acteurs locaux, afin de proposer un espace convivial, agréable à parcourir et qui affirme une véritable multifonctionnalité. Le questionnement de cet espace public majeur sera intimement lié à celui mené autour du marché hebdomadaire, à ses besoins et à sa possibilité de dynamisation (halle éventuelle), afin que la place réponde de manière cohérente aux attentes des différents usagers. Le projet devra également prendre en considération, voire valoriser un élément patrimonial particulier : une nécropole mérovingienne se situant sous le champ de foire. L'aménagement pourra s'appuyer sur un séquençage du champ de foire, afin de créer différents espaces, ambiances et usages. La méthodologie de projet est composée des étapes suivantes : - Préalable : Se rapprocher de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) au sujet de l'archéologie préventive et des incidences sur le projet.

	- Etape 1 : Choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour aider à mettre en œuvre et animer le projet - Etape 2 : Définition d'une gouvernance (comités de pilotage, comités techniques, commissions à mobiliser ...) - Etape 3 : Détermination des modalités de concertation à poursuivre dans le cadre des études de projet. - Etape 2 : Engager la concertation très en amont et tout au long du projet, en ciblant différents publics tels que les habitants, les associations culturelles et équipements qui gravitent autour de cet espace, les commerçants sédentaires et non sédentaires, les services de la Communauté de communes, etc. Il s'agira notamment de recueillir les besoins d'usages pour permettre d'amender le futur cahier des charges de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre. - Etape 5 : Rédaction du cahier des charges de consultation des bureaux d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre, incluant à minima les compétences suivantes : architecte-urbaniste, paysagiste concepteur, VRD. - Etape 6 : Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre. - Etape 7 : Mission de maîtrise d'œuvre (depuis les études préliminaires jusqu'à la réception du chantier).
Partenaires	- Habitants - Exposants et usagers du marché - Associations locales dont Scènes Nomades par exemple (Festival Au Village), la Maison des Arts... - Commerces et équipements des abords du champ de foire - Structures conseils (CAUE79, ID79) - Communauté de communes Mellois en Poitou (services déchets, assainissement...) - DRAC (archéologie préventive)
Dépenses prévisionnel / définitif	Coût des opérations en HT (hors honoraires mission maîtrise d'œuvre et études complémentaires) estimé à 1 400 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert, Département des Deux-Sèvres, Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	2026-2029
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du champ de Foire Nombre de m² débitumés et végétalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants Redonner sa fonction de place publique au Champ de Foire (lieu fédérateur et convivial)
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-07

REQUALIFICATION DE LA PLACE DES HALLES

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : <i>un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La place des halles, marquant l'entrée nord du cœur de bourg, est une place à taille humaine, encadrée de fronts bâtis de qualité architecturale. Elle a quelque peu perdu son statut de place publique au profit d'un grand parking qui dessert les commerces implantés autour : en effet, la place apparaît comme un espace clé de la dynamique commerciale du cœur de bourg, avec un turn-over important de véhicules souhaitant y stationner. L'enjeu du projet est de repenser l'aménagement pour gommer son caractère très routier et rompre avec l'effet giratoire de la place. Le piéton doit redevenir prioritaire sur cet espace, en créant notamment des espaces de rencontres, tout en maintenant les capacités de stationnement nécessaires au fonctionnement des commerces. La commune a par ailleurs acquis un bâtiment en fond de place avec un ancien jardin : celui-ci devra être intégré à la réflexion globale de requalification, en offrant un espace d'intimité privilégié. Enfin, un travail parallèle sur la valorisation des autres espaces de stationnement situés à proximité de la place devra être mené pour simplifier et fluidifier les déplacements, en prenant en compte la mise en sécurité du carrefour de la rue du pont et de la RD 950. La méthodologie de projet est composée des étapes suivantes : - Etape 1 : Choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour aider à mettre en œuvre et animer le projet ; - Etape 2 : Définition d'une gouvernance (comités de pilotage, comités techniques, commissions à mobiliser ...) ; - Etape 3 : Détermination des modalités de concertation à poursuivre dans le cadre des études de projet, notamment avec les commerçants ; - Etape 4 : Consulter les partenaires (monde associatif, commerçants, usagers ...) sur leurs besoins d'usage de la place des halles (ils peuvent évoluer au fil du temps), notamment en matière d'usage de stationnement, pour permettre d'amender le futur cahier des charges de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre ; - Etape 5 : Rédaction du cahier des charges de consultation des bureaux d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre., incluant à minima les compétences suivantes : architecte-urbaniste, paysagiste concepteur, VRD ; - Etape 6 : Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;

	- Etape 7 : Mission de maîtrise d'œuvre (depuis les études préliminaires jusqu'à la réception du chantier) ; - Etape 8 : Possibilité de prévoir une phase-test pour les sens de circulation sur la place (aide pour détermination du sens le plus pertinent), si nécessaire
Partenaires	- Habitants - Commerces et équipements des abords de la place des halles - Structures conseils (CAUE79, ID79 ...) - Chambres consulaires (CCI et CMA79) - Département des Deux-Sèvres
Dépenses prévisionnel / définitif	Coût des opérations (hors honoraires mission maîtrise d'œuvre et études complémentaires) : Place des halles : 380 000€ HT Parking du pont : 140 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert, Département des Deux-Sèvres (CADS), Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	Etudes d'avant-projet : 2024-2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation (par des habitants, habitués et aussi par les touristes ou gens de passage) de la place des halles et des commerces Nombre de m ² débitumés et végétalisés Fréquentation des zones de stationnement annexes (parking près du pont)
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants Renforcement d'une polarité commerciale du cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-08

REQUALIFICATION DES ENTRÉES NORD ET SUD DU CENTRE-BOURG

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : <i>un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le bourg de Brioux, ancien village-rue, a une configuration urbaine qui rend difficile la compréhension de ses limites. L'entrée nord est très étirée, avec un passage sur la Boutonne qui marque le cœur de bourg mais qui est peu valorisé. Au sud, l'entrée est beaucoup plus resserrée, avec le supermarché et le garage automobile comme éléments repères. Il s'agit de proposer des aménagements sur la RD 950 permettant de bien signaler les limites et entrées du nouveau cœur de bourg, en proposant une gradation et un séquençage du parcours (marquer des seuils, offrir des vues sur le paysage, etc.). Les aménagements proposés viennent s'appuyer sur les éléments structurants et identitaires de la commune (patrimoine bâti, naturel, paysager ...) pour les mettre en valeur. La méthodologie de projet est composée des étapes suivantes : - Préalable : Revérifier l'emprise exacte des zones de limitation de vitesse (zone 30, zone 20) et les adapter / les renforcer, si besoin ; - Etape 1 : Choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour aider à mettre en œuvre et animer le projet ; - Etape 2 : Définition d'une gouvernance (comités de pilotage, comités techniques, commissions à mobiliser ...) - Etape 3 : Détermination des modalités de concertation à poursuivre dans le cadre des études de projet, notamment avec les commerçants de la zone sud, les équipements situés le long de la RD 950 et avec les habitants. - Etape 4 : Consulter les partenaires, notamment le Conseil Départemental. Redéfinir les réels besoins (par exemple en lien avec les écoles de l'entrée nord), en matière d'usage des lieux, de circulation et de desserte, de zones de limitation de la vitesse ... pour permettre d'amender le futur cahier des charges de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre ; - Etape 5 : Rédaction du cahier des charges de consultation des bureaux d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre., incluant à minima les compétences suivantes : architecte-urbaniste, paysagiste concepteur, VRD. - Etape 6 : Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

	- Etape 7 : Mission de maîtrise d'œuvre (depuis les études préliminaires jusqu'à la réception du chantier).
Partenaires	- Habitants - Commerces et équipements des abords des zones aménagées - Ecoles (trajet et usages des écoliers) - Structures conseils (CAUE79, ID79 ...) - Département des Deux-Sèvres
Dépenses prévisionnel / définitif	Entrée nord (hors Moe et études complémentaires) : 390 000€ HT Entrée sud (hors Moe et études complémentaires) : 450 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Cofinancements identifiés : DETR, Département des Deux-Sèvres (CADS)
Calendrier	2029/2031
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mesure de la réduction de la vitesse des véhicules au sein du cœur de bourg Fréquentation du cœur de bourg par les gens de passage
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'attractivité du bourg et l'envie de s'y arrêter Amélioration et sécurisation du cadre de vie des habitants
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-09

CRÉATION D'UN SENTIER D'INTERPRÉTATION DU MARAIS DE LA BOUTONNE

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : <i>un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Mêlant culture de maïs, peupleraies et paysage de ripisylve, le marais de la Boutonne est situé à proximité immédiate du centre-bourg de Brioux-sur-Boutonne. Inclus dans la zone Natura 2000, il reste peu valorisé, avec seulement des éléments d'un parcours santé mais aucun élément pédagogique évoquant les lieux ou son histoire. Plusieurs itinéraires de randonnée ou cyclables traversent le site, allant de la valorisation locale, supra-communale ou régionale, tels le parcours pédestre « Palisses et Boutonne », la véloroute V93, reliant la Vendée au Lac de Vassivière, dans le Limousin, ou encore un parcours Terra Aventura à vocation cyclable. La majorité des itinéraires emprunte un chemin aujourd'hui communal, créé lors du remembrement des années 1990. Le site est également ponctué d'éléments de petit patrimoine témoignant de son histoire, notamment des ponts en pierre qui permettaient de relier les différentes parcelles mais qui jouaient aussi un rôle dans l'irrigation du marais avec un système d'empellement aujourd'hui toujours visible. L'enjeu principal du projet de création du sentier d'interprétation (boucle d'environ 5 kms) est de valoriser les richesses environnementales et l'histoire du marais, en faisant perdurer la mémoire des lieux. Il a également pour but d'offrir aux habitants de Brioux un lieu de promenade, en lien direct avec le cœur de bourg, tout en développant leur sentiment de fierté quant au patrimoine naturel et culturel de leur commune. Le projet est également l'opportunité de renforcer l'attractivité touristique du bourg, en offrant une accroche ludique et originale aux visiteurs le découvrant. L'écho avec la stratégie globale de redynamisation et de la révélation des « mondes parallèles » de Brioux-sur-Boutonne induit ainsi la conception d'un sentier à destination environnementale mais aussi artistique, en s'appuyant sur un imaginaire évoquant les « étranges créatures » du marais. Le projet nécessite des études préalables (mise à jour de l'inventaire faunistique du site, étude d'impact Natura 2000, recueil de la mémoire des lieux), ainsi que des travaux d'aménagements : création de passerelles, réfection de petits ponts en pierre permettant de varier les parcours au sein du marais, défrichage de berges, installation de supports pédagogiques, de mobilier et de signalétique depuis le bourg. Ces travaux pourront être réalisés via un partenariat avec le lycée

	agricole de Melle, dans le cadre d'un projet tutoré, dans le cadre d'un chantier d'insertion ou par des entreprises spécialisées. La mise en récit du parcours sera également une étape essentielle : le recours à un scénographe est ainsi envisagé afin de développer des éléments pédagogiques et artistiques développant la compréhension et l'imaginaire des lieux. Le fil conducteur sera travaillé avec les habitants du bourg, grâce à l'organisation de temps dédiés. Un comité de suivi permettra de suivre et valider la méthodologie de projet et son avancement.
Partenaires	- Syndicat mixte pour les études, les travaux d'aménagement et de gestion du bassin de la Boutonne (SYMBO) - Associations ou structures spécialisées : Deux-Sèvres Nature Environnement, CPIE de la Gâtine, APIEEE - Communauté de communes Mellois en Poitou (Pays d'art et d'histoire, direction de l'aménagement) - Office de Tourisme Mellois en Poitou - Fédérations de pêche et de chasse - Représentants des exploitants du marais (peupleraies et agriculteurs) - Acteurs culturels (Maison des arts...) - Lycée agricole de Melle - AIPM - Habitants (concertation et chantier participatif des berges) - Communes limitrophes - Ifrée, en tant qu'intervenant potentiel quant à la mise en œuvre de la concertation
Dépenses prévisionnel / définitif	Travaux d'aménagement, mobilier : 45 000,00 € HT Supports pédagogiques : 30 000,00 € HT Prestations intellectuelles (scénographe, artistes, Ifrée, animations...) : 24 240,00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Appel à projet « sentier de nature » du CEREMA (jusqu'à 80% de financement des dépenses éligibles) / date limite de dépôt : 31 octobre 2024 Ou Approche Territoriale des Fonds européens (FEDER)
Calendrier	2024 : études préalables (inventaire, négociation des droits de passage, recueil de la mémoire, etc.) et mise en récit 2025 : chantier participatif des berges, aménagement, inauguration
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du marais Nombre d'animations pédagogiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation des richesses environnementales et de l'histoire de la commune Amélioration du cadre de vie des habitants Développement de l'attractivité touristique du bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-10

REQUALIFICATION DE LA RUE LOUIS BLÉRIOT

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : <i>un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Si la RD 950 est un axe nord-sud structurant du bourg, la rue Louis Blériot est également une voie majeure desservant sa partie ouest, en liant le cœur de bourg aux équipements sportifs (futur gymnase, stade, piscine), le collège et les quartiers d'habitation. La rue est néanmoins peu qualitative, avec des largeurs de voirie très importantes, alors qu'elle marque la limite de la zone Natura 2000 et amène vers le parcours santé. Il s'agit donc de repenser cette rue pour favoriser les parcours piétons et vélo. La création d'une voie cyclable structurante à l'échelle du bourg, reliant l'école, la rue du pont, le champ de foire et les équipements sportifs permettrait de proposer un parcours sécurisé et répondant aux usages du quotidien. Les carrefours devraient être redessinés pour donner plus de place aux mobilités actives, les éléments de petit patrimoine (puits...) seront également valorisés. Le réaménagement de la rue Louis Blériot doit s'articuler avec la réflexion sur le devenir de l'ancienne coopérative située en bord de rue : une Orientation d'Aménagement et de Programmation est à concevoir dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H de Mellois en Poitou, afin de proposer une offre nouvelle d'habitat en intégrant l'aménagement piéton et le volet paysager. Le projet sera mené grâce au recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre (a minima urbaniste + paysagiste + bureau technique VRD) et à la mise en place d'une concertation spécifique des usagers de la rue et des équipements situés à proximité (habitants, collégiens, parents d'élèves, etc.) qui permettra d'amender le cahier des charges. Il est également possible d'organiser par la suite des balades vélos avec les habitants afin de favoriser la « culture vélo » dans le bourg (savoir prendre sa place sur la chaussée, proposer des ateliers de réparation vélos, etc.).
Partenaires	- Département (RD 102) - Structures conseils (CAUE79, ID79 ...)

	- Habitants, collégiens, parents d'élèves...
Dépenses prévisionnel / définitif	Non chiffré
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Cofinancements identifiés : DETR, Département des Deux-Sèvres (CADS)
Calendrier	2025/2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la piste cyclable / réduction de la place de la voiture
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation des mobilités actives dans le bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-11

CRÉATION D'UN POLE CULTUREL ET DE SERVICES AUTOUR DE LA SALLECHANTECLER

Orientation stratégique	La convergence des mondes : <i>un bourg convivial, magnétique, aux services repensés</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Ancienne salle de cinéma, la salle Chantecler est située au cœur du centre-bourg. Auparavant uniquement accessible depuis la rue du commerce, la municipalité a acquis un ensemble immobilier (maison Goyer et dépendances) dont l'ouverture a permis de créer un lien direct avec le champ de foire. La salle accueille aujourd'hui le club d'escalade, avec l'installation d'une structure de pratique et de stockage de matériel, ainsi que le club de peinture et sculpture local. Le site dispose d'un potentiel d'évolution certain, avec les granges attenantes de l'ensemble Goyer, aujourd'hui à disposition du club de pétanque, et un jardin en lien direct avec la salle Chantecler accueillant un tilleul remarquable. La municipalité envisage d'implanter sur ce site stratégique une bibliothèque, voire un médiathèque, une fois que la livraison du nouveau gymnase à l'ouest du centre-bourg sera réalisé. Les bâtiments pourraient également accueillir d'autres fonctions complémentaires, telles l'accueil de salles associatives, du coworking ou des activités liées à l'enfance ou la culture, afin de proposer un équipement structurant et fédérateur dans le cœur de bourg. La perméabilité du site devra également être questionnée, avec l'opportunité de relier le site à la rue du pont, au nord, ou encore la possibilité d'acquérir des parcelles attenantes pour une meilleure exploitation des abords de la salle. Une première phase de pré-programmation devra ainsi être entamée dans l'optique de répondre au mieux aux besoins des habitants, du monde associatif local et en complémentarité avec l'offre culturelle du territoire. La concertation avec ces différents acteurs sera un élément déterminant et permettra d'amender les futurs cahiers des charges des études à engager (étude de faisabilité et étude de maîtrise d'œuvre). La méthodologie de mise en œuvre du projet sera notamment ponctuée par le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, une concertation poussée tout au long de la conception ou encore la définition d'une gouvernance adaptée.
Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou

	- Structures conseils (CAUE79, ID79) - Habitants et associations locales - Structures culturelles locales (Maison des arts, etc.) - Agents en charge de la bibliothèque - Département des Deux-Sèvres (médiathèque)
Dépenses prévisionnel / définitif	Chiffrage sur la base d’une esquisse sommaire (<i>non comprises le montant des honoraires de maîtrise d’œuvre et études préalables, ainsi que les incidences éventuelles liées aux diagnostics structure, amiante et plomb à effectuer avant travaux</i>) : coût prévisionnel de 2200€/m² HT soit un total de 1 379 400,00€ HT (comprenant salle Chantecler, maison Goyer et dépendances)
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert (axe 1 - rénovation énergétique des bâtiments publics locaux), SIEDS, Département des Deux-Sèvres
Calendrier	2024/2025 : pré-programmation, étude de faisabilité, diagnostics 2025/2026 : selon faisabilité, études d’avant-projet et de projet
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Nombre de bâtiments du site réhabilités Nombre d’ateliers ou réunions de concertation Fréquentation de la médiathèque et des services ou espaces proposés
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l’offre en équipements et services du bourg Valorisation patrimoniale et de l’histoire du bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-12

SOUTENIR L'ANIMATION COMMERCIALE DU BOURG

Orientation stratégique	La convergence des mondes : <i>un bourg convivial, magnétique, aux services repensés</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le projet de redynamisation du centre-bourg de Brioux s'appuie sur son dynamisme économique et commercial, avec une vitalité directement visible dans la rue du commerce. Cela induit, en plus d'aménagements spécifiques et d'une politique de reconquête des locaux commerciaux (voir fiche BB-02), la mise en place d'événements ou manifestations qui permettent de valoriser le tissu commercial et aux habitants de se retrouver et créer du lien. Cette animation repose à la fois sur les acteurs économiques mais aussi sur la collectivité, qui doit proposer un accompagnement technique et/ou matériel aux initiatives imaginées. Sur la base d'un atelier de travail avec les commerçants et artisans organisé en janvier 2023, lors de la réalisation de l'étude stratégique de redynamisation du centre-bourg, plusieurs pistes d'actions ont été évoquées à travers 3 thématiques : - Animation et valorisation de l'offre, - Stationnement et signalétique, - Mise en place d'une communication spécifique. Parmi les actions emblématiques, relancer l'association des commerçants, ou en créer une nouvelle, semble incontournable. De même, initier un rendez-vous annuel entre la municipalité et les commerçants est essentiel, pour maintenir le lien du « faire ensemble » et afficher des objectifs partagés. Enfin, la formation des acteurs économiques est également à favoriser.
Partenaires	- Commerçants sédentaires et non sédentaires du bourg - Chambres consulaires (CCI 79, CMA 79) - Communauté de communes Mellois en Poitou (Direction de l'Attractivité Economique et Touristique) - Presse locale

Dépenses prévisionnel / définitif	Coûts Temps Homme pour animation et organisation de temps d'échanges + frais de réception Coûts selon nature des actions
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	2024 : mise en place d'un rendez-vous annuel Dès 2024 : expérimentations
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de rencontres municipalité/acteurs économiques organisées Nombre d'actions partagées ou d'événementiels mis en place
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'attractivité du cœur de bourg (pour les consommateurs potentiels et les porteurs de projet) Reprise de locaux commerciaux Renforcement de la convivialité
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-13

REDYNAMISATION DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Orientation stratégique	La convergence des mondes : <i>un bourg convivial, magnétique, aux services repensés</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La commune de Brioux-sur-Boutonne dispose d'un marché hebdomadaire accueillant une 10^{aine} de producteurs locaux. Le marché apporte ainsi une offre complémentaire aux boutiques du centre-bourg, avec une vocation majoritairement alimentaire et quelques manufacturés. Le marché se tient sur la place du champ de foire, tous les jeudis matin. En raison de ce jour de séance en semaine, il attire essentiellement une clientèle de seniors. Le marché manque de dynamisme et de convivialité, particulièrement lorsque les commerçants ne sont pas tous présents. Il nécessite également d'être modernisé pour mieux répondre aux modes de consommation actuels. Une réflexion sur l'évolution du marché hebdomadaire est nécessaire, afin de consolider cet élément fort de la vie locale rurale. Les pistes d'actions envisagées sont ainsi les suivantes : - Travailler avec les commerçants du marché pour proposer une nouvelle organisation spatiale des étals plus resserrée et conviviale (étals en dos-à-dos et en vis-à-vis), via une réunion préalable, - Recherche de nouveaux commerçants : producteurs, artisans créateurs, plats préparés...via un appel à candidature, - Monter régulièrement un stand « Ville » avec une permanence des élus pour créer des moments d'échange avec la population (4 fois par an par exemple, en début de chaque saison), - Réfléchir à un élargissement des horaires vers 14h avec intégration de foodtrucks, tables, chaises ou bancs, etc. en commençant par tester une fois par mois, - Tenter des animations estivales (groupes de musique ...), - Intégrer, au moment des travaux de réaménagement du champ de foire, les équipements nécessaires aux mises aux normes des marchés (bornes d'eau et d'électricité, toilettes dédiées aux commerçants...), - Communiquer régulièrement sur la présence du marché via le journal municipal, des flyers, etc.
Partenaires	- Commerçants du marché - Communauté de communes Mellois en Poitou

	- Chambres consulaires (CCI 79, CMA 79)
Dépenses prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	2024 : lancement de la réflexion sur l'évolution du marché 2025/2026 : 1 ^{ères} expérimentations
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation du nombre d'exposants Nombre d'expérimentations mises en place
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'attractivité du bourg Développement de la synergie avec le tissu commercial sédentaire
Annexes	/

FICHE ACTION N° BB-14

MISE EN PLACE D'UNE COMMUNICATION AUDACIEUSE S'APPUYANT SUR LE CONCEPT DES MONDES PARALLÈLES

Orientation stratégique	La convergence des mondes : <i>un bourg convivial, magnétique, aux services repensés</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le projet de redynamisation du bourg passe par une communication renouvelée, en offrant une vision différente de ses atouts. Le concept développé autour des « mondes parallèles » lors de l'étude stratégique menée en 2022-2023, peut ainsi devenir le fil conducteur d'une signalétique et d'outils de communication originaux et véritablement personnalisés pour le cœur de bourg. Il existe notamment un besoin fort de repenser la signalétique d'information locale (SIL), aujourd'hui obsolète et vieillissante, dans un bourg très fréquenté grâce à la RD 950. De plus, la vie culturelle du bourg est dynamique (rôle de la Maison des Arts, renommée du festival Au Village, vitalité des associations locales...) : une réflexion croisant les notions d'aménagement, de redynamisation et d'approche artistique serait ainsi intéressante à mener. Les pistes d'actions envisagées sont les suivantes : - Refonte de la SIL, avec mise à jour de l'inventaire des panneaux existants et choix sur les besoins de signalement d'activités au sein du bourg. Une réflexion sur les totems d'entrée de bourg doit être incluse, avec une communication spécifique lors du festival. Les liens avec les parcours touristiques sont également à identifier, afin de profiter de cette attractivité pour renvoyer vers les services et équipements existants (Véloroute V93 / chemin de Saint-Jacques / RD 950 / projet de Route de D'Artagnan), - Mise en place d'un workshop avec des étudiants en design afin d'approfondir la déclinaison du concept de « mondes parallèles » pour communiquer sur le bourg (signalétique originale, outils de communication modernisés, support touristique de découverte du bourg, livret d'accueil des nouveaux habitants, etc.), - Mise en place d'une action spécifique lors du festival « Au village » (stand, animation...) pour expliquer le récit des « mondes parallèles », en instaurant un partenariat fort avec les associations en charge de l'organisation, - Possibilité d'imaginer des installations artistiques dans le cœur de bourg de Brioux (par exemple fresque sur le pignon de la maison des halles, passages peints au sol, etc.) pour témoigner de l'esprit artistique lors de la traversée du bourg, - Possibilité d'imaginer des balades ou événements déclinant le concept des « mondes parallèles » avec les acteurs locaux (commerçants, écoles...) : un élément de gastronomie avec le concours des pâtisseries ou traiteurs, des animations dédiées par la bibliothèque ou la Maison des Arts, etc.

Partenaires	- Acteurs culturels du bourg : Maison des Arts, bibliothèque, organisateurs du festival « Au Village », - Commerçants - Habitants, jeune public
Dépenses prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Refonte de la SIL : 20 000,00€ HT Organisation d'un workshop d'une semaine avec des étudiants en design : entre 5 000,00 et 7 000,00€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	2024 : refonte de la SIL / workshop étudiants
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Déclinaisons du concept des « mondes parallèles » dans les outils d'information ou de communication du bourg Fréquentation touristique Nombre d'installations ou d'animations réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité touristique du bourg
Annexes	/



FICHE ACTION N° LZ-01

INTERVENTION SUR LES ESPACES PUBLICS DE FAÇON RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET EN COHERENCE AVEC L'IDENTITE DE LA COMMUNE

Orientation stratégique	Action transversale
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle Projet au long cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : Le fleurissement et le traitement paysager actuel se fait au coup par coup avec une palette végétale changeante et peu identitaire (plantes méditerranéennes et horticoles) en fonction des envies et la plupart du temps à l'initiative des agents. Un certain nombre de plantations comme des annuelles, jardinières, sont également arrosées à l'aide d'un forage communal ce qui ne donne pas forcément l'exemple de l'économie de l'eau même si cette ressource semble importante. Objectifs : - Déterminer une identité végétale propre à Lezay - Favoriser les cultures de pleine terre et les plantes vivaces afin de limiter les arrosages et l'entretien - Planter des arbres dans de bonnes conditions - Aller vers la gestion différenciée - Communiquer avec les habitants Deux ateliers avec agents et élus ont permis d'identifier le mode de fonctionnement actuel et de donner une direction. La proposition s'est orientée dans le sens de reconnecter les habitants avec l'eau et le marais en partant des surfaces minérales actuelles et de leur gestion des eaux pluviales qui peuvent être des amorces intéressantes sur le travail de l'identité végétale liées à l'eau. Il s'agit donc de concevoir les futurs espaces à végétaliser comme des impluviums ou des « jardins de pluies » permettant de planter des végétaux d'ambiance humide mais pouvant résister aux épisodes de sécheresse à travers le choix des espèces, leur agencement en multi-strate, l'utilisation d'un paillage, ... La mise en œuvre passera par des chantiers pilotes afin de tester l'acceptation par la population et le rendu que pourrait donner la nouvelle végétalisation du centre-bourg. Le premier chantier pourrait être la création de noues sur le parking du parc Hubert, entre les arbres existants qui souffrent du tassement du sol. La végétalisation de pied de murs ou de façades est également à développer notamment pour créer des accroches et des effets d'appel vers le marais et le CHABOUSSANT depuis les places centrales (par la rue du Marais ou la rue du Pont de l'Arceau par exemple). Points de vigilance : Bien s'assurer de la cohérence d'ensemble des aménagements, qu'ils soient petit ou grands, avec l'identité liée au « récit de redynamisation » et à la palette végétale déterminée avec les élus et les agents.

Partenaires	- les habitants de la commune - Associations locales (CPIE, Prom'Haies Nouvelle-Aquitaine) - Les pépiniéristes labellisés « végétal local » - Commerçants du bourg
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Travaux réalisés en régie - Location de matériel pour réaliser les travaux - Achats de végétaux - Travaux réalisés par des prestataires
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	A partir de 2024 Action transversale et réalisée au fil du temps, en débutant par des petits espaces tests et des espaces symboliques pour montrer l'exemple Réalisation en régie dans la majorité des cas
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de mètres linéaires de pieds de murs végétalisés Nombre de pieds d'arbres « libérés » du bitume Surfaces en m² désimperméabilisées Nombre d'arbres plantés
Conséquence sur la fonction de centralité	- Déploiement de végétaux issus de la palette végétale déterminée avec les élus et les agents - Embellissement du bourg, image verdie, en adéquation avec le « récit de redynamisation » lié au marais - Essaimage parmi les habitants et appropriation des pieds de murs par les habitants - Diminution des préjugés concernant la végétation locale et spontanée en ville, acceptation du concept de végétalisation plutôt que fleurissement - Changement de pratiques pour les agents techniques et changement de vision pour les élus - Mise en œuvre d'un plan de gestion différencié des espaces publics par la commune
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-02

REORGANISATION DES CIRCULATIONS AU SERVICE DU « RECIT » DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Orientation stratégique	Action transversale
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : La circulation dans le bourg de Lezay s'est développée au gré des besoins, en donnant cependant la priorité aux déplacements automobiles et aux poids lourds, afin de permettre le développement du marché aux veaux et de pouvoir également contourner rapidement le bourg lors d'un passage de transit. Aujourd'hui, il est constaté que cette facilitation des circulations automobiles s'est effectuée au détriment des mobilités douces et que la voiture non seulement occupe beaucoup de place dans l'espace public, mais peut induire parfois un sentiment d'insécurité pour les piétons. Par ailleurs, la signalétique s'est accumulée aux carrefours, hétérogène et surchargée, elle ne remplit plus son rôle d'information sur les sites principaux de destination et les directions à privilégier pour s'y rendre. Objectifs : Cette action transversale devra permettre de réguler des flux piétons, cyclistes et automobiles afin de favoriser et sécuriser les déplacements actifs, la mutualisation du stationnement, d'apaiser et rendre plus convivial l'espace public en organisant la présence de la voiture dans le cœur de bourg, tout en répondant aux besoins d'une population rurale qui, n'ayant pas accès aux transports en commun, est encore largement dépendante de l'utilisation de véhicules motorisés. Une mise en place d'une signalétique simplifiée permettra également de clarifier les circuits. Enfin, une réflexion particulière doit être menée sur ce que le centre bourg donne à voir lorsqu'on l'aborde et l'image perçue par les visiteurs. Description de l'action : Mise en forme d'un plan de déplacements à l'échelle du centre-bourg puis mise en œuvre de la réorganisation des circulations sur cette base, par le biais principalement d'implantation de panneaux de signalisation. Les premiers travaux auront pour effets de changer la manière dont on entre principalement dans le bourg : passage de la rue de Melle en sens unique, modification du carrefour rocade/RD14, diminution de l'emprise de la RD14 en agglomération, amélioration de la signalétique rue Gâte-bourse. Ainsi, la rue Gâte-Bourse deviendra la rue principale d'entrée dans le bourg. Elle dessert trois espaces de stationnement avant de déboucher sur les lieux symboliques du bourg (la mairie, le parc Honoré Canon, la Halle aux volailles). Les automobilistes pourront aisément se stationner pour ensuite parcourir le reste du bourg à pied.

	Ce nouveau plan de circulation prend en compte le circuit du bus scolaire (desservant l'école maternelle rue du Parc) et le Pédibus (desservant l'école primaire). Points de vigilance : Éviter la surenchère de signalisation, en privilégiant celle routière, pour la signalétique informative, se reporter à la fiche 4
Partenaires	- Conseil départemental 79 - Structures conseils (CAUE79, ID79 ...) - Commerçants et gestionnaires des équipements aux abords des zones concernées - Habitants
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Concertation - Travaux - Achat des panneaux de signalisation
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - DETR - Département des Deux-Sèvres - ARS si l'étude intègre une évaluation d'impact sur la santé (EIS)
Calendrier	A partir de 2024 Mise en œuvre au fur et à mesure des réaménagements des espaces publics
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de vélos et de piétons sur la voie Nombre d'enfants se déplaçant en autonomie Nombre de personnes âgées se rendant au marché ou au supermarché à pied Diminution du nombre de voitures stationnées sur la Place de la Payse
Conséquence sur la fonction de centralité	Apaisement des circulations dans le centre-bourg qui permettra plus de convivialité Diversification des modes de déplacement et augmentation des déplacements actifs
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-03

OUVERTURE DU BOURG VERS LE NORD POUR SE RECONNECTER AU CHABOUSSANT

Orientation stratégique	Une ville ancrée dans son identité : faire des caractéristiques patrimoniales, hydromorphologiques et environnementales un atout
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle Projet au long cours
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : La perception que l'on peut avoir aujourd'hui du bourg de Lezay est plutôt marquée par les grands espaces occupés par les places du centre bourg et par la rocade qui le contourne. Peu visibles, les sites naturels au nord du bourg, en lien avec le Chaboussant, sont donc méconnus, voire oubliés et pas assez pratiqués par les habitants. Objectifs : - Mieux révéler ce patrimoine naturel. - Créer des liaisons piétonnes, des ouvertures de passages vers le marais et le Chaboussant, identifier les actions foncières à mener. - Végétaliser la rue du Marais pour créer un appel visuel depuis la place de l'église, révéler le passage du Chaboussant au niveau de la Laiterie. - Aménager le chemin le long de le Chaboussant vers le Moulin du Marais. - Ouvrir la clôture du Parc Honoré Canon sur le bourg et la rue du Parc pour faciliter la connexion avec le nord en incitant plus à profiter de cet espace de qualité. Description de l'action : - Mise en exergue des sites les plus susceptibles de répondre à cette ambition en décrivant les aménagements potentiels à réaliser. - Lister les actions nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs. - Ces actions sont solidaires de celles de la fiche LZ-04, car elles concernent également des liaisons douces à créer Points de vigilance : Travailler en concertation étroite avec les riverains ou propriétaires de espaces concernés
Partenaires	Propriétaires privés pour la végétalisation de pieds de murs Association propriétaire du Parc Honoré Canon (Syndicat horticole de Lezay) Habitants Commerces et équipements des abords des espaces concernés Structures conseils (CAUE79...) Communauté de communes Mellois en Poitou

Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Concertation - Plantations, terre végétale, graines - Travaux de terrassement, de retrait du bitume
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - DETR - Département des Deux-Sèvres
Calendrier	A partir de 2025 Au fur et à mesure des besoins Réalisation en régie si opération simple ou accompagnement des propriétaires privés si portage non communal
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de mètres linéaires de pieds de murs végétalisés Nombre de pieds d'arbres « libérés » du bitume Surfaces en m² désimperméabilisées Nombre d'arbres plantés Nombre de visiteurs du site du Moulin du Marais Nombre d'habitants connaissant le marais
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduire l'artificialisation des sols du bourg, réduire les surfaces bitumées Perméabiliser l'espace urbain et faire dialoguer les deux espaces ensemble (bourg et marais) pour enrichir l'ambiance paysagère du cœur de bourg et le rendre plus attractif et hospitalier Changer l'image du bourg, rendre l'identité liée au marais plus perceptible
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-04

MISE EN VALEUR, DECOUVERTE DU BOURG ET IDENTIFICATION DU MARAIS

Orientation stratégique	Une ville ancrée dans son identité : faire des caractéristiques patrimoniales, hydromorphologiques et environnementales un atout
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle Projet au long cours
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : Le bourg de Lezay s'est aménagé autour des besoins liés à l'usage de l'automobile, parfois aux dépens des piétons et des cyclistes. Ces derniers ne se sentant plus en sécurité ont eu tendance à privilégier ensuite eux même l'usage de l'automobile. Objectifs : Engagée dans le redéveloppement de ces liaisons douces, la commune souhaite étoffer le réseau existant de façon à ce qu'il puisse répondre à tous les besoins, et ainsi : - Prolonger la volonté de faire découvrir le bourg dans ses spécificités historiques. - Inciter également à la déambulation dans les espaces plus contemporains et aux mobilités douces d'une façon générale, y compris celles liées aux déplacements plus fonctionnels. - Identifier les ruptures de continuité dans les parcours actuellement disponibles (traversées de la rocade, notamment si présence d'un rond-point qui oblige à un détour important et augment le sentiment d'insécurité). Description de l'action : - Identification des parcours existants et des sites présentant des ruptures de continuités - Gestion de la cohabitation avec les espaces circulés, notamment lors des traversées de voies. - Choix d'un aménagement adapté à la typologie recherchée : trottoir, voie partagée, chemin, voie mixte... Points de vigilance : Éviter un éparpillement des actions et assurer la continuité des liaisons douces.
Partenaires	Habitants Commerces et équipements des abords des espaces concernés Structures conseils (CAUE79...) Communauté de communes Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif :



	- Concertation - Travaux de terrassement, pose de revêtements, - Mobilier urbain, signalétique, bordures
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - DETR - Département des Deux-Sèvres
Calendrier	A partir de 2025 Au fur et à mesure des besoins Réalisation en régie si opération simple
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de mètres linéaires de cheminements créés ou aménagés
Conséquence sur la fonction de centralité	Découverte du bourg à pied facilitée Renforcement de la convivialité des espaces publics Réduction du nombre de voitures dans le centre-bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-05

DEMARCHE DE DIVERSIFICATION DE L'HABITAT LOCATIF

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : - Vacance de logements importante dans le bourg - nombre de demandes importantes en mairie pour du logement locatif non satisfaites Objectifs : - Remettre sur le marché locatif des logements vacants - Explorer de nouvelles formes d'habitat locatif groupé Description de l'action : 1/ Promouvoir les parcelles non bâties du lotissement communal en cœur de bourg auprès d'opérateurs et de privés pour inciter à la construction de nouveaux logements (campagne de communication) 2/ Promotion des avantages fiscaux type Denormandie auprès des habitants (via le bulletin trimestriel) et auprès des notaires, des agences immobilières, des entrepreneurs du bâtiment 3/ Prise de contact avec les propriétaires de logements vacants pour les sensibiliser aux outils financiers permettant la rénovation de logements et la mise en location 4/ Inventaire exhaustif des logements vacants et/ou potentiellement dégradés pour identifier les secteurs d'intervention prioritaires pour : - Une éventuellement intervention immobilière de la commune sur un îlot emblématique (avec une convention EPF par exemple) - Préparer les dispositions de la future OPAH menée par la communauté de communes 5/ Evaluer la faisabilité de projets d'habitat inclusif avec des partenaires privés (type béguinage, collocation intergénérationnelle...) avec la possibilité de mobiliser du foncier communal
Partenaires	Communauté de communes ANAH Etat Département, Région Nouvelle-Aquitaine SOLIHA Opérateurs privés
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour



Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	A partir de 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Evolution de la vacance de logements dans le bourg - Evolution du nombre d'habitants dans le bourg - Evolution des demandes d'accès aux logements locatifs non satisfaites par de nouveaux arrivants
Conséquence sur la fonction de centralité	- Augmenter la population en cœur de bourg pour renforcer la dynamique services / commerces - Réduire les problématiques de mobilité des habitants - réhabiliter le patrimoine immobilier du bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-06

DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES AUTOUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE SITE DU MOULIN DU MARAIS

Orientation stratégique	Développement économique et touristique
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mellois en Poitou
Description de l'action	Le site du Moulin du Marais, d'environ 3 hectares, au cœur du bourg de Lezay, a fait l'objet d'une réhabilitation massive entre 2004 et 2008, soutenue par un important subventionnement lié à sa labellisation « Pôle d'excellence rurale » de 2006. La réhabilitation du moulin et de ses annexes, ainsi que la construction de nouveaux bâtiments (salle de spectacle, chaufferie, vestiaire) ont été réalisées selon les principes de la construction écologique, avec notamment des matériaux locaux à haute performance (chanvre, châtaignier, brique de terre crue). Une réflexion a également été conduite sur les ressources et l'énergie afin de réduire l'impact environnemental du projet (récupération des eaux de pluie, panneaux solaires pour la production d'eau chaude, chaufferie collective au bois, toitures végétalisées). Ce site reconnu nationalement pour sa grande qualité architecturale et paysagère accueille depuis une quinzaine d'années un réseau associatif d'éducation populaire autour des arts de la parole (URFR), avec une programmation culturelle dense et des résidences d'artistes. Différentes structures d'insertion par l'activité économique ont également occupé le site pendant une dizaine d'années (culture et vente maraîchère, fabrication de briques de terre crue, restauration de petit patrimoine...) mais ces activités ont périclité. Aujourd'hui, le site du Moulin du Marais est occupé par l'URFR, une association d'habitants autour du jardinage amateur (les jardins du partage), une plateforme de distribution de produits locaux (le Clic paysan) et l'AIPM (association d'insertion, pour ses activités liées à la restauration du patrimoine et l'entretien des espaces verts). La Communauté de communes, propriétaire du lieu, souhaiterait lui donner une nouvelle dynamique, en valorisant sa dimension d'exemplarité en matière d'éco-construction et d'éco-réhabilitation. Pour la commune de Lezay, le site constitue également un axe fort de son projet de revitalisation, car il occupe un espace à la fois central et méconnu du bourg, que les habitants ne parviennent pas à s'approprier par manque d'invitation à le fréquenter et de lisibilité de ses fonctions. Un groupe de travail pluri-acteurs œuvre depuis 2021 pour définir une nouvelle identité au lieu et pour y attirer de nouveaux acteurs car une partie des bâtiments n'est plus utilisée. Les nouvelles activités ciblées pour relancer la dynamique de ces sites sont : - Un espace pédagogique autour de la gestion des déchets ménagers (zéro déchets et compostage) avec notamment une programmation de stages pratiques en lien avec le jardinage écologique, - Un espace de valorisation des éco-matériaux produits localement, dont le chanvre et la terre crue.

	Un travail de signalétique et d'information sur les caractéristiques du site sont également envisagées pour permettre une meilleure visibilité et une meilleure appropriation.
Partenaires	- Services de la communauté de communes : ▪ Direction de l'animation du territoire et le Service « Pays d'art et d'histoire » ▪ Direction de la prévention et de la gestion des déchets ▪ Direction des services techniques ▪ Direction de l'attractivité économique et touristique ▪ Mission « Plan climat » - Commune de Lezay - Ademe - Région Nouvelle-Aquitaine - Occupants du site (URFR, Jardins du partage, AIMP...)
Dépenses prévisionnel / définitif	Non défini
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini
Calendrier	Démarrage prévisionnel des travaux éventuels en 2024 Installation des nouvelles activités en 2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de participants aux nouvelles activités Nombre de visiteurs sur le site
Conséquence sur la fonction de centralité	- Créer un point d'attraction supplémentaire dans le bourg - Apporter des nouveaux clients potentiels aux commerces - Augmenter la fréquentation du bourg en dehors du mardi (jour du pic de fréquentation dû au marché forain) - Développement de la notoriété du site du moulin et du bourg grâce à des activités valorisantes socialement - Espace récréatif mieux investi par la population locale
Annexes	



FICHE ACTION N° LZ-07

REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE BOURG SUD (RD14 ET RUE DE MELLE)

Orientation stratégique	Une ville accessible et agréable à parcourir : Mettre en scène les parcours grâce au renforcement de la nature en ville
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : L'axe formé par la RD14 depuis le panneau d'entrée de bourg et la rue de Melle représente une colonne vertébrale dans la structuration des mobilités vers et dans le bourg. Cet axe permet de relier le collège, le gymnase, l'école primaire, le supermarché, un cabinet médical, des accueil collectifs de mineurs (espace jeunes, centre de loisirs, relai d'assistantes maternelles) à la mairie, au cinéma, à la médiathèque, jusqu'à des espaces récréatifs (parc paysager, terrains de jeux, étang, piscine, moulin du Marais). L'axe est interrompu par un carrefour destiné à organiser la circulation entre la rocade et la rue de Melle qui la traverse pour rejoindre le bourg. Cet espace est ressenti comme distendu, peu lisible et insécurisant en termes d'organisation des flux. Fortement empruntée à pied par les enfants et les jeunes de manière encadrée dans le cadre des changements de structure d'activité, cette rue reste peu utilisée par les piétons ou les cyclistes au quotidien, car non suffisamment aménagée pour en assurer leur sécurité. Le carrefour est également quotidiennement traversé par des seniors, résidents au village retraite, pour rejoindre le bourg ou le supermarché à pied. Cette entrée de bourg est également perçue comme peu attractive et peu représentative de l'identité de la commune, notamment des spécificités paysagères locales. Objectifs : - Aménager la voie pour faciliter les mobilités douces - Restructurer et réaménager le carrefour de l'Intermarché - Accompagner les aménagements de traitements paysagers importants pour retrouver l'identité du marais - Déminéraliser l'espace urbain pour amener plus de fraîcheur et de confort sur le parcours - Penser l'aménagement avec les habitants, dans une démarche d'urbanisme favorable à la santé et la qualité environnementale - Mettre en scène les parcours grâce au renforcement de la nature en ville Description de l'action : L'aménagement vise à redonner une place aux piétons et aux cyclistes, dans la mesure de l'espace disponible, en favorisant tout particulièrement les déplacements des enfants, des jeunes et des seniors, tout en ménageant des espaces de repos.

	Ainsi les interventions sont différenciées selon la séquence concernée. Plus naturelle et progressive au sud, elle fait la part belle à la végétation avec un espace de promenade généreux, plus urbaine au nord, elle organise les flux et le stationnement tout en redonnant la place à la gestion de l'eau.
Partenaires	- le Département 79, ID79, CAUE 79 - les gestionnaires des réseaux secs et humides - les habitants de la commune - l'école élémentaire, le collège, l'association des parents d'élèves, l'Espace Jeunes - les résidents du village retraite et les professionnels de santé - les associations sportives usagères des équipements sportifs - le(s) BE en charge du projet de réaménagement
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Concertation et démarche d'urbanisme favorable à la santé + études de conception niveau AVP : 90 000 € HT - Travaux : 1 300 000 € HT - Coûts MOe pour suivi du chantier : 90 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Europe : FEDER - Etat : DETR ; Fonds vert - Département des Deux-Sèvres - Fonds du projet de territoire de Mellois en Poitou
Calendrier	A partir de 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluation qualitative sur le bien-être des habitants, sur leur santé physique, leur sentiment de sécurité Nombre de vélos et de piétons sur la voie Nombre d'enfants se déplaçant en autonomie Nombre de séniors se déplaçant sur la voie Nombre de m² désimperméabilisés Nombre de mètres linéaires de canalisation pluviales déconnectées du réseau
Conséquence sur la fonction de centralité	Baisse de la vitesse des véhicules Augmentation du nombre de piétons et cyclistes dans la centralité Amélioration de l'image de la centralité
Annexes	/



FICHE ACTION N° LZ-08

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CŒUR DE BOURG : PLACES DU CHAMP DE FOIRE, DU KIOSQUE, DE LA PAYSE ET DU MARCHÉ

Orientation stratégique	Une ville accessible et agréable à parcourir : Mettre en scène les parcours grâce au renforcement de la nature en ville
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : Les grands espaces publics de centre bourg, historiquement en lien avec les grands marchés aux bestiaux d'antan sont aujourd'hui surdimensionnés et monofonctionnels. D'un revêtement exclusivement constitué d'enrobé, ces places sont peu conviviales et étant très peu végétalisées, sont de véritables îlots de chaleur. Objectifs : Restructurer pour redécouper le secteur en espaces à échelle humaine, créer des ambiances spécifiques en lien avec l'identité du marais (plantations arbres et pieds de mur, place de l'eau et gestion du pluvial), requestionner les usages (organiser le stationnement pour une meilleure identification de l'offre et une bonne lecture des cheminements doux, penser les espaces comme pluri fonctionnels. Description de l'action : Marquer les abords bâtis des places en révélant les façades, relier les bâtiments par le traitement au sol, redonner l'espace aux piétons et créer des îlots de fraîcheur. Cette action est en lien avec la réhabilitation des deux halles (cf fiches LZ-11 et LZ-12), d'autres réhabilitations de bâtiments seront nécessaires en accompagnement de cette action : le kiosque et l'Eglise qui devront également faire l'objet de travaux. Points de vigilance : Travailler en concertation étroite avec les riverains publics ou privés, notamment sur le traitement des accès aux équipements, commerces, parcelles.
Partenaires	- le Département 79, ID79, CAUE 79 - les habitants de la commune - les commerçants non sédentaires exposant sur le marché - Commerçants et gestionnaires des équipements aux abords des espaces concernés - l'association de commerçants et d'artisans - le(s) BE en charge du projet de réaménagement
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimatif des coûts de travaux (hors études, enfouissement réseaux) : - Voirie, terrassement : 1 800 000 € HT - Mobiliers, maçonneries : 100 000 € HT

	- Aménagements paysagers : 180 000 € HT TOTAL : environ 2 100 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Département des Deux-Sèvres - Etat : DETR, Fonds vert - Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	A partir de 2026 Phasage à mettre en œuvre, même au sein d'une phase qui peut faire l'objet de travaux en plusieurs séquences.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de manifestations se déroulant dans l'espace public Nombre d'habitants fréquentant les commerces sédentaires du bourg et non sédentaires les jours de marché Nombre de piétons et cyclistes traversant ces espaces publics Diminution du nombre de voitures en circulation dans cet espace du bourg
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement des espaces de convergence urbaine Revalorisation et attractivité de la centralité multifonctionnelle
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-09

REINVESTISSEMENT DE LA PLACE DU « PARKING »

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : L'entrée ouest du bourg est composée de différents carrefours, de la partie ouest de la rocade, et bordée par un site important dénommé la « Place du Parking ». Ces espaces devenus très routiers ne valorisent pas l'entrée de bourg et n'incitent pas, si l'on n'est pas en transit, à rentrer dans le cœur de bourg. La place du parking questionne par sa dimension et son délaissement, car elle est la plupart du temps vide. Son aspect très minéral n'incite pas à s'y engager. Objectifs : - Se réapproprier la place - Rendre ces espaces lisibles pour les habitants et les visiteurs de passage - Renforcer les fonctionnalités de ces espaces, au service de la revitalisation du cœur de bourg - Apporter une réflexion d'ensemble sur ces espaces d'entrée de bourg, en favorisant les déplacements doux - Valoriser l'image de la commune - Remettre la végétation au cœur des espaces urbains et les rendre plus confortables Description de l'action : La place du Parking sera restructurée afin d'optimiser son offre en stationnement et redonner de l'espace à la végétation tout en permettant l'implantation d'un équipement public. La restructuration de la place s'articulera autour des points suivants : - Préciser les usages tout en gardant une flexibilité dans les fonctions - Organiser l'offre en stationnement, notamment pour le marché - Clarifier les accès - Revégétaliser et créer des îlots de fraîcheur - Redonner la place aux mobilités douces - Marquer les entrées des équipements publics - Planter un équipement permettant de pérenniser l'offre de soin et de services de cohésion sociale - Construire un front urbain pour optimiser l'occupation de la parcelle et marquer la délimitation des espaces de la place

Partenaires	- Structures conseils (CAUE79, ID79...) - Habitants - CIAS de Mellois en Poitou - SDIS 79 - Département 79 - Professionnels de santé de la commune - Opérateurs privés
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour A déterminer en fonction du projet et du rapport végétation / terrassements / construction
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Etat : DETR, Fonds vert - Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	A partir de 2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Concrétisation d'un projet d'implantation d'un nouvel équipement sur la place Transformation de l'espace
Conséquence sur la fonction de centralité	Incitation à entrer dans le cœur de bourg Réorganisation des espaces de stationnement pour en libérer la centralité Composition urbaine d'une nouvelle entrée du cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-10

REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE BOURG OUEST

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : L'entrée ouest du bourg est composée de la rue de Chantalouette, de différents carrefours, de la partie ouest de la rocade, et bordée par un site important dénommé la « Place du Parking ». Ces espaces devenus très routiers ne valorisent pas l'entrée de bourg et n'incitent pas, si l'on n'est pas en transit, à rentrer dans le cœur de bourg. Objectifs : - Redonner un caractère urbain et une identité à cette entrée de bourg, en accord avec le « récit » de redynamisation axé sur le marais - Rendre ces espaces lisibles pour les habitants et les visiteurs de passage - Apporter une réflexion d'ensemble sur ces espaces d'entrée de bourg, en favorisant les déplacements doux - Valoriser l'image de la commune - Apaiser la circulation routière et sécuriser l'entrée dans le bourg Description de l'action : La rue de Chatalouette et la rue du Grand Pré sont aménagées pour améliorer la lisibilité des espaces et permettre le cheminement piéton vers le cœur de bourg, en - marquant et revégétalisant l'entrée - précisant les priorités - adaptant la signalétique (moins nombreuse et plus explicite) - adaptant ou redimensionnant la chaussée pour ralentir la vitesse - redonnant la place aux mobilités douces
Partenaires	- Structures conseils (CAUE79, ID79...) - Habitants - CIAS de Mellois en Poitou - SDIS 79 - Département 79 - Gestionnaires de réseaux secs et humides
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimatif : Travaux d'aménagements sur la chaussée et trottoirs rue de Chantalouette : 200 000 € HT

Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Etat : DETR, Fonds vert - Agence de l’eau Loire-Bretagne
Calendrier	A partir de 2023
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Evaluation qualitative sur le bien-être des habitants, sur leur santé physique, leur sentiment de sécurité Nombre de vélos et de piétons sur la voie Nombre de m² désimperméabilisés Baisse de la vitesse des véhicules
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation du nombre de piétons et cyclistes dans la centralité Amélioration de l’image de la centralité Augmentation de la fréquentation des équipements, services et commerces du centre-bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-11

REQUALIFICATION ARCHITECTURALE ET FONCTIONNELLE DE LA HALLE AUX VOLAILLES

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	La halle aux volailles est un immense bâtiment à l'ossature métallique situé au cœur du bourg, entre la mairie et la salle des fêtes. Ce bâtiment, construit en 1960 comme halle aux veaux, puis halle aux volailles, a un gabarit si imposant (L : 70 m x l : 30 m x H : 6m) que sa présence marque considérablement l'espace public. Désaffecté depuis près de vingt ans, il est devenu un équipement incontournable pour les événements du bourg : foire au vin, marché de Noël, fêtes agricoles, petit marché des particuliers le mardi matin, tournois de pétanque ou tir à l'arc... Son volume couvert et son confort sommaire sont un atout pour mettre à l'abri les manifestations se déroulant habituellement à l'extérieur. Néanmoins, une réflexion sur ses usages, ses fonctionnalités et surtout son aspect architectural est devenue nécessaire dans le cadre du projet de requalification des espaces publics du bourg. En effet, les habitants et les élus manifestent leur souhait de retravailler la dimension esthétique des façades de cette halle, qui revêt pour eux une dimension identitaire et affective, tout en étant qualifiée par beaucoup de « verrue ».
Partenaires	- le Département 79, ID79, CAUE 79 - les habitants de la commune - l'association de commerçants et d'artisans - les associations sportives - le Pays d'art et d'histoire, l'office de tourisme du Pays Mellois - le(s) BE en charge du projet de réaménagement
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Concertation - Projet architectural (concours ?) - Travaux - Coûts MOe pour reprise/suivi du projet
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - DETR - Département des Deux-Sèvres
Calendrier	A partir de 2026

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de manifestations se déroulant sous la halle Appropriation du projet par les habitants (satisfaction des habitants)
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation du nombre de visiteurs dans la halle Augmentation du nombre de manifestation dans la halle Amélioration de l'image de la centralité
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-12

REQUALIFICATION ARCHITECTURALE ET FONCTIONNELLE DE LA HALLE ALIMENTAIRE

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : L'architecture de ce bâtiment patrimonial a été altérée au fur et à mesure des nouvelles exigences d'occupation des lieux. Objectifs : Faire le point sur les usages pour demain, restructuration et réhabilitation des façades extérieures. Description de l'action : - Ouvrir le bâtiment sur l'extérieur et sur l'espace public - Remettre en valeur ses composantes architecturales - Développer l'usage de matériaux naturels et nobles - Organiser les usages en fonction des besoins, tout en assurant une flexibilité Points de vigilance : Travailler en concertation étroite avec les commerçants, ainsi qu'avec les non sédentaires du marché
Partenaires	- Structures conseils (CAUE79, ...) - Habitants - Commerçants non sédentaires - Associations potentiellement intéressées (recyclerie...) - Association de commerçants et d'artisans de la commune
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimatif du montant des travaux (hors maîtrise d'œuvre et études amiante...) : environ 395 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Etat : DETR, Fonds vert - Département des Deux-Sèvres
Calendrier	Calendrier non déterminé Réalisation d'une étude préalable nécessaire pour bien définir les besoins et les usages à venir

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de manifestations se déroulant sous la halle Appropriation du projet par les habitants (satisfaction des habitants) Nombres de commerces ou activités exercées sous la halle Nombre de jours d'ouverture par an
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation du nombre de visiteurs dans la halle Augmentation du nombre de manifestation dans la halle Amélioration de l'image de la centralité Attractivité du cœur de bourg grâce à la révélation de la qualité architecturale de ce bâtiment patrimonial et grâce aux nouvelles activités qui pourront se réaliser tout au long de la semaine Animation du cœur de bourg répartie sur toute la semaine et pas seulement le mardi matin, jour du marché
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-13

CONFORTER LE MARCHÉ DANS TOUTES SES DIMENSIONS

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : Le marché du mardi matin est une institution, reconnu et exerçant une attractivité bien au-delà de la commune. Situé en plein cœur de son centre-bourg, il vit en synergie avec les commerces sédentaires et crée l'événement hebdomadaire. Néanmoins, il n'apparaît pas optimisé dans l'organisation spatiale des étals, sa halle alimentaire est peu accessible et peu fonctionnelle, délaissée par les commerces alimentaires sensibles qui préfèrent exposer à l'extérieur. Par ailleurs, son second jour de tenue, le samedi, questionne car peu de commerçants y sont présents. Enfin, il se développe sur un périmètre qui sera perturbé lorsque les travaux de requalification des places du cœur de bourg seront engagés (Cf. fiche n°LZ-08). Objectifs : - Redéployer le marché en cohérence avec les espaces publics réaménagés et apaisés - Accompagner la période transitoire avec les commerçants du marché pendant la période des travaux Description de l'action : 1) Mise en place d'un règlement de marché 2) Actions relatives au marché de plein vent : - Reprise du plan actuel des étals afin de ne pas obstruer la visibilité de certains commerces sédentaires et tendre à favoriser le « noyau dur » à savoir les commerçants présents tout au long de l'année et tous les mardis matin (abonnés) pour éviter les espaces vides, - Inciter les commerçants sédentaires à investir l'espace public les jours de marché pour créer une continuité avec le marché - Travailler une nouvelle organisation spatiale des étals en lien avec les espaces publics réaménagés et renaturés à terme et anticiper les zones de déploiement du marché au moment des travaux, soit le marché dit « provisoire » 3) Action relative au marché du samedi : - Lancer une réflexion sur le maintien de ce marché ou sur la création d'un marché le dimanche matin, plus en lien avec les besoins de la population 4) Actions relatives au marché sous la halle alimentaire : - Réaménager l'intérieur de la halle pour la faire évoluer vers une halle polyvalente

	- Déconstruire les étals fixes existants afin de disposer d'un espace polyvalent pouvant accueillir des étals mobiles les jours de marché et d'autres événements en dehors du marché - Aménager un local technique et sanitaires (24 m² environ) Action en lien avec la fiche action n°LZ-12 : - Ouvrir le bâtiment sur l'extérieur et sur l'espace public - Remettre en valeur ses composantes architecturales - Développer l'usage de matériaux naturels et nobles - Organiser les usages en fonction des besoins, tout en assurant une flexibilité 5) Réflexion sur les horaires : Elargir les horaires pour intégrer les nouvelles pratiques de consommation et la possibilité de déjeuner sur place lors de la période estivale, notamment.
Partenaires	- Représentants des commerçants non sédentaires (syndicat, fédération...) - Représentant des commerçants sédentaires - CCI 79 et CMA NA - Communauté de communes Mellois en Poitou (Travail sur la thématique du gaspillage alimentaire, de la gestion des biodéchets, du tri...)
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Les principaux postes de dépenses correspondent à la mise aux normes de l'alimentation en eau et électricité à mettre à la disposition des commerçants non-sédentaires, selon la réglementation en vigueur – à définir selon le plan d'implantation des étals qui sera finalisé par la commune
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	- 2023-2024 : Concertation avec les abonnés du marché et finalisation du projet en termes de plan d'implantation individualisé des commerçants + Rédaction d'un nouveau règlement de marché - 2024-2025 : Aménagements légers nécessaires (arrivées d'eau, d'électricité, mobiliers urbains à prévoir etc.)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Satisfaction des commerçants non sédentaires Arrivée de nouveaux commerçants non sédentaires sur le marché (augmentation du nombre d'abonnés au marché) Satisfaction des habitants et amélioration de la fréquentation du marché, l'été et hors saison
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintien du lien social fort et intergénérationnel généré par le marché Fréquentation du marché moins saisonnière donc animation du bourg plus régulière sur l'année Attractivité du cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° LZ-14

MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE FONCIERE ET IMMOBILIERE POUR PERENNISER L'OFFRE DE SANTE ET LES ACTIVITES EN LIEN AVEC LA COHESION SOCIALE

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constat : La commune de Lezay, 2000 habitants, a la chance de bénéficier de la présence en cœur de bourg de nombreux professionnels de santé (médecins généralistes, dentistes, kinés, infirmiers), d'un centre de secours et d'incendie, d'un France Services et du siège du Centre intercommunal d'action sociale de Mellois en Poitou. Ces services bénéficient aux Lezayens, mais aussi aux 6 000 habitants du bassin de vie, rayonnant sur une dizaine de communes. L'offre de soins, diversifiée et bien dimensionnée, est un élément essentiel à la qualité de vie des habitants de la commune et des communes voisines, qui ont des besoins de plus en plus spécifiques en raison du vieillissement de la population. Cette offre donne de l'attractivité au bourg, car les rendez-vous chez les différents praticiens génèrent du flux dans le cœur de bourg qui bénéficie directement aux commerces et services de la centralité, où sont également implantées deux pharmacies. La présence du centre de secours et d'incendie à Lezay permet de garantir un délai d'intervention des pompiers satisfaisant, d'autant plus que les risques sont très spécifiques au profil socio-économique du territoire : risques de malaises et chutes de personnes âgées isolées ; risques accrus de feux de cultures en raison du réchauffement climatique et des sécheresses ; risques d'accidents routiers impliquant poids lourds et animaux liés à la logistique du marché aux veaux... Le bâtiment appelé « Point public » accueille un France Services et les services supports du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de Mellois en Poitou. Le France Services permet de compenser la disparition ou la numérisation des différents services publics sur le territoire (Pôle Emploi, CAF, Préfecture, caisses de retraite...) et proposer des permanences pour les services sociaux départementaux, les associations d'aide à l'insertion et aux savoir de base... Concernant le CIAS, le « Point public » y centralise les services de gestion des achats, des ressources humaines et des finances de 5 établissements d'accueil des personnes âgées (EHPAD, foyers logements, village retraite) et des services d'aide à domicile répartis sur tout le territoire mellois. La problématique identifiée : La pérennité de cette offre essentielle au bassin de vie de Lezay présente des fragilités à moyens termes, exprimées par les différents acteurs : - Les dentistes souhaitent changer de locaux car leur cabinet actuel est sous-dimensionné et ne permet pas d'aménagement d'accessibilité. - Les médecins généralistes ont initié en 2023 une démarche de mutualisation de leurs moyens, notamment pour donner plus d'attractivité à leur profession en anticipation

	des futurs départs en retraite et de l'accueil d'internes et de stagiaires. Ils demandent pour cela le soutien de la collectivité pour trouver des locaux plus grands. - La caserne de pompiers nécessite des travaux de modernisation et d'agrandissement mais se trouve contrainte dans son espace, néanmoins une délocalisation dans un nouveau bâtiment semble peu probable dans les 5 années à venir. - Le France Services, après deux années de fonctionnement, n'est plus en mesure de satisfaire les nouvelles demandes de permanences et de formation car ses locaux sont déjà occupés à leur maximum. - Le CIAS ne dispose plus suffisamment de bureaux pour accueillir de nouveaux salariés malgré des besoins croissants liés au vieillissement de la population, ni pour développer un accueil du public pour son nouveau service lié à l'autonomie des personnes âgées. Description de l'action : La commune de Lezay s'engage dans une démarche visant à pérenniser tous ces services à la population en : - Réalisant une concertation avec les différents professionnels et partenaires pour identifier leurs besoins - Identifiant le foncier et l'immobilier du cœur de bourg mobilisable rapidement - Analysant l'adéquation entre ce gisement et les besoins exprimés par les acteurs locaux, - Etudiant la faisabilité d'un déploiement de ces services, soit dans des locaux réhabilités soit dans une construction neuve - Réalisant une analyse urbaine, juridique, organisationnelle et financière pour mettre en œuvre la ou les solutions adaptées à la résolution des problématiques. Si la solution adaptée était la construction d'un bâtiment, le lieu d'implantation serait la place du Parking (Cf. fiche action n°LZ-09).
Partenaires	- le CIAS de Mellois en Poitou - la Communauté de communes Mellois en Poitou (France Services, Contrat local de santé) - SDIS 79 - les professionnels de santé de la commune - l'ARS - la Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude : Banque des territoires + Département 79 Autres actions : Non défini à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etude de faisabilité d'une maison de santé mutualisée : 8 000 € Autres études / Travaux / Acquisitions éventuelles : Non défini à ce jour
Calendrier	A partir de 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de professionnels de santé en activité dans le bourg Nombre de permanences de services publics et de cohésion sociale en activité dans le bourg Nombre de personnes accueillies dans les permanences des services à la population
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintien voire développement des services de santé et de cohésion sociale dans le bourg permettant de réduire les fragilités sociales des habitants du bassin de vie de Lezay (par exemple, baisse de : non recours aux droits, non recours aux soins, perte d'autonomie des seniors, fracture numérique...) Amélioration de l'état de santé et des conditions de vie des habitants aux conditions de vie les plus précaires
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-01

SÉQUENÇAGE ET REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE POITIERS (RD 950)

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / <i>La mise en scène et les arrivées sur le cœur de ville</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La RD 950 est un axe important du territoire entre Poitiers et Saint-Jean-d'Angély. Cet axe croise la RD 948, qui permet de drainer les flux de transit entre l'agglomération niortaise et la RN 10. Elle est caractéristique des zones d'entrées de ville proche des zones d'activités économiques avec une faible qualité paysagère et architecturale, une minéralisation importante des abords, une absence de hiérarchisation dans l'approche de la ville et de son entrée principale et un manque d'aménagement sécurisé pour les mobilités actives. ID 79 a par ailleurs engagé un état des lieux de la RD 950, entre le giratoire de la zone d'activité commerciale de Saint-Léger jusqu'au carrefour de Beausoleil, afin d'envisager la requalification de cet axe départemental. Dans un premier temps, il convient de définir les séquences avec leur rôle dans la prise en compte du transit et la desserte des activités, et plus largement pour assurer le lien vers les villages et les hameaux. Dans le cadre de la définition de la stratégie sur la mobilité globale sur le territoire, il est envisagé de réaffirmer le rôle de contournement pour la RD 950, afin d'éviter un transit inutile au cœur de la ville, mais également de se servir de cet axe pour permettre aux usagers du quotidien de limiter leurs déplacements sur les voies rurales non adaptées à une fragmentation accrue, et dont certaines vont être aménagées ou adaptées pour des circulations douces et apaisées. Pour guider la manière de requalifier la RD 950, on s'attachera principalement à : - Inviter les usagers qui accèdent au centre-ville à utiliser le giratoire de la Colonne et l'avenue de Limoges ; - Marquer la discontinuité entre le bourg de Saint-Léger et les secteurs d'activités commerciales. Au regard des réflexions engagées par ID 79, il convient de prolonger la méthode mise en place, notamment par le développement d'ateliers de réflexion qui mettent autour de la table tous les acteurs concernés et partager les contraintes et orientations de projet. Au-delà de ces ateliers, le processus de mise en œuvre reste classique, par la définition du cahier des charges et des attentes autour de la requalification, pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre comprenant des compétences en matière de paysagisme et des experts en mobilité, notamment douce. L'adjonction d'une compétence telle que scénographe ou designer permettrait

	de croiser avec les attentes des élus et des usagers impliqués autour du récit du territoire. Avant de passer aux différentes strates de la réalisation, il convient de mettre en place une concertation qui puisse permettre une appropriation du projet par une bonne connaissance des choix d'aménagement.
Partenaires	- Conseil Départemental 79 - ID 79 - Acteurs économiques de la zone d'activités - Communauté de communes Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Traitement de la séquence 1 et 2 (1050 ml x 450 €/ml) : 472 500 € HT Traitement de la séquence 3 (605 ml x 650 €/ml) : 393 250 € HT Traitement de la séquence 4 (435 ml x 750 €/ml) : 326 250 € HT Insertion d'un giratoire : 1000 m² x 100 €/m² : 100 000 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 1 292 000 € soit 180 880 € HT Soit un total de 1 472 880 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Cofinancements identifiés : DETR, Département des Deux-Sèvres...
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Kilomètres de bande cyclable créés Surface plantée ou renaturée
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la lisibilité de l'entrée de ville et des usages, hiérarchisation des flux
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-02

RECOMPOSITION DE L'ARTICULATION ENTRE LA RD 948 ET RD 950

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / <i>La mise en scène et les arrivées sur le cœur de ville</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La ville de Melle est à la croisée de deux itinéraires d'intérêt régional : - un itinéraire est/ouest qui relie Niort à Limoges par la RD 948 (liaison A10/RN10) ; - un itinéraire nord/sud qui relie Poitiers à Saint-Jean d'Angély par la RD950. La déviation de la RD 948, créée en 1996, ne joue pas complètement son rôle et ne capte pas suffisamment le trafic de transit qui emprunte encore aujourd'hui l'avenue de Limoges et l'avenue Roger Aubin. La connexion entre la RD 948 et la RD 950 au sud-est du centre-ville de Melle est un lieu de ruptures, qui s'organise autour d'un vaste échangeur partiel peu lisible, consommateur d'espace et qui n'assure pas une continuité d'itinéraire sûre et attractive à la RD 948. Pour cet enjeu de couture et de valorisation de l'image de la ville par l'entrée sud, il s'agit notamment d'améliorer et de clarifier le fonctionnement de l'échangeur, afin de : - Faciliter l'insertion des continuités piétonnes et cyclables dans la traversée de la RD 950 et de la RD 948 ; - Fluidifier le trafic routier et conforter la fonction de voie « à grande circulation » de la RD 948 ; - Inciter les « transitaires » à utiliser la déviation de Melle ; - Garantir une meilleure organisation de l'interface fonctionnelle et paysagère entre les différentes vocations de cette entrée de ville : activités industrielles, zone commerciale, quartier résidentiel, lisière agricole, desserte de la déchetterie et du stade de rugby, accès au centre-ville (route de Beausoleil), etc. - Valoriser le potentiel végétal des délaissés de voirie. Il s'agit de reconfigurer l'échangeur et le foncier attenant. Le schéma d'intention avancé pour le reconfigurer consiste en : - La création d'un giratoire au débouché de la RD 948 sur la RD 950 (route de Beausoleil/accès déchetterie) ; - La mise à double sens de circulation de la bretelle de la RD 948 passant sous le pont de la RD 950 ; - La suppression des bretelles Nord et Sud ; - La création d'une continuité cyclable le long de la RD 950 jusqu'au débouché de la D120.

	Le schéma d'intention de reconfiguration de l'échangeur sera enrichi avec les partenaires de la ville, et plus particulièrement le Conseil Départemental. Une étude de trafic et de faisabilité devra être réalisée, intégrant un volet urbain et paysager, mais aussi la définition d'une stratégie d'axe pour le réaménagement de la RD 950 entre le bourg de Saint-Léger et la route de Paizay-le-Tort.
Partenaires	- Conseil départemental 79 - ID 79 - Communauté de Communes Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Réalisation du giratoire : 1 unité x 750 000 €/u : 750 000 € HT Reprise de la voie sous la RD 948 : 650 ml x 2 500 €/ml : 1 625 000 € HT Aménagement de voie partagée vers Paizay-le-Tort : 600 ml x 850 €/ml : 510 000 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 2 885 000 € : 403 900 € HT TOTAL : 3 288 900 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution du trafic des routes départementales et des avenues d'entrées du centre-bourg
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la lisibilité de l'entrée de ville et des usages ; hiérarchisation des flux.
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-03

DECOUVERTE DE LA VILLE A PARTIR DE SES ENTRÉES (RONDS-POINTS DU PARAPLUIE ET DE LA COLONNE)

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / <i>La mise en scène et les arrivées sur le cœur de ville</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Les entrées de la ville sont identifiées par deux giratoires, qui affirment les extrémités de la voie de contournement de la principale structure urbaine. Ces ronds-points possèdent tous les deux des noms caractéristiques qui permettent de les identifier : - Le giratoire de la Colonne, en partie est de la ville, qui possède en son centre une colonne rappelant la période gallo-romaine et offre un aspect très minéral ; - Le giratoire du Parapluie, en partie ouest de la ville. Ces deux entrées permettent de desservir des secteurs d'activités économiques importants de part et d'autre de la ville. Elles ont une configuration routière qui favorise le transit des véhicules et ne laisse pas présager la qualité architecturale et urbaine de la ville. Néanmoins, elles ont la particularité d'être situées en observatoire sur la cité, permettant ainsi de lire l'épannelage et d'identifier les édifices remarquables, tel que l'hôtel de Ménoc, qui avec ses deux tours constitue le point haut de la cité. Le long de la RD 948, côté ouest de celle-ci, entre la route de Beausoleil et le giratoire de la Colonne, la ville s'offre comme par une fenêtre ouverte à travers la végétation arborescente. L'objectif principal de cette action consiste à : - Faire que l'utilisateur identifie clairement la hiérarchisation des voies, afin de limiter des itinéraires à l'intérieur de la ville qui pourraient laisser présager un gain de temps plutôt que d'utiliser la voie de contournement ; - Inviter à se poser, pour permettre une lecture de la ville située sur son promontoire en surplomb des vallées. L'enjeu est de définir l'espace idéal pour implanter de part et d'autre de la ville deux belvédères qui s'intègrent au paysage et ne créent pas de conflits visuels vis-à-vis de la cité moyenâgeuse. Du côté est de la ville, la position idéale du belvédère se situe sur l'actuel terrain de dépôt de matériaux en proximité immédiate du giratoire. Cet espace offre la possibilité d'accueillir les véhicules et d'y organiser un espace de stationnement paysager. En partie ouest, il s'agit de s'appuyer sur le site de la rue de la Roche, surplombant le secteur de la gare et actuellement occupé par les silos de la coopérative agricole. L'intégration d'un tel belvédère est difficile dans l'état actuel du foncier. Néanmoins, dans une phase intermédiaire, il est possible

	d'imaginer, à l'articulation entre l'avenue Roger Aubin et la pointe de l'avenue de la Gare, dans le cadre du réaménagement de cet espace (fiche ML-15), d'intégrer sur le pourtour un observatoire, en s'appuyant sur la perspective existante suivant la direction de la rue de la Gour.
Partenaires	- Office de tourisme Mellois en Poitou - Service « Arbre et biodiversité » et service « culture » de la commune - UDAP 79 - Pays d'art et d'histoire Mellois en Poitou - Conseil Départemental 79 - Acteurs économiques (mécénat culturel)
Dépenses prévisionnel / définitif	Traitement de l'entrée ouest (belvédère de la Gare) : 250 m ² x 125 €/m ² : 31 250 € HT Traitement de l'entrée est (belvédère de la Colonne) : 2 000 m ² x 40 €/m ² : 80 000 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 111 250 € : 115 575 € HT TOTAL : 126 825 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des belvédères
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise en valeur paysagère des entrées de ville et renforcement de son attractivité
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-04

CRÉATION D'UNE COULÉE DOUCE NORD/SUD A L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE NOUVELLE

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / <i>Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Excepté le chemin de la Découverte, les liaisons douces sont très peu identifiées sur l'ensemble du territoire. Les traversées et partages de certaines routes ne sont pas sécurisants et les voies qui relient les bourgs à la centralité ne sont pas adaptées pour inciter à utiliser les modes actifs au quotidien. De fait, la voiture est le principal mode de déplacement, même à l'intérieur du périmètre large de la partie agglomérée de la ville, y compris les quartiers récents. La municipalité a clairement fait de la mobilité un axe prioritaire de travail, pour inciter et faciliter les déplacements actifs, afin de : - Rendre la ville plus agréable à vivre ; - Développer les liens entre les différents points générateurs de dynamiques (équipements publics, etc.) ; - Modifier les comportements. La mise en place d'un axe nord-sud reliant La Martinière à la place Bujault assurerait les cheminements quotidiens, et inciterait ainsi à la découverte sous forme de « tourisme domestique ». Pour les liens en direction du sud du territoire communal et des communes voisines, il s'agit de relier les différents bourgs ou hameaux principaux, afin de développer une synergie avec les espaces de centralité. La « coulée douce » repose sur : - La transformation de la rue du Tapis vert, en introduisant par exemple un filtre modal au centre de la rue afin de fluidifier le cheminement des vélos et faciliter l'évolution des piétons sur les parties roulables. Les trottoirs seraient également végétalisés et des ilots arbustifs seraient installés pour éviter une vitesse excessive des automobilistes. - Le développement de trois axes doux en lien avec le sud du territoire : par le souterrain de Saint-Martin-lès-Melle, par une passerelle à imaginer au-dessus de la RD 950 utilisée en priorité pour le passage de la faune et par un traitement spécifique au droit de la rue de Beausoleil permettant de relier les équipements sportifs et les points d'intérêt que constituent Paizay-le-Tort, la vallée de la Légère, etc. La municipalité envisage de faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin d'approfondir les conditions de réalisation de la coulée douce.

	Il conviendra alors de partager les pistes d'aménagement avec les différents partenaires et concessionnaires de réseaux, puis d'envisager des phases d'expérimentation, en particulier sur la rue du Tapis vert, avec une communication spécifique auprès des riverains.
Partenaires	- Services techniques de la ville - Conseil départemental 79 (notamment le service de développement touristique) - ID 79 - CAUE 79 - Office de tourisme Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Requalification de la rue du tapis vert (800 ml x 175€/ml) : 140 000 € HT Requalification du linéaire de l'ancienne gare de Mazières (675ml x 100€/ml) : 67 500 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 207 500 € : 29 000€ HT Implication des usagers : 3 000 € HT TOTAL : 240 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	Recrutement d'une AMO mobilité : 2024 Expérimentations / travaux : 2025-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la coulée douce
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des mobilités actives pour rejoindre le cœur de bourg Apaisement des circulations
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-05

PROLONGEMENT DE LA MÉTAMORPHOSE DU CHEMIN DE LA DÉCOUVERTE

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / <i>Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La découverte de Melle se fait par les vallées du Pinier et de la Béronne, qu'emprunte le « chemin de la Découverte », ancienne voie ferrée reconvertie en arboretum. Le chemin forme une membrane verdoyante et poreuse connectant la cité avec son territoire et où la place de l'arbre est importante. Néanmoins, des voies de configuration large coupent les vallées et font oublier le chemin de la Découverte et ses ambiances verdoyantes, apaisantes et ressourçantes. Lire la traversée des vallées est important dans la mise en scène d'accès au cœur de ville. Le but est de faire ressentir le passage du chemin dans les articulations avec les entrées de ville : - En faisant ressortir l'ambiance paysagère pour renforcer la continuité du parcours et marquer l'accès à la centralité par les vallées, - En réduisant la largeur de voirie et inciter au ralentissement pour faciliter l'accès au cœur de ville, - En promouvant les mobilités actives. Sept espaces de requalification ont été identifiés : - L'arboretum sur le pôle Gare ; - La liaison avec la gare et l'articulation avenue René ; - La traversée de l'avenue de Limoges par la rue de Bretagne ; - La rue de Beausoleil ; - La rue de Saint-Léger ; - La jonction avec le chemin de la Reine ; - Les abords du Temple et la connexion avec la rue du Puits. La mise en œuvre s'appuiera sur l'ingénierie en présence et sur les méthodes de travail internes à la ville en couplant avec : - La mise en place d'une AMO (compétence paysagiste, couplée à du conseil en mobilité) ; - Une phase de test de l'adaptation de la circulation par l'installation de dispositifs ; - Un travail avec le service « arbre et biodiversité » en charge du chemin de la Découverte, pour une palette végétale en cohérence avec la portion concernée.

	La création d'un arborétum sur le secteur gare est l'occasion de toucher un autre public, d'impliquer les habitants et d'élargir les interventions aux problématiques des parcours interrompus. Cette réflexion pourrait être abordée dans le cadre d'une assemblée citoyenne, et la réalisation portée par le dispositif "chantier de jeunes".
Partenaires	- Service « arbre et biodiversité » et service « culture » de la ville - CREN - Office du tourisme Mellois en Poitou - Associations de protection de l'environnement - Communauté de communes Mellois en Poitou - Habitants, commission « vie citoyenne »
Dépenses prévisionnel / définitif	Espace arborétum au droit de la Gare : 1 unité x 18 000 €/u : 18 000 € HT Amélioration des croisées chemin et rue de la Découverte (144 m ² par traversées) : 4 unités x 4 500 €/u : 18 000 € HT Coûts d'ingénierie et étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 36 000 € : 5 040 € HT TOTAL : 41 040 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'espaces requalifiés Fréquentation du chemin
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants Développement des mobilités actives pour rejoindre le cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-06

INSÉRER LE PRÉ BACHELIER DANS LES LIMITES DU CŒUR DE VILLE

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / <i>Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Sur la vallée de la Béronne, à l'ouest de l'église Saint-Pierre, se situe une immense prairie, ceinturée de remarquables boisements. Cette prairie est nommée le pré Bachelier et porte la mémoire des fêtes de la Bachelerie, ayant animé Melle auparavant. Parcouru par la Béronne et offrant une vue de la cité sur son promontoire, le site participe à la découverte de la cité par les vallées et l'ouverture proposée par la prairie entre les éléments boisés. Aujourd'hui non accessible, mais idéalement situé entre le pôle de la gare et le faubourg de Saint-Pierre, il coupe de la ville les quartiers ouest sur lesquels se situent des équipements publics importants (hôpital, lycée agricole, activités artisanales, accueil de loisirs, gendarmerie...). L'objectif principal consiste à définir : - La liaison entre le pôle de la gare et la place Saint-Pierre ; - La traversée du pré au droit du cimetière Saint-Pierre, en s'appuyant sur le passage existant entre les deux cimetières ; - La découverte de la prairie en préservant son caractère humide ; - La mise en place d'un veinage de cheminements doux entre la gare et la rue de l'Abreuvoir, offrant ainsi un cheminement qui n'est pas soumis à la pression des automobiles le long de la rue de l'Abreuvoir ; - Le prolongement du parcours du Chemin de la Découverte et l'affirmation des limites du cœur de la ville sur le quartier Saint-Pierre. La proposition repose sur la création de cheminements qui peuvent longer la rivière sur de faibles linéaires, mais surtout qui traversent en plusieurs points précis la prairie, tout en permettant l'éco-pâturage, avec une occupation limitée et maîtrisée. Il s'agit de limiter l'accessibilité et de gérer clairement les points de jonction entre les espaces publics et les accès à la prairie. Des barrières en bois, de type passage en écluse, devront pouvoir empêcher l'accès par les vélos et engins à deux roues. Les chemins seront identifiés soit par une tonte maîtrisée à l'intérieur de la prairie et limitée par des clôtures amovibles (fil de fer, mini ganivelle...), soit par des formes de platelage en position hors sol, qui n'empêchent pas la végétation de pousser et permettent de garder les caractéristiques de la prairie humide.

	Il convient de mettre en place un observatoire du suivi du périmètre identifié dans le cadre de l'action, pour engager des échanges et débats avec l'occupant gestionnaire des lieux. Indépendamment de ce cheminement, il convient de réfléchir avec le service « arbre et biodiversité » de la ville sur un suivi de ce type de prairie et de son rôle pour les équilibres écosystémiques.
Partenaires	- Agriculteurs (éco-pâturage) - CREN - Service « arbre et biodiversité » et service « culture » de la ville - Habitants, commission « vie citoyenne » - Centre Socio Culturel
Dépenses prévisionnel / définitif	Création de cheminements sur platelages et dispositifs pédagogiques : 130 ml x 550 €/ml : 71 500 € HT Réalisation de passerelles : 4 unités x 8 500 €/u : 34 000 € HT Sentes et clôtures légères déplaçables : 244 ml x 75 €/ml : 18 300 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 123 800 € : 17 332 € HT TOTAL : 141 132 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des nouveaux cheminements
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants Développement des mobilités actives pour rejoindre le cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-07

REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE LIMOGES

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / <i>Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'avenue de Limoges a été formée en partie sur l'assise de la rue qui reliait la place centrale (place Bujault) au bourg de Saint-Léger. L'augmentation du trafic automobile pour la traversée de la ville, la réalisation des avenues Aubin et Bernier pour contourner le promontoire, ont fait perdre de l'importance à l'axe historique est—ouest de la cité (chemin de la Reine). L'avenue de Limoges et le carrefour avec la route de Saint-Léger ont ainsi été restructurés, avec un élargissement considérable au cours du temps, représentant aujourd'hui une emprise équivalente à trois voies (emprise globale variable de 16 à 20 mètres). Dans la stratégie globale d'accessibilité sur le centre-ville, les moyens à mettre en place dans le schéma de circulation doivent : - Limiter le transit inutile sur le centre-ville ; - Favoriser l'accès à la ville par cette avenue de Limoges ; - Mettre en scène l'arrivée sur le cœur de la ville ; - Intégrer les circulations actives ; - Atténuer les impacts visuels. L'avenue de Limoges doit pouvoir annoncer très clairement les limites du centre-ville et l'arrivée progressive vers le cœur de la centralité. La lisibilité du parc de la Garenne est fondamentale pour inciter l'usager à utiliser les espaces d'accueil de la voiture en amont de l'approche de l'espace public. La proposition s'appuie sur le fait de mettre en évidence 3 séquences : - De la colonne au carrefour de Saint-Léger - Du carrefour de Saint-Léger à l'entrée du parc de la Garenne - De l'entrée du parc de la Garenne à la place de la poste Sur l'ensemble du linéaire, les deux voies qui supportent les véhicules seront rétrécies au maximum pour limiter l'aisance et la vitesse non adaptée des véhicules. La première intervention consisterait à travailler sur la séquence 2, dans un temps d'expérimentation, en utilisant de la peinture et des dispositifs amovibles, ce qui permettrait de vérifier la faisabilité de l'adoucissement de l'entrée de ville.

Partenaires	- Services techniques de la ville et service « arbre et biodiversité » - Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Conseil départemental 79 - ID 79 - Acteurs économiques liés directement à l'avenue de Limoges
Dépenses prévisionnel / définitif	Approche du cœur de ville : 110 ml x 200 €/ml : 22 000 € HT Insertion d'une piste cyclable : 290 ml x 350 €/ml : 101 500 € HT Insertion de bandes cyclables : 290 ml x 200 €/ml : 58 000 € HT Aménagement paysager sur le carrefour de la vallée du Pinier : 1 200 m ² x 50 €/m ² : 60 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 241 500 € : ≈ 34 000 € HT TOTAL : 275 500 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation des bandes et pistes cyclables
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des mobilités actives pour rejoindre le cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-08

APAISEMENT DE L'AVENUE DU COMMANDANT BERNIER

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / <i>Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Les avenues Roger Aubin et du Commandant Bernier s'apparentent à la première voie de contournement de la cité ancienne, afin de fluidifier le trafic automobile. Aujourd'hui, cet axe isole le quartier Saint-Hilaire, la vallée de la Béronne et la vallée de la Maladrerie de la ville ancienne et des dispositifs ont été installés afin de tempérer la vitesse des véhicules. Malgré la réalisation de la voie de contournement de la ville par la RD 948 et la RD 950, les avenues Roger Aubin et du Commandant Bernier servent toujours d'itinéraire de transit pour les usagers qui connaissent la ville, voire pour les itinérants de passage qui suivent une signalétique aujourd'hui à revoir. Même si elles font oublier le promontoire, ces voies offrent des fenêtres visuelles remarquables sur des édifices patrimoniaux référents de ce territoire (hôtel de Ménoc, au niveau de la gare, chœur de l'église Saint-Hilaire au niveau du contrebas du parc Goirand). L'objectif consiste, en harmonie avec le schéma de mobilité, à transformer progressivement le statut de l'avenue du Commandant Bernier vers un niveau de simple desserte et d'accès à la ville. Il s'agit également de prendre en compte les traversées douces, qui permettent de relier notamment le quartier Saint-Hilaire avec le promontoire et le parc Goirand. Ainsi, cette avenue peut devenir une forme de vitrine sur le patrimoine et une invitation à se poser en contrebas du promontoire, pour découvrir la ville, mais également pour faciliter des usages du quotidien en matière de stationnement. La proposition comprend un séquençage de trois tronçons : - De la nouvelle place du pôle Gare jusqu'à la rue du pont Saint-Hilaire, avec l'insertion d'îlots végétalisés sur la structure actuelle de la chaussée, sans modifier les trottoirs, obligeant ainsi les usagers automobilistes à adopter une attitude modérée en alternat ; - De la rue du pont Saint-Hilaire jusqu'à la rue de Beausoleil et la rue Tissot, avec des aménagements végétaux plus importants, afin de donner l'impression que le parc Goirand redescend jusqu'à la rivière la Béronne, reliant en un tout l'église Saint-Hilaire ; - De la rue Tissot jusqu'à la rue des Trois Marchands, tronçon méritant le traitement le plus important, dans la mesure où l'on approche du centre-ville et ses commerces. Il est suggéré d'y maintenir le stationnement, mais de l'intégrer avec des îlots végétalisés qui le cernent et de proposer, côté Goirand, un aménagement améliorant le cheminement des piétons et créant un effet de rétrécissement pour les automobiles.

	La mise en œuvre de cette action peut passer par une phase d'expérimentation ayant pour objectif d'inciter à modifier les habitudes de traversée de la ville, en allongeant le temps, et de permettre progressivement de renvoyer le transit inutile sur la voie de contournement. Le tronçon au droit de l'église Saint-Hilaire nécessitera de recruter une équipe pilotée par un paysagiste concepteur, accompagné de designer ou scénographe, pour mettre en scène le parc et la lecture de la ville ancienne. L'aménagement de ce tronçon permettra indirectement de mieux identifier l'accès au site des mines d'argent et de développer une synergie en matière de stationnement avec les espaces existants réservés à cet usage.
Partenaires	- Services techniques de la ville et service « arbre et biodiversité » - Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Conseil départemental 79 - ID 79 - Acteurs économiques du centre-bourg - Office de tourisme
Dépenses prévisionnel / définitif	Incrustation d'ilots végétalisés du Pôle Gare à la rue Saint-Hilaire : 10 unités x 500 €/u : 5 000 € HT Qualification Paysagère au droit de l'espace Goirand : 290 ml x 350 €/ml : 101 500 € HT Traitement du carrefour Bernier-Bellevue à la rue des Trois Marchands : 225 ml x 150 €/ml : 33 750 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité : 14 % du montant de travaux de 140 250 € : 19 635 € HT TOTAL : 159 885 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Trafic de l'avenue (fréquentation et congestion)
Conséquence sur la fonction de centralité	Apaisement du cœur de bourg et sécurisation des mobilités actives
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-09

RECOMPOSITION ET EFFERVESCENCE DE LA PLACE CENTRALE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / <i>Repenser l'espace public central</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'espace public central de Melle, constitué des places Bujault, de la Poste, Groussard, et de plusieurs tronçons de rues les reliant, représente une surface de 20 000 m². Deux niveaux structurent l'espace public, avec : - à l'ouest, une partie plane recevant les Halles (architecture Baltard) et ceinturée en partie de mails d'arbres ; - à l'est, un autre secteur, entouré d'immeubles accueillant des commerces, services ou équipements de service public. Au cours du 20^{ème} siècle, l'intensification de la présence de la voiture a engendré une sectorisation des espaces et une forte minéralisation pour favoriser l'accessibilité des véhicules, au détriment d'une facilité d'évolution de l'usager piéton. Le principal objectif de l'action est de faire de la place Bujault un point de destination des usagers, pour tout type de public et d'usagers, et en affirmer la centralité. Dans le fonctionnement du quotidien, il s'agit de : - Affirmer une zone de rencontres au droit des cafés places Groussard et de la Poste ; - Qualifier l'espace entre les halles et l'entrée de la cité moyenâgeuse, pour une invitation à la découverte des lieux générateurs ; - Intégrer l'axe nord-sud de la coulée douce ; - Développer une fonction d'accueil qui invite l'usager à revenir et à s'engager dans une découverte du territoire. Il est envisagé de réorganiser l'ensemble suivant 3 secteurs homogènes significatifs : la place Bujault, la rue des Promenades et une partie de l'avenue du commandant Bernier / la place René Groussard et la place de la Poste / le parking arboré existant place du Métallum. Dans un premier temps, une phase d'expérimentations permettrait de tester une meilleure accessibilité aux commerces (zone 20, limitation du stationnement, signalétique, élargissement des terrasses, etc.). Cependant, il est nécessaire de mettre en place un avant-projet sur un périmètre large, afin d'avoir une vision globale sur l'ensemble des périmètres d'intervention. Une équipe pluridisciplinaire sera

	ainsi recrutée, témoignant de compétences en urbanisme, paysage, architecture, scénographie, animation... Un point de vigilance particulier devra être porté sur les potentiels vestiges archéologiques présents sur le site et la réalisation d'un projet respectant les résultats des fouilles préventives à envisager.
Partenaires	- Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Association des commerçants - Equipements et services situés aux abords de la place centrale - Autorités organisatrices de mobilité (transport scolaire et régional) - Acteurs culturels (DRAC, PAH...) - Acteurs touristiques (Office du tourisme Mellois en Poitou, association des Petites Cités de Caractère® ...) - Services techniques de la ville - Habitants
Dépenses prévisionnel / définitif	Aménagement de la partie Bujault et rue des Promenades : 6 000 m² x 110 €/m² : 660 000 € HT Requalification de l'avenue Bernier (de la rue des 3 Marchands à l'accès de la rue des Promenade) : 1600 m² x 110 €/m² : 176 000 € HT Aménagement de la place René Groussard et de la place de la poste : 5 350 m² x 70 €/m² : 374 500 € HT Requalification de l'espace du Métullum (Parking) : 7 500 m² x 50 €/m² : 375 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 1 585 500 € : ≈ 222 000 € HT Implication des usagers sur dispositifs d'urbanisme tactique : 1 u x 5 000 €/u : 5 000 € HT Estimation Financière Sommaire des Travaux * : TOTAL : 1 812 500 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	Phase préparatoire / recrutement d'une maîtrise d'œuvre et avant-projet global : 2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la place, dynamisme des commerces Nombre d'animations organisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie Renforcement de l'accueil et de l'attractivité du cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-10

ORGANISATION DU STATIONNEMENT ET SCHÉMA DE CIRCULATION DE LA CITÉ

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / <i>Repenser l'espace public central</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le centre-ville offre une capacité importante de stationnement pour desservir les commerces, les équipements et les services. Cette capacité, qui s'avère suffisante à certaines périodes de la journée, se trouve déficitaire à l'approche des horaires de fréquentation soutenue (liée aux scolaires et à l'accès et la sortie des emplois). Le stationnement est en grande majorité positionné sur les places principales (Bujault, la Poste, Briand...) et sur les rues principales qui convergent vers le cœur de la ville. Les rues et les ruelles de la cité ancienne sont particulièrement sollicitées par les riverains en raison de la densité du bâti et de la difficulté de pouvoir y intégrer du stationnement privé. Il est constaté néanmoins qu'une grande partie des places d'accueil des voitures à la journée est figée par du stationnement longue durée. Les stationnements les plus éloignés sont moins sollicités, pour diverses raisons (difficulté d'évaluation de la distance pour un piéton entre le point de stationnement et la destination, absence de qualité du parcours...). Cette action constitue un des outils importants pour favoriser un renforcement de la centralité et sa qualification. Il ne s'agit pas de piétoniser le cœur de la ville, mais d'inciter l'usager automobiliste à poser sa voiture et à pratiquer autant que faire se peut le cheminement piéton. Le principe reste que chaque commerce, équipement ou service puisse être accessible, pour faciliter les livraisons, les chargements et les transports particuliers. Il convient de s'appuyer sur le Plan Local de Mobilités, élaboré lors de l'étude stratégique en 2022-2023 : celui-ci sera par ailleurs approfondi avec le recrutement d'une AMO en 2024 qui permettra de tester les pistes envisagées : - Positionnement des espaces de stationnement en petites unités accueillantes en amont des espaces centraux et générateurs de dynamique (en contrebas du promontoire par exemple, en articulation entre la zone d'activité de Saint-Martin et le quartier Saint-Jean ou sur le secteur du parc de la Garenne) ; - Mise en place d'un fonctionnement lié à la temporalité d'occupation (arrêt minute, zone bleue, stationnement longue durée). Ici encore, il sera primordial d'impliquer les riverains, commerçants et usagers des espaces publics, de les faire réagir sur les expérimentations mises en place et ainsi d'évaluer les plus, les moins, et les conséquences.

Partenaires	- Services techniques de la ville - Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - Association des commerçants - Habitants, riverains
Dépenses prévisionnel / définitif	Coûts d'ingénierie Analyse complémentaire : 1 unité x 15 000 €/u : 15 000 € HT Assistance à maîtrise d'ouvrage : 3 unités/an x 4 500 €/u : 13 500 € HT Implication des usagers : 5 000 € HT TOTAL : 29 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	Recrutement d'une AMO mobilité : 2024 Expérimentations / travaux : 2025-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux d'occupation des différents parkings
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la mobilité et de gestion des flux dans le cœur de ville
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-11

RÉORGANISATION ET QUALIFICATION DOUCE DE LA PLACE ARISTIDE BRIAND

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / <i>Repenser l'espace public central</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Bien qu'identifiée dans l'ensemble constitué des places Bujault, la Poste et Groussard, la place Aristide Briand permet la connexion de ces espaces publics centraux avec l'espace de la mairie lié au parc de la Garenne. Cette place est à l'heure actuelle dédiée au stationnement de voitures et accueille le monument aux Morts, dans une partie végétalisée qui le protège du stationnement et des zones circulées. Les circulations piétonnes sont surtout possibles en partie est, entre les arbres existants et la limite de la médiathèque. Enfin, il convient d'associer à la place Aristide Briand l'espace de stationnement ceinturé de hauts murs en pierre en partie nord de l'office de tourisme. L'objet est d'affirmer la place comme un point charnière entre le parc de la Garenne et l'ensemble des places Bujault et de la Poste. En adoucissant son fonctionnement, tout en permettant l'accueil des différents bus (scolaire et autres), c'est une forme de gare routière temporaire qu'il s'agit d'inventer, qui assure également les continuités douces nord-sud entre la rue du Tapis Vert et la traversée des places vers la cité moyenâgeuse. Concrètement, la place Briand permet d'assurer un rôle de régulateur entre la fonction d'accueil par le stationnement et les cheminements vers les équipements publics, les commerces et les services. L'aménagement consisterait à rendre cet espace homogène par son traitement de façade à façade, tout en intégrant sur le pourtour une structure végétale arborescente qui puisse adoucir les circulations douces. Les cheminements cyclables seront partagés avec la circulation des véhicules motorisés, seuls les cheminements pour les piétons seront séparés des autres circulations. Il est envisageable d'affirmer une zone 20, assimilable à une zone de rencontre, même si des espaces sont exclusivement réservés au cheminement des piétons. La réflexion sur la place Aristide Briand sera intégrée dans l'avant-projet du périmètre d'ensemble des places centrales.
Partenaires	- Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Autorités organisatrices de mobilité (transport scolaire) - Direction du lycée Joseph Desfontaines - Equipements et services aux abords de la place (Office du tourisme, Médiathèque...)

	- Riverains et usagers de la place
Dépenses prévisionnel / définitif	Adaptation de la place Aristide Briand : 3 000 m² x 110 €/m² : 330 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 330 000 € : ≈ 46 200 € HT TOTAL : 376 200 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de places de stationnement Surface d'espaces végétalisés Taux de fréquentation par les piétons et cyclistes
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie et de la convivialité Amélioration de la mobilité et de gestion des flux dans le cœur de ville
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-12

RENFORCER LE PARCOURS COMMERCANT DU CŒUR DE VILLE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / <i>Repenser l'espace public central</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La redynamisation des commerces de proximité est un enjeu incontournable du projet de revitalisation global du cœur de bourg : c'est notamment l'une des priorités affichées par l'équipe municipale. En 2022, la ville de Melle a bénéficié d'une mission d'ingénierie dans le cadre du programme « Petites villes de demain », intitulée étude Shop'In, qui a permis de dresser un diagnostic de l'appareil commercial post-covid et de proposer un plan d'actions. Le premier constat de l'étude est que si l'offre commerciale semble de qualité, l'espace qui la supporte est assez peu structuré. Le centre-ville gagnerait également à être renforcé, car il semble relativement « sous-dimensionné », au regard du statut de centralité de la ville au sein du territoire. Il en résulte des linéaires peu cohérents et discontinus ne permettant pas un parcours commercial qui fait sens du point de vue des usages et des aménités. Trois polarités importantes sont à relier : la place Bujault, la place de la Poste et la place du Ménoc. Plusieurs pistes d'actions sont à envisager pour consolider la dynamique commerciale du centre-ville : - Affirmer une identité de parcours via un travail de signalétique renforcé (à ce titre, un partenariat avec des étudiants en design pourrait permettre de guider la réflexion à l'automne 2024) - Valoriser les devantures commerciales ; - Reconquérir les locaux commerciaux vacants, a minima en proposant un habillage créatif de façade, en imaginant des outils adaptés tels que des boutiques éphémères, des boutiques à l'essai ou encore des couveuses commerciales ; - Enrichir l'offre de commerces et espaces issus des filières créatives et locales, dans l'esprit du projet d'Ecoquartier culturel et créatif ; - Compléter le parcours par des espaces favorisant le plaisir, la rencontre, la socialisation. La mise en place d'un observatoire permanent du suivi de l'évolution de l'occupation du bâti est également à imaginer. Il est à mener de concert avec l'association des commerçants et les instances susceptibles d'identifier ou de détecter des porteurs de projets, telles les chambres consulaires.



	Enfin, la dynamique commerciale pourra être confortée par un système de management de centre-ville, fondé sur des rendez-vous partenariaux et la mise en œuvre d'un pilotage collectif.
Partenaires	- Association de commerçants - Communauté de communes Mellois en Poitou - Chambres consulaires : CCI 79, CMA 79
Dépenses prévisionnel / définitif	Coûts d'ingénierie : accompagnement en matière de dynamique commerciale (AMO 1 journée par trimestre sur 3 ans) : 12 unités x 900 €/u : 10 800 € HT TOTAL : 10 800 € HT
Plan de financement	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'outil d'observatoire Nombre d'actions mises en place par l'association de commerçants Nombre de cellules commerciales réouvertes
Conséquence sur la fonction de centralité	Affirmation de la vocation commerciale du centre-ville et diversification des commerces
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-13

DIVERSIFICATION DES HALLES : FAIRE VIVRE LES HALLES AU QUOTIDIEN

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / <i>Repenser l'espace public central</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le renforcement du parcours marchand dans le centre-bourg de Melle est un enjeu majeur dans le projet de revitalisation. Il s'appuie notamment sur le rôle du marché hebdomadaire et des halles, situés en plein cœur de Melle, sur la place Bujault. Aujourd'hui, les halles ne sont occupées que le vendredi matin et accueillent 23 bancs dédiés aux commerces de bouche et de détail. L'objectif est d'optimiser et densifier les activités des halles (accueil d'artisans ou de producteurs en semaine, selon la saison, création d'un « clic and collect » commerçant, création d'un espace de restauration type street-food, accueil d'événementiels, etc.), afin de faire vivre ce lieu emblématique autrement que lors du marché hebdomadaire. Il s'agit ainsi de repositionner les halles comme un point d'accueil qui renvoie vers le tissu commercial du centre-bourg, la Grande rue et le quartier du Ménoc. Pour aider à la définition du projet, la commune compte engager une étude stratégique avec un bureau d'études spécialisé en dynamisation commerciale et programmation de halles, afin d'accompagner : - La formalisation du projet et ses lignes directrices (fonctionnement, structuration spatiale, animation, coût estimatif, mise en place de phases test) ; - La définition du cadre d'une mise à disposition des halles par la mairie auprès d'un porteur de projet ; - La concertation des commerçants concernés par le projet de diversification ; - La connaissance de projets similaires inspirants. L'étude se déroulera en 2 phases : - Une phase de diagnostic fonctionnel et organisationnel de la halle ; - Une phase de propositions de scénarios, préconisations et accompagnement. La réflexion sur les halles interviendra en amont de celle portant sur le réaménagement de la place centrale, afin de prendre en compte les différents usages induits par le projet d'optimisation dans la composition spatiale et la création d'espaces publics extérieurs cohérents avec les activités intérieures.

Partenaires	- Commerçants et association des commerçants (Mell'Avenir) pour le portage juridique - Occupants et futurs occupants des halles (producteurs, artisans, etc.) - Partenaires économiques (CCI, CMA, Communauté de communes Mellois en Poitou...) - Services de la ville gérant le fonctionnement et l'entretien de la halle
Dépenses prévisionnel / définitif	Étude stratégique : environ 30 000€ HT Aménagement de la halle (mobiliers, signalétique, travaux divers) : <i>à définir selon les conclusions de l'étude stratégique</i>
Plan de financement	Fonds de la Banque des Territoires et du CD79 sur l'étude stratégique Financements potentiels identifiés pour l'aménagement de la halle : - Projet de territoire Mellois en Poitou - Approche territoriale des fonds européens
Calendrier	Étude stratégique : janvier à juillet 2024 Phase test, aménagement intérieur : à partir du 4ème trimestre 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la halle Nombre de producteurs ou artisans accueillis / nombre d'événementiels organisés Chiffres d'affaires des bancs
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de la dynamique commerciale du centre-bourg Augmentation du cadre de vie des habitants via la valorisation d'un bâti patrimonial emblématique Augmentation de la convivialité en cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-14

VALORISER L'ENTRÉE DE VILLE DU PARC DE LA GARENNE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / <i>affirmer les parcs de vallée enserrant le cœur de ville</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Situé au nord de l'avenue de Limoges, le parc de la Garenne est presque invisible dans l'accès à la ville, alors qu'il formait autrefois une continuité arborée avec le parc de la Bretagne (aujourd'hui résidence des jardins de la Béronne) et le vallon du Pinier. Il représente un espace vert important au contact de la vie du centre-ville, à proximité des équipements tels que la mairie, la médiathèque, l'école maternelle, le lycée, la résidence pour personnes âgées, la salle Jacques Prévert, etc. L'espace est géré de manière « binaire », réduisant le parc à des pelouses rases et des arbres de collection : cela produit aujourd'hui des espaces peu diversifiés et des abords frontaux (co visibilité sur la maison de retraite notamment). Les abords de la mairie sont occupés par différents arbres de collection imposants, donnant l'impression que le parc de la Garenne et la mairie ne pourrait faire partie que d'un seul et même parc. Les accès au parc sont peu lisibles, cachés derrière des murs longeant l'avenue de Limoges et la rue du Tapis Vert. De plus, les abords de l'ensemble commercial, à l'angle de la rue de la Garenne, sont peu valorisants. La situation en belvédère, sur le vallon du Pinier et sur le centre-ville, offre pourtant l'occasion d'avoir une lecture sur la ville et son promontoire. L'objectif du projet est de signifier l'entrée dans le cœur de la ville par un cadre valorisant. Le parc doit s'étendre depuis la vallée du Pinier (avenue de Limoges), jusqu'à l'école maternelle, englobant la mairie et les équipements. Dans ce lieu ne formant plus qu'un, il est important de limiter les coupures, pour faciliter les mobilités et les usages. La réalisation de ce projet peut prendre l'aspect suivant : - Création d'un parvis paysager autour de la mairie annonçant l'accès au centre-ville et ouvert directement sur le cœur du parc ; - Mise en valeur des vues sur le centre-ville et le vallon du Pinier ; - Création d'une ouverture du parc vers la mairie et piétonnisation de l'espace, pour valoriser la qualité de vie sur ce secteur très actif dans la vie de la commune ; - Renforcement de la strate végétale et évolution de la gestion, offrant une diversité d'espaces de détente et de fraîcheur, intégrant les abords et renforçant les continuités écologiques sur ce versant du vallon du Pinier.

Partenaires	- Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Conseil départemental 79 - Habitants et usagers du parc, y compris écoliers et lycéens
Dépenses prévisionnel / définitif	Reprise du parc existant (ouverture et revalorisation du parc) : 11 8 00 m² x 10 €/m² : 118 000 € HT Aménagement des parkings de la Garenne et de l'ancien supermarché discount : 7 700 m² x 30 €/m² : 231 000 € HT Aménagement de l'extension du parc sur la mairie, la salle Jacques Prévert et les écoles (qualifier l'espace parking) : 8 265 m² x 60 €/m² : 495 000 € HT Coûts d'ingénierie 14 % du montant de travaux de 844 000 € : ≈ 118 000 € HT TOTAL : 962 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de plantations réalisées Surface de parking désimperméabilisée ou surface végétalisée
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants / végétalisation du centre bourg Renforcement des lieux de convivialité
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-15

RENFORCEMENT DU POLE GARE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / <i>affirmer les parcs de vallée enserrant le cœur de ville</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le secteur de la gare, au nord-ouest du cœur de bourg, prolonge l'entrée de la ville par le giratoire du Parapluie. Il s'articule avec l'avenue Roger Aubin qui a été modifiée au cours des dernières décennies avec le développement de la voiture et l'organisation d'une première rocade autour de la cité ancienne (en effet, la rue de la Gour constituait le point d'accès principal à la cité moyenâgeuse en partie ouest). Ce secteur comprend également un ensemble d'équipements (nouvelle gendarmerie, accueil de loisirs) qui a perturbé en partie l'aspect qualifiant de ce secteur, les accès à la vallée et les continuités logiques douces et cyclables. Il s'agit d'affirmer la volonté de faire de cet espace un des points charnières de l'approche du cœur de ville, en en faisant un pôle modal autour du vélo (passage du la véloroute V93) et des dispositifs de déplacements associés. Une réflexion sur le devenir des anciens silos est également à engager en parallèle (déplacement progressif, démolition et dépollution), avec le développement d'une offre nouvelle d'habitat (12 à 15 logements envisagés). La proposition est d'aménager une place relais entre l'avenue Roger Aubin, l'accès à la gare et l'accès à la vallée de Béronne, la rue de la Gour et le tronçon vers l'avenue du Commandant Bernier. Dans ce sens, il conviendrait alors de recomposer la position de l'avenue Roger Aubin pour affirmer l'entrée du cœur de ville par la rue de la Gour, en s'appuyant sur l'arboretum pour mettre en valeur l'accès vers le chemin de la Découverte. Pourraient ainsi être imaginés : - La mise en place d'une zone 20 ; - L'invention d'un stationnement temporaire à partir d'un événement festif, pour tester la capacité d'attraction de l'espace ; - La mise en valeur de la perspective visuelle vers le quartier Ménoc et vers la vallée de la Béronne. Le recrutement d'une équipe pluridisciplinaire, qui associe les questions d'architecture, d'urbanisme, de paysagisme et de scénographe, s'avérera nécessaire. Pour évaluer les incidences sur les modifications du fonctionnement actuel de la ville, il conviendra également d'organiser des temps d'expérimentation avec les habitants et les usagers du quartier.

Partenaires	- Services techniques de la ville - UDAP 79 - CAUE 79 - Département des Deux-Sèvres (service de développement touristique) - Associations d'activités de pleine nature (randonnée, vélo, itinéraire équestre...) - Acteurs touristiques (Office du tourisme Mellois en Poitou, Association des Petites Cités de Caractère...) - Lycée agricole - Coopérative agricole CAPSUD - Habitants et usagers des équipements du secteur gare
Dépenses prévisionnel / définitif	Aménagement d'une placette : 3 0 00 m² x 140 €/m² : 420 000 € HT Insertion piste cyclable : 295 ml x 120 €/ml : 35 400 € HT Traitement de la rue en arrivée ouest 540 ml x 250 €/ml : 135 000 € HT Espaces de verdure : 4 300 m² x 25€/m² : 107 500 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 697 900 € : ~ 97 700 € HT Implication des usagers : 15 000 € HT TOTAL : 810 600 € H
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du belvédère Fréquentation de la placette
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration des mobilités actives Renforcement des activités touristiques Développement d'une offre nouvelle d'habitat
Annexes	

FICHE ACTION N° ML-16

AFFIRMER UN PARC DE PROMONTOIRE DE L'ÉGLISE SAINT-SAVINIEN A L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / <i>affirmer les parcs de vallée enserrant le cœur de ville</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'espace Goirand est un espace public de promenade, de rencontres familiales, et un espace d'expression culturelle inscrit sur les anciens remparts de la cité. Le site de l'ancienne gendarmerie, en contrebas de cet espace, est, quant à lui, la propriété du Conseil Départemental des Deux-Sèvres et permet actuellement les activités de l'aide sociale à l'enfance au sein de plusieurs bâtiments insérés dans un parc paysager comprenant des arbres de haut jet. Enfin, les espaces aménagés autour de l'église Saint-Hilaire, le long de la rivière la Béronne, assurent la connexion avec le site des mines d'argent et du lavoir de Loubeau. L'objectif consiste à renforcer un parc de promontoire, afin de permettre une découverte et une compréhension de la cité, et confirmer la valeur urbaine historique de cette connexion de la ville avec le sud, en particulier le quartier de Saint-Hilaire. Il s'agit également de faire de cette partie de la ville un quartier de vie à part entière et d'affirmer les limites du centre-ville. Dans ce sens, la requalification des avenues Roger Aubin et du Commandant Bernier permettrait d'amplifier la perception d'un parc traversé (association d'une image forte entre architecture et caractère paysager) et le chemin de la Découverte. Il s'agit de définir : - La programmation future du site de l'ancienne gendarmerie, notamment pour le bâtiment de l'ancienne caserne à cheval ; - Des espaces de promenades, comme des jardins pour les habitants du cœur de la cité ; - Des espaces publics où la qualité de traitement doit se prolonger. La proposition serait de prolonger le réseau de venelles et de ruelles ceinturant les jardins d'agrément et potagers existants au pied des anciens remparts, en créant des murets ou des clôtures végétales. Une densification de l'offre en logements est envisageable, au cœur du parc paysager de l'ancienne gendarmerie, avec l'insertion de logements sur les bâtiments existants ou par la création ponctuelle de nouveaux édifices. Enfin, le marquage de l'entrée du parc et la signification de la traversée de la « coulée douce » seront à souligner. Les ruelles adjacentes (rue de la Treille et rue du cerf-volant), en référence à l'action inhérente au traitement des rues de la cité ancienne, pourraient voir leur caractère végétal accentué par

	l'insertion d'une bande engazonnée au centre de la rue. Une qualification de cette manière permettrait d'accentuer l'ambiance du parc et de donner une direction vers la vallée de la Béronne.
Partenaires	- UDAP 79 - CAUE 79 - DRAC Nouvelle Aquitaine - Conseil départemental 79 - Immobilière Atlantic Aménagement - Communauté de communes Mellois en Poitou - DDT 79 - Label Pays d'Art et d'Histoire - Office du tourisme Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Réhabilitation des logements desservis par la nouvelle rue : 780 m² x 2 200 €/m² : 1 716 000 € HT Création d'une voie interne de desserte des logements : 725 m² x 60 €/m² : 43 500 € HT Création d'un réseau de venelles au cœur du Parc : 292 ml x 660 €/ml : 192 720 € HT Réalisation d'une esplanade commune : 1 750 m² x 80€/m² : 140 000 € HT Insertion d'un jardin au nord : 1 000 m² x 25€/m² : 25 000 € HT Coûts d'ingénierie 14 % du montant des travaux i.e. 2 117 220 € : ≈ 2 96 400 € H TOTAL : 2 413 620 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Matérialisation de parcours au cœur du parc de promontoire Fréquentation du parc Nombre de logements remis sur le marché de l'offre locative
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration des mobilités actives Développement d'une offre nouvelle d'habitat
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-17

REQUALIFIER LE SQUARE DU PALAIS

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>La révélation de la cité et de son promontoire</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le square du palais, au cœur du quartier Ménoc, apparaît aujourd'hui comme un espace peu valorisé et sous-exploité au regard de sa position stratégique au sein de la cité ancienne de Melle. Pouvant receler de vestiges archéologiques potentiels, il est protégé au titre des monuments historiques, en lien avec l'Hôtel de Ménoc. Le square fait l'objet, depuis plusieurs années, de diverses expérimentations relevant de l'urbanisme tactique. En effet, conscients de la nécessité de repenser le fonctionnement de la place, de la valoriser et diversifier ses usages, les élus ont initié plusieurs aménagements test : - Modification des sens de circulation autour de l'Hôtel de Ménoc ; - Réservation de certains stationnements aux riverains ; - Engazonnement des espaces publics ; - Création de mobiliers sur mesure et d'une terrasse en bois permettant de proposer aux habitants des lieux de détente. En synergie avec le futur réaménagement de l'Hôtel de Ménoc en lieu d'innovation et de vie culturelle, la réflexion autour du plan de mobilité local traversant la cité ancienne ou encore la reconquête de bâtiments dégradés aux abords du square, une requalification du square est à imaginer. Elle consiste à : - Affirmer un ensemble homogène entre le square, le parvis de l'hôtel de Ménoc et l'église Saint-Savinien ; - Favoriser le développement de l'Hôtel de Ménoc hors les murs, impulseur et accélérateur de projets. Le futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) pourra ainsi se développer dans tout le secteur Ménoc, qui comme par le passé continuera à être un lieu de création de patrimoine ; - Aménager un espace public homogène du parvis au square, de façade à façade, et prenant en compte l'espace boisé classé des arbres fermant la place sur les trois autres côtés ; L'action s'inscrit pleinement dans la réflexion autour de l'écoquartier culturel et créatif et devra notamment associer les habitants, les usagers et les acteurs de l'économie créative lors de sa définition.

Partenaires	- Services techniques de la ville - UDAP 79 - CAUE 79 - DRAC Nouvelle Aquitaine - Pays d'Art et d'Histoire Mellois en Poitou - Office du tourisme Mellois en Poitou - Association Petites Cités de Caractère
Dépenses prévisionnel / définitif	Adaptation du pourtour de l'Hôtel de Ménoc : 2 200 m ² x 90 €/m ² : 198 000 € HT Traitement du Haut du rempart : 700 m ² x 50 €/m ² : 35 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 233 000 € : ≈ 33 000 € HT Implication des usagers (collectif Ménoc) sur des dispositifs d'urbanisme tactique : 1 u x 5 000 €/u : 5 000 € HT TOTAL : 271 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'animations organisés sur le square Fréquentation du square
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie et de la convivialité en cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-18

RESIGNIFIER LA CITÉ D'ORIGINE POUR ASSEOIR LA CENTRALITÉ (ANCIEN AXE EST-OUEST)

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>La révélation de la cité et de son promontoire</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le premier axe historique de la ville médiévale est la Grande Rue, qui traverse le centre ancien d'est en ouest depuis la rue de la Gour, jusqu'au chemin de la Reine. Actuellement, cet axe n'est pas suffisamment lisible, étant donné que les anciennes portes de la ville ont disparu et que la circulation s'est déportée autour de la ville ancienne : la rue ne bénéficie pas d'un traitement particulier. Aussi, il s'agit de mettre en valeur l'ancien axe ouest-est (la Grande Rue), de la rue de la Gour au chemin de la Reine, afin de retrouver la composition urbaine de la ville ancienne et de rendre lisible son histoire. Cet axe, autant utilitaire que symbolique, a également un rôle à jour comme support de l'expression culturelle et patrimoniale du bourg. Les anciennes portes de la ville pourraient également être signifiées par une signalétique ou une intervention artistique. Le traitement particulier de cet axe ancien, au niveau de l'espace public, pourrait être composé d'un revêtement minéral homogène qualitatif, de caniveaux en pierre calcaire utiles à la gestion et à l'écoulement des eaux de ruissellement, et de pieds de façade fleuris avec une délimitation simple en pierre. 3 séquences sont identifiées : - L'intégralité de la rue de la Gour ; - La Grande rue et la rue des Trois Marchands ; - La rue Fossemagne et le chemin de la Reine. Un projet global de maîtrise d'œuvre est à mener au niveau de l'axe et des places qu'il rencontre (square du palais), en partenariat avec les services concernés et en concertation avec les riverains. Il paraît en effet judicieux d'associer les habitants pour le développement d'actions accompagnées sur la réhabilitation des façades et des plantations en pied de murs qui constituent un substrat du faire ensemble.
Partenaires	- Services techniques de la ville - UDAP 79 - Habitants et riverains

	- CAUE 79
Dépenses prévisionnel / définitif	Traitement des séquences 1 et 3 540 ml x 600 €/ml : 324 000 € HT Traitement de la séquence 2 : 300 ml x 550 €/ml : 165 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 489 000 € : ≈ 68 460 € HT Implication des usagers sur des dispositifs d'urbanisme tactique : 3 000 € HT TOTAL : 560 460 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de m² requalifiés Nombre de plantations réalisées Nombre d'actions réalisées avec les riverains
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie et de la convivialité en cœur de bourg
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-19

RÉVÉLER LES REMPARTS

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>La révélation de la cité et de son promontoire</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Tout comme le patrimoine courant de la ville, les remparts, partiellement disparus ou dissimulés à l'arrière des jardins, se font oublier. Cependant, en tant que limite de l'ancien bourg médiéval, ils jouent un rôle important dans l'histoire de la ville et sont un révélateur primordial à la compréhension du patrimoine de celle-ci. La révélation des remparts de la ville a pour but de permettre une réappropriation du bourg ancien par ses habitants, mais aussi de rendre lisible le bourg médiéval aux visiteurs. Il s'agit de retrouver la ville ancienne, qui aujourd'hui n'est appréhendée par les habitants que par la présence des trois églises romanes. Les interventions possibles autour des remparts donneront lieu à des fouilles préalables, qui seront l'occasion de sensibiliser les habitants et les passants. Des visites pourraient être mises en place à cette occasion. Dans ce sens, plusieurs mises en œuvre sont envisageables et associables : - Une mise en lumière pour révéler les murs et mettre en valeur leurs différents aspects et matériaux de composition (roches, pierres de taille, moellons...) ; - La création d'un parcours patrimoine (sentier d'interprétation), permettant de localiser les éléments de remparts existants, et les anciennes portes en particulier ; - La révélation par des interventions artistiques, en décalant l'approche sur le patrimoine avec une implication des jeunes, par exemple en utilisant les outils média comme la photographie qui suscitent l'imaginaire créatif.
Partenaires	- DRAC Nouvelle Aquitaine / INRAP - UDAP 79 - Habitants et jeune public - Associations culturelles - Fondation du Patrimoine

Dépenses prévisionnel / définitif	Fouilles et mise en valeur pédagogique : 1unité x 250 000 €/u : 250 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 250 000 € : 35 000 € HT Implication des usagers : 5 000 € HT TOTAL : 290 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	<i>Non défini à ce jour</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'évènements ou actions de sensibilisation mis en place Outils de valorisation installés
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie Renforcement de l'attractivité touristique et valorisation du patrimoine
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-20

VALORISATION DES RUES DE LA CITÉ PATRIMONIALE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>La révélation de la cité et de son promontoire</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La cité de Melle a quelque peu gardé la structure des rues anciennes, qui participent du charme et de la qualification des espaces. Dans le cadre de l'obtention du label Petite Cité de Caractère®, elles ont largement contribué à affirmer la valeur patrimoniale de la ville sur son promontoire, en complément de la présence de la triade romane. Il y a une quarantaine d'années, certaines rues (des Halles, Desfontaines, Raffinière...) ont fait l'objet d'aménagements, par la création de caniveaux centraux et la composition de formes par bande pavée. Ces aménagements se sont dégradés au cours du temps et ne participent plus de la révélation des rues et de l'architecture environnante. A contrario, les venelles et ruelles, où la principale intervention a été d'insérer de la végétation en pied de mur, participent de la révélation de la ville. Ces ruelles et venelles sont bordées en majorité de hauts murs en moellon calcaire ceinturant les jardins privés. L'objectif de cette action est de faire des rues des espaces de promenade et de découverte de la ville pour les habitants et les riverains, et ainsi favoriser un accueil et impulser des envies d'implication autour de la fonction de la rue. Il s'agit de mettre en place une charte d'aménagement des espaces publics pour guider les partenaires et les services techniques de la ville sur la manière d'intervenir en s'appuyant sur : - Une insertion forte du végétal en pied de façade, et en développant autant que faire se peut des plantes grimpantes qui permettent de souligner la composition des façades. Un permis de planter pourra être mis en place auprès des habitants, cadrant notamment le choix des essences et les principes de mise en œuvre ; - La gestion de l'eau sur l'espace public, par la création de caniveaux de collecte, et la définition des profils de voie qui permettent d'alimenter naturellement des espaces de plantation en pied de mur, limitant ainsi les problématiques d'exutoire et adoucissant l'impact de la minéralisation ; - La possible intégration de structures légères, créant des puits de fraîcheur ; - La création d'une bande végétalisée au centre de certaines rues qui amènent à descendre vers la vallée de la Béronne, prolongeant mentalement l'impression de continuité avec la vallée.

	La réalisation d'un programme spécifique de mise en valeur des rues qui assurent le lien entre la place Bulault et l'espace Ménoc sera à mettre en œuvre en priorité. Certains espaces des rues (angles de rues, placettes) pourront être questionnés et adaptés, afin de favoriser des événements culturels, tels que de la signalétique décalée, la mise en place d'œuvres artistiques dans le cadre de la biennale d'art contemporain, pour nourrir le récit de la cité.
Partenaires	- Services techniques de la ville - Service Arbre et biodiversité de la ville - UDAP 79 - CAUE 79 - Habitants et riverains
Dépenses prévisionnel / définitif	Premier programme d'intervention et plantations participatives : 1 370 m² x 85 €/m² : 116 450 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 116 450 € : ≈ 16 300 € HT Implication des usagers : 2 500 € HT TOTAL : 135 250 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	Lancement du permis de planter : 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de plantations réalisées Nombre d'actions réalisées avec les riverains
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-21

STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT D'UNE SIGNALÉTIQUE DYNAMIQUE TOURISTIQUE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>La révélation de la cité et de son promontoire</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La signalétique existante sur la ville de Melle reste banale et commune à un grand nombre de territoires. Les éléments de signalétique à usage exclusivement des piétons se retrouvent en particulier sur les parcours de découverte et touristiques, avec seul le chemin de la Découverte qui affirme aujourd'hui une signalétique cohérente couvrant l'ensemble du périmètre du cœur de ville. En s'appuyant sur la métaphore de la chrysalide et du papillon, les parcours touristiques pourraient être balisés par une scénographie composée de plusieurs dispositifs ayant pour but d'attirer naturellement le regard vers un chemin à suivre ou un élément à regarder. Ces différents éléments, même s'ils prennent des formes variées, devront garder une cohérence visuelle afin de créer une grammaire que le visiteur pourra reconnaître au cours de sa progression sur le territoire. Pour traduire concrètement ce concept, il est envisageable de s'appuyer sur les principes de l'art déco et ses formes ou impulsions organiques (à l'image de la maison de l'office de tourisme, la passerelle du jardin d'orties, etc.), qui animent les espaces par un contraste avec l'architecture austère de la triade romane. Ce type d'action doit être harmonisé avec le programme de développement culturel lié à la biennale d'art contemporain et les temps d'expérimentation impulsés par le quartier Ménoc et le projet d'écoquartier culturel et créatif. Il conviendrait de définir un cahier des charges global pour permettre aux artistes locaux qui souhaitent s'investir de s'emparer de dispositifs et/ou de mobilier urbain, à réaliser suivant la ligne harmonique pressentie autour du veinage (ramifications) et des nervures (liens) liés à la métaphore du papillon. Une autre option serait d'approfondir la réflexion grâce à la mise en place d'un partenariat avec une école de design : des étudiants en design d'espace ou design communication pourraient ainsi proposer des dispositifs d'information et de parcours pour valoriser la cité ancienne. La structuration de la signalétique sera guidée par l'identification : - Des points d'interpellation ; - Des éléments de ponctuation des parcours ; - Des lieux générateurs ; - Des espaces de destination.

	Dans le cadre de cette action, la ville souhaite impliquer fortement les services techniques (fabrication menuiserie, ferronnerie, peinture, espaces verts...) pour la réalisation de dispositifs. Elle pourra également s'appuyer sur la Beta-Pi et son fablab, pour des fabrications sur-mesure. Malgré le processus d'expérimentation, lorsque les dispositifs à réaliser seront retenus, il conviendra de faire vérifier la tenue et la sécurité des dispositifs par un cabinet de contrôle agréé.
Partenaires	- Services Techniques de la ville - Service culture de la ville - La Béta Pi - UDAP 79 - Commission vie citoyenne, habitants - Etudiants en design
Dépenses prévisionnel / définitif	Coûts d'ingénierie, conception technique, réalisation des dispositifs, appui expérimentation collectif Ménoc : 1 unité x 5 000 €/u : 5 000 € HT AMO design (intervention bimensuelle d'une journée pendant 2 ans : 12 unités x 900 €/u : 10 800 € HT Contrôle APAVE des dispositifs - pour une 10 dizaine de dispositifs : 1 U x 2 000 €/u : 2 000 € HT Implication des usagers : 8 000 € HT TOTAL : 25 800 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	Partenariat avec une école de design pour le renforcement de la signalétique vers la cité ancienne : 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'éléments de signalétique installés
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la lisibilité du cœur de ville Renforcement de l'attractivité touristique
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-22

OPÉRER UNE SYNERGIE AVEC LE SITE DES MINES D'ARGENT

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>La révélation de la cité et de son promontoire</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Les mines d'argent de Melle, les plus anciennes d'Europe, jouissent d'une notoriété touristique indéniable, attirant un nombre important de visiteurs pendant la saison estivale. Néanmoins, la gestion associative de ce site touristique a pu laisser transparaître une impression de relative autonomie au regard des autres initiatives locales. L'objectif prioritaire consiste à réintégrer le site des mines d'argent dans la trame narrative du territoire communal, lui permettant ainsi de s'insérer pleinement dans le tissu urbain, tout en apportant sa singularité distinctive. Par sa situation géographique favorable sur le chemin de la Découverte, ce site est déjà en position idéale pour créer une continuité harmonieuse entre l'arboretum et les mines. Plusieurs initiatives ont d'ores et déjà été mises en œuvre, notamment la conception d'un jardin carolingien (un élément essentiel de la culture médiévale et qui a exercé une influence considérable sur le développement ultérieur des jardins en Europe). Par conséquent, à l'instar du jardin d'orties situés sur le chemin de la Découverte, le jardin des mines d'argent se doit d'être intégré de manière organique au parcours vert de Melle. Il pourrait devenir un reflet comparatif des nouvelles pratiques de culture et de découvertes botaniques contemporaines. Actuellement affectés principalement à des activités métallurgiques, les espaces verts du site minier offrent également un potentiel de diversification qui pourrait encourager les résidents locaux et les visiteurs à redécouvrir ce lieu historique. En premier lieu, il serait imaginé une utilisation de ces espaces comme lieu d'exposition artistique intégré dans la biennale, en s'appuyant sur la thématique de la mémoire et de la transmission. Ensuite, il serait envisagé de mettre en place des événements novateurs, comme des animations artistiques et pédagogiques, tels qu'un festival de jeux en bois ou des visites nocturnes du jardin carolingien. Ces initiatives visent à insuffler une nouvelle dynamique culturelle et éducative à ce site emblématique.
Partenaires	- L'équipe du site des mines d'argent - Office de Tourisme Mellois en Poitou - Petites Cités de Caractère® - UDAP 79 - Pays d'Art et d'Histoire Mellois en Poitou

	- Habitants - S.A.S.M. (Société archéologie)
Dépenses prévisionnel / définitif	Qualification du lien piéton avec Promontoire par chemin de Loubeau : 200 ml x 150 €/ml : 30 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 30 000 € : 4 200 € HT TOTAL : 34 200 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	Non défini à ce jour
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'œuvres de la biennale installées sur le site Nombre d'évènements organisés en partenariat avec les mines
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité touristique Dynamisme des commerces et équipements du cœur de ville
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-23

HABITER LA CITÉ ANCIENNE : RÉHABILITATION DU 12-14 GRANDE RUE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>Habiter la cité ancienne</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La commune de Melle a signé le 28 mai 2020 une convention opérationnelle d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine visant la redynamisation du centre-bourg. Elle a ciblé des immeubles vacants situés dans le cœur de bourg sur lesquels une intervention foncière active permettrait de réimplanter des activités en rez-de-chaussée et des logements aux étages, tout en valorisant le patrimoine bâti. En effet, la commune est confrontée à un manque d'offre de locaux d'activité de qualité à l'échelle du centre-bourg, ce qui ne permet pas de répondre aux attentes de porteurs de projet. La commune a ainsi souhaité intervenir de façon prioritaire sur deux immeubles mitoyens, vacants et dégradés, situés au 12 et 14 Grande rue et donnant sur le square du Palais, au sein du quartier Ménoc. Le projet a pour objectif de réunir les deux cellules commerciales actuelles afin de n'en constituer qu'une seule répondant mieux aux besoins de superficie exprimés par les porteurs de projet économiques. De même, dans les étages, il est prévu de réunir les logements des mêmes niveaux pour proposer des T4 ou T5, correspondant à la recherche actuelles du marché locatif sur le territoire. Les travaux envisagés sont les suivants : - Démolition des planchers dégradés, - Désamiantage des toitures, - Réfection de la charpente et de la couverture du n°12, - Percement d'ouvertures entre les deux bâtiments, - Remplacement des menuiseries, y compris au rez-de-chaussée pour le commerce, - Isolation de l'ensemble des bâtiments, - Ravalement des façades, - Cloisonnement, électricité, plomberie, peinture, finitions de sol, murs et plafonds. Des études préalables seront à réaliser avant d'engager la mission de maîtrise d'œuvre : relevés précis et sondages des bâtiments, diagnostic structurel, étude de sol, diagnostics amiante, plomb, termites et diagnostic énergétique.

Partenaires	- EPF NA - UDAP 79
Dépenses prévisionnel / définitif	Honoraires de maîtrise d’œuvre : environ 12% des travaux, soit 53 991 € Travaux : 449 930 € TOTAL : 503 921 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Co-financements potentiels :</i> DETR : 201 568 € Fonds vert : 56 241,25 € SIEDS : 33 744,75 € Région Nouvelle Aquitaine : 30 000 €
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Nombre de logements remis sur le marché locatif Mise en location du local commercial
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l’offre de logement Renforcement du linéaire commercial Valorisation du patrimoine bâti de la cité
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-24

RÉHABILITATION DES LOGEMENTS DU 20 GRANDE RUE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>Habiter la cité ancienne</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le centre-bourg de Melle comporte un certain nombre de logements vacants, concentrés principalement dans les rues de la cité ancienne (rue des trois marchands, Grande Rue, etc.). La commune est propriétaire de l'immeuble situé au 20 Grande Rue, qui est constitué d'un local commercial, loué au rez-de-chaussée, et de 3 niveaux à usage de logement, chacun de type T1, qui sont aujourd'hui dans un état trop dégradé pour être remis sur le marché locatif. L'objectif est de réhabiliter les logements afin d'accueillir, par exemple, des étudiants, des jeunes en service civique ou en contrat temporaire au tiers-lieu situé à proximité, ou encore des logements passerelles pour des stagiaires travaillant sur le territoire. La méthodologie de projet consiste à réaliser un relevé du bâtiment et les diagnostics techniques préalables (amiante, plomb, diagnostic énergétique). Ensuite, une étude de faisabilité devra être lancée, afin d'estimer le coût estimatif de la réhabilitation, ainsi que l'offre de logement la plus adéquate au regard des besoins. Enfin, le recours à une mission de maîtrise d'œuvre permettra de définir le projet final et de suivre les travaux. La réhabilitation du bâtiment devra être exemplaire sur le plan énergétique et patrimonial, dans le respect du règlement de la ZPPAUP et du projet d'Ecoquartier Culturel et Créatif.
Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou (Direction de l'Aménagement et de l'Habitat) - Tiers-Lieu La Bêta-Pi - Toits Etc. - Services techniques de la ville
Dépenses prévisionnel / définitif	Étude de faisabilité : <i>coût non défini à ce jour</i> Mission de maîtrise d'œuvre : <i>coût non défini à ce jour</i> Travaux : <i>coût non défini à ce jour</i>

Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	Phase préparatoire (relevés et diagnostics), étude de faisabilité : 2024 Mission de maîtrise d’œuvre / travaux : 2025-2026
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Nombre de logements remis sur le marché locatif Performance énergétique et consommation des logements
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'offre de logements
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-25

RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE JULES FERRY EN LOGEMENTS

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>Habiter la cité ancienne</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'ancienne école de la rue Jules Ferry a été reconvertie : les salles de classes, situées en contrebas de la rue, accueillent aujourd'hui l'école de musique du Pays Mellois et l'association Mot à Mot. Cependant, les anciens logements des instituteurs, en front de rue, sont restés vacants. Ce bâtiment, d'environ 250 m², est dans un état de dégradation avancé. Son potentiel a notamment été étudié lors de la réflexion autour du projet d'Ecoquartier culturel et créatif. L'association Toits Etc., œuvrant pour l'accompagnement des jeunes en matière d'habitat, a alors manifesté son intérêt pour imaginer le réinvestissement du lieu : l'idée est d'accueillir, comme peut le faire une auberge de jeunesse, des jeunes qui arrivent sur le territoire dans le cadre d'un parcours d'engagement et/ou d'insertion socio-professionnelle. Au sein du bâtiment, il est proposé de travailler un projet de lieu de vie autour d'hébergements temporaires, saisonniers, pour les jeunes entre 16 et 30 ans. Dans un format hybride entre une auberge de jeunesse et un Foyer de Jeunes Travailleurs, il s'agit de permettre une accession à un hébergement simplifié pour les jeunes du territoire. Des studios et une colocation sont envisagés, ainsi qu'un logement à vocation plus touristique ou d'insertion. Le projet d'aménagement serait organisé autour d'un espace collectif vivant et coloré au rez-de-chaussée, avec un espace de service partagé (laverie, cuisine, local vélo...) favorisant les interactions sociales. Le projet, se déclinant sous différentes formes (bail temporaire, logement possible à la nuitée, à la semaine) peut permettre de déployer d'autres typologies d'activités, dans une recherche de mixité de population mais également d'usages et de services, avec l'enjeu de proposer un lieu de vie ouvert au public. Parallèlement à l'offre de logements, l'association offrirait un service de médiation, afin de mettre en relation des propriétaires privés et des jeunes qui cherchent un logement. Le projet pourra être réalisé en mobilisant les jeunes du territoire, permettant de définir les principes de programmation de cette typologie de nouveaux logements. Une fois le programme stabilisé, le cahier des charges pour la construction pourra être orienté autour de l'éco-réhabilitation.

	La méthodologie de projet répondra à une démarche habituelle de réhabilitation, avec une phase de programmation, une étude de faisabilité et une mission de maîtrise d'œuvre dont le portage est encore à définir.
Partenaires	- Association Toits etc. - Jeunes, alternants, stagiaires, public en précarité - Communauté de communes Mellois en Poitou - Département des Deux-Sèvres (service habitat-logement) - CRNA Nouvelle Aquitaine (logement jeunes) - URHAJ Nouvelle Aquitaine - Action Logement - CAF 79 - etc.
Dépenses prévisionnel / définitif	Frais d'études, de diagnostic et de mission de maîtrise d'œuvre : <i>non définis à ce jour</i> Travaux : <i>non définis à ce jour</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	2024-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements proposés Nombre de jeunes accueillis Nombre d'activités partagées proposées
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'offre de logements
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-26

RÉHABILITER L'HOTEL DE MÉNOC EN LIEU D'INNOVATION ET DE VIE CULTURELLE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>Renforcer la synergie entre culture, économie et revitalisation de la cité</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'Hôtel de Ménoc est un bâtiment emblématique de la cité ancienne : protégé au titre des Monuments Historiques, il a connu plusieurs destinations, à l'origine logis seigneurial, puis Tribunal d'Instance jusqu'en 2009. Aujourd'hui, l'Hôtel de Ménoc est envisagé comme un lieu de patrimoine et de création, au cœur d'un projet global d'écoquartier culturel créatif qui permettra de redynamiser la partie historique de la ville et de fédérer les acteurs de l'économie créative. L'objectif est de construire une programmation participant à l'identité du centre-ville, de la valorisation de la cité moyenâgeuse et de l'inclusion sociale, pour affirmer cet espace comme un lieu de destination incitatif pour tous les publics. Le réinvestissement de l'Hôtel de Ménoc commencera par l'installation d'une MicroFolie au printemps 2024 : positionné au rez-de-chaussée du bâtiment, ce musée numérique assorti d'une salle pédagogique permettra d'accueillir le jeune public, ainsi que les habitants et touristes, pour découvrir les œuvres des plus grands musées nationaux. Une réflexion est également en cours autour de l'installation d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire dont est porteur le territoire de Mellois en Poitou : cet équipement, offrant une forte visibilité aux patrimoines et à l'histoire locale, est un des objectifs du renouvellement du label sur la période 2023-2032. La ville de Melle et la Communauté de communes travaillent ainsi à un projet partagé, permettant d'articuler les besoins de chacune des collectivités : - Des besoins propres, avec par exemple pour le Pah l'accueil des bureaux, un espace d'exposition temporaire ou encore un espace de documentation réservé, et pour la ville le musée numérique ou une maison de projets permettant d'orienter les habitants ou porteurs de projet ; - Des besoins parfois communs, avec une espace d'accueil et de vente, un espace d'expression citoyenne, des salles d'ateliers pédagogiques, un espace d'exposition temporaire ou encore autres espaces partagés (espace reprographie, sanitaires, tisanerie, etc.). L'enjeu pour la ville sera également la perméabilité du site avec le square du palais et le développement d'activités sur l'espace public, un équipement « hors les murs » pour faire de l'hôtel de Ménoc un véritable lieu de rayonnement et de résonance dans la cité.

	Dans le cadre de l'écoquartier culturel et créatif, une synergie entre l'Hôtel de Ménoc, le site du « Trésor » et la réhabilitation du 12-14 Grande rue est recherchée : les productions des artistes et artisans installés dans l'ancien centre des impôts (fiche ML-27) pourraient faire l'objet d'expositions au sein de l'Hôtel de Ménoc ou de vente au sein du local commercial du 12-14 Grande rue (fiche ML-23).
Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou / Pays d'art et d'histoire - UDAP 79 - DRAC Nouvelle Aquitaine (CRMH) - CAUE 79 - Office du tourisme Mellois en Poitou - Association Petites Cités de Caractère Nouvelle Aquitaine - artistes et artisans du « Trésor » - la Béta-Pi - le Centre Socio-Culturel - Société Archéologique et Spéléologique du Mellois - habitants
Dépenses prévisionnel / définitif	Projet estimé à 4 224 032,80 € HT comprenant les études préalables et diagnostics techniques, les Travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre et autres études complémentaires
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i> Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert, DSIL, Région Nouvelle Aquitaine, DRAC, approche territorial des fonds européens, Communauté de communes Mellois en Poitou, etc.
Calendrier	2024-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Inauguration de la MicroFolie Inauguration du CIAP Nombre d'acteurs accueillis et de partenariats créés au sein de l'Hôtel de Ménoc pour animer le lieu Fréquentation de l'Hôtel de Ménoc
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation du patrimoine bâti du cœur de ville Renforcement de l'offre culturelle auprès des habitants
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-27

RÉHABILITATION DE L'ANCIEN CENTRE DES IMPÔTS : LE « TRÉSOR », LIEU DÉDIÉ A L'ÉCONOMIE CRÉATIVE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>Renforcer la synergie entre culture, économie et revitalisation de la cité</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Dans le cadre de l'étude sur la création d'un écoquartier culturel et créatif, l'ancien centre des impôts, propriété de la communauté de communes Mellois en Poitou, fait l'objet d'une expérimentation : en effet, la commune de Melle a souhaité, en concertation avec les acteurs présents lors des temps de concertation de l'étude, l'ouvrir à un collectif d'artistes, afin d'en faire un lieu de création. Ainsi, depuis la fin du mois de juin 2023, le bâtiment situé rue Croix Paillère abrite un collectif de créateurs, sous le nom de "Trésor". Le lieu permet à une quinzaine de personnes de débiter ou de développer une activité autour de la création artistique ou artisanale, pendant une phase test d'une durée d'un an. Si le lieu n'est pas ouvert au public, il permet toutefois l'organisation d'ateliers de pratique artistique. Il est possible de le visiter et de rencontrer ses occupants sur rendez-vous. La vitalité et le rayonnement de la commune de Melle reposent en partie sur la vitalité de ses activités culturelles. En matière d'arts plastiques, l'enjeu est de conforter un secteur et des dynamiques économiques au-delà de la Biennale internationale d'art contemporain. A travers l'expérimentation menée au Trésor, un coup de pouce est donné à un collectif pendant un an, charge à lui de construire un modèle économique qui conforte la vingtaine d'artistes, créateurs, artisans impliqués. A plus long terme, le projet du Trésor devra entrer en synergie avec la réhabilitation de l'Hôtel de Ménoc et la redynamisation du quartier, en créant des liens forts avec les espaces d'exposition, de résidence et de vente qui seront proposés. Aujourd'hui, l'objectif premier, à l'issue de la phase d'expérimentation, est de proposer aux artisans un site sécurisé et agréable pour y développer leurs activités. Ainsi, il convient d'effectuer des travaux de couverture, une mise aux normes de l'installation électrique et une sécurisation du bâtiment pour en assurer un confort d'usage minimum. L'acquisition par la ville puis la réhabilitation plus ambitieuse du bâtiment seront questionnées au fur et à mesure de l'avancée de la structuration juridique et économique du lieu par les acteurs, en évoquant les différents scénarii de portage (délégation de maîtrise d'ouvrage, bail emphytéotique, etc.).

Partenaires	- Collectif d'artistes du Trésor - Communauté de communes Mellois en Poitou - Acteurs culturels locaux - UDAP 79
Dépenses prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	Expérimentation : 2023/2024 Travaux de sécurisation et de mise aux normes : 2024/2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'artistes installés au sein du bâtiment Nombre d'actions ou événements organisés dans la ville en lien avec le collectif
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'économie créative Développement de l'attractivité touristique et culturelle
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-28

RÉHABILITER LA SALLE JEANNE D'ARC EN LIEU DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>Renforcer la synergie entre culture, économie et revitalisation de la cité</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Située sur les remparts de la ville, la salle Jeanne d'Arc est un bâtiment ancien de qualité de 100 m² qui a été rétrocédé à la commune de Melle par la Communauté de communes Mellois en Poitou à la suite de l'aménagement du quartier de l'ancien hôpital (création du siège de la Communauté de communes, par l'intercommunalité et de l'Espace Goirand, jardin public et scène de plein air, par la commune). L'objectif est de créer un équipement accueillant des résidences artistiques, renforçant ainsi les outils proposés par la ville en matière de culture et d'éducation populaire. Le gros œuvre est en bon état, les travaux consistent à renforcer les performances thermiques du bâtiment (remplacement des menuiseries et isolation) ainsi qu'à réaliser son aménagement intérieur. Intégrée au futur « Écoquartier culturel et créatif », la vocation de cette salle sera de : - Proposer un atelier de travail à des plasticiens en résidence : espace dégagé de travail, systèmes d'accroches aux murs ; - Un petit espace de convivialité (tisanerie/kitchenette) ; - Des toilettes et douche PMR ; - Comprendre un petit espace loges/toilette accessible de manière indépendante lors de spectacles utilisant la scène de plein air. Le projet sera coconstruit avec les futurs usagers potentiels et affichera une dimension environnementale et patrimoniale affirmée. Au regard de l'optimisation de la salle et des usages potentiels en lien avec la dynamique du Quartier Culturel Créatif, la question de diversification de son usage pourra être envisagée. L'équipe municipale souhaite rénover le bâtiment avec des matériaux biosourcés. Une réflexion est par ailleurs en cours sur un autre équipement de la ville, à titre expérimental, et pourra nourrir le projet : la Communauté de communes œuvre en effet au développement de la filière chanvre locale dans un objectif de développement économique et de pratiques vertueuses en matière d'habitat. La ville bénéficie d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration et rénovation thermique, énergétique d'une salle de sport avec des matériaux biosourcés. Cette

	démarche et les objectifs poursuivis par cette opération sont reproductibles et donc reconduits sur d'autres projets de la ville, dont celui de création de résidence artistique. De plus, dans la réflexion globale menée au sein du projet d'écoquartier culturel et créatif, une réflexion sur la gestion des déchets du chantier pourrait être menée. Pour mener à bien le projet, une étude de faisabilité ainsi qu'une mission de maîtrise d'œuvre seront nécessaires, en s'appuyant sur les compétences d'un architecte et un bureau d'études spécialisé en rénovation thermique du bâti ancien, pour une approche véritablement opérationnelle.
Partenaires	- Partenaires institutionnels culturels, notamment ceux travaillant déjà avec la ville pour l'organisation de la Biennale (FRAC Poitou-Charentes) - DRAC Nouvelle Aquitaine - Acteurs culturels locaux - Associations utilisatrices du site Goirand - CRER Nouvelle Aquitaine
Dépenses prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	Concertation avec les utilisateurs : 2023 Étude de faisabilité / Maîtrise d'œuvre / autorisation d'urbanisme : 2024 Consultation d'entreprises / chantier (4 à 6 mois) : 2024/2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Usages et fréquentation de la salle Retours qualitatifs des usagers Performance énergétique et consommation du bâtiment
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'offre culturelle du centre-bourg Amélioration du cadre de vie des habitants
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-29

RECONFIGURATION ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EXEMPLAIRE DE LA SALLE SAINT-JO SPORTS

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>Repenser des équipements du quotidien</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La salle Saint-Jo Sports est situé en cœur d'îlot, au nord du centre-bourg de Melle et est accessible depuis la rue Saint-Pierre. Le site est idéalement situé : proche du bourg, sur un cheminement touristique. Le terrain est néanmoins escarpé, il domine la Béronne que l'on aperçoit depuis le parvis de la salle de sport. Les parcelles sont bordées de jardins, maisons et de l'ancienne école. Deux parkings sont situés au pied du bâtiment. L'équipement permet la pratique de l'éducation physique et sportives des scolaires, ainsi que le tennis de table, le roller, la boxe française ou encore la gymnastique volontaire. Sa situation en cœur de ville, contrairement aux équipements sportifs du Pinier, est un réel atout quant à la limitation des déplacements véhiculés. Le projet a 2 objectifs : - Engager une rénovation thermique complète d'un bâtiment communal énergivore : le but est de réduire significativement les déperditions énergétiques et améliorer le confort d'été, avec un objectif de diminution de 60% après travaux. L'utilisation de matériaux biosourcés, en production locale est également recherchée : la ville a notamment bénéficié, en 2022, de l'appui de Karibati, entreprise experte des matériaux biosourcés et géosourcés pour le bâtiment, qui accompagne le territoire de Mellois en Poitou pour étudier l'opportunité de développer une filière chanvre. ; - Adapter les lieux aux usages en restructurant la salle avec la création de deux vestiaires, des douches, une entrée, ainsi qu'une zone de stockage. La salle de pratique de 558m² actuelle sera ainsi réduite à 466m². La commune a recruté une maîtrise d'œuvre, afin d'engager la phase opérationnelle du projet de rénovation. Une première phase de diagnostic et d'esquisse sera livrée au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou - UDAP 79 - Associations sportives locales
Dépenses prévisionnel / définitif	Honoraires de maîtrise d’œuvre et études complémentaires (étude de faisabilité, relevé topo, diagnostics techniques) : 73 820,50 € HT Travaux : 1 080 510,00 €
Plan de financement prévisionnel / définitif (à remplir par la collectivité)	<i>Cofinancements potentiels identifiés :</i> DETR : 400 000 € Agence Nationale du Sport : 300 000 € Approche territoriale des fonds européens : 150 000 € Département 79 : 100 000 € Fonds vert : 30 000 € SIEDS
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Suivi des consommations énergétiques du bâtiment Fréquentation de la salle / satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l’offre en services et équipements
Annexes	/

FICHE ACTION N° ML-30

RECONFIGURATION DE L'ESPACE SAINTE-CATHERINE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / <i>Repenser des équipements du quotidien</i>
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'espace Sainte-Catherine est situé au cœur du centre-ville, aux abords de la place de la poste. Il accueille aujourd'hui plusieurs activités : - Le musée Monet Goyon, réunissant des motos de collection ; - Une salle dévolue à la pratique du yoga, en partie basse ; - Une salle de musique occupée par les « Amis Réunis » (qui se déplace au sein de l'école de musique, rue Jules Ferry). Une évolution bâtementaire est souhaitée afin de mieux répondre aux usages et aux besoins de la population : - Permettre le développement de l'association Monet Goyon qui occuperait désormais la partie basse de l'espace Sainte-Catherine et bénéficierait désormais de dépendances pour installer un atelier garage ; - Créer une salle de danse dans l'actuelle salle du Musée, équipement manquant en cœur de bourg et dont les besoins sont identifiés depuis de nombreuses années ; - Améliorer les conditions d'accueil des activités de yoga, qui investirait la salle de musique ; Les bâtiments nécessitent une réfection partielle afin que chacun des espaces corresponde aux nouveaux usages affectés. Ainsi, le cahier des charges global du projet sera finalisé sur la base d'une concertation avec les usagers actuels et futurs. La mutualisation d'espaces (vestiaires) entre la future salle de danse et la salle du yoga sera facilitée par cette nouvelle répartition. Des travaux de modification seront nécessaires : - Réfection de la couverture de la partie basse ; - Rénovation énergétique, cloisonnement, électricité, plomberie et revêtements du rez-de-chaussée et de l'étage pour l'aménagement du musée ; - Création d'ouverture pour accès aux vestiaires partagés des salles de pratique ; - Aménagement de la salle de danse (pose d'un parquet, pose de miroirs et de barres) ;
Partenaires	- Occupants actuels du site

	- Futurs usagers de la salle de danse - UDAP 79 - Services techniques de la ville - Office de tourisme Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	<i>Non défini à ce jour</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif (à remplir par la collectivité)	<i>Non défini à ce jour</i>
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise à disposition des nouveaux équipements Fréquentation des salles de pratique Fréquentation du musée
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'offre en services et équipements
Annexes	/

STRATÉGIE DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

*Ingénierie d'appui à l'élaboration des plans-guides et des
feuilles de route de 3 des 4 pôles secondaires de Mellois-en-
Poitou*

CHIZÉ (79170)

janvier 2024 - Plan d'actions



CZ-01_ AGRANDIR LA MAISON MÉDICALE

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
Reçu en préfecture le 07/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE

CONTEXTE

Afin de maintenir l’offre de services de proximité, la commune récemment propriétaire du bâti de la maison de santé souhaite agrandir le local du kinésithérapeute et conforter l’offre de services médical sur la commune.

DESCRIPTION DE L’ACTION

Le projet consiste à construire une annexe à la maison médicale sur la parcelle. Le besoin identifié est de 100 m² de surface utile, de plein pied pour garantir son accessibilité. Le projet permettra l’installation d’un kiné et d’un assistant médical, en plus des bureaux des médecins et infirmiers déjà présents dans le bâtiment initial.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	ARS Mellois-en-Poitou département Etat
Calendrier	2024

LE VOLET FINANCIER

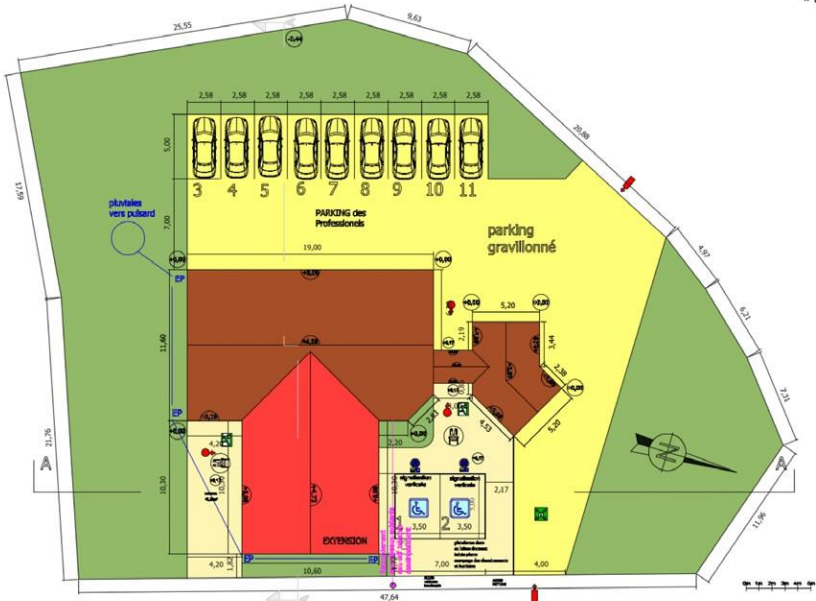
Estimatif FA	190 000 €HT
--------------	-------------



la maison médicale aujourd’hui



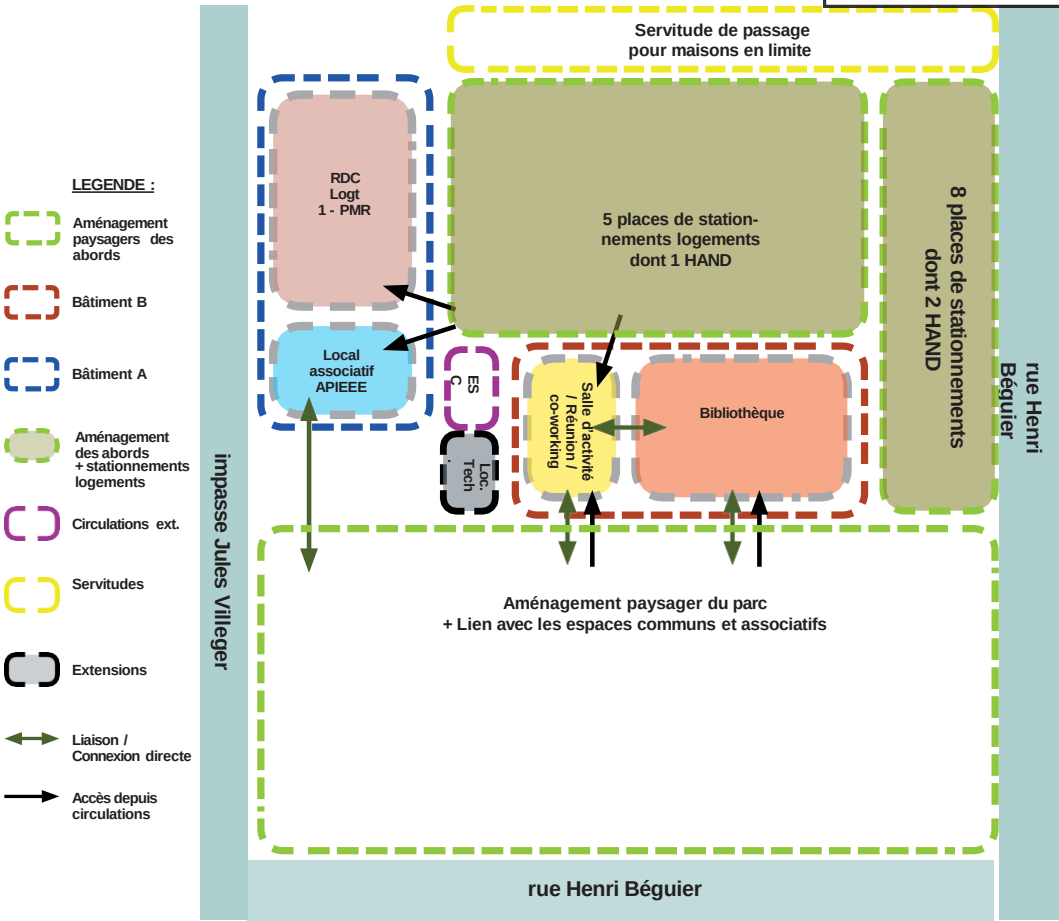
PLAN de PC ne valant pas plan d’exécution PC 2



ARCHITECTE: Monsieur PERNOT GAE	CLIENT: COMMUNE DE CHIZE	PROJET: CENTRE MEDICAL	DOCUMENTS: PLAN MASSE PROJET
9 rue de Vineaubourg, Les coussouds, 17510, VINAX	28 rue de l'Hotel de Ville, 79170 CHIZE	13 rue du CHAMP TRELLET, 79170, CHIZE	ECHELLE: 1/200

CZ-02_STRUCTURER LE TIERS LIEU BEGUIER

CONTEXTE	
La commune a acquis en 2022 un ensemble immobilier situé Rue Henri Béguier auprès de la SA Melloise (bailleur social). La construction située au coeur d'un lotissement est restée dans sa configuration d'origine et comporte 8 logements répartis sur deux niveaux. Elle souhaite requalifier cet ensemble pour mieux répondre aux nouveaux besoins de la commune et requalifier ce petit quartier avec un équipement public qui lui amènera une nouvelle dynamique	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Une étude menée par ID79 et le CAUE a permis de déterminer les modalités d'intervention sur ce bâtiment prévoyant : - la relocalisation la bibliothèque dans un nouvel espace confortable et aux normes en vigueur pour les usagers, - l'aménagement d'une salle de réunion/activité adjacente à la bibliothèque et en liaison directe, - la création d'1 bureau associatif (APIEEE) + 1 espace de co-working pouvant accueillir une douzaine de personnes Sur ce dernier volet un accompagnement à la démarche Tiers Lieu permettra de préciser le besoin et le potentiel de dynamique des acteurs locaux, en parallèle des études de techniques sur le bâti, notamment les étages, pour créer du logement (cf. FA-03)	
Un volet participatif est également prévu, des groupes de travail seront associés au suivi de ce dossier.	
LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	CAF
	Fond Tiers Lieu
Calendrier	accompagnement + études > 2024 réhab > 2025
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	790 000€HT



Organigramme



QUELQUES RÉFÉRENCES DE PROJET



1. **Isle & Co**, Douzillac (24) : un projet construit par et pour les jeunes (ados, jeunes parents) dans l'ancienne école du village. Le lieu est devenu un point de rendez-vous pour les jeunes parents et les ados.
2. **La Buissonnière**, Ligueux (24) : Fablab et café associatif

CZ-03_RECONQUERIR L'IMMOBILIER STRATEGIQUE : LES LOGEMENTS BÉGUIER

CONTEXTE

Propriétaire depuis 2022 d'un ensemble immobilier situé Rue Henri Béguier acquis auprès de la SA Melloise (bailleur social). La construction située au cœur d'un lotissement est restée dans sa configuration d'origine et comporte 8 logements répartis sur deux niveaux . La commune souhaite conserver des logements qu'elle va réhabiliter et rénover énergétiquement. Ces logements sont toujours considérés comme des logements sociaux et pourront bénéficier d'aides à ce titre.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La ville a délibéré en mars 2024 pour engager les études de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du site sur la base du cahier des charges, du descriptif de mission et du pré-programme établi par ID79 et le CAUE. Le calendrier prévoit une un avant projet d'ici la fin de l'année afin de réaliser les demandes de financement début 2025.

Un volet participatif est également prévu, des groupes de travail seront associés au suivi de ce dossier.

LE VOLET PARTENARIAL

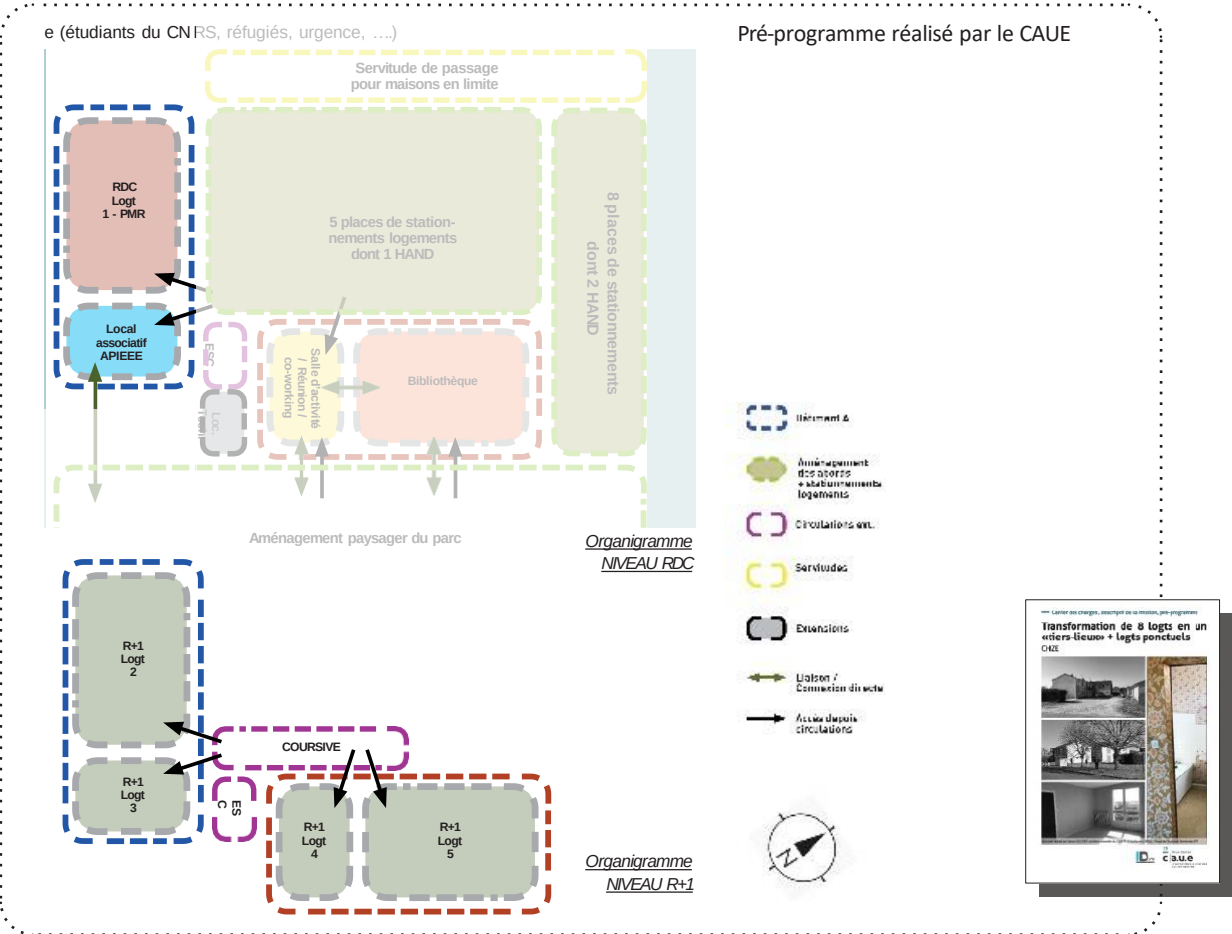
MOA	Commune
Partenaires	CAF Fond Tiers Lieu
Calendrier	AVP : fin 2024 Recherche financements : 2025 Livraison-2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	790 000 €HT pour l'ensemble Tiers Lieu + logements
--------------	--



état existant

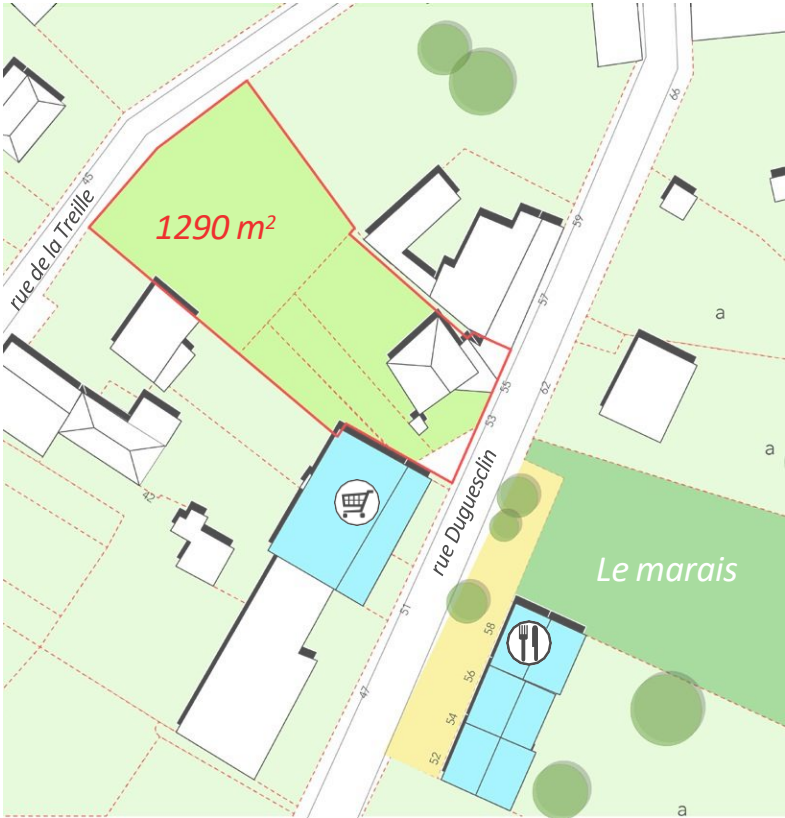


CZ-04_ RECONQUERIR L'IMMOBILIER STRATEGIQUE : LE 53 RUE DUGUESCLIN 1/2

CONTEXTE	
Situé au coeur de la polarité commerciale, dans une parcelle de 1300 m2, l'ancien cabinet médical de Chizé est vacant : une opportunité pour compléter l'offre commerciale de proximité et l'offre de logements du cœur de bourg.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Un projet à l'îlot pourrait permettre de développer une offre de logements neufs en cœur de bourg et un local commercial sur l'alignement de la rue Duguesclin.	
Un appui en programmation pourrait être sollicité auprès d'ID-79, du CAUE ou de l'ANCT pour accompagner la réflexion du GT. Un projet de MAM pourrait être étudié dans ce cadre si le besoin est confirmé.	
LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	commune + EPF
Partenaires	l'ANCT pourrait être mobilisée pour le bâti en front de rue via le Fond Friche
Durée	2024-2026
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	550 000€HT

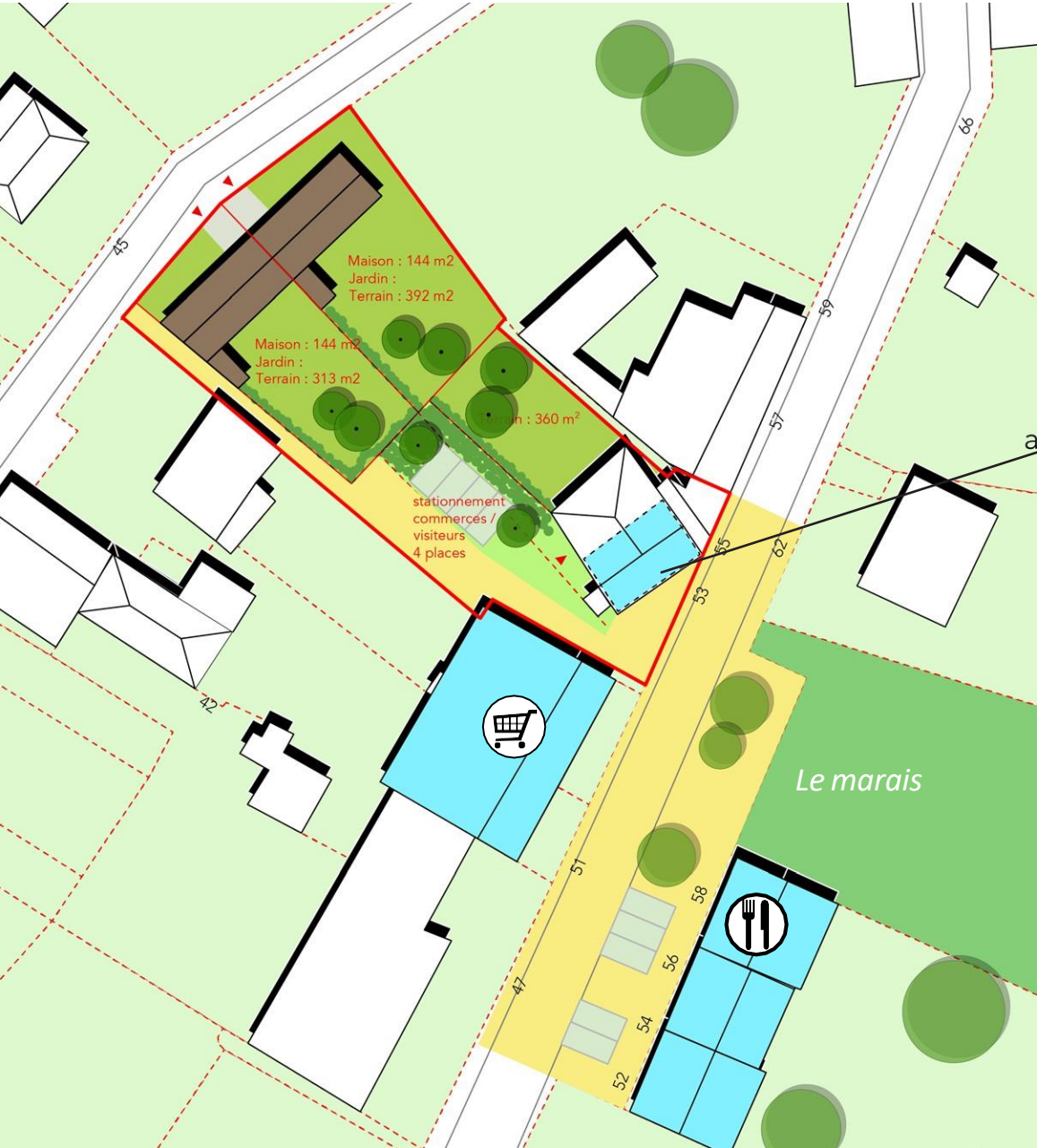


état des lieux



CZ-04_ RECONQUERIR L'IMMOBILIER STRATEGIQUE : LE 53 RUE DUGUESCLIN 2/2

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
Reçu en préfecture le 07/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE



proposition d'insertion de deux maisons neuves sur la parcelle



CZ-05_ LA VÉGÉTALISATION DE LA COUR D'ÉCOLE

CONTEXTE
La commune constate d'importants problèmes de ruissellement en cas de fortes pluies à l'aval de la cour d'école. Elle souhaite entreprendre des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation. Elle a réalisé des devis et souhaite réaliser les travaux en réalisant au préalable une demande au Fonds Vert
DESCRIPTION DE L'ACTION
La désimperméabilisation et la végétalisation représente l'occasion d'impliquer les élèves autour d'un projet à dimension participative et écologique.



LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	Etat via le Fond Vert élèves
Calendrier	2024
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	à définir



CZ-06_VALORISER LES TRAVERSÉES DE LA BOUTONNE

CONTEXTE

La commune de Chizé travaille son armature de cheminements doux, favorisant des alternatives à la voiture au quotidien. A travers les traversées de la Boutonne, il s'agit d'élargir ces itinéraires aux bourgs voisins appartenant à la commune : Availle et L'île.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Programme détaillé des travaux

- Déclaration au titre de la Loi sur l'eau
- Implantation des clôtures et portillons en prairie
- Acquisition et pose des passerelles
- Création des appontements des bacs à chaîne
- Acquisition et mise en oeuvre des bacs à chaînes
- Création et pose de la signalétique

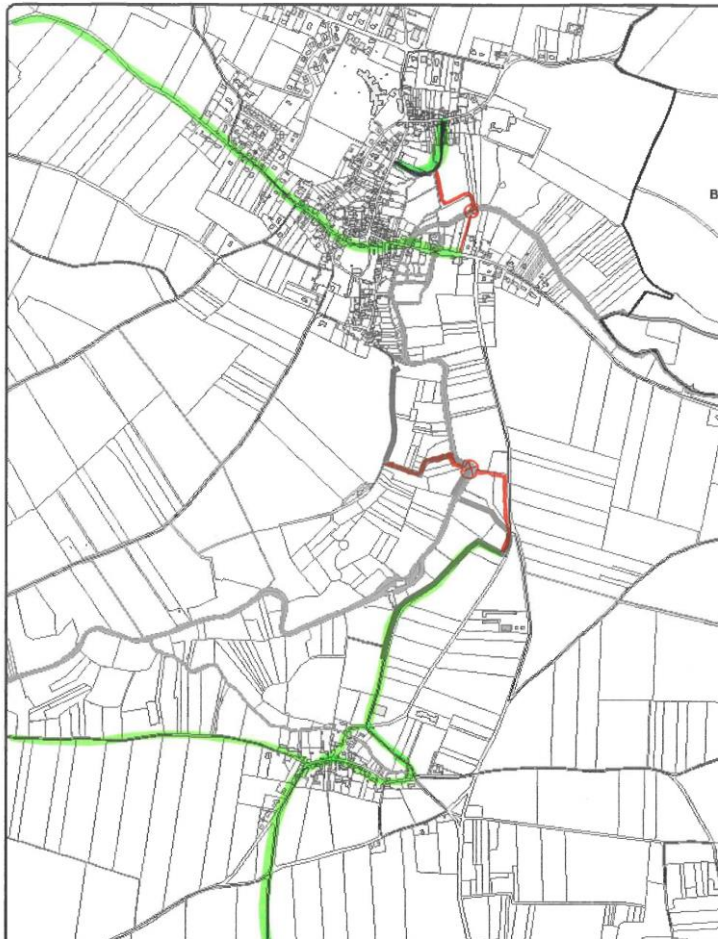
LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
	à définir
Partenaires	
Durée	2025

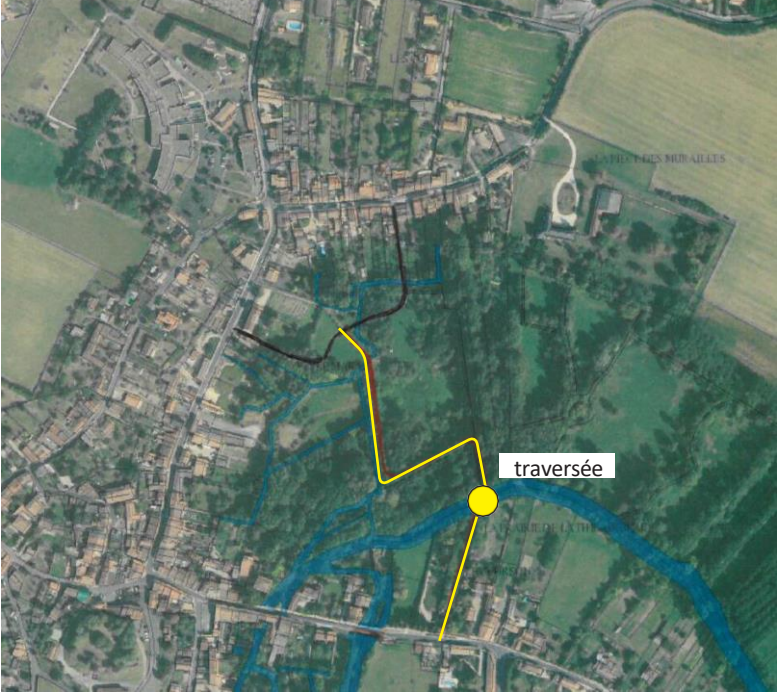
LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	1 bac : 40 000€HT
	2 bacs 70 000€HT

PROJET SENTIER CHIZÉ
TRAVERSE BOUTONNE BATEAU À CHAÎNE



Tracé de la traversée Nord



Tracé de la traversée Sud



CZ-07-A_L'ENTRÉE NORD

CONTEXTE

L'entrée de bourg de Chizé est le support d'une offre commerciale de proximité, accessible par la trame de cheminements doux, cependant la traversée de la Route de la Forêt (D1) peut être dissuasive pour s'y rendre à pied ou à vélo.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La section de voie étant étroite, il n'est pas possible de prolonger les cheminements qui longent la route de la même manière qu'en amont. Deux dispositifs sobres mais à fort effet de levier :

- un plateau piéton, avec un revêtement de sol contrastant avec la chaussée à l'embouchure
- un principe de Chaussidou, pour éloigner la circulation des rives, quand le trafic le permet, et encourager les modes doux

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune + Département
	à définir
Partenaires	
Calendrier	2024-2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	148 200 €HT
--------------	-------------



Existant

Proposition de projet



Un plateau piéton reliant la polarité commerciale et les cheminements doux

Un marquage au sol permettant de sécuriser la progression des piétons et de faire ralentir les véhicules



CZ-07-A_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS : L'ENTRÉE NORD

Envoyé en préfecture le 07/07/2024

Reçu en préfecture le 07/07/2024

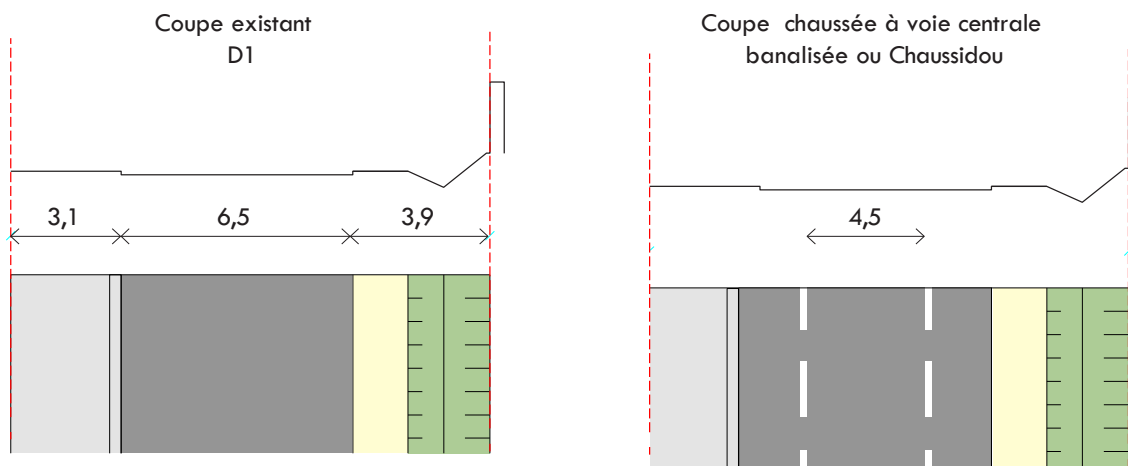
Publié le 08/07/2024

ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE



CZ-07-A_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS : L'ENTRÉE NORD

Proposition de dispositifs pour apaiser l'entrée Nord (D1)



Estimatif détaillé

Plateau piéton	75 000 €HT
Revêtement type Chaussidou / section 1	27 400 €HT
Revêtement type Chaussidou / section 2	42 800 €HT
Signalétique cheminements en amont	3 000 €HT

Proposition de dispositifs pour apaiser l'entrée Nord (D106)

Chicane

Réduire partiellement la section de la voirie pour contraindre au ralentissement dans un des sens de circulation.

Coût : +

Complexité de MOE : +

Feu pédagogique

Informar sur la vitesse de circulation et récompenser par un symbole les vitesses adéquates. Possibilité de recourir à un feu vert passant au rouge quand la vitesse est excessive.

Coût : +

Complexité de MOE : ++

Plateau ralentisseur

Sur le même modèle que les aménagements préconisés pour la D1.

Coût : ++

Complexité de MOE : +

CZ-07-B_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS : LES ABORDS DE LA MOTTE 1/2

CONTEXTE

Au pied de la Motte Cadastrale, la place du Chateau accueille les vacanciers en camping car, offrant un point de vue en surplomb du village. Pourtant cet espace public a été réduit avec le temps à une nappe d'enrobé, dénué d'usages.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un aménagement sobre des abords de la Motte permettrait de mieux inscrire cet élément paysager au coeur du village et de révéler le potentiel des bâtiments aux alentours. Le projet proposé consiste à mieux délimiter les espaces de voirie, en désimpreméabilisant ce qui peut l'être et en permettant d'autres usages pour les piétons par l'ajout de mobilier.

Une étude de MOE à lancer

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	ANCT via le Fonds Vert
Calendrier	>2026

LE VOLET FINANCIER

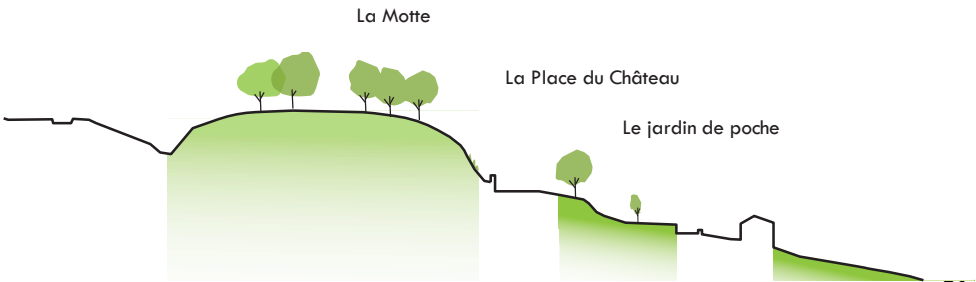
Estimatif FA	240 000€HT
--------------	------------



La place hier ©Delcampe



La place en 2023



CZ-07-B_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS : LES ABORDS DE LA MOTTE 1/2

Envoyé en préfecture le 07/07/2024

Reçu en préfecture le 07/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE



Références de projet



revêtements sobres mais se distinguant de la voirie

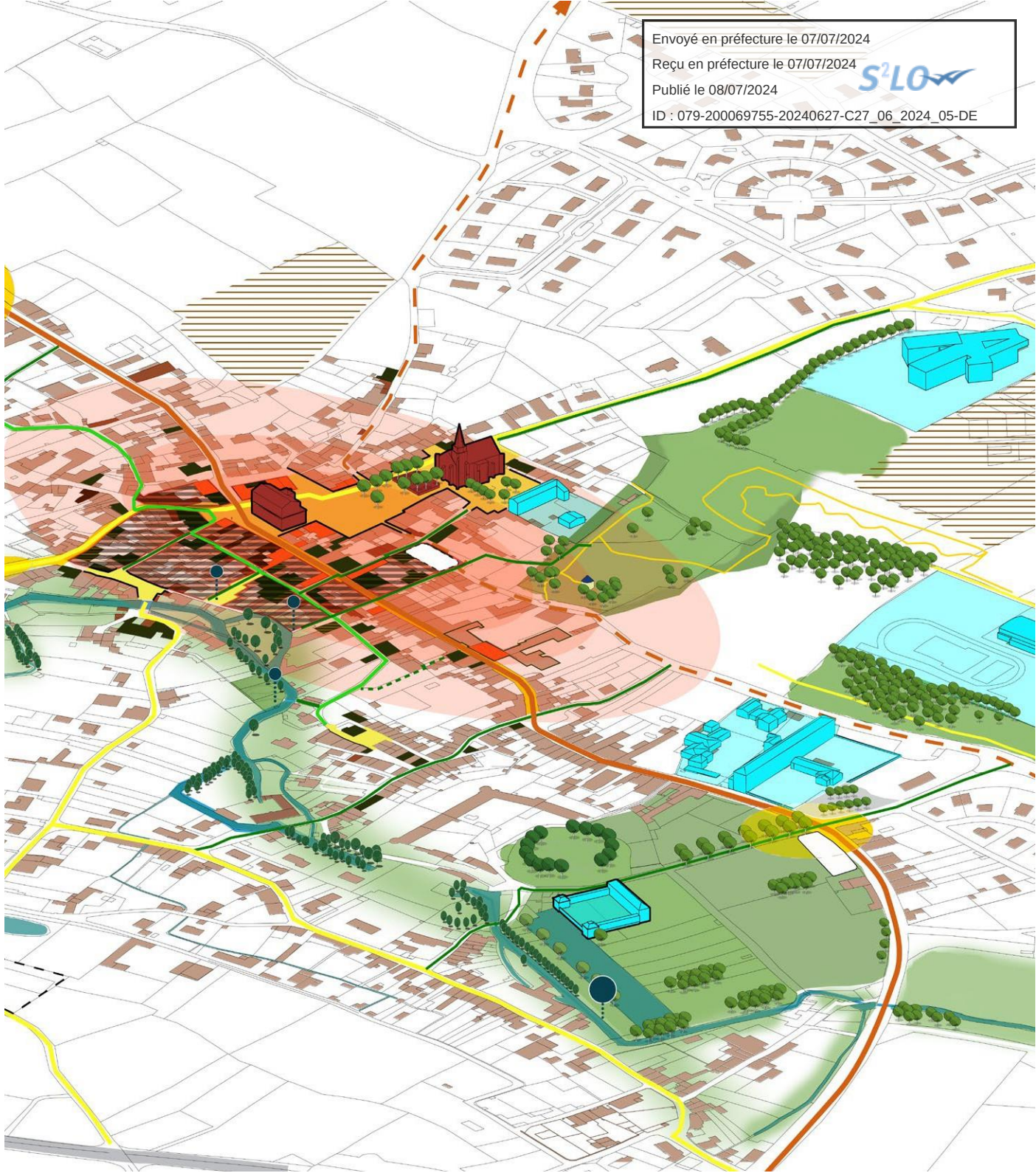


STRATÉGIE DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

*Ingénierie d'appui à l'élaboration des plans-guides et des
feuilles de route de 3 des 4 pôles secondaires de Mellois-en-
Poitou*

LA MOTHE-SAINT-HÉRAY (79800)

Janvier 2024 - Plan d'actions



LM-01_RECONQUERIR LES ILOTS DEGRADES DU BOURG

CONTEXTE

Les îlots du centre ville sont compris dans le périmètre ZPPAUP, au titre de leur caractère patrimonial. Leur conservation et leur réhabilitation nécessite cependant de les adapter aux modes d'habiter actuels.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur certains îlots, des opportunités de créer de nouvelles situations de logement peuvent exister en reconfigurant les limites foncières, en soustrayant du bâti pour offrir un jardin de qualité et des conditions de confort lumineux, un espace de stationnement individuel ... Quelques outils types mobilisables dans le périmètre ORT détaillés au moyen de trois exemples.

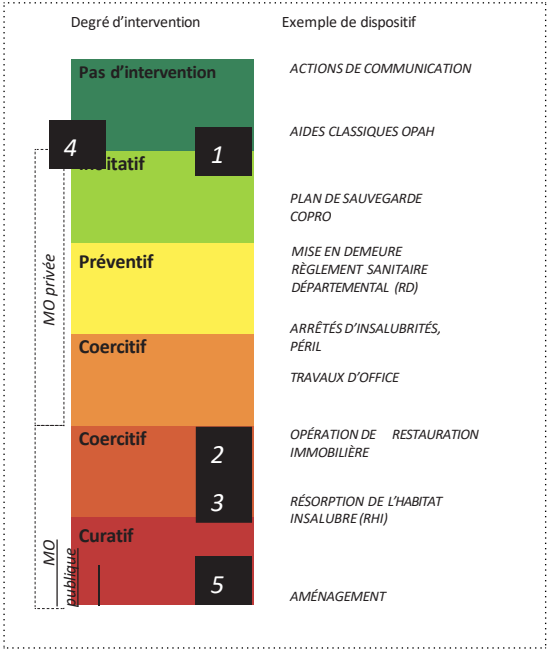


LE VOLET PARTENARIAL

MOA	opérateur privé ou Foncière ?
Partenaires	ANAH
Calendrier	2025-2028

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir selon étude OPAH
--------------	----------------------------



- Denormandie dans l'Ancien**
défiscalisation sous réserve d'une réhabilitation lourde (le cout des travaux doit être supérieur à 25% du coût de l'achat)
 - Opération de Restauration Immobilière (ORI)**
déclaration utilité publique DUP + obligation de travaux + délais (2 à 3 ans) => se substituer au propriétaire pour faire les travaux
 - Vente d'immeuble à rénover (VIR)**
DUP Vivien pour acheter et exproprier : l'acquisition du bien sera alors estimée en fonction du coût des travaux pour assurer l'habitabilité de l'immeuble (clos/ couvert saint) ; l'ANAH finance jusqu'à 80% du second oeuvre-finition. La commune porte le projet, d'au profit d'un tiers (bailleur social) ou non.
 - DUP « réserve foncière »** : la commune se réserve le droit de sécuriser le foncier, sans avoir un projet précis et ficelé
 - DUP aménagement** : sur un périmètre d'ensemble, la revente des immeubles recyclés finance la requalification des espaces publics du secteur
- + Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF)**
l'ANAH finance le déficit d'opération selon la destination de l'immeuble (taux de logement social, accession sociale etc.)

LM-01-A_ RECONQUERIR LES ILOTS DEGRADÉS DU BOURG : L'INCITATIF POUR AMÉLIORER LE LINEAIRE JOFFRE

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
 Reçu en préfecture le 07/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE

CONTEXTE

Le linéaire Joffre est en relativement bon état comparé à d'autres situations sur le bourg.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'évolution des normes de location implique la mobilisation des propriétaires privés qu'il s'agit d'accompagner dans la réhabilitation de leurs biens :

- aides au ravalement de façade
- aides pour les réhabilitations thermiques.

La commune peut aussi déployer un plan de ravalement de façades

LE VOLET PARTENARIAL

MOA Privés

Partenaires à définir

Calendrier > 2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA à définir avec étude OPAH



à conforter
avec étude
OPAH

Possibilité de recourir à l'ORI :
obligation de travaux dans un
délais de 2 à 3 ans



LM-01-B_ RECONQUERIR LES ILOTS DEGRADÉS DU BOURG : LE COERCITIF POUR RENOUVELER L'HABITAT : L'ILOT DES OUCHES

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
 Reçu en préfecture le 07/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE

CONTEXTE

A l'extrémité du linéaire Joffre, le linéaire de l'Ouche concentre des bâtis mutables et dégradés tels que des garages ou des maisons de ville.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Restituer le bâti quand celui-ci est dégradé et peu habitable (hauteurs restreintes, pas d'ensollement, pas d'espace de stationnement ou pour la gestion des OM), pour renouveler l'offre d'habitat en coeur de bourg.

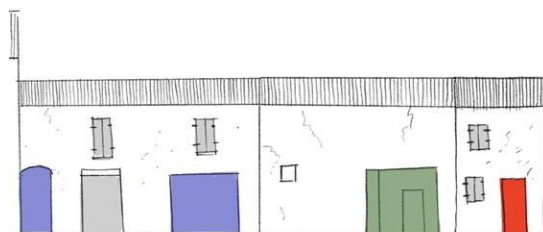
Ces interventions lourdes nécessitent un portage qui peut être assuré dans le cadre d'une convention avec l'EPF, ou avec une foncière.

LE VOLET PARTENARIAL

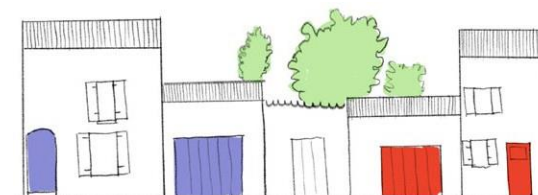
MOA	à définir
Partenaires	ANAH
Calendrier	> 2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir avec étude OPAH
--------------	---------------------------



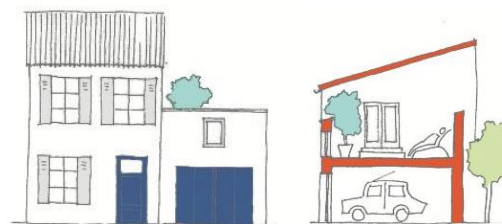
état initial : 3 garages dégradés



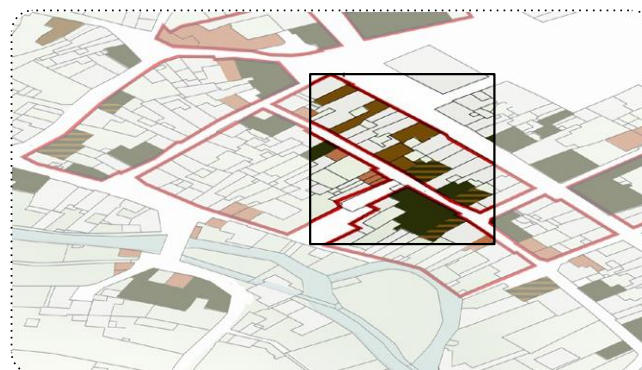
proposition d'intervention : 2 maison de ville + ses agréments : garage, terrasse ...



état initial : 1 maison + 1 garage dégradés



proposition d'intervention : 1 maison de ville + ses agréments : garage, terrasse ...



à conforter avec étude OPAH

+ habitabilité confort par l'aération du tissu bâti (ensollement, ventilation naturelle ...) cf. coercitif / curatif

LM-01-C_ RECONQUERIR LES ILOTS DEGRADÉS DU BOURG : LE CURATIF POUR AÉRER LE TISSU URBAIN

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
Reçu en préfecture le 07/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE

CONTEXTE

L'îlot du Rempart concentre un grand nombre de bâtis fortement dégradés, dont un en ruine.

DESCRIPTION DE L'ACTION

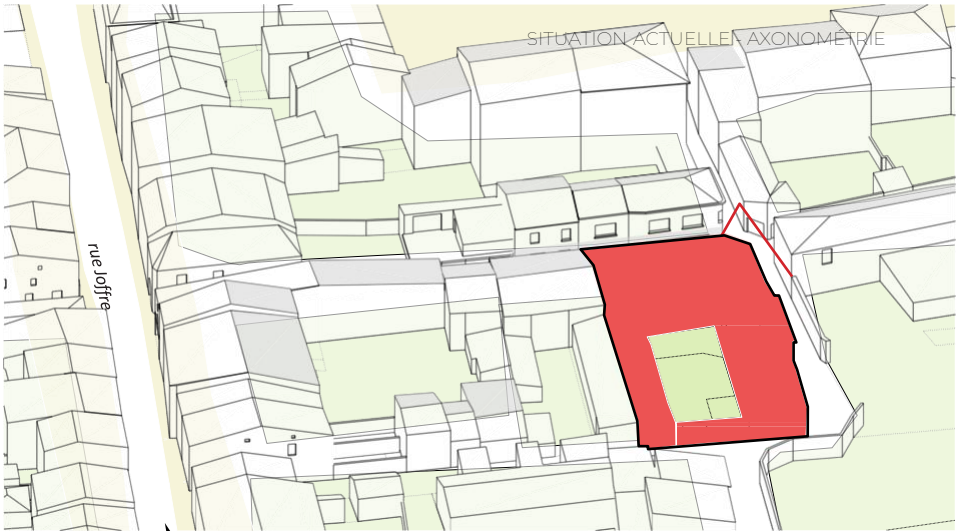
La commune recourt au DPU pour aménager une poche de stationnements, un espace pour les OM et un jardin de proximité.
La déconstruction des bâtis permettrait de gagner un potentiel de 715 m² au sol pour aménager une placette plantée et stationnée où déporter du stationnement résidentiel.
L'aménagement de la place ou la construction de logements neufs pourrait réutiliser les pierres issues du bâti d'origine.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	à définir : Fonds Friche
Calendrier	> 2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	200 000 €HT
--------------	-------------

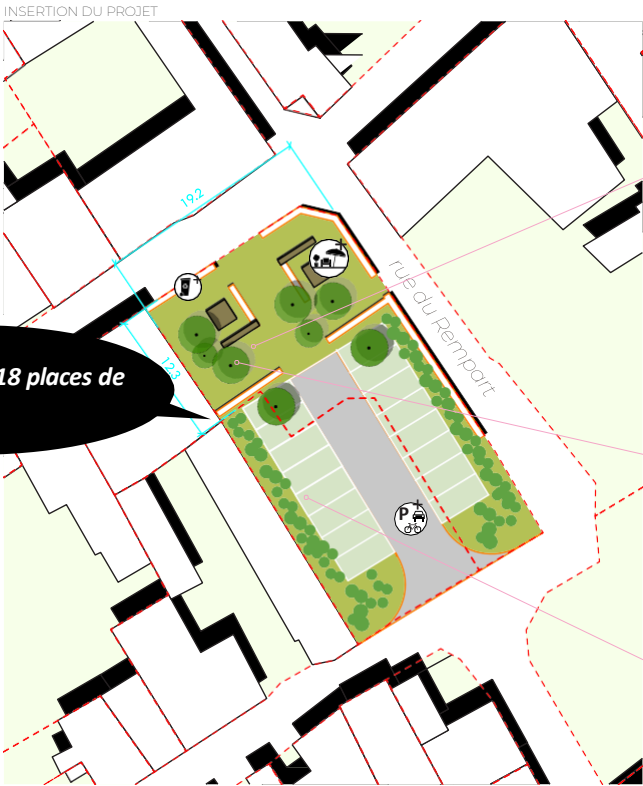


à conforter avec étude OPAH



Bâti dégradé rue des Remparts

Un questionnaire en cours sur le profil de voie / gestion du stationnement



Un potentiel de 18 places de stationnement

Préparation de la parcelle : démolitions, déconstruction et stockage	80 000 €HT
Aménagements paysagers : stationnements perméables, salons et plantations	110 000 €HT
TOTAL	200 000 €HT

RÉFÉRENCES DE PROJET



LM-02-A_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : LA PLACE CLÉMENTEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
Reçu en préfecture le 07/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE

CONTEXTE

Lieu de centralité dans la vie Mothaise, avec la tenue du marché et de la fête des Rosières, la place Clémenteau est aujourd’hui peu hospitalière et confortable, principalement occupée par du stationnement.

DESCRIPTION DE L’ACTION

La requalification de la place prévoit la restitution de stationnements perméables en dégageant un parvis piéton au pied de la mairie et des halles.

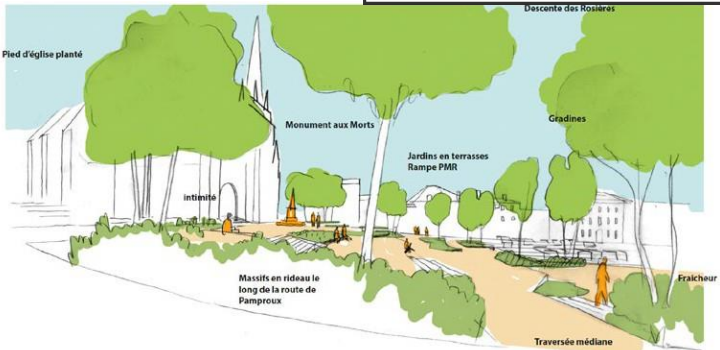
Au total, c’est environ un quart de la surface qui sera désimperméabilisée, favorisant des îlots de fraîcheur, la perméabilité des sols et des continuités écologiques.

LE VOLET PARTENARIAL

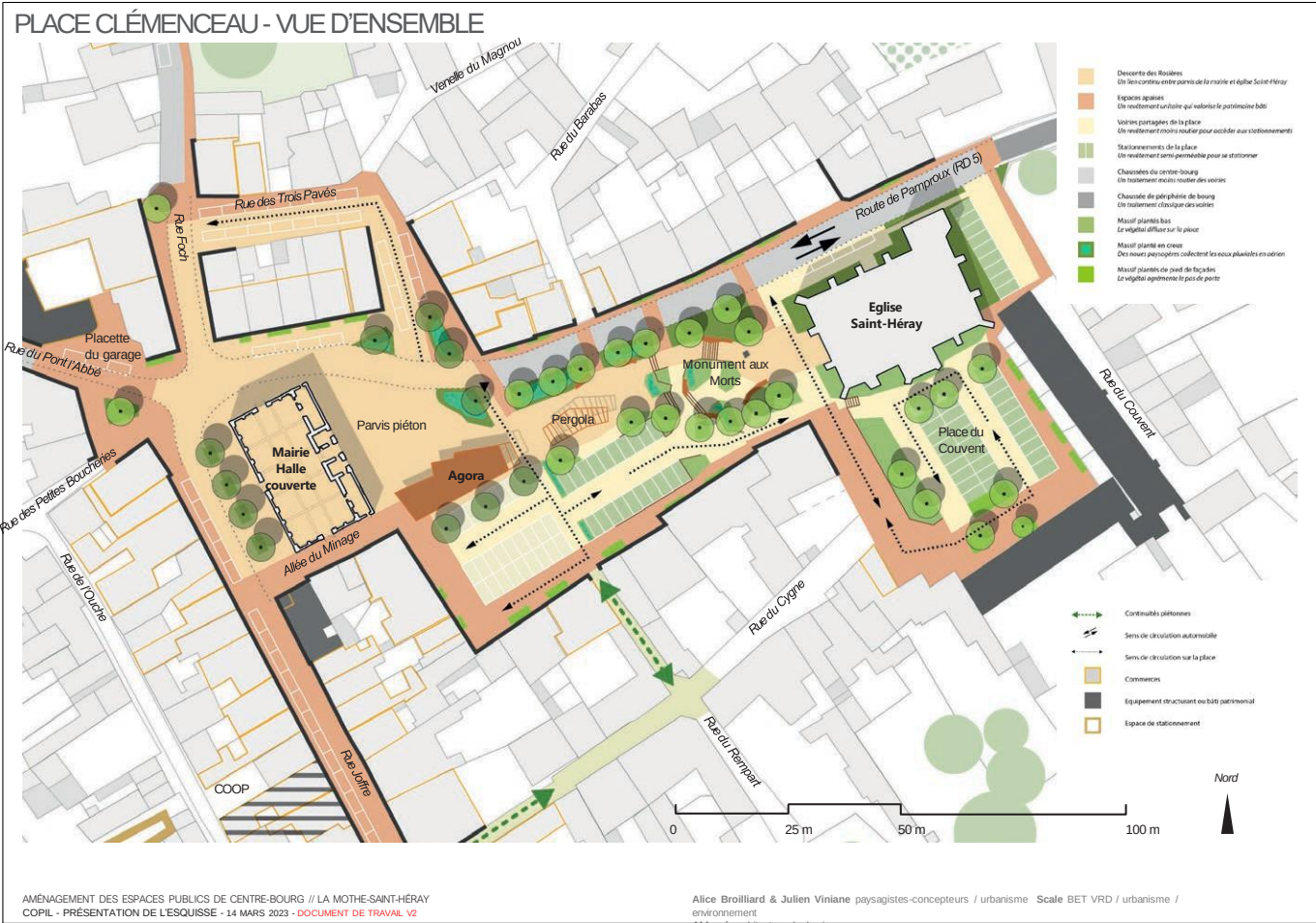
MOA	Commune
Partenaires	à définir
Calendrier	2024-2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	cf. étude MOE
--------------	---------------



La faisabilité réelle d'une rampe PMR intégrée aux jardins sera étudiée à partir du plan topographique établi par un géomètre et des contraintes archéologiques.



LM-02-B_ REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : LA RUE JOFFRE

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
Reçu en préfecture le 07/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE

CONTEXTE

La rue Joffre est la rue principale du bourg, où se concentre l'offre de commerces. Son traitement routier et son étroitesse la rendent peu hospitalière pour les piétons.

DESCRIPTION DE L'ACTION

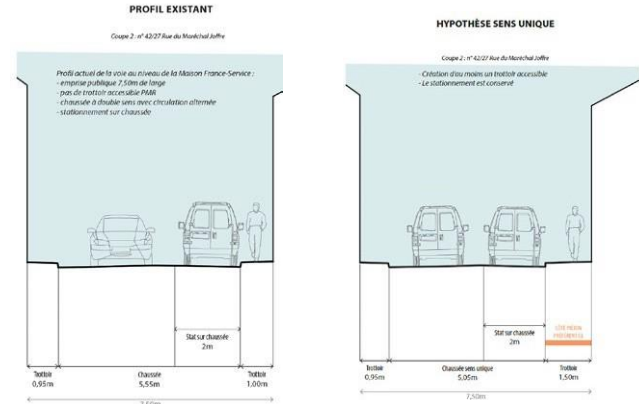
La requalification de la rue Joffre va de paire avec un nouveau plan de circulation dans les ruelles afin de globalement faire ralentir le trafic et améliorer l'expérience des piétons. L'intégration du stationnement minute à un traitement type zone de rencontre permettrait d'affirmer la destination piétonne de cette voie, en déportant le stationnement résidentiel dans l'épaisseur des ruelles (cf. FA-0X - îlot des remparts)

LE VOLET PARTENARIAL

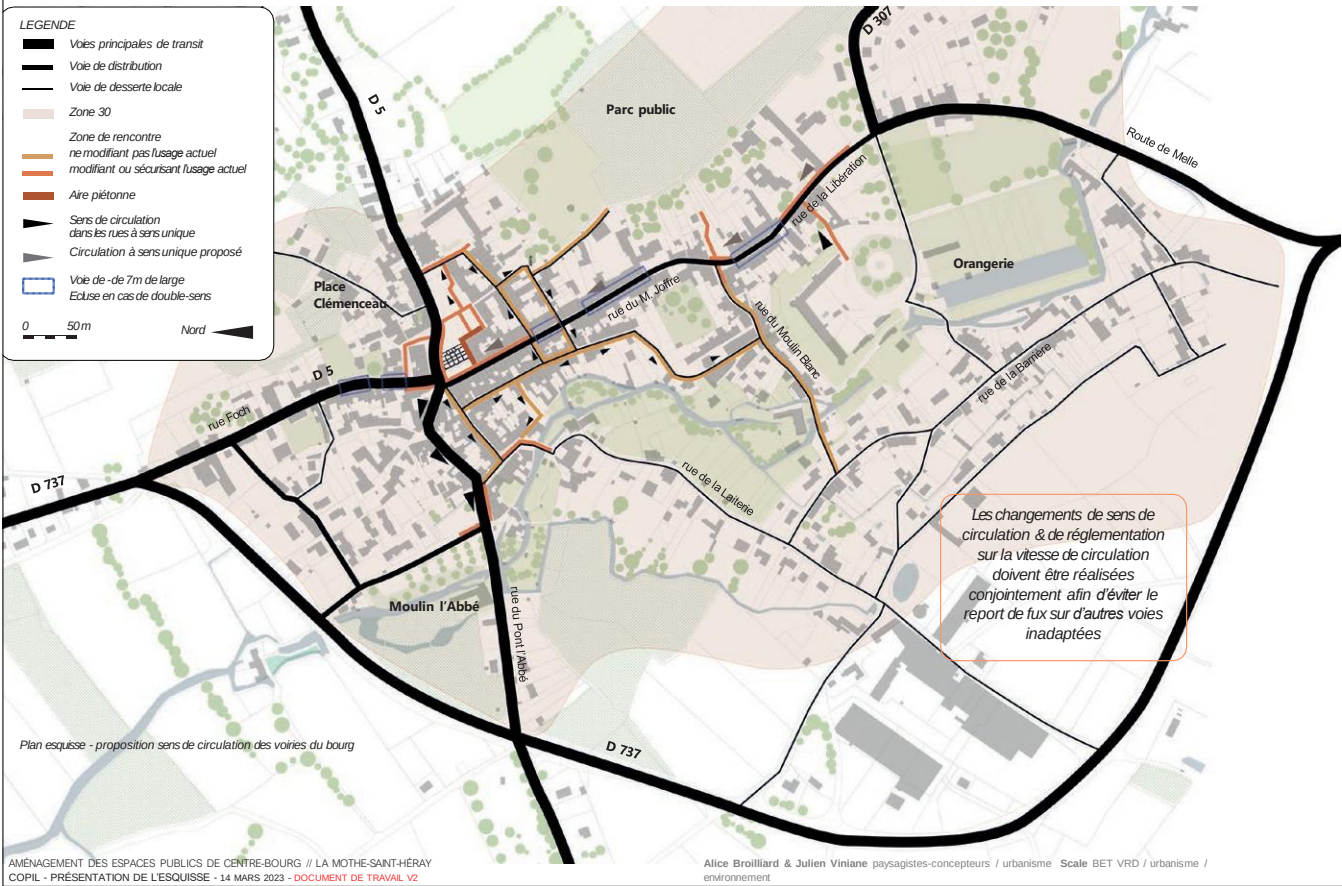
MOA	Commune
Partenaires	à définir
Calendrier	> 2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	cf. étude MOE
--------------	---------------



ZOOM MOBILITÉS & CIRCULATIONS : PROPOSITION / SENS DE CIRCULATION

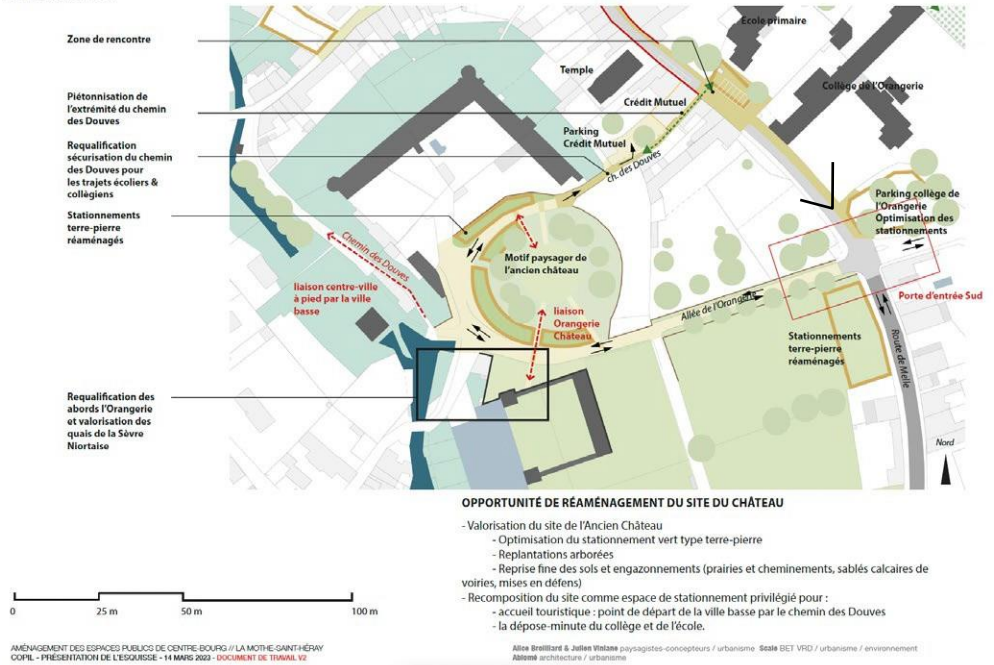


LM-03-A_ REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : ENTRÉE DU BOURG SUD

CONTEXTE	
Si le bourg dispose de nombreux atouts paysagers et patrimoniaux, leur mise en relation reste un maillon à créer pour rendre la vie du bourg plus agréable et la découverte des patrimoines attrayante.	
DESCRIPTION DE L’ACTION	
La commune a déjà mis en place un aménagement provisoire pour élargir le trottoir à proximité du collège.	
L’aménagement pérenne prévoit un traitement du sol unifié entre le parvis du collège et l’Orangerie, invitant à emprunter la trame des cheminements doux au bord de la Sèvre (Chemin des Douves).	
LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	Fonds Vert
Calendrier	à définir
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	selon estimatif paysagiste mandataire



ENTRÉE SUD



LM-03-B_ REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : ENTRÉE DU BOURG OUEST

CONTEXTE

Si le bourg dispose de nombreux atouts paysagers et patrimoniaux, leur mise en relation reste un maillon à créer pour rendre la vie du bourg plus agréable et la découverte des patrimoines attrayante.

DESCRIPTION DE L’ACTION

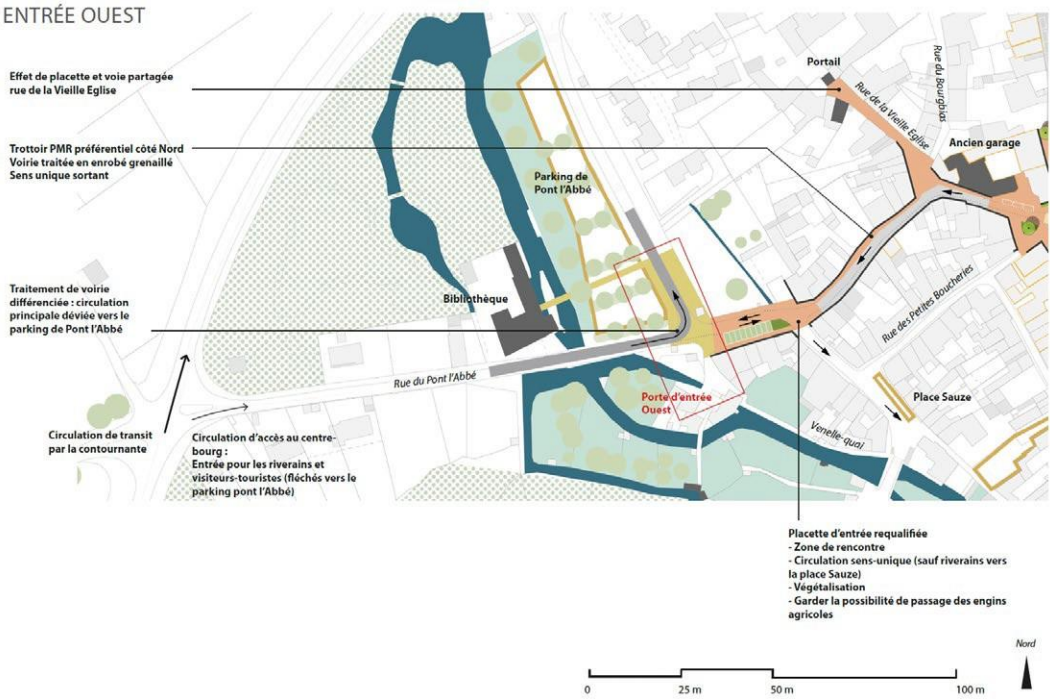
Le stationnement du Pont l’Abbé a déjà fait l’objet d’un traitement paysager qu’il s’agit de prolonger sur le croisement entre la rue du Pont l’Abbé et la rue Madeleine Gelin pour conforter la place des cheminements doux, notamment des plus jeunes, à proximité de la bibliothèque.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
	Fonds Vert
Partenaires	
Calendrier	à définir

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	selon estimatif paysagiste mandataire
--------------	---------------------------------------



AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE CENTRE-BOURG // LA MOTHE-SAINT-HÉRAY
COPIL - PRÉSENTATION DE L'ESQUISSE - 14 MARS 2023 - DOCUMENT DE TRAVAIL V2

Alice Brulliard & Julien Vitiello paysagistes-concepteurs / urbanisme - Scald DET VMD / urbanisme / environnement
Albani architecture / urbanisme

LM-04-A_DEVELOPPER LES RUES JARDINÉES : LA RUE DE L'OUCHE

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
 Reçu en préfecture le 07/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE

CONTEXTE

Entre les berges de la Sèvre et l'avenue principales, les rues du Bourgbias et de l'Ouche accueillent une circulation résidentielles à un endroit où la densité des îlots bâtis ne permet pas à tous d'avoir un espace extérieur.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une action d'accompagnement des réhabilitations bâties pour améliorer l'image du coeur de bourg.

Favoriser la plantation de frontages pour mettre en valeur l'architecture du bourg, perméabiliser les sols et offrir des jardins de poches aux résidents du bourg.

En particulier, qualifier l'élargissement de la rue du Bourgbias, qui accueille du stationnement, comme une placette plantée en cœur de bourg.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
	ANCT / Fonds Vert
Partenaires	
Calendrier	2026-2030

LE VOLET FINANCIER

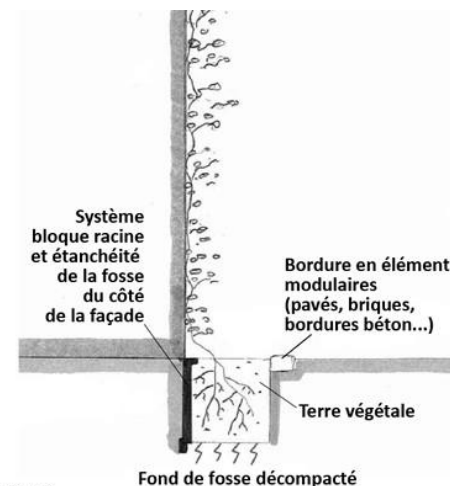
Estimatif FA	à définir
--------------	-----------



rue des Ouches



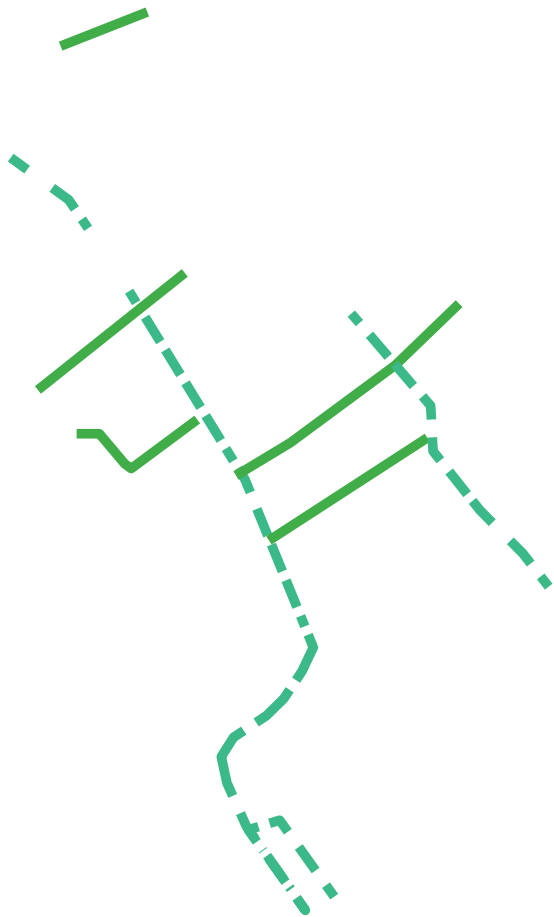
rue du Bourgbias - croquis d'intervention paysagère



Le choix d'une palette végétale rustique, nécessitant peu d'entretien et pas d'arrosage impacte positivement l'économie du projet.

cf. palette végétale en annexe + FA-00

LM-04-B_ DEVELOPPER LES RUES JARDINÉES : LA RUE DES PETITES BOUCHERIES



- rue secondaire longeant la Sèvre (575 ml)
- ruelles traversantes 480 ml

strate haute

chèvrefeuille

ruelles ensoleillées

vitesse de croissance	+++
résistance à la sécheresse	+++
intérêt écologique	+++

fallopia

ruelles ensoleillées

vitesse de croissance	+++
résistance à la sécheresse	++
intérêt écologique	++

rose trémière

ruelles ensoleillées

vitesse de croissance	+++
résistance à la sécheresse	++
intérêt écologique	++



strate intermédiaire

buis commun

ruelles ombragées

vitesse de croissance	++
résistance à la sécheresse	+++
intérêt écologique	++

iris d'Allemagne

ruelles ombragées

vitesse de croissance	+
résistance à la sécheresse	+++
intérêt écologique	++

euphorbe

ruelles ensoleillées

vitesse de croissance	+++
résistance à la sécheresse	++
intérêt écologique	++



strate basse

bruyère

mixte

vitesse de croissance	++
résistance à la sécheresse	+++
intérêt écologique	++

phacélie

ruelles ensoleillées

vitesse de croissance	++
résistance à la sécheresse	+++
intérêt écologique	++

lamier de Florence

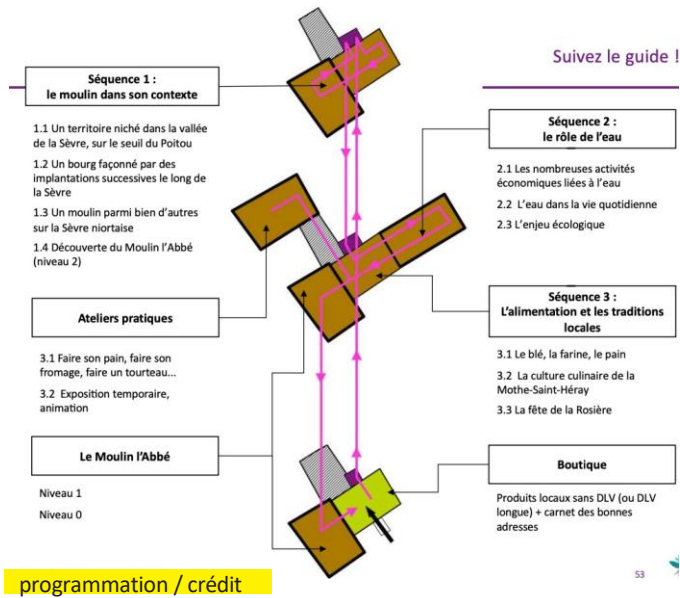
ruelles ombragées

vitesse de croissance	+++
résistance à la sécheresse	+++
intérêt écologique	+++

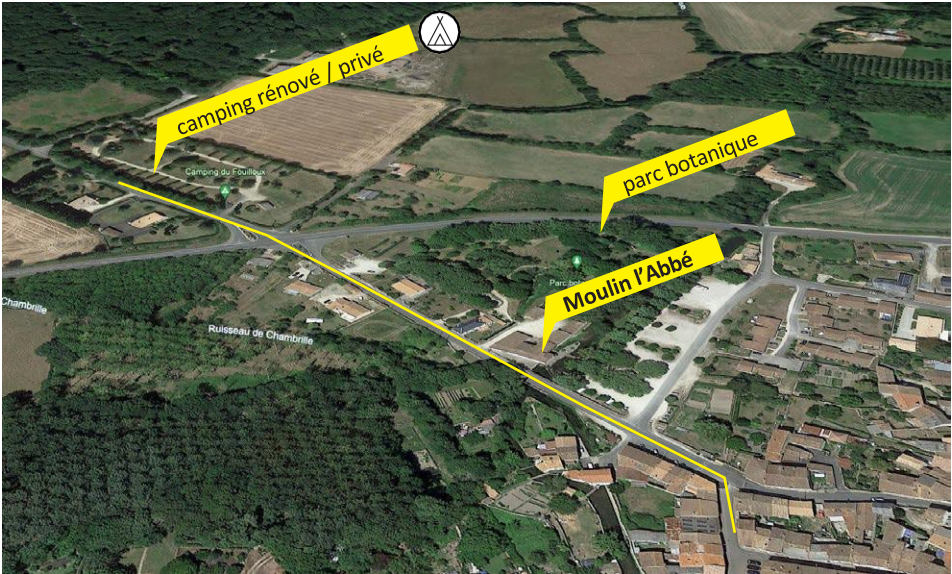


LM-05_MODERNISER L'OFFRE TOURISTIQUE DU MOULIN L'ABBÉ

CONTEXTE	
La commune retravaille son positionnement touristique et souhaite moderniser et recentrer l'offre touristique du Moulin l'Abbé autour du thème de la minoterie, afin de révéler son patrimoine bâti et immatériel.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Programme : exposition pédagogique, atelier de minoterie et pétrissage de pain bibliothèque + requalification du seuil (espaces publics)	



LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	Office du tourisme
Durée	2024-2026
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	1 220 000 €HT



LM-06_AMENAGER LA PLAINE SPORTIVE

CONTEXTE

Après la construction du pôle sportif en surplomb de la vieille ville, à proximité des équipements scolaires, la commune souhaite rassembler les équipements sportifs d'extérieur sur une plaine.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet vise à proposer une offre d'équipement sportif d'extérieur inclusive, s'adressant en premier lieu aux femmes.

A plus long terme, il serait intéressant :

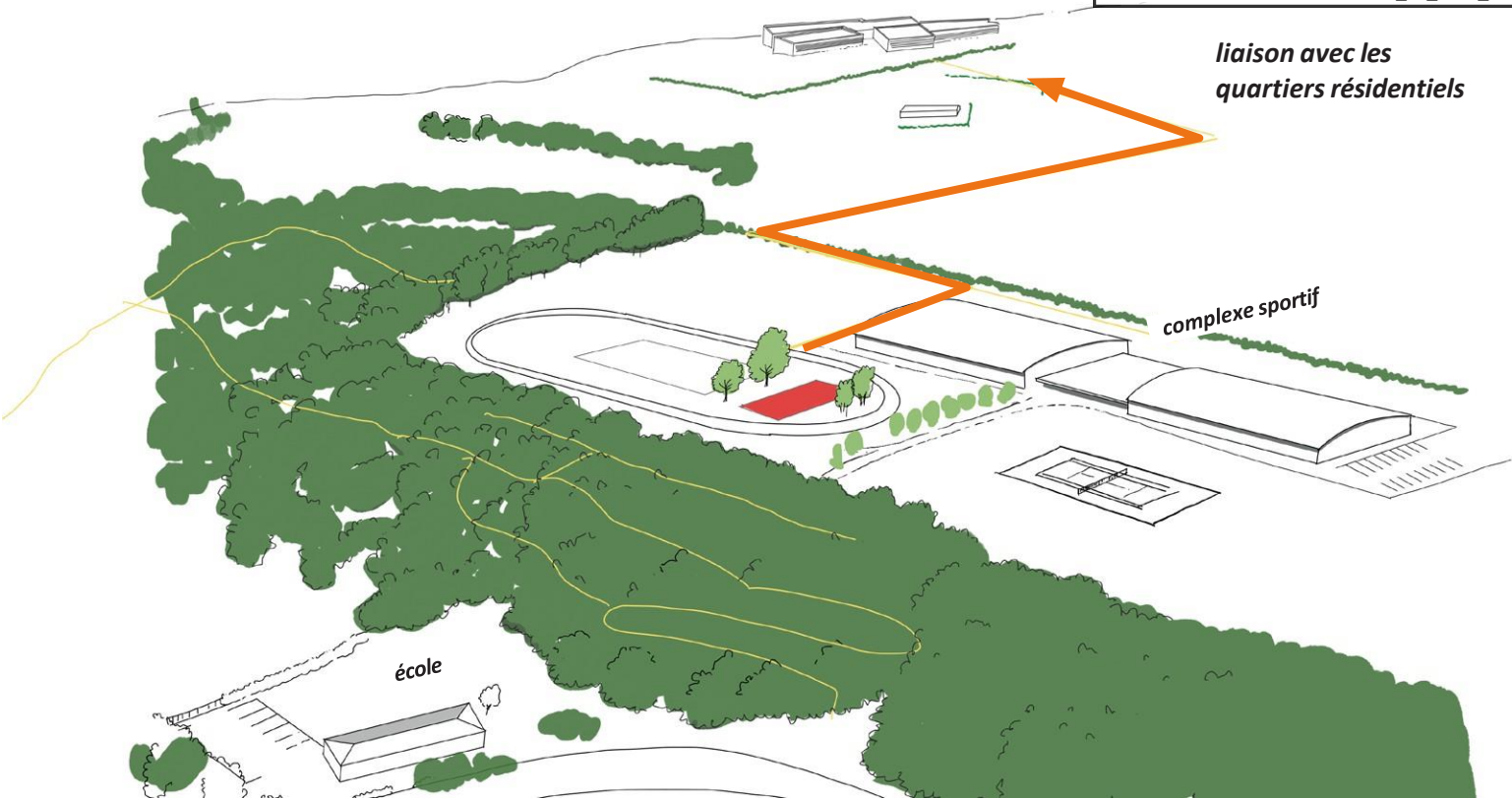
- de compléter l'offre de workout par de l'équipement senior en lien avec l'EHPAD, prévoir une diversité de mobilier pour tous les âges (adapté aux familles)
- de planter le site pour favoriser une meilleure insertion de la polarité dans le paysage

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	à définir ARS ?
Calendrier	2024-2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	133 000 €HT
--------------	-------------



Exemple de projet : workout inclusif à Clégürec, projet co-financé par l'ARS et l'EHPAD de Clégürec (35) : [lien vers le projet](#)



Exemple de projet : terrain de sport intégré dans le paysage - Olot (Gerone)



LM-07_VEILLE ET PROSPECTIVE SUR LE DEVENIR DE LA LAITERIE

Envoyé en préfecture le 07/07/2024

Reçu en préfecture le 07/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE



CONTEXTE

Bâtiment emblématique aux portes de La Mothe-St-Héray, la laiterie, est une friche de 10 000 m2 de bâti et bénéficie d'une cour de 5000 m2.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Si le lieu est aujourd'hui propriété privée, ses volumes en font une opportunité pour devenir un lieu de loisirs dans le futur : sports indoor, artisanat, brocante, musée ...

Ce projet d'ampleur nécessite de mûrir durant les prochaines années.



La Laiterie aujourd'hui

LE VOLET PARTENARIAL

MOA

Commune

Partenaires

Office du tourisme,

Calendrier

> 2030

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA

à définir



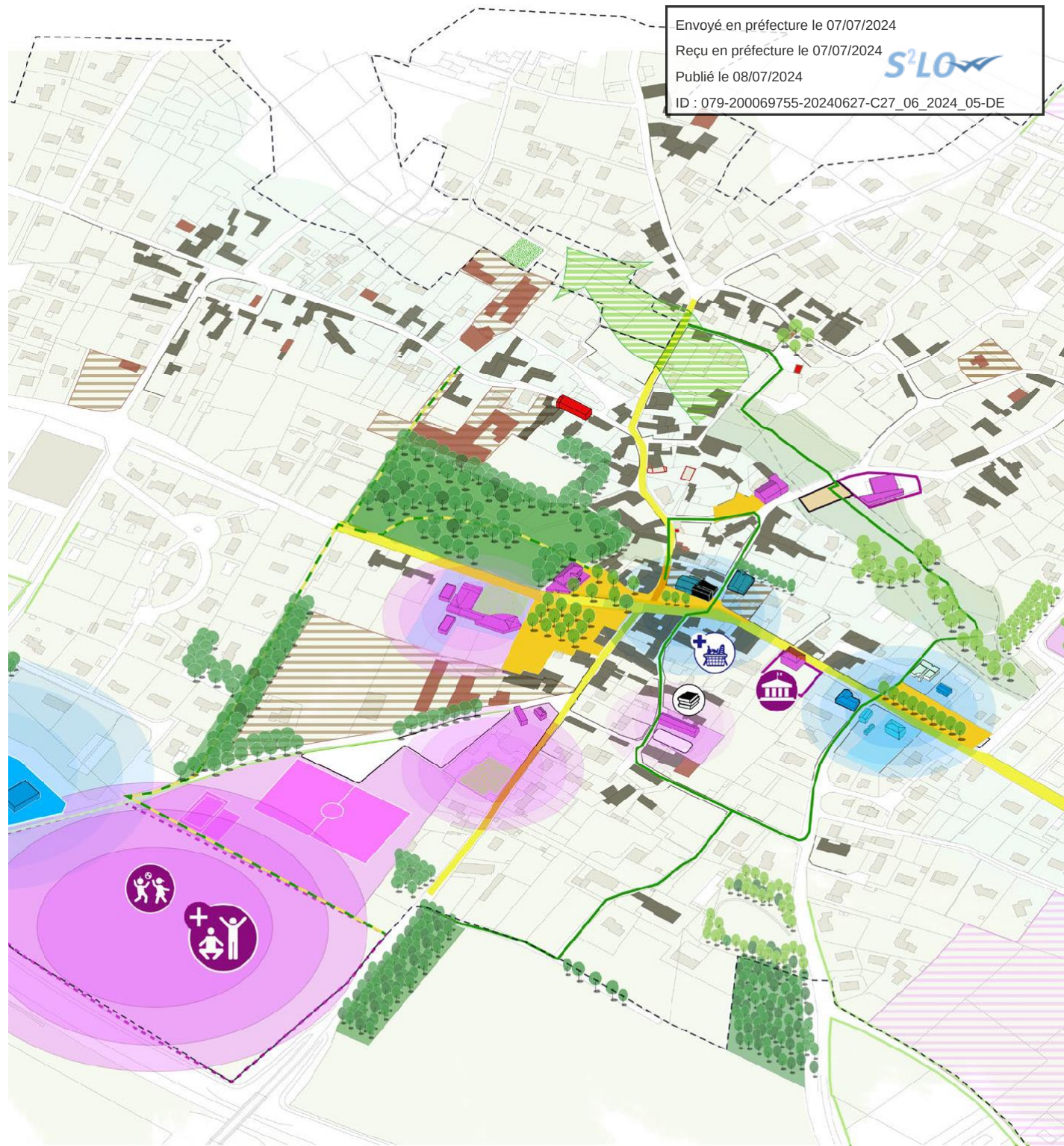
Un exemple de projet : la laiterie de Coulon : les marchés gourmands

STRATÉGIE DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

*Ingénierie d'appui à l'élaboration des plans- guides et
des feuilles de route de 3 des 4 pôles secondaires de
Mellois-en-Poitou*

AIGONDIGNÉ (79370)

Janvier 2024 - Plan d'actions



MG-01_TRAVERSÉE DU CŒUR DE BOURG / PHASE 3_PLACE DE LA FRUITIÈRE

CONTEXTE

La commune a entrepris un grand chantier d'adaptation de ses espaces publics aux enjeux de transition écologique, suite au déclassement de la RD-348. La place de la Fruitière représente la phase 3 de ce chantier.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En continuité des aménagements faits, le projet prévoit la végétalisation de la place de la Fruitière tout en conservant sa fonction de stationnement en en améliorant le confort.

Le projet prévoit la plantation d'arbres fruitiers et l'aménagement d'espaces de pause aux abords des écoles et de la maison de la jeunesse.

Ce projet incluse un volet de résilience énergétique (cf. FA-3-A)

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	CRER + Ademe (géothermie)
	Fond Vert
Calendrier	livraison prévue en 2024

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	en cours (hors étude O+)
--------------	--------------------------



MG-02-B_ RENFORCER LA TRAME PAYSAGERE : LES COURS OASIS

CONTEXTE

Dans le prolongement du travail entrepris sur les espaces viaires et les espaces publics, la commune souhaite désimperméabiliser les cours des écoles, notamment celle de la Fruitière, qui accueille le plus grand nombre d'enfants et dont la surface a été réduite au cours des dernières années avec la construction de l'espace multi-usages.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lancer une mission de MOE multisites qui prévoyant d'impliquer les enfants dans la transformation de leur cour d'école : ateliers de programmation, mise en oeuvre ...

Cette action bénéficierait plus largement aux enfants de l'intercommunalité fréquentant le centre de loisirs et le personnel enseignant et périscolaire.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
	Fond Vert
Partenaires	
Calendrier	2025 / 2026 ?

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	42 000€ HT
--------------	------------

Ecole primaire Jean Migault, Mougou



Ecole maternelle de la Fruitière, Mougou



Quelques références de projet



MG-02-C_ RENFORCER LA TRAME PAYSAGERE : LA VALLÉE SÈCHE

CONTEXTE

En point bas de la commune, la Vallée Sèche est le principal espace vert de la commune, berceau du patrimoine du bourg, bien qu'imperceptible lorsqu'on traverse l'avenue Girard.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une étude de programmation sur la Vallée Sèche permettra de proposer un projet qui bénéficie aux enfants comme aux résidents de l'EHPAD, tout en portant une attention particulière à la gestion de l'espace (gestion différenciée) sobre et favorable à la biodiversité.

De la même manière que pour les cours oasis, ce projet peut de même représenter une occasion d'associer les jeunes à la conception et/ou à la mise en oeuvre du projet (cf. références)

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
	Fond Vert
Partenaires	
Calendrier	> 2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	140 000 €HT
--------------	-------------



Quelques références de projet



Les Gardiens de la Mécanique
Aménagement poétique du parc de loisirs ; conception : Folk Paysages, réalisation en régie avec les enfants du centre de loisirs - Chartres de Bretagne



Workout inclusif adapté aux PMR et seniors
- Cléguérec (56), cofinancé par l'ARS et l'EHPAD

MG-02-D_ RENFORCER LA TRAME PAYSAGERE : LE BOIS

CONTEXTE

Attenant à la salle des fêtes de Mougou, un jardin privé caractéristique du tissu ancien du bourg, classé EBC, pourrait être mis à disposition des habitants.

DESCRIPTION DE L’ACTION

Projet à mûrir, mais surveiller l’opportunité d’intégrer ce parc à la trame des cheminements doux.

L’aménagement de ce jardin pourra anticiper le renouvellement de l’activité agricole en coeur de bourg (en rose) pour compléter le maillage piéton.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
	Fond Vert ?
Partenaires	
Calendrier	> 2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir
--------------	-----------



Proposition de maillage piéton dans le bois de Mougou



Une référence de projet



MG-03-A_METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE RÉSILIENCE ÉNERGÉTIQUE : LE POWER ROAD

CONTEXTE

Le bâti communal est actuellement chauffé au gaz, faisant peser de lourdes charges à la commune qui souhaite tirer parti de la présence de la voirie pour générer de la chaleur par géothermie.

DESCRIPTION DE L’ACTION

Deux hypothèses sont à l’étude : une solution 100 % géothermie et une solution de mix énergétique, qui permettraient de réduire de 76 à 94% de la consommation d’énergie de la salle des fêtes.

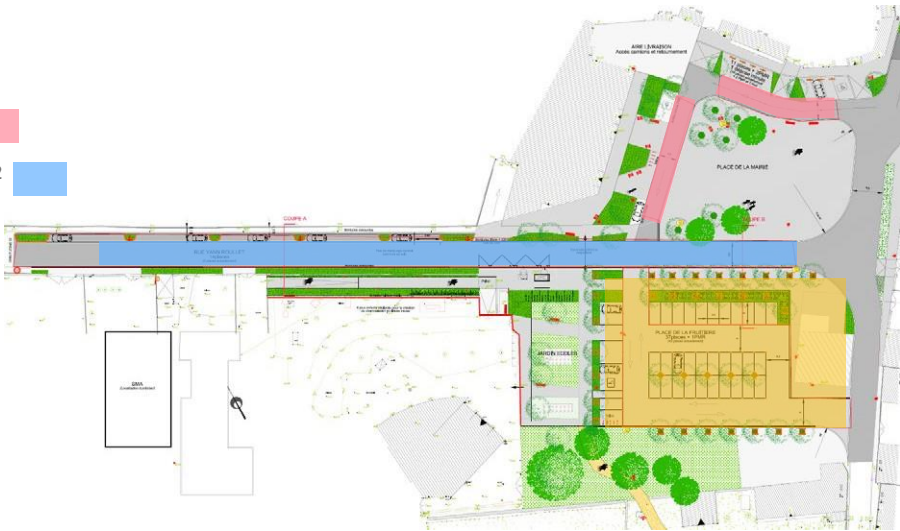
Une étude de faisabilité, avec l’aide de l’ADEME, permettra de préciser ce projet.

LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	CRER + ADEME / Fonds Chaleur Région NA
Calendrier	>2025

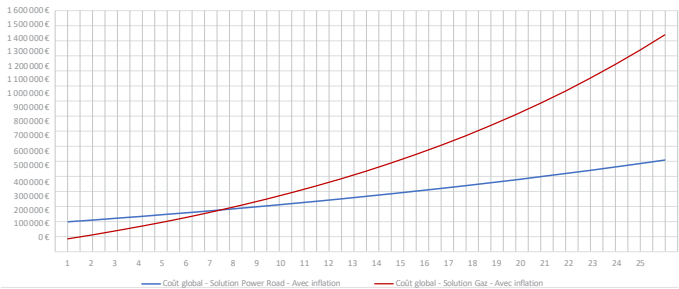
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	140 000€HT

EMPRISE DISPONIBLE

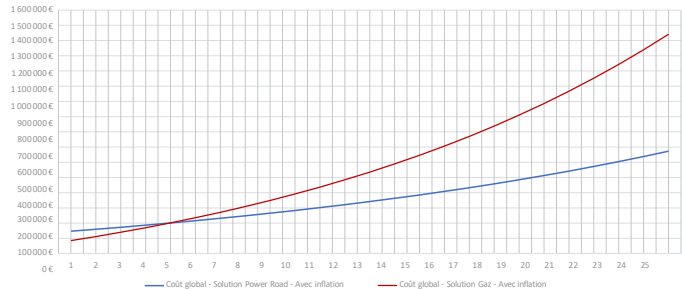
- ➔ Accès mairie : 200 m²
- ➔ Rue Yann Roulet : 900 m²
- ➔ Voies de circulation du parking : 700 m²



Bilan économique
Scénario 1 : 100% Power Road



Bilan économique
Scénario 2 : Mix énergétique



MG-03-B_ METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE RÉSILIENCE ÉNERGÉTIQUE : LES FERMES SOLAIRES

CONTEXTE

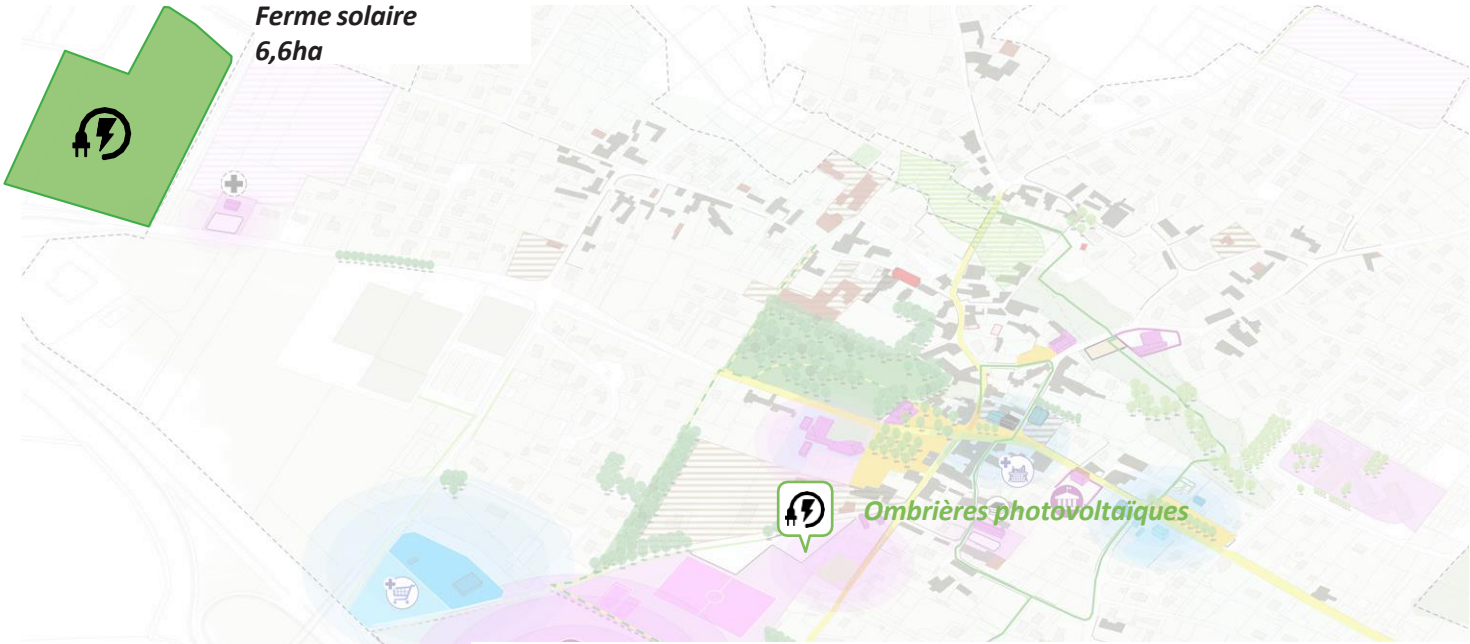
Dans le prolongement des actions entreprises lors du projet de la Fruitière, la commune souhaite installer une micro-ferme solaire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un site de 6,6ha a été fléché par la commune, à l'entrée du bourg de Mougou, mais d'autres projets d'ombrières solaires sont à l'étude sur les parkings des écoles.

LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	à définir
Calendrier	> 2026

LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	à définir



3 FICHE PROJET

Typologie de projet : parking de l'école de Thorigné

Informations	
Puissance solaire installée	228 kWc
Production annuelle	258 MWh
Équivalent consommation	115 habitants
Nombre de modules	544

Éléments de construction	
• 1 ombrière de parking double, 2 ombrières de parking simple	
• Surface au sol de 1074 m²	
• Dimensions : 7 m de large pour les simples, 14 m pour la double	
• Point bas ombrières à 3,2 m, point haut à 5,2 m pour la double, 4,2 m pour les simples	

Avant

Projection avec plan de calepinage

The 'Avant' image shows a standard asphalt parking lot. The 'Projection avec plan de calepinage' image shows the same area with blue rectangular solar canopies overlaid on the parking spaces. The canopies are arranged in rows, covering a significant portion of the parking area.

MG-04-A_DEVELOPPER LA POLARITÉ D'ÉQUIPEMENT RENÉ GAILLARD : NOUVEAU PÔLE

CONTEXTE

La commune d'Aigondigné porte un projet de pôle sportif sur la polarité nouvelle «René Gaillard». Située à proximité des équipements scolaires et sportifs, la parcelle a été choisie de manière à permettre le déploiement de nouveaux programmes complémentaires.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La première étape de ce projet de polarité est la construction du complexe sportif connecté et de ses stationnements.

Ce projet s'inscrit dans un projet paysager en continuité avec les lisières du coeur de bourg et ses ruelles.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	ANS Etat
Calendrier	> 2024

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	3 300 000 €HT
--------------	---------------



image de référence
Salle de Lamonzie-St-Martin

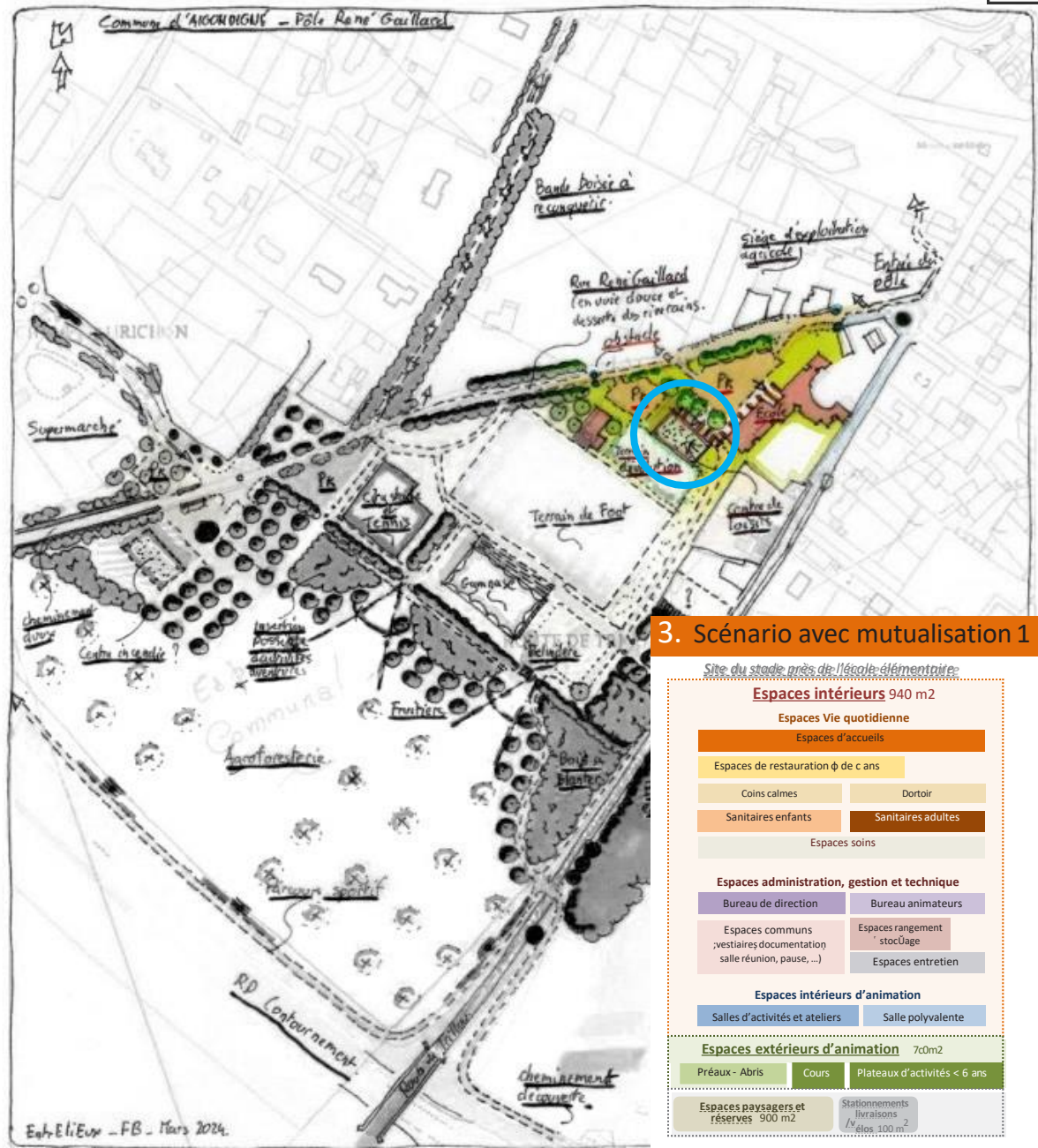
Accueillant les temps periscolaires, les équipements scolaires de Mougou sont actuellement surbookés.
L'étude programmatique lancée par Mellois en Poitou en 2020 avait permis d'identifier la polarité Gaillard comme site potentiel pour une offre neuve d'équipement périscolaire

Le projet d'aménagement de la polarité Gaillard porté par la commune prévoit le positionnement du centre de loisirs en continuité de l'école.

Cette action impliquerait de déclencher une mission complète de MOE portée par Mellois en Poitou.

MOA	Mellois en Poitou
Partenaires	
Calendrier	> 2026

Estimatif FA	1,5 M€ HT
--------------	-----------



Site du stade près de l'école élémentaire

Espaces intérieurs 940 m²

Espaces Vie quotidienne

- Espaces d'accueils
 - Espaces de restauration ϕ de 6 ans
- Coins calmes
- Dortoir
- Sanitaires enfants
- Sanitaires adultes
- Espaces soins

Espaces administration, gestion et technique

- Bureau de direction
- Bureau animateurs
- Espaces communs : vestiaires, documentation, salle réunion, pause, ...
- Espaces rangement / stockage
- Espaces entretien

Espaces intérieurs d'animation

- Salles d'activités et ateliers
- Salle polyvalente

Espaces extérieurs d'animation 7cdm²

- Préaux - Abris
- Cours
- Plateaux d'activités < 6 ans
- Espaces paysagers et réserves 900 m²
- Stationsnements livraisons $\sqrt{}$ élos. 100 m²

- Capacité d'accueil envisagée
130 à 150 enfants
- Dutualisation 1 les besoins seraient
 - Espaces bâtis = ~ 9 40 m2
 - Assiette foncière globale = ~ 2 700 m2

MG-05-A_ RECONQUERIR LES FRICHES DU CŒUR DE BOURG : CREATION D'UNE MAIRIE CENTRALISÉE

CONTEXTE

La commune nouvelle d'Aigondigné dispose d'une mairie principale sur le bourg de Mougou et de 3 mairies déléguées, générant des problèmes de coordination entre services, de lisibilité pour les usagers.

La création d'un accueil unique pour les usagers permet d'envisager une réflexion sur un jeu de tiroirs sur le bâti communal.

DESCRIPTION DE L'ACTION

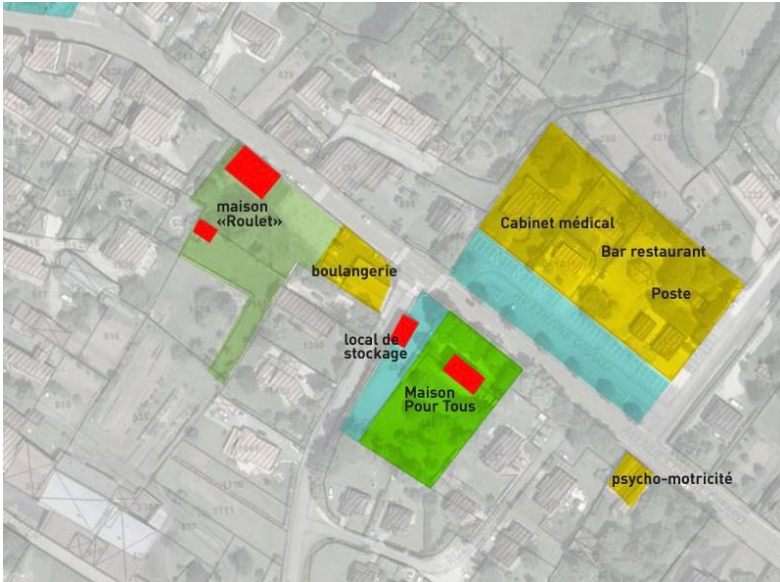
Deux hypothèses existent à ce jour et doivent être étudiées par un programmiste :

- L'agrandissement de la Maison Pour Tous, récemment réhabilitée
- La réhabilitation de la maison Roulet

LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	ID-79 CAUE
Durée	à définir
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	330K€ à 540 K€



La maison pour Tous - projet d'extension



La maison Roulet, état existant : bien qu'ayant gardé son caractère d'origine, le bâti d'une surface de 210 m2 est dans un état très dégradé et nécessite des travaux de réhabilitation de la toiture.



La maison Roulet - projet de réhabilitation

MG-05-B_ RECONQUERIR LES FRICHES DU CŒUR DE BOURG : LA MAISON NINA PROUST

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
Reçu en préfecture le 07/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE

vue de la maison Nina Proust - Google Maps

CONTEXTE	
Bâti communal donnant sur la place de la Fruitière, à l'articulation entre les deux écoles du bourg, la commune souhaite réhabiliter cette maison pour un équipement du quotidien. Plusieurs hypothèses sont encore possibles à ce stade.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Mission de MOE à déclencher sur le bâtiment Nord (MAM)	
La programmation du bâtiment au sud reste à définir : école de musique, bar avec terrasse ou encore tiers lieu .	
LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	CAF, (Tiers Lieu) Fond Vert ?
Calendrier	à définir
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	à définir



plan de situation dans le projet de la Fruitière

VERSION 01

RDC ech: 1/150^{ème}

R+1 ech: 1/150^{ème}

VERSION 02

RDC ech: 1/150^{ème}

R+1 ech: 1/150^{ème}

MAIRIE
Commune de Saint-Genès
10000 SAINT-GENÈS
33100 SAINT-GENÈS

Maison Assistante Maternelle
20 places de 0 à 3 ans
200 m² environ

FAISA

02	25.000	01/08/2024
----	--------	------------

Faisabilité MAM - Victor Architecture

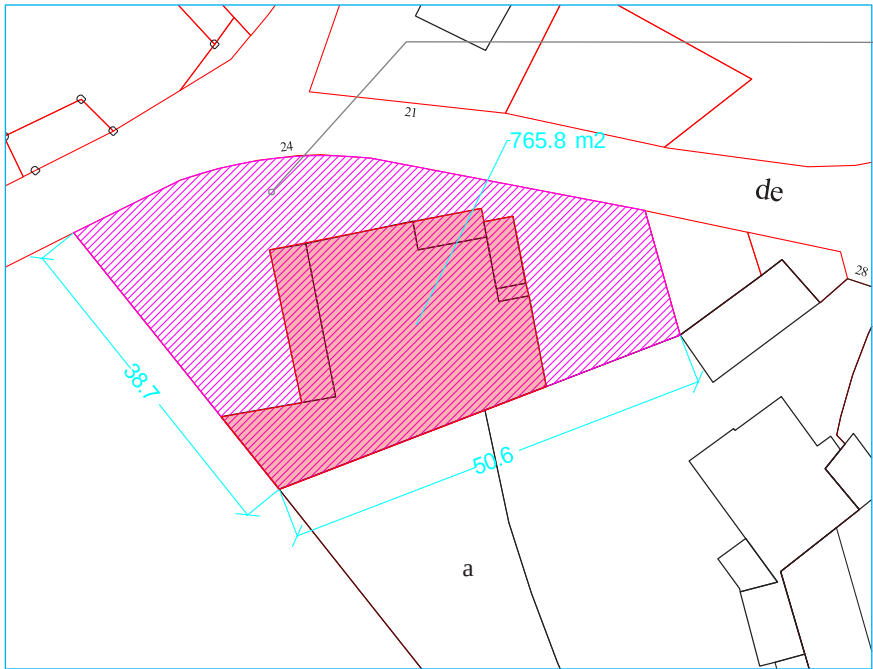
FA-05-C_ RECONQUERIR LES FRICHES DU CŒUR DE BOURG : DE NOUVEAUX ATELIERS MUNICIPAUX

CONTEXTE

Le CPI va être déplacé sur le secteur Gaillard, à proximité de la D948, libérant un bâti de 800 m² en coeur de bourg, à proximité immédiate de la Vallée Sèche.

DESCRIPTION DE L’ACTION

La commune rachète le bâti au département pour y installer ses ateliers municipaux.



LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	-
Calendrier	selon projet CPI
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	à définir selon besoins

CONTEXTE	
L’ancien Hôtel-restaurant emblématique « Les Trois Marchand », en parti loué et vacant, est en vente pour 250 000€. La commune, qui a requalifié le pied d'immeuble souhaite voir s'installer dans le fond de commerce un café-concert ou un restaurant.	
DESCRIPTION DE L’ACTION	
La commune, qui dispose d’une Licence 4 peut recourir au DPU ou bien commencer à implanter une activité par le biais d’une prise à bail (sous-location). Un linéaire protégé au PLU pourrait permettre d’étendre le linéaire commerçant sur l’emprise du garage.	
LE VOLET PARTENARIAL	
MOA	Commune
Partenaires	Fond Vert ?
	FRLA ?
Durée	à définir
LE VOLET FINANCIER	
Estimatif FA	réhab local restaurant : 330 000€HT



vue depuis l’avenue Girard,



état existant

La réhabilitation des étages en logements type T3/T4 adapté au rétrécissement des ménages/ implique des travaux pour création d’accès indépendants

La démolition d’une partie de l’arrière pourrait à terme permettre d’offrir des commodités aux logements créés en R+1 (extérieur, accès indépendants, dépendances ...)



La commune rachète le fond de commerce et installe un porteur de projet / restaurant / café concert

MG-06-A_REHABILITER LE FONCIER PRIVE : L'ÎLOT LE BALLET- RUE DES FRESSINES

Envoyé en préfecture le 07/07/2024

Reçu en préfecture le 07/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_05-DE

Logo S2LO

CONTEXTE

L'îlot des Fressines est l'un des cas de sur-division de corps bâti en vue de locations. Visiblement dégradé, cet îlot semble ne pas offrir de condition d'habitabilité satisfaisantes

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en place du permis de louer permettrait de contrôler les conditions d'habitabilité de cet ensemble immobilier.

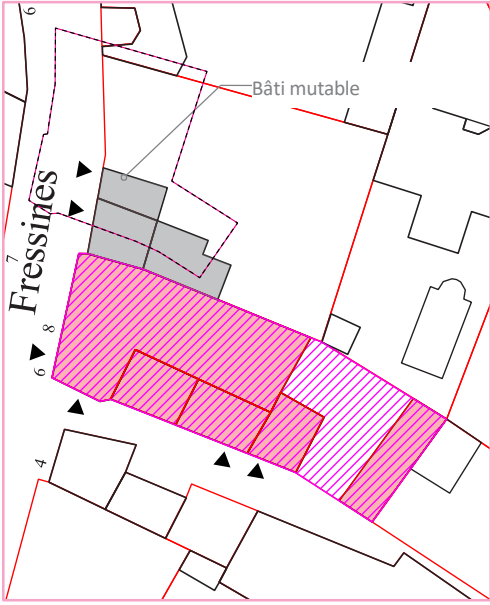
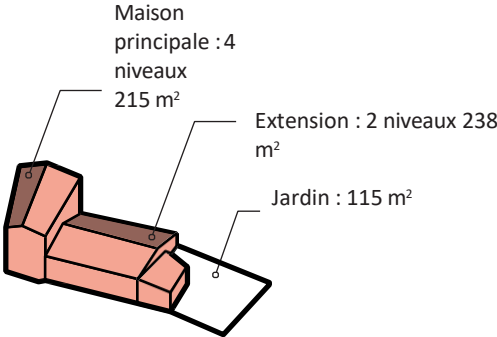
Une approche plus volontariste, mobilisant le DPU permettrait, par la reconfiguration de l'îlot de retrouver de meilleures conditions d'habitabilité dans l'existant (jardin, garage, lumière et ventilation naturelles) en renforçant l'offre de petits logements locatifs en cœur de bourg par des constructions neuves.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Foncière ?
	ANAH
Partenaires	
Calendrier	>2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	275 000 €HT
--------------	-------------



MG-06-B_ REHABILITER LE FONCIER PRIVE : L'ÎLOT LE BALLET (ÉLARGI)

CONTEXTE

L'îlot du Ballet et le bâti des Trois Marchands sont très proches et attenants à la placette Jean Migault. Une approche plus ambitieuse sur les deux cas pourrait être une approche à l'îlot.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Par cette approche, une masse de bâti émerge et permet d'imaginer mobiliser l'EPF ou une foncière pour coordonner les opérations nécessaires à la requalification de ce patrimoine, et la gestion des locaux commerciaux.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	à définir
Partenaires	ANAH, EPF, foncière ?
Calendrier	non défini

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir
--------------	-----------



îlot à questionner